

SCoT de la Haute Gironde Blaye- Estuaire

Rapport de présentation

2 – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Arrêt du projet du SCoT, Conseil syndical du 1 août 2019



SOMMAIRE

Pages

PARTIE 1 - ENVIRONNEMENT PHYSIQUE 1

CHAPITRE 1 – GEOLOGIE DU TERRITOIRE	1
CHAPITRE 2 – LA MORPHOLOGIE	3
CHAPITRE 3 – LA PEDOLOGIE.....	5
CHAPITRE 4 – UN CLIMAT AUX INFLUENCES OCEANIQUES.....	7
CHAPITRE 5 – ANALYSE AFOM ASSOCIEE AUX ELEMENTS PHYSIQUES DU TERRITOIRE.....	9

PARTIE 2 - LE PATRIMOINE PAYSAGER ET ARCHITECTURAL 10

CHAPITRE 1 - LES UNITES PAYSAGERES QUI COMPOSENT LE TERRITOIRE DU SCoT	10
1.1 Le marais de Braud-et-Saint-Louis	12
1.2 L'Estuaire et ses îles.....	13
1.3 Les marges de la Double Saintongeaise	16
1.4 Les prémisses des coteaux charentais	17
1.5 Le Cubzaguais.....	18
1.6 Le Blayais	19
CHAPITRE 2 - LES ESPACES URBANISES	22
2.1 L'architecture d'habitats.....	22
2.2 Le patrimoine bâti remarquable.....	24
2.3 Les infrastructures de transport et les zones d'activités	27
CHAPITRE 3 – SYNTHESE ET ENJEUX ASSOCIES AU PATRIMOINE PAYSAGER ET ARCHITECTURAL.....	30
3.1 Analyse AFOM du patrimoine paysager et architectural	30
3.2 Enjeux pour le territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire	32

PARTIE 3 - LE PATRIMOINE NATUREL ET LES CONTINUITES ECOLOGIQUES 34

CHAPITRE 1 - LA RICHESSE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE DU TERRITOIRE	34
1.1 La faune	34
1.2 La flore.....	36
1.3 Les espèces envahissantes	36
CHAPITRE 2 - LES ZONES DE PROTECTION REGLEMENTAIRE ET CONTRACTUELLE	38
2.1 Les sites protégés réglementairement.....	38
2.2 Les sites de protection contractuelle	39
2.3 Les sites sous maîtrise foncière	45
2.4 Les communes estuariennes soumises à la Loi Littoral	47
2.5 Le parc marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis.....	49
CHAPITRE 3 – LES ZONES D'INVENTAIRES ET DE CONNAISSANCES DU PATRIMOINE NATUREL	50
3.1 Les zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique	50
3.2 Les zones importantes pour la conservation des oiseaux	53
CHAPITRE 4 – LA FONCTIONNALITE ECOLOGIQUE DES MILIEUX : LA TRAME VERTE ET BLEUE	54
4.1 Déclinaison du SRCE d'Aquitaine sur le territoire d'étude	56
4.2 La Trame verte et bleue locale	68
CHAPITRE 5 - SYNTHESE ET ENJEUX DU PATRIMOINE NATUREL ET CONTINUITES ECOLOGIQUES.....	72
5.1 Analyse AFOM du patrimoine naturel et des continuités écologiques	72
5.2 Enjeux pour le territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire	74

PARTIE 4 - LES RESSOURCES NATURELLES ET LEUR GESTION 75

CHAPITRE 1 - L'OCCUPATION DU SOL	75
1.2 Description générale du territoire du SCoT	75
1.2 Les espaces viticoles	77
1.3 Les autres espaces agricoles du territoire du SCoT	80
1.4 Les espaces sylvicoles	81
CHAPITRE 2 – LES CONSOMMATIONS D'ENERGIES ET LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE	83
2.1 Les consommations d'énergies du territoire	83
2.2 Les émissions de gaz à effet de serre du territoire	86
CHAPITRE 3 - L'EXPLOITATION DU SOUS-SOL	87
CHAPITRE 4 - LA RESSOURCE EN EAU	88

4.1 Contexte hydrologique et hydrogéologique.....	88
4.2 Les outils de gestion et de planification.....	100
4.3 La distribution publique d'eau potable.....	104
4.4 L'assainissement collectif et non collectif.....	108
4.5 L'eau et l'agriculture.....	110
4.6 L'eau et l'industrie.....	112
CHAPITRE 5 – SYNTHÈSE ET ENJEUX ASSOCIÉS AUX RESSOURCES NATURELLES ET LEUR GESTION	114
5.1 Analyse AFOM portant sur les ressources naturelles et leur gestion.....	114
5.2 Enjeux pour le territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire	118
PARTIE 5 - LES RISQUES ET NUISANCES	122
CHAPITRE 1 - LA QUALITÉ DE L'AIR ET LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE	122
CHAPITRE 2 - LES NUISANCES SONORES	123
2.1 Le Plan de Prévention du Bruit dans l'environnement.....	123
2.2 Le classement sonore des infrastructures de transport terrestre.....	124
CHAPITRE 3 - LA GESTION DES DÉCHETS.....	125
3.1 Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés	125
3.2. Collecte et traitement des déchets liés à l'assainissement	129
3.3 Collecte et traitement des déchets du BTP	131
3.4 Collecte et traitement des déchets dangereux.....	133
CHAPITRE 4 - SITES ET SOLS POLLUÉS	134
4.1 Les sites et sols pollués nécessitant une action des pouvoirs publics	134
4.2 Les anciens sites industriels et activités de service en Haute Gironde	134
CHAPITRE 5 – RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES	136
5.1 Gestion globale des risques	136
5.2 Les risques naturels du territoire de SCoT.....	139
5.3 Les risques technologiques	157
5.4 Effets du changement climatique sur le territoire	162
CHAPITRE 6 - SYNTHÈSE ET ENJEUX LIÉS AUX RISQUES ET NUISANCES	174
6.1 Analyse AFOM associée aux nuisances et risques majeurs	174
6.2 Enjeux pour le territoire de SCoT de Haute Gironde.....	182

PARTIE 6 - RECAPITULATIF DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX. 184

GLOSSAIRE	189
LISTE DES ACRONYMES.....	193
BIBLIOGRAPHIE	195
ANNEXES	202

PARTIE 1 - ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

Chapitre 1 – Géologie du territoire

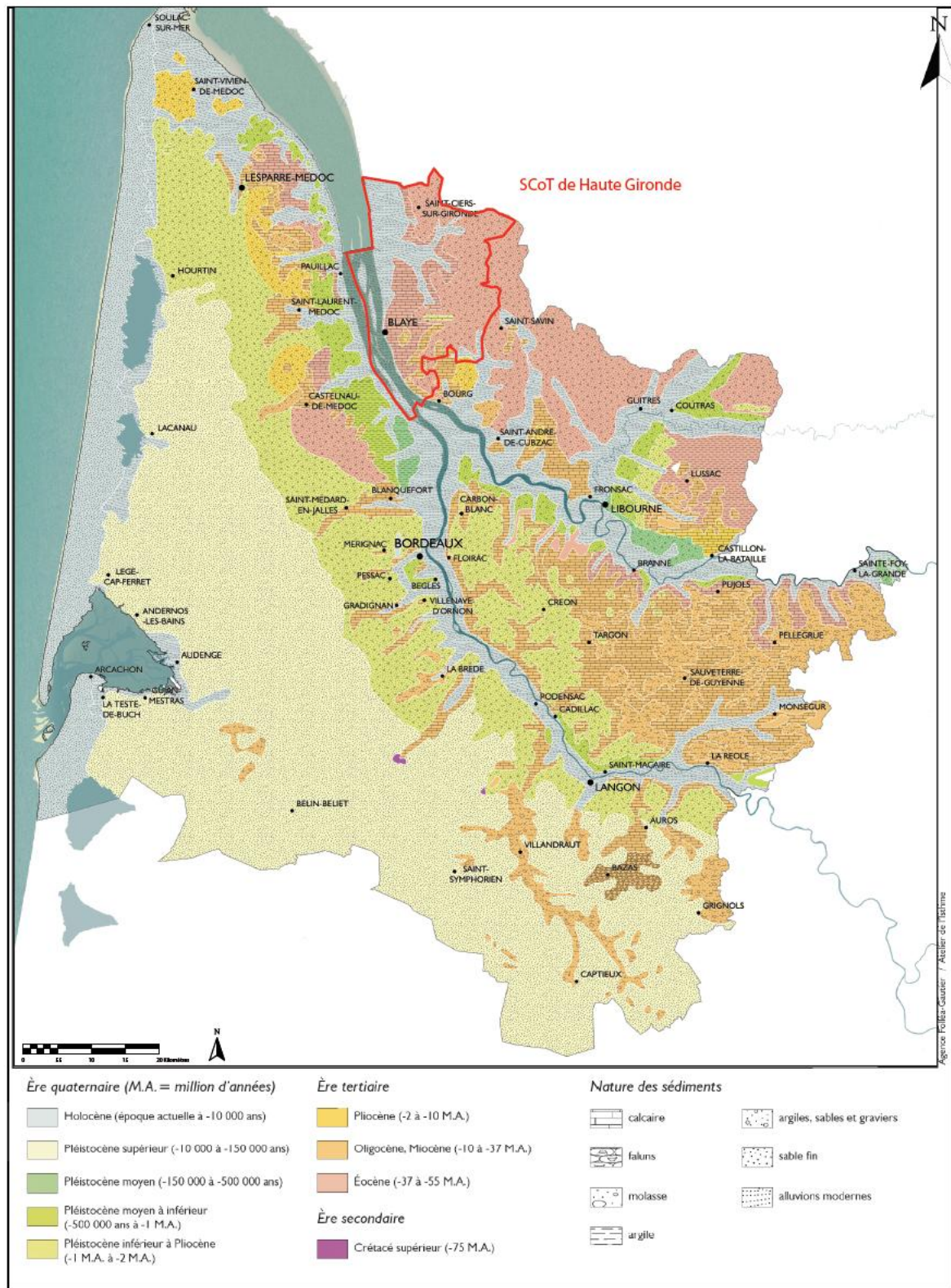
Le territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire est marqué par **deux types de sols** (carte 1), avec :

- au Nord-Est (Double, marges de la Double Saintongeaise, Landais), des terrains où se sont accumulés des nappes de sables et d'argiles, occupées par des boisements de pins maritimes, qui rappellent les Landes girondines (Atlas des paysages de la Gironde, 2012).
- le reste du territoire est principalement constitué de roches calcaires, qu'elles soient lacustres comme dans le secteur de Plassac ou marines, le long de la façade estuarienne où l'on dénombre de nombreux affleurements calcaires crétacés qui apparaissent en surface (voir photo 1, plis ou « rides » dans le secteur de Blaye).



Photo 1 - Les falaises calcaires de Blaye
(Atlas des paysages de la Gironde, 2012)

L'apparition de la **faille de la Garonne**, au Pléistocène moyen (entre -800 000 et - 420 000 ans) a constitué un évènement géologique majeur, à l'origine de l'identité des paysages du territoire de la Haute Gironde. Des **coteaux** bien marqués le long des fleuves et de la façade estuarienne, en sont nés et jouent un rôle de « vitrine » depuis la plaine, et de « balcon » depuis les hauteurs (Atlas des paysages, 2012). Plus à l'intérieur du territoire, les **couches de graves des Pyrénées** recouvrent les terrasses alluviales. Celles-ci, favorables à l'implantation de la vigne, ont joué un rôle considérable dans les paysages et l'économie du territoire.



Sources : PIGMA - SIGORE - D'après l'atlas des paysages de la Gironde

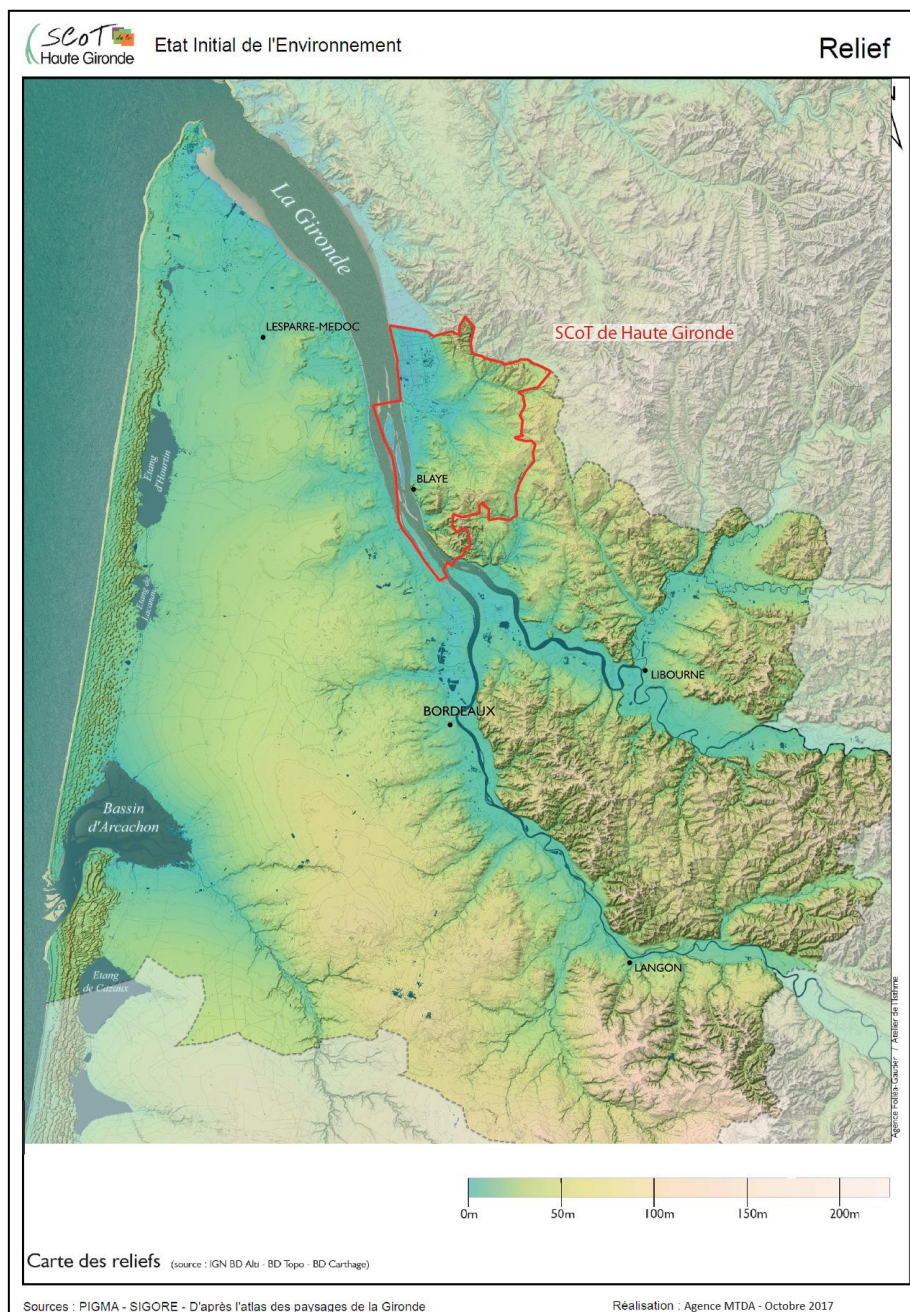
Réalisation : Agence MTDA - Octobre 2017

Carte 1 - Caractéristiques géologiques de la Gironde et du territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire

(BRGM, d'après l'Atlas des paysages de la Gironde, 2012)

Chapitre 2 – La morphologie

La morphologie du territoire de la Haute Gironde s'explique également par la formation de la **faille de la Garonne**. Situé à l'Est de la faille, le territoire est marqué par des **reliefs calcaires**, alors que la partie Ouest du département, on trouve une partie de l'immense nappe sableuse du triangle des Landes (carte 2). Bien que peu escarpés, les reliefs calcaires de la Haute Gironde ont conditionné et conditionnent encore les modes d'utilisation des terres et l'urbanisation du territoire.



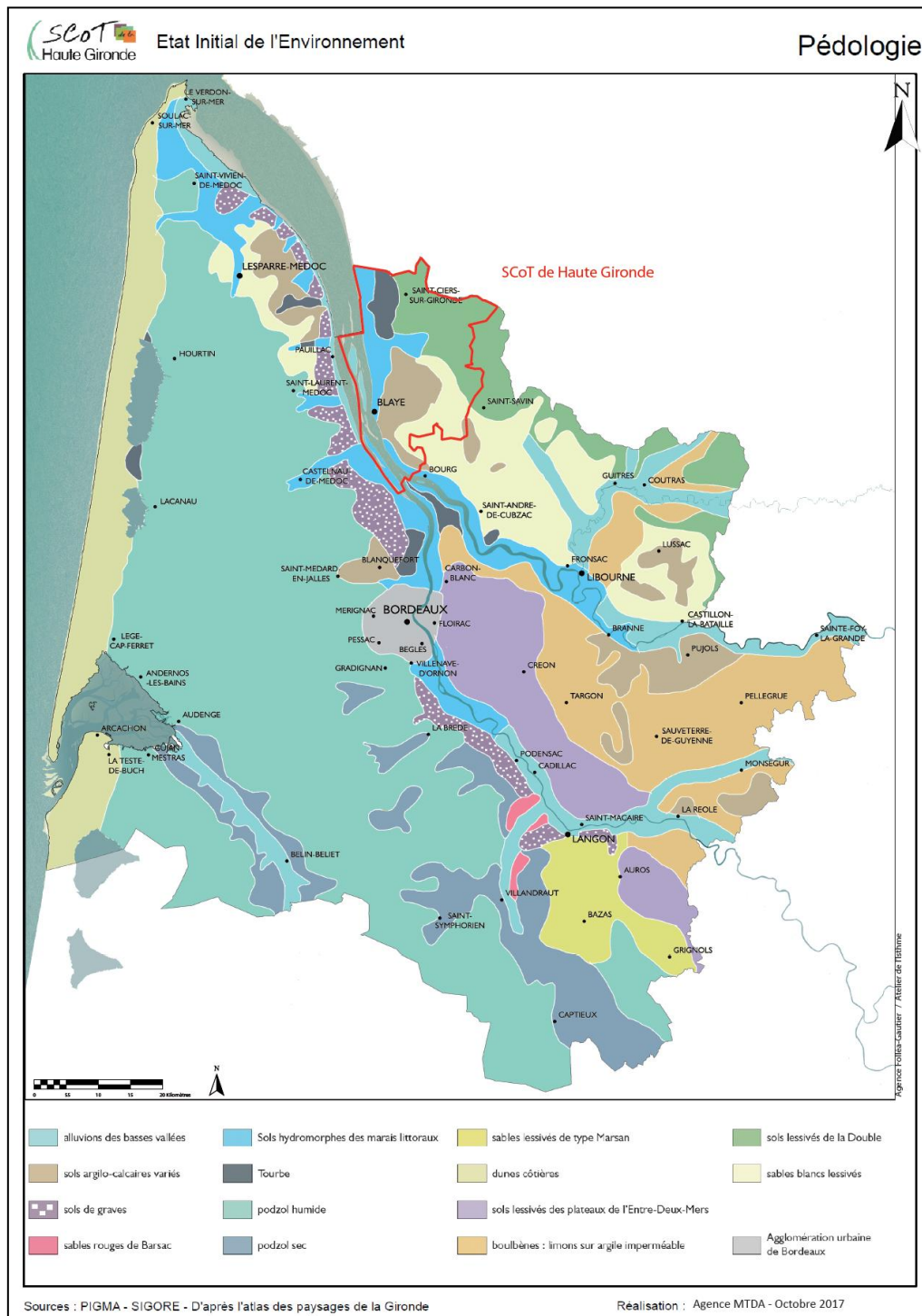
Carte 2 - Relief de la Gironde et du territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire (d'après l'Atlas des paysages de la Gironde, 2012)



Photo 2 - Coteau calcaire habité et exploité à Saint-Seurin-de-Bourg
(Atlas des paysages de la Gironde, 2012)

Chapitre 3 – La pédologie

L'organisation des sols suit également la **diagonale Garonne-Gironde**. Le territoire de la Haute Gironde se caractérise par un « kaléidoscope » diversifié de sols, avec une roche-mère calcaire et des sols, selon les cas, lessivés, argileux ou mollassiques (carte 3).



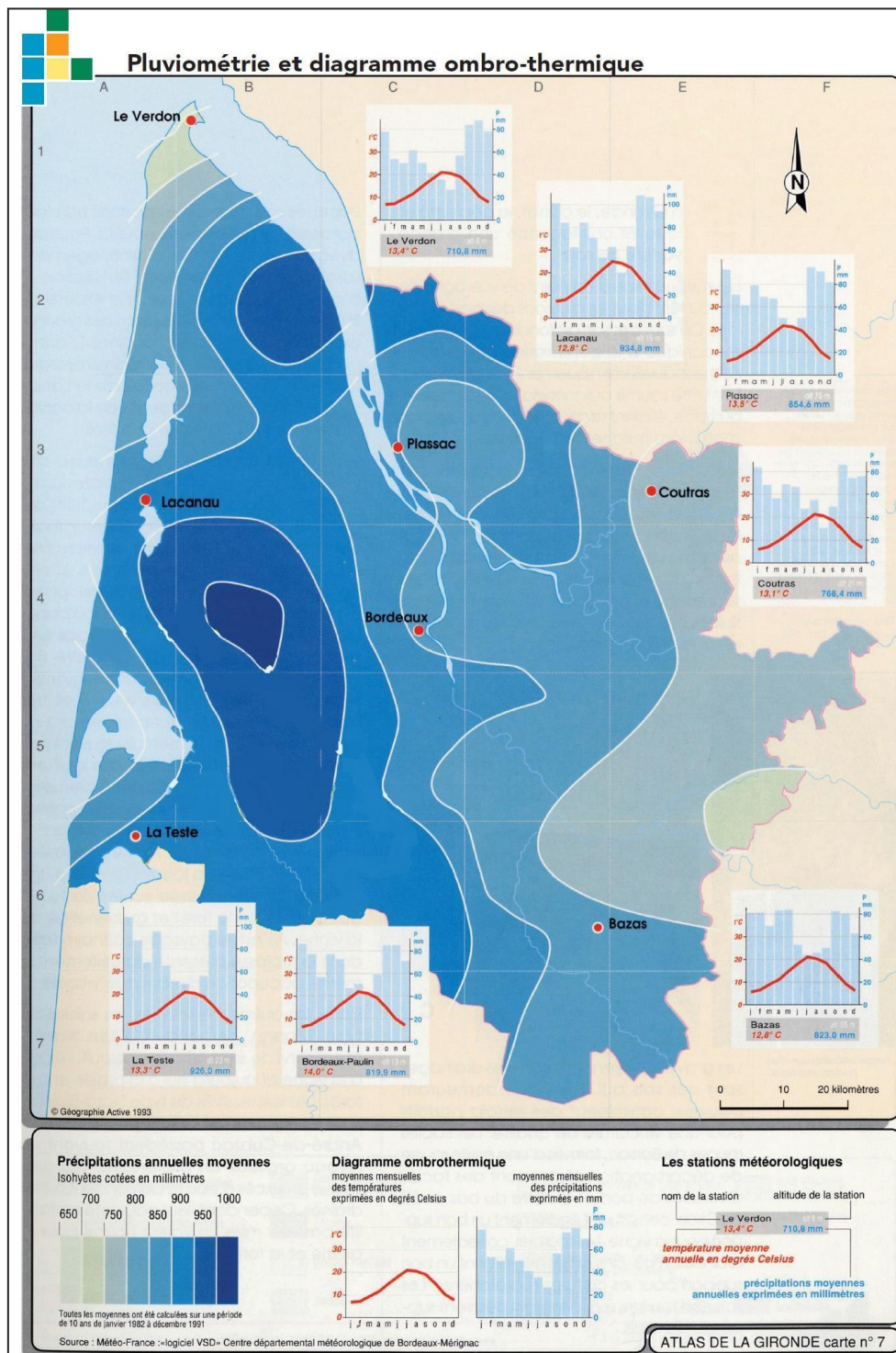
Carte 3 - Pédologie de la Gironde et du territoire du SCot de la Haute Gironde Blaye-Estuaire (d'après l'Atlas des paysages de Gironde, 2012)

Le territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire se caractérise ainsi par :

- ✓ les **sols calcaires** dans le secteur du Blayais, formés sur une large période s'étendant de l'Eocène au Pléistocène inférieur (entre -55 et -1 million d'années), qui ont notamment permis pendant plusieurs décennies, l'extraction souterraine et l'exploitation du calcaire.
- ✓ les **sols acides, lessivés sableux et argileux** de la Double, des marges de la Double Saintongeaise et du Landais,
- ✓ les **sols hydromorphes des marais**, particulièrement denses au Nord-Ouest du territoire.

Chapitre 4 – Un climat aux influences océaniques

La Gironde est soumise à un **climat tempéré, avec une forte influence océanique** (carte 4). Si ces influences océaniques conditionnent également le climat du territoire de la Haute Gironde, les niveaux pluviométriques sont cependant moins élevés que sur la frange littorale du département.



Carte 4 - Pluviométrie et diagrammes ombro-thermiques de la Gironde (Météo France, Atlas des paysages de la Gironde, 2012)

❑ Les températures

Sous l'effet du climat océanique, la Haute Gironde se caractérise par des hivers doux et humides (de 5 – 7° C en moyenne en janvier) et des étés plutôt chauds (entre 19 – 21° C en moyenne). Les amplitudes thermiques quotidiennes sont faibles, avec peu de jours de gelées (moins de 30 jours/an) et peu de jours (moins de 15 jours) avec de très fortes chaleurs (météo – bordeaux, 2014).

❑ La pluviométrie

Les précipitations plus marquées au Nord du territoire restent abondantes et fréquentes sur l'ensemble de la Haute Gironde, avec des précipitations moyennes annuelles oscillant entre 800 et 900 mm par an. L'été et souvent le début de l'automne généralement sont plus secs (50 mm pour juillet d'après météo-bordeaux, 2014).

❑ Le vent

Les vents dominants sont des vents océaniques d'Ouest. Ils peuvent parfois être très violents (jusqu'à 140 km/h les jours de tempêtes) et provoquer une brusque montée des eaux le long de l'Estuaire et l'inondation des berges et des routes. C'est le cas de la tempête exceptionnelle de 1999 : la dépression provoquant de forts vents combinée à la marée a provoqué la montée des eaux et l'inondation d'une partie de la centrale nucléaire de Blaye (provoquant ainsi l'arrêt d'urgence de trois des quatre réacteurs¹).

❑ Les effets du changement climatique

Selon les travaux du GIEC², le réchauffement climatique est d'ores et déjà enclenché. Les projections des modèles climatologiques prévoient un réchauffement global planétaire compris entre 1,1°C à 6,4°C d'ici 2100, selon le scénario d'atténuation (ou de non atténuation) mis en œuvre à l'échelon mondial. Outre le rehaussement des températures, l'augmentation de la fréquence des phénomènes extrêmes (tempêtes, cyclones, sécheresses, etc.) fait également partie des prévisions du GIEC.

Pour les zones côtières, les principales conséquences, actuellement observées et avérées, sont selon les travaux du GIEC :

- la montée du niveau marin avec l'inondation des terrains de faibles altitudes (les marais de l'Estuaire de la Gironde, déjà inondés lors de la tempête de 1999),
- une augmentation de la fréquence et de la force des vagues (tempêtes),
- des houles entraînant une érosion accrue du littoral et une éventuelle destruction des ouvrages de défense (Observatoire Côte Aquitaine, 2014).

¹ Incident classé niveau 2 sur l'échelle INES (International Nuclear Event Scale)

² Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

Chapitre 5 – Analyse AFOM associée aux éléments physiques du territoire

Analyse AFOM associée aux éléments physiques du territoire	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Le climat océanique du territoire assure des apports annuels en eau suffisants, favorable à l'agriculture et à la recharge des nappes phréatiques. - Des sols argilo-calcaires favorables à la vigne à l'Ouest et au Sud, des sols fertiles alluvionnaires en bordure d'Estuaire pour le développement des céréales et des terres sableuses propices à la production d'asperges sur la partie Est du territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Un risque élevé de retrait-gonflement des argiles sur le territoire lié à la forte présence en argiles des sols.
Opportunités	Menaces
Néant	<ul style="list-style-type: none"> - Les effets du changement climatique sont susceptibles d'accentuer les risques associés à différents facteurs caractéristiques du territoire : inondations, effondrement des carrières, éboulement de falaises, mouvements de terrains associés au retrait-gonflement des argiles.

PARTIE 2 - LE PATRIMOINE PAYSAGER ET ARCHITECTURAL

Chapitre 1 - Les unités paysagères qui composent le territoire du SCoT

Parmi les 10 grands ensembles paysagers que l'on trouve en Gironde, le territoire de la Haute Gironde est composé de 3 grandes entités éco-paysagères que sont :

- **l'Estuaire et ses rivages à l'Ouest,**
- **les franges boisées du massif de la Double Saintongaise à l'Est**
- **et entre les deux, les paysages viticoles du Blayais et du Bourgeois, partiellement.**

Du Nord au Sud, les paysages de l'Estuaire et ses îles forment une unité paysagère relativement harmonieuse, aux transitions douces, s'appuyant dans sa partie centrale sur des coteaux viticoles aux fortes pentes du Blayais, et s'ouvrant au Nord et au Sud sur des paysages de marais avec celui au Nord de Braud-et-Saint-Louis (Atlas des paysages de la Gironde, 2012³).

L'Estuaire joue dans cet environnement un rôle de continuité paysagère liant chacune des entités paysagères qui le borde.

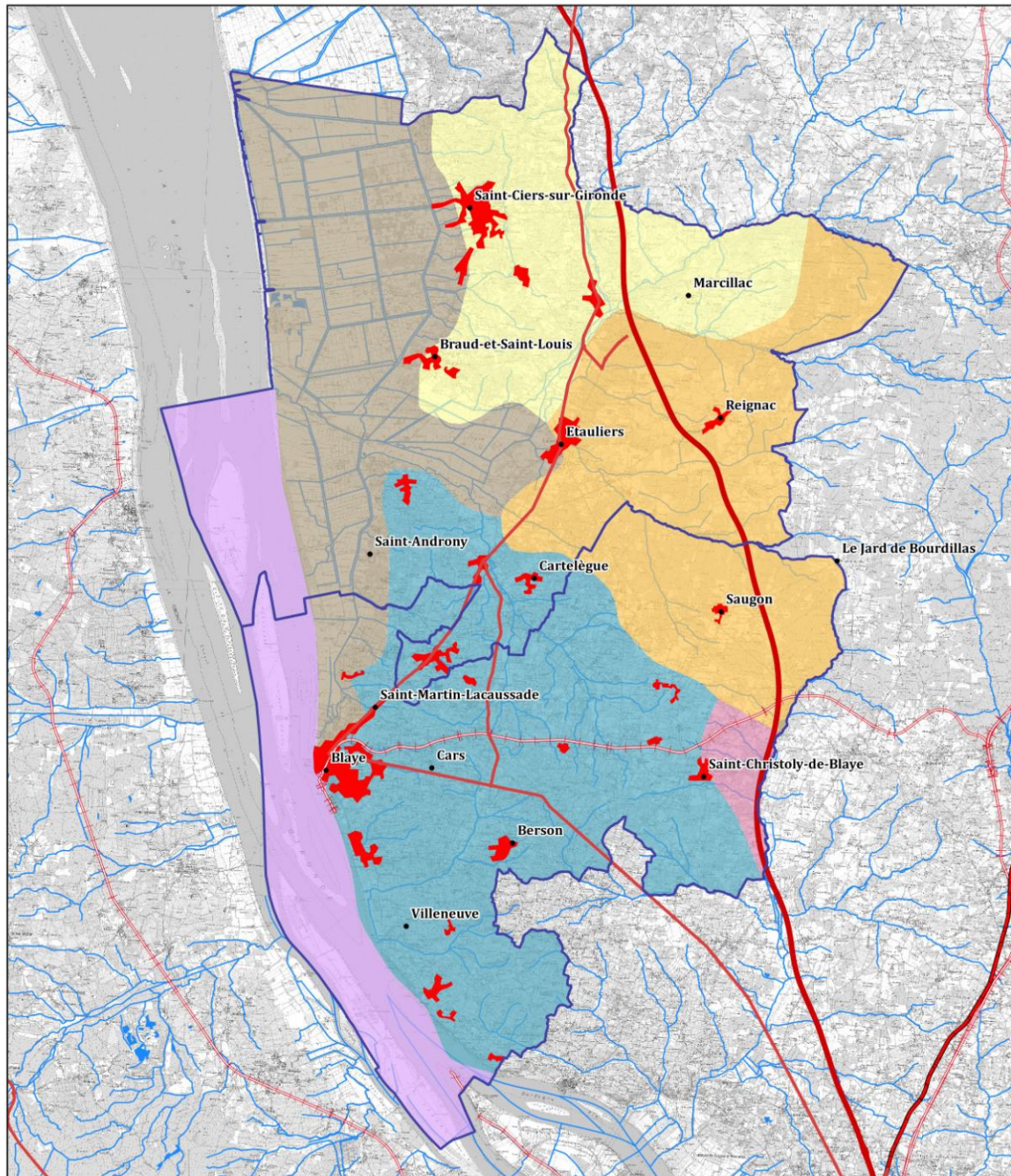
En avançant vers l'Est, la lecture du territoire se complexifie. Il se découvre alors par fragments, alternant parcelles agricoles, pâturages, parcelles de vignes, petits vallons, le tout relié par des boisements, plus ou moins importants, annonçant le massif imposant de la Double.

Selon l'Atlas des paysages de la Gironde (2012), les trois grands ensembles paysagers de la Haute Gironde se déclinent en **six sous unités paysagères et culturelles** :

- | | | |
|--|---|---|
| 1. Le marais de Braud-et-Saint-Louis (C10) | } | <i>Unité paysagère « Estuaire et ses rivages » (C)</i> |
| 2. L'Estuaire et ses îles (C11) | | |
| 3. Les marges de la Double saintongaise (D4) | } | <i>Unité paysagère « Franges boisées du Nord » (D)</i> |
| 4. Les prémisses des coteaux charentais (D5) | | |
| 5. Le Cubzaguais (E5) | } | <i>Unité paysagère « Du Blayais au Libournais » (E)</i> |
| 6. Le Blayais (E6) | | |

Le territoire de Haute Gironde, situé entre terre et mer, est marqué par **une certaine diversité des entités paysagères qui le composent**. Il est ainsi constitué de différentes nuances paysagères pareilles à une mosaïque composée de différentes pierres colorées.

³ Disponible : <http://atlas-paysages.gironde.fr>



Unités paysagères

- L'estuaire et ses îles
- Le Blayais
- Le Cubzadais
- Le marais de Braud-et-Saint-Louis
- Les marges de la Double Saintongeaise
- Les prémices des coteaux charentais
- Périmètre du SCoT
- Limite EPCI
- Autoroute
- Nationale
- Départementale
- Voie ferrée



0 2.5 5 km



Sources: IGN (BD CARTHAGE, BD Topo), DREAL Nouvelle-Aquitaine, INPN, CG Gironde, PIGMA, SIGORE Réalisation: Agence MTD A - Octobre 2017

Carte 5 – Sous unités paysagères du territoire de la Haute Gironde
(d'après l'Atlas des paysages de la Gironde, Agence MTD A 2017)

1.1 Le marais de Braud-et-Saint-Louis

Le **marais de Braud-et-Saint-Louis (C10)** se situe en bordure immédiate d'Estuaire, au Nord de Blaye. Autrefois territoire de l'Estuaire, le site est devenu exploitable au XVIII^{ème} siècle, grâce à des travaux d'assèchement entrepris par des ingénieurs hollandais. Aujourd'hui, avec les effets du réchauffement climatique, la montée du niveau des eaux et l'augmentation de la fréquence des tempêtes, **la gestion des crues et des inondations questionne les systèmes de digues et canaux mis en place et exacerbe l'importance du rôle de régulation des marais.**⁴

Les bordures du marais : entre habitation et terres agricoles

Les pieds des coteaux forment les **franges habitées du marais**, le long de la RD255 et la RD18. Plus au Sud, la RD255 forme la limite digue-canal, avec une urbanisation plus diffuse sur les collines.

Fin des années 1970, la **maïsculture irriguée** s'est développée sur le territoire, occupant une large part du territoire. Pour autant, les **prairies et prairies humides** marquent encore l'identité paysagère du territoire,

avec maintien **d'éléments bocagers** (haies, lisières, bosquets, etc.). Enfin, sur les pentes des coteaux, on trouve des parcelles de **vignes**.

Les **ports de Vitrezay** et des **Callonges** représentent des sites-clefs pour la valorisation des paysages et des activités de découverte de la nature (Atlas des paysages de la Gironde, 2012). Le **parc ornithologique « Terres d'oiseaux »**, au Sud du port des Callonges, offre un bel exemple de site de nature, à destination du public, sur le territoire girondin.

La centrale nucléaire du Blayais

La **centrale nucléaire du Blayais, mise en service en 1981, constitue un élément de repère paysager massif et imposant**. Sa haute silhouette se perçoit depuis une grande partie du marais, mais surtout depuis le Médoc, sur la rive opposée de l'Estuaire. Les imposantes lignes à haute tension distribuant l'électricité de la centrale constituent, elles aussi, des repères visuels imposants dans un paysage très ouvert.



Photo 3 - Canal, Marais de Braud-et-Saint-Louis



© Photo 4 - Centrale nucléaire du Blayais

⁴ Une étude sur les digues dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI par les CDC a été réalisée.

Analyse AFOM du Marais de Braud-et-Saint-Louis

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Les prairies, le bocage et le parc ornithologique, comme élément d'attractivité du territoire. - Les petits ports, notamment ceux de Vitrezay et des Callonges et les navettes fluviales. - Le patrimoine hydraulique 	<ul style="list-style-type: none"> - L'enfrichement du marais - L'urbanisation en bordure du marais et son manque d'inscription dans le paysage - La centrale nucléaire et les lignes à haute tension s'imposent dans le paysage du marais et renvoient une image inverse à celle d'un espace naturel préservé
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - L'éco-tourisme à développer autour du patrimoine naturel et ornithologique du territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le contexte climatique : érosion, montée des eaux, tempête.

1.2 L'Estuaire et ses îles

L'Estuaire et ses îles (C11) constituent une entité paysagère fortement structurante pour la Haute Gironde. Composé des eaux douces de la Garonne et de la Dordogne et des eaux salées de l'Océan Atlantique, l'Estuaire de la Gironde offre un paysage emblématique, où les ambiances terrestres, fluviales et marines se mêlent.

Une charte paysagère et environnementale pour le développement durable des territoires de l'Estuaire de la Gironde a été signée en 2006. Mise en œuvre par le Syndicat Mixte pour le Développement durable de l'estuaire (SMIDDEST), elle a pour but d'orienter les actions des deux rives, pour le développement durable des territoires de l'Estuaire de la Gironde.

Les paysages des berges

Qu'elles soient formées d'une digue artificielle, d'une falaise calcaire ou d'une frange marécageuse, **les berges de l'Estuaire** sont généralement jonchées de ripisylves ou d'alignements d'arbres rivulaires. Entre digues et eaux se développent les **bots (ou brods)**, qui s'étendent au-dessus de l'estran.

On observe également sur les berges, la présence des **carrelets** qui surplombent les rivages. Ces cabanes sur pilotis rappellent la présence de l'homme et l'importante activité que suscitent les berges. Emblématiques de l'Estuaire, ces cabanons de pêche forment un véritable **patrimoine encore peu valorisé et aujourd'hui menacé par les tempêtes**, l'érosion, voire les perspectives de montée du niveau des eaux.

Les paysages des îles de l'Estuaire

Les profils et paysages insulaires de l'Estuaire ont évolué et évoluent encore régulièrement dans le temps, sous l'effet des courants et des marées qui génèrent de **mouvements sédimentaires** considérables.



Photo 5 -L'île nouvelle (à droite) et Fort Pâté (à gauche) depuis la citadelle de Blaye

Depuis l'apparition de **l'île Macau** au XI^{ème} siècle, les changements ont été nombreux : « **l'île Cazeau** passe de 100 ha au XVIII^{ème} siècle à plus de 300 ha à la fin du XIX^{ème}, **l'île Patiras** de 380 ha au début du XVIII^{ème} à 1500 au début du XX^{ème}, **l'île Vincent** et **l'île des Vaches** se sont rattachées à la rive » (Atlas des paysages de la Gironde, 2012).

Par ailleurs, **sous l'effet des mouvements sédimentaires importants**, plusieurs îles se sont regroupées au XIX^{ème} siècle. C'est le cas pour **l'île Cazeau, l'île du Nord et l'île Verte** ; c'est aussi le cas pour **l'île Nouvelle et l'île Bouchaud**.

Simple banc de sable apparu au milieu du XVII^{ème} siècle, l'île Pâté fera l'objet d'un renforcement par des structures en bois afin d'accueillir Fort Pâté, dont la construction sera achevée en 1693. Celui-ci forme le troisième élément du verrou de la Gironde conçu par Vauban, avec la Citadelle de Blaye, rive droite, et Fort-Médoc, rive gauche.

Cette architecture militaire participe également du paysage de l'Estuaire, elle souligne son importance stratégique et la volonté humaine de maîtriser ces territoires fluctuants. L'île en elle-même, soumise à une érosion importante, verra sa surface diminuer de 20 à 13 ha entre 1723 et 1912. De nombreuses opérations de consolidation des berges ont été menées au fil du temps, afin de préserver cet élément du système défensif. (Atlas des paysages de la Gironde, 2012).

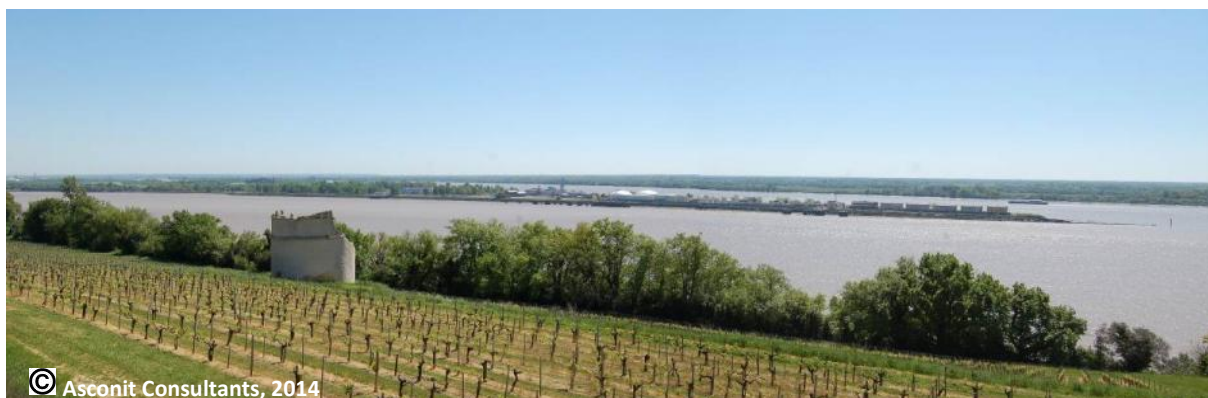
Les ports de Haute Gironde

Avec ses 635 km², l'Estuaire de la Gironde constitue une voie navigable d'importance pour toute la région pour le commerce, le tourisme et l'industrie. Des navires de grands gabarits (bateaux de croisières, porte-conteneurs, superpétroliers, bateaux de pêche ou cargos) y sont accueillis.

La plupart des ports de Haute Gironde sont des **petits ports de pêche et de plaisance**, implantés en retrait le long d'étroits chenaux. Le **port urbain** de Blaye marque plus directement le paysage de la façade estuarienne, avec ses quais en pierre, sa citadelle (classée au patrimoine mondial de l'UNESCO) et ses façades bâties.

Le **phare de Patiras** dressé au sein de l'Estuaire sur l'île du même nom, constitue également un patrimoine architectural de valeur.

La **presqu'île du Bec d'Ambès** prolonge, quant à elle, les reliefs des collines calcaires de l'Entre-Deux-Mers. Par sa position et ses paysages, la presqu'île du Bec d'Ambès ressemble plus aux berges de la Gironde qu'aux îles de l'Estuaire. Sur ses terres marécageuses, elle accueille une importante zone industrielle, avec au Nord la présence d'une centrale thermique E.D.F., d'une usine d'engrais, d'une usine de Carbon-Black, d'un centre de conditionnement de gaz liquéfié, des dépôts de carburants, etc. La presqu'île fait partie du **grand port maritime de Bordeaux**.



© Asconit Consultants, 2014

Photo 6 - Le bec d'Ambès et sa raffinerie de pétrole depuis les coteaux du Bourgeais

Analyse AFOM de « l'Estuaire et ses îles »	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Immensité de l'Estuaire de la Gironde, le plus grand d'Europe - Le patrimoine architectural classé patrimoine mondial de l'UNESCO : la Citadelle Vauban (dite de Blaye), qui constitue avec Fort Pâté et Fort-Médoc le « verrou » de l'Estuaire. - Existence d'une charte paysagère et environnementale de l'Estuaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Des berges érodées et des ouvrages de défense endommagés. - Un patrimoine bâti non restauré et un manque d'aménagement pour l'accueil du public sur certaines îles de l'Estuaire (l'île Nouvelle a fait l'objet d'un programme de remise en état pour l'accueil du public et l'île de Patiras, avec son phare et son espace de réception, est un site accueillant des événementiels et spectacles). - Des espaces publics peu nombreux, sans valorisation dans les communes portuaires touristiques comme Blaye.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Fort potentiel d'attractivité touristique, avec les ambiances riches et variées de l'Estuaire, de ses îles, de son patrimoine bâti et de ses ports. - Les carrelots, véritable patrimoine emblématique de l'Estuaire, à mieux valoriser. 	<ul style="list-style-type: none"> - La fragilité des milieux humides face notamment à la fréquentation touristique. - Le contexte climatique : érosion, tempête, montée des eaux.

1.3 Les marges de la Double Saintongeaise

Les **marges de la Double Saintongeaise (D4)** sont couvertes par la forêt du même nom, depuis le département voisin de Charente-Maritime. D'une superficie de 300 km², cette forêt mixte en bon état de conservation permet d'accueillir une importante biodiversité. Elle est par ailleurs **traversée par un axe majeur du territoire de la Haute Gironde** (l'autoroute A10), alors que d'autres **routes secondaires** (RD132, RD115, RD22) permettent de desservir les principales communes du territoire.

Si la forêt constitue la composante principale de ces marges, elle **ne se présente pas pour autant comme un massif boisé homogène**. On y trouve de nombreuses clairières, parfois habitées ou occupées par des parcelles agricoles ainsi que de grandes friches boisées.



Photo 7 - Clairière de la Double Saintongeaise

Les espaces agricoles de la Double Saintongeaise

Les clairières de la Double Saintongeaise accueillent des productions agricoles variées : vignes (sous label **AOC Côtes-de-Blaye, Blaye Côtes de Bordeaux et Blaye**), prairies, cultures, vergers, maraichage (avec les **Asperges du Blayais classées IGP**). Les larges pâtures en bord de lisières boisées maintiennent encore les paysages ouverts.

Néanmoins, les dynamiques de déprise agricole sont visibles par endroit, avec l'observation d'un début d'enfrichement des parcelles.



Photo 8 - Parcelles de vignes et d'asperges au cœur d'une clairière

Un maillage urbain très peu dense

Le maillage urbain du territoire est très peu dense : on trouve les hameaux dans les clairières, quelques fermes isolées et des villages, surtout implantés auprès d'un carrefour ou le long des routes.

Les constructions nouvelles sont alignées en bord de route sans lien avec les bourgs. Au sein des clairières les plus réduites, certains villages s'étendent désormais de lisière en lisière.

Analyse AFOM des marges de la Double Saintongeaise

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Un patrimoine forestier en bon état, important pour la biodiversité inféodée aux milieux forestiers, - Des espaces agricoles variés, accueillant des productions sous label de qualité (IGP Asperges du Blayais), - Une viticulture sous label AOC Blaye Côtes de Bordeaux, garant du maintien des paysages viticoles. 	<ul style="list-style-type: none"> - La fragmentation du massif par les infrastructures de transports fragilise la biodiversité, - La progression des friches et la fermeture des paysages agricoles, - Des extensions urbaines le long des routes, sans lien avec les bourgs.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Le classement en IGP Asperges du Blayais favorise le maintien de la production et des actifs agricoles. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'augmentation de la fragmentation du massif par le développement d'extensions urbaines dispersées.

1.4 Les prémisses des coteaux charentais

Les **Prémisses des coteaux charentais (D5)** se situent au Nord du territoire du SCoT. La vigne y est largement dominante, classée **AOC Blaye Côtes de Bordeaux, Blaye et Côtes-de-Blaye**. Entre les vignobles, on trouve aussi des boisements et quelques cultures (céréales, maraîchage de plein champ ou sous serre).



Photo 9 - La vigne, une composante majeure des paysages

Les bourgs principaux se situent en bordure de l'unité paysagère, entre collines et marais : **Saint-Ciers-sur-Gironde, Braud-et-Saint-Louis et Saint-Aubin-de-Blaye**. L'A10 traverse le territoire et des axes secondaires mais fréquentés desservent les bourgs (RD137, RD18 et RD255).

La pression de l'urbanisation se fait aussi particulièrement sentir **le long de la RD255 et de la RD136** sous la forme de pavillons individuels juxtaposés les uns à la suite des autres.

Notons néanmoins qu'avec l'autoroute A10 comme porte d'entrée au Nord du territoire et la présence de la vigne, les **Prémises des Coteaux Charentais ont un rôle de vitrine à jouer** pour l'ensemble du territoire du SCoT.

Analyse AFOM des Prémises des coteaux charentais	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Une viticulture sous label AOC Blaye Côtes de Bordeaux, garant du maintien des paysages viticoles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Extensions urbaines linéaires le long des axes routiers secondaires
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Rôle de territoire « vitrine de la Gironde » à jouer - Itinéraires de découverte entre les marais de Braud-et-Saint-Louis et les Prémises des Coteaux charentais (D255 et D136). 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de mitage avec l'implantation de bâtis isolés

1.5 Le Cubzaguais

Délimité par les vallées de la Dordogne, du Moron et de l'Isle, seule une petite partie du **Cubzaguais (E5)** couvre le territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire et vient couvrir uniquement la partie centrale de la commune de Saint-Christoly-de-Blaye (seule commune concernée par l'unité paysagère).

Si la **vigne est à nouveau un élément important du paysage**, elle compose avec les cultures, les boisements et les prairies, des paysages variés et vallonnés. Les paysages semi-ouverts mêlent forêts mixtes et **vallées agricoles bocagères** (avec maintien de bosquets, lisières, haies).

Une urbanisation quasi-homogène du territoire

L'urbanisation se répartie sur l'ensemble du Cubzaguais, avec un bourg principal, situé hors du territoire du SCoT, celui de **Saint-Savin-de-Blaye**. Sur le territoire du SCoT, le Cubzaguais est **traversé de part en part par l'A10**.

Si les villages et le bâti ancien sont souvent de qualité, les habitations et zones d'activités construites le long des routes et la densité du trafic routier tendent de plus en plus à **banaliser voire dégrader les paysages**.

Le territoire est aussi marqué par la présence de **carrières de calcaire**, qui ont été exploitées pour la construction locale et les monuments bordelais. Aujourd'hui, elles servent surtout aux chantiers de restauration.

Analyse AFOM du Cubzaguais	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">- Des paysages variés, entre vigne, espaces agricoles bocagers et petits boisements,- Une viticulture sous label AOC Blaye Côtes de Bordeaux, garant du maintien des paysages viticoles.	<ul style="list-style-type: none">- Banalisation des paysages avec un mitage paysager et le développement des habitations le long des routes,- Densité du trafic routier élevée,- Fragmentation des espaces naturels, forestiers et agricoles par de nombreuses infrastructures de transport.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none">- Un bâti ancien patrimonial à mieux valoriser,- Des espaces naturels à valoriser.	<ul style="list-style-type: none">- Augmentation de la pression foncière sur les espaces naturels, agricoles et forestiers,- Perte d'identité paysagère.

1.6 Le Blayais

L'unité paysagère du **Blayais (E6)** se caractérise par des **coteaux calcaires** en bordure d'Estuaire de la Gironde, qui s'adoucisent progressivement à l'Est, jusqu'à la vallée du Moron et vers le Nord, jusqu'aux marais de Braud-et-Saint-Louis et de la Vergne (Atlas des paysages de la Gironde, 2012). Plus en intérieur, les **vallons** marquent le territoire, avec des boisements, cultures et prairies, et en surplomb, les versants viticoles.

L'**urbanisation assez diffuse sur le territoire**, est plus marquée le long de l'Estuaire avec une commune principale : **Blaye**. La **Corniche de la Gironde** (site inscrit comme « espace naturel remarquable », art. L.341-1 à 22 du Code de l'environnement), est ainsi jonchée d'habitations et de petits jardins aménagés. L'ensemble du territoire est desservi par quelques **routes départementales**, qui constituent des axes de déplacement relativement fréquentés : RD137, RD937, RD669, etc.



Photo 11 - Les jardins lovés sur les rives de l'Estuaire, le long de la RD669E1

Les paysages viticoles

La quasi-totalité du territoire est occupée par la **vigne**, classée sous l'**appellation d'Origine Contrôlée Blaye Côtes de Bordeaux**⁵. Produite sur de grandes surfaces, la vigne offre des paysages ouverts et où les domaines viticoles constituent des ensembles architecturaux de qualité, qui embellissent les paysages du Blayais (Atlas des paysages, 2012).



Photo 12 - Les vignobles du Blayais vus des hauteurs du village de Cars

⁵ Anciennement appelées Premières Côtes de Blaye.

Blaye, un site patrimonial fortifié

La commune de **Blaye** concentre une part non négligeable de la population du territoire du SCoT.

La ville de Blaye est, elle, l'un des sites architecturaux majeurs de l'Estuaire, avec la présence imposante de la **Citadelle de Vauban** (dite Citadelle de Blaye), datant du XVIIème siècle et classée au patrimoine mondiale de l'UNESCO.



Photo 13 – La Citadelle de Vauban dite « Citadelle de Blaye »

A l'intérieur des terres, quelques groupements importants comme **Saint-Christoly-de-Blaye** ou encore **Berson**, forment des bourgs conséquents mais secondaires.

On assiste également au développement **d'extensions urbaines le long des routes**, générant une urbanisation linéaire. La vigne, sous label **AOC Côtes-de-Blaye, Blaye Côtes de Bordeaux, Blaye, Côtes de Bourg**, permet de limiter l'étalement urbain.

Analyse AFOM du Blayais	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">- La Corniche de la Gironde, site inscrit comme « <i>espace naturel remarquable</i> » (art. L.341-1 à 22 du Code de l'environnement),- Une viticulture sous label AOC Blaye Côtes de Bordeaux et Côtes de Bourg garant du maintien des paysages viticoles,- Fort potentiel d'attractivité grâce à de nombreux atouts paysagers.	<ul style="list-style-type: none">- Les extensions urbaines linéaires le long des routes- La qualité des espaces publics des bourgs,
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none">- Des liaisons douces à développer dans les bourgs et notamment aux abords des sites patrimoniaux comme Blaye- Tourismes vert et culturel à renforcer.	<ul style="list-style-type: none">- Le renforcement du risque de mitage paysager, avec des bâtiments isolés,- La pression foncière sur les espaces viticoles

Chapitre 2 - Les espaces urbanisés

L'urbanisation du territoire de la Haute Gironde est **globalement peu dense et plutôt diffuse**. Le territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire bénéficie néanmoins par sa proximité avec l'agglomération bordelaise et sa desserte par l'A10 d'une **accessibilité forte pour les actifs travaillant sur Bordeaux**. Deux types d'occupation bâtie signent l'identité du territoire : le **maillage villageois** des plateaux collinéens et les **bourgs** au pied des coteaux ou en plaine.



Pour autant, le territoire du SCoT en général est de plus en plus marqué par des **phénomènes d'étalement urbain diffus** et des **phénomènes de mitage des espaces périurbains et ruraux**, en lien avec un fort développement de l'habitat individuel dispersé, parfois anarchique.

2.1 L'architecture d'habitats

Dans le Nord du territoire, l'habitat traditionnel est semblable à **l'habitat de la Haute Saintonge**, située en Charente-Maritime. L'habitat local se caractérise par ses **matériaux** (pierres calcaires, bois, tuile de Gironde), ses **couleurs** (tons pierres pour la façade et tons clairs pour les volets) et par ses **attributs caractéristiques** (fenêtres alignées symétriquement à la porte d'entrée, grange attenante et une hauteur sous plafond plus faible à l'étage qu'au rez-de-chaussée).

Sur le reste du territoire de la Haute Gironde, on trouve une certaine diversité typologique des maisons en fonction du niveau social de leurs premiers habitants : la « **Maison de Bordier** » de l'ouvrier agricole ; la « **Maison du Vigneron ou du Paysan** » plus haute et plus grande et enfin la « **Maison de Maître** », maison à étage, aussi appelée « **Maison girondine** ».

La **Pierre calcaire** marque l'identité du patrimoine bâti du territoire. La pierre calcaire était réputée et fut beaucoup utilisée pour les monuments bordelais.



Photo 15 - Maison de style charentais, Saint-Ciers-sur-Gironde

La maison de bordier

Jusqu'au XIXe siècle, la **maison de bordier** se composait uniquement d'un rez-de-chaussée et ne comportait pas de grenier. Le climat océanique, la présence des vents dominants et l'ensoleillement ont conduit les habitants à orienter la façade principale de leurs maisons au Sud et au Sud-est. L'espace intérieur était succinct : une grande pièce qui communiquait, à l'arrière, avec le chai orienté au Nord. Ce chai abritait le **vin pour la consommation personnelle du foyer**, ainsi que les réserves alimentaires et le bois.

À l'intérieur de l'habitation, le sol était recouvert de carreaux et le chai restait en terre battue. Le toit, à deux pentes dissymétriques, était couvert de tuiles canal – dites tuiles de Gironde – (le plus long pan, moins pentu, se situait vers l'arrière et abritait le chai). Associé à l'habitation, un jardin modeste servait de potager et assurait une grande partie de la consommation du foyer.

La maison du vigneron

La **maison du vigneron** est plus vaste que la maison de bordier, avec une à plusieurs chambres, un chai, un grenier et parfois un étage aménagé.

La façade en moellons avec des pierres de taille pour les encadrements de baies et les angles, était encore relativement simple, quoique souvent agrémentée d'une génoise (simple ou double) à la limite de la toiture.

Le matériel permettant la fabrication et à la commercialisation du vin est entreposé dans le chai.



Photo 16 – Une maison du Vigneron

La maison de maître

La **maison de maître** est une maison plus grande, développe sur 5 travées minimum, à un étage. On retrouve au Nord un pan arrière qui abrite les chais.

Le niveau social du propriétaire est marqué par différents éléments de décor : le portail, la porte, les corniches moulurées sous la toiture, les épis de faitage, etc.

Aujourd'hui, les modèles architecturaux adoptés pour les **constructions nouvelles** sont standardisés et n'offrent pas une image de qualité. Au contraire, ils tendent à renforcer une certaine banalisation des paysages.

La **part importante des maisons individuelles** dans le parc de logements girondin (65,5 %) fait de ce phénomène une problématique majeure. Le développement des zones d'activités et long des routes participent aussi à cette banalisation, voire dégradation des paysages.

2.2 Le patrimoine bâti remarquable

A l'image du département, le territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire est riche d'un patrimoine architectural de qualité et composé de châteaux viticoles, de nombreuses églises et de forteresses comme la Citadelle de Blaye.

2.2.1 Le patrimoine exceptionnel

La ville de Blaye constitue l'un des sites architecturaux majeurs du territoire, présentant un front urbain de qualité sur les berges dans lequel s'inscrit la **Citadelle Vauban, dite Citadelle de « Blaye », datant du XVII^{ème} siècle.**

La Citadelle forme un triptyque avec **Fort Pâté** (sur l'île Pâté) et **Fort-Médoc** (sur la rive gauche de l'Estuaire, à Cussac-Fort-Médoc) destiné à « verrouiller » l'accès à Bordeaux face à d'éventuelles attaques militaires fluviales. Ces trois éléments sont **classés au patrimoine mondial de l'UNESCO.**

Bien que cet héritage architectural soit de grande qualité, conférant à la ville un attrait touristique certain, sa valorisation pourrait encore être optimisée. Les espaces publics autour du port, assurant la jonction entre bourg et forteresse, sont en effet de qualité paysagère médiocre, laissant une place trop importante à la voiture.



Photo 17 – Vue aérienne de la Citadelle de Blaye, avec Fort Pâté en 2nd plan et Fort-Médoc en fond de plan

2.2.2 Le patrimoine classé « Monuments historiques »

A l'échelle du territoire de Haute Gironde, le **patrimoine bâti protégé** est plutôt concentré sur la partie Sud-Ouest du territoire, entre Blaye et Saint-Seurin-de-Bourg.

Parmi la **quarantaine d'édifices ou sites historiques protégés au titre des monuments historiques**, près de la moitié concerne des **églises**. Celles-ci s'inscrivent dans la lignée de l'art roman saintongeais, au style sobre et dépouillé. A partir du XII^{ème} siècle, les nombreux pèlerins, venant de Saintes, empruntent la fameuse « **Voie de Tours** » (**Via Turonensis**) et font étape à Saint-Ciers-sur-Gironde et à Blaye.

De nombreux signes jacquaires comme la célèbre coquille Saint-Jacques, la Croix des Templiers, l'ex-abbaye de Pleine-Selve et d'autres ordres religieux témoignent de cette époque.



Photo 18 - L'église de Bayon-sur-Gironde et son clocher, classé monument historique



Photo 19 - Le cimetière (croix classée) et l'église de Saint-Vivien-de-Blaye

Certains **sites archéologiques** ont également fait l'objet d'un classement au titre des Monuments historiques.

Les **villas gallo-romaines de Plassac**, construites entre le I^{er} et le VI^{ème} siècle Ap. J-C., sont également classées « Monuments historiques » et propriétés du département de la Gironde. L'intérêt historique, patrimonial et paysager du Domaine permet d'y développer régulièrement des actions culturelles en direction de différents publics.



Villa gallo-romaine de Plassac (© Jérôme Jamet)

2.2.3 Le « petit patrimoine » du territoire

La Haute Gironde dispose d'un **riche patrimoine local (moulins, lavoirs, fontaines, etc.)**, qui reste encore assez méconnu ou devenu rare.

Beaucoup des nombreux moulins des communes du Nord de Blaye, de Saint-Ciers-sur-Gironde à Fours, ont progressivement disparu après 1870, avec le déclin de la polyculture-élevage, au profit de la vigne.

Les **carrelets** font aussi partie du patrimoine estuarien. En comptabilisant les deux rives de l'Estuaire, on en dénombre plus de 600 au total. Nom initialement donné au filet, le carrelet désigne aussi le ponton et est voué à la pêche aux poissons d'eau douce (sandre, carpe etc.) et d'eau salée (anguille, mullet, bar, etc.).

Emblématiques du territoire, les carrelets sont aussi un patrimoine à protéger.



Photo 20 – Carrelet sur l’Estuaire de la Gironde (© jcielia)

2.2.4 Le patrimoine industriel

Au cœur d’une région Nouvelle-Aquitaine réputée peu industrialisée, le département de la Gironde, fort de la présence de l’agglomération bordelaise, apparaît comme un cas particulier.

A l’échelle du territoire de la Haute Gironde, le patrimoine industriel concerne la centrale nucléaire de Blaye, les coopératives viticoles et le port de Blaye.

2.3 Les infrastructures de transport et les zones d’activités

2.3.1 Les infrastructures de transport

Le territoire est marqué par la traversée Nord-Sud de l’A10 et par des infrastructures routières à circulation dense : RD137, RD669, RD136, RD937.

Au cours du XXème siècle, les **transports collectifs** (train, tramway, bus) ont été en grande partie supplantés au profit de la voiture individuelle. Sur le territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire, cela s’est traduit par l’abandon de tronçons de voies ferrées (entre Blaye et Saint-Mariens notamment) et le développement des extensions urbaines autour des nœuds routiers et le long des axes principaux.

Un accroissement des réseaux de circulations douces

Le **réseau cyclable girondin** est assez important et en constant développement. Il permet d'appréhender l'ensemble des paysages du département. Sur les 600 km du réseau, 300 ont été développés par le Conseil général, souvent sur les friches du réseau ferré.

Ce réseau a son importance à différentes échelles : tourisme national, régional mais aussi déplacement local.



Photo 21 – Piste cyclable Blaye-Etauliers

Le réseau de **sentiers pédestres** composé de boucles locales,

régionales, des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle est également important en Haute Gironde et permet de découvrir des paysages de grande qualité. Ce réseau n'est pas toujours bien entretenu et balisé.

Faiblesse du transport fluvial

L'Estuaire de la Gironde et la Dordogne ne sont plus des axes majeurs de circulation. Si quelques terminaux spécialisés ont été maintenus comme celui de Blaye, où le bac permet de traverser l'estuaire jusqu'à l'autre rive, de nombreux petits ports sont aujourd'hui oubliés.

Le **développement du tourisme fluvial** pourrait permettre de « réactiver » et de valoriser le patrimoine fluvial et le territoire estuarien dans son ensemble.

2.3.2 Les zones d'activités

A l'échelle du Pays de la Haute Gironde, on trouve **deux pôles commerciaux de centralité** : l'un sur le territoire du SCoT (Blaye – Cars – Saint-Martin-Lacaussade) ; l'autre, extérieur au territoire du SCoT (à Saint-André-de-Cubzac).

Le **pôle de Blaye – Cars – Saint-Martin-Lacaussade** rayonne au-delà du périmètre du SCoT) sur un bassin de vie de 40.000 habitants (ODAC, CG33, 2011-2012). Quant au **pôle de Saint-André-de-Cubzac**, il profite d'une très bonne accessibilité depuis la métropole et devrait encore se développer.

Sur un plan paysager, le développement de ces **zones d'activités en bordure de routes dégrade fortement les paysages** de la Haute Gironde.

Chapitre 3 – Synthèse et enjeux associés au patrimoine paysager et architectural

3.1 Analyse AFOM du patrimoine paysager et architectural

Analyse AFOM du patrimoine paysager	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - L'Estuaire de la Gironde, plus grand Estuaire d'Europe, élément paysager structurant du territoire. - Richesse des ambiances paysagères entre vallons viticoles (Blaye), coteaux boisés, terrasses alluviales, marais, et transition avec le paysage charentais (Double Saintongeaise, prémices des coteaux charentais). - Les coteaux viticoles du Blayais-Bourgeais ont une identité paysagère clairement lisible, de qualité, valorisée par des routes à caractère touristique (pieds de coteau le long des ports, dans le terroir viticole...) et par les nombreux points de vue qu'ils offrent. - Une viticulture sous label AOC (Blaye Côtes de Bordeaux, Côtes de Bourg, Bordeaux et Bordeaux supérieur), garant du maintien des paysages viticoles. - Un patrimoine forestier en bon état, important pour la biodiversité inféodée aux milieux forestiers. - Les Marais de Braud-et-Saint-Louis notamment révèlent des sites naturels majeurs et un patrimoine hydraulique important. 	<ul style="list-style-type: none"> - Dilution de l'accueil des populations et de l'armature urbaine qui génère des phénomènes de mitage, de desserrement sur les zones viticoles et la façade estuarienne, de banalisation voire de dégradation des paysages. - Fragmentation des espaces naturels, forestiers et agricoles par plusieurs axes routiers à forte circulation (A10, RD137, RD669, RD136, RD937). - Disparition progressive des paysages prairiaux et apparition de zones de « flous » entre paysages bâtis et paysages « naturels » en l'absence de gestion des interfaces. - Fort enrichissement des coteaux, marais et prairies, en limite Nord du département dans la zone de contact avec la Charente. - Disparition progressive du bocage dans le Marais de Braud-et-Saint-Louis liée notamment à l'intensification de certaines pratiques agricoles.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - L'élaboration du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire, avec une visée économe et raisonnée de la consommation des espaces, la valorisation des paysages et des espaces naturels. - Poursuivre les opérations de revalorisation de sites naturels majeurs notamment dans les marais (comme l'opération Terre d'Oiseaux dans les marais Nord). - Un rôle de territoire « vitrine de la Gironde » à jouer. - Développer l'agriculture durable pour réinvestir les espaces en friche. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le renforcement du risque de banalisation et de mitage paysager, avec perte d'identité paysagère. - Augmentation de la pression foncière sur les espaces naturels, agricoles et forestiers.

Analyse AFOM du patrimoine architectural

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Un patrimoine architectural et historique très riche sur le territoire : sites UNESCO (citadelle de Blaye, Fort Pâté), zones archéologiques, sites classés monuments historiques concentrés sur la partie Ouest du territoire. - Les cœurs de bourgs anciens et certains ports présentent une architecture vernaculaire identitaire comme Blaye. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'A10, infrastructure de transport majeure, coupe le territoire en deux sans procurer d'aménités compensatrices. - Un territoire inégalement desservi par les infrastructures de transport routières. - Un réseau ferroviaire limité avec l'abandon de certains tronçons entre Blaye et Saint-Mariens. - Un étalement urbain linéaire banalisé le long des grands axes depuis les années 70 (standardisation des formes urbaines, faisant peu référence à l'architecture locale, multiplication des lotissements et des zones d'activités). - Une urbanisation peu dense et diffuse qui complexifie la fourniture de services publics communaux (assainissement, internet, etc.) et banalise les paysages. - Manque de valorisation des sites patrimoniaux. - Des maisons de centre bourg, laissées à l'abandon
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - La création d'une nouvelle sortie sur l'A10 au sein de la Haute Gironde, comme élément de projet de développement. - Le développement d'un tourisme fluvial pour « réactiver » le trafic et mieux valoriser le patrimoine fluvial. - Nombreux petits ports, parfois oubliés, mais qui offrent l'opportunité de développer l'attractivité du territoire (découverte du territoire par les petits ports estuariens typiques). - Le développement d'un tourisme culturel autour du patrimoine bâti traditionnel à valoriser. 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de dégradation voire de disparition du patrimoine bâti, portuaire et du petit patrimoine. - Accentuation de la dégradation des paysages sans politique foncière volontariste.

3.2 Enjeux pour le territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire

Enjeux associés aux patrimoines paysager et architectural de la Haute Gironde

1 | Préserver le patrimoine paysager et architectural de la Haute Gironde

Le territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire dispose d'arguments nombreux qui traduisent la **qualité et la typicité de ses paysages**. Territoire façonné par la viticulture, il alterne sur sa partie Ouest, entre vallons viticoles, coteaux boisés, terrasses alluviales et marais face à l'Estuaire de la Gironde ; la moitié Est du territoire étant plutôt marquée par des paysages viticoles, mêlés à des espaces agricoles bocagers (prairies, cultures, maraichage), des petits boisements et le massif de la Saintongeaise.

Les **appellations viticoles** (AOC Blaye Côtes de Bordeaux, Côtes de Bourg, Bordeaux et Bordeaux supérieur) préservent (au moins en partie) le foncier agricole du territoire. Néanmoins, certains paysages sont en voie de dégradation / banalisation sous l'effet d'une urbanisation pas toujours bien contrôlée : développement de constructions linéaires le long des routes (habitats et/ou zones d'activités), un peu partout sur le territoire du SCoT. L'emprise des espaces réservés à la circulation et au stationnement des véhicules individuels devient également de plus en plus forte, que ce soit au sein des bourgs et villages qu'entre bourgs.

Quant au **patrimoine architectural du territoire**, il s'inscrit dans les cœurs de bourgs anciens, avec la présence de bâtiments typiques, de monuments historiques (civil, militaire ou religieux), dans les ports, mais aussi sur des zones archéologiques (commune de Plassac), et bien entendu par la Citadelle de Blaye et de Fort Pâté, classés patrimoine mondial de l'UNESCO. Ces caractéristiques sont constitutives de l'attractivité de ce territoire et contribuent à la qualité de vie de ses villages et petites villes.

La **réhabilitation et même la requalification** de certains espaces et paysages industriels, du patrimoine civil, militaire ou religieux, etc. peuvent également constituer des voies intéressantes pour la préservation du patrimoine architectural du territoire de la Haute Gironde.

2 | Renforcer la valorisation des paysages et de l'architecture typique et identitaire du territoire

Au-delà de leur préservation, la mise en valeur et la réhabilitation des espaces et bâtis qui constituent le patrimoine et l'identité du territoire de la Haute Gironde, **pourraient contribuer à renforcer l'attractivité du territoire et la stratégie touristique de la Haute Gironde**.

Par exemple, l'Estuaire de la Gironde, partie importante et remarquable des paysages de la Haute Gironde recouvre de nombreuses potentialités « d'exploitations culturelles » (histoire, identité, îles estuariennes, etc.), à partager et à relier avec le Médoc.

La valorisation des paysages de qualité à dominante viticole, des ports et berges, chemins de randonnées et pistes cyclables reliant des sites touristiques d'intérêt entre eux, sont aussi des

travaux à envisager en vue d'organiser une stratégie touristique mettant en valeur les différentes composantes paysagères de Pays de la Haute Gironde (notamment sa façade estuarienne).

Par ailleurs, si le **développement de l'œnotourisme et du tourisme culturel** (architecture et paysages) constituent deux leviers majeurs pour la valorisation du patrimoine du territoire qui méritent d'être encore renforcer, le territoire de la Haute Gironde offre un cadre idéal pour le **développement d'un tourisme de nature ou d'activités de loisirs de plein air** (tourisme fluvial, randonnées pédestres, cyclistes, équestres, sports aquatiques, pratiques d'activités et organisations de manifestations sportives, etc.).

PARTIE 3 - LE PATRIMOINE NATUREL ET LES CONTINUITES ECOLOGIQUES

Chapitre 1 - La richesse faunistique et floristique du territoire

La Gironde est marquée par des influences atlantiques et continentales qui lui offrent une **grande variété de milieux et d'habitats naturels** qui accueille une biodiversité animale et végétale importante, que l'on retrouve à l'échelle du SCoT.

1.1 La faune

Située sur un **axe migratoire majeur** pour l'avifaune, l'Estuaire de la Gironde est survolé chaque année par plusieurs milliers d'oiseaux. Parmi les espèces migratrices ou partiellement migratrices les plus connues, on peut citer le *Martinet noir*, l'*Hirondelle de fenêtre*, la *Linotte mélodieuse*, le *Chardonneret élégant*, le *Pinson des arbres*, le *Verdier d'Europe* ou encore la *Bergeronnette printanière*.

D'autres espèces choisissent les **bordures d'Estuaire** pour leur nidification : c'est le cas du *Héron pourpré*, du *Héron cendré*, de l'*Aigrette garzette*, de la *Cigogne blanche*. Enfin, on peut croiser sur les rives d'Estuaire des espèces marines, comme le *Cormoran*, le *Goéland leucopnée*, la *Mouette rieuse*. Au total, ce sont 130 espèces nicheuses qui ont été recensées sur la zone estuarienne depuis 1970 (Conservatoire de l'Estuaire de la Gironde, <http://Estuairegironde.net/est/est-0.html>).



Le Martinet noir



Le Pinson des arbres



La Linotte mélodieuse

Photo 22 – Exemples d'espèces d'oiseaux présentes sur le territoire du SCoT

L'Estuaire de la Gironde, la Dordogne et leurs affluents sont également des espaces sensibles et déterminants pour plusieurs espèces de poissons migratrices sous statut de protection. Ces milieux représentent des zones de transit obligatoire lors des migrations des espèces amphihalines (*esturgeon européen*, *alose*, *anguille*, *lamproie*, *maigre*, etc.), des zones d'accueil et de grossissement pour les juvéniles, des zones de reproduction ou encore de transit. **Le maintien de la continuité aquatique est un enjeu majeur pour le territoire.**

Les nombreux marais du territoire hébergent également plusieurs espèces spécifiques, emblématiques et protégées, comme la *Cistude d'Europe* ou le *Vison d'Europe*.

De manière générale, le territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire possède une grande naturalité, avec des espaces naturels et semi-naturels encore bien présents sur le territoire, qui autorisent le maintien d'un certain niveau de biodiversité.

Le tableau 1 suivant liste quelques exemples d'espèces emblématiques du territoire du SCoT.

	Espèces emblématiques du territoire	Espèces vulnérables ou en danger d'extinction
Poissons	L'Esturgeon européen, la Lamproie marine et la Lamproie fluviatile, la Lamproie de Planer, l'anguille, l'alose, le saumon atlantique, etc.	Deux espèces de poissons sont classées sur liste rouge nationale «en danger critique d'extinction»: l'Esturgeon européen et l'Anguille . Elles font toutes deux l'objet de plans nationaux de protection. Cinq espèces sont classées « vulnérables » : la Grande alose, l'Alose feinte, le Brochet, la Lamproie de rivière et le Saumon atlantique . L'Ecrevisse à pattes blanches , classée vulnérable sur liste rouge.
Mammifères	Le Vison d'Europe, la Loutre d'Europe, l'écureuil roux, le renard roux, le lièvre d'Europe, le Grand Rhinolophe, le Petit Rhinolophe, la Barbastelle d'Europe, Grand Murin, le Murin de Daubenton, la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Kuhl, etc.	Le Vison d'Europe est identifié « en danger critique d'extinction» sur liste rouge nationale. Les chiroptères sont aussi classés sensibles et bénéficient d'un plan national de restauration (2009-2013) et d'un plan régional d'actions en Aquitaine (2010).
Reptiles	La cistude d'Europe, la coronelle lisse, la couleuvre à collier, le lézard vert occidental, etc.	
Oiseaux	Le Butor étoilé, le Bihoreau gris, l'Aigrette garzette, la Grande aigrette, le Héron pourpré, la Cigogne blanche, le Circaète Jean le Blanc, le Milan noir, le Busard des roseaux, le Busard cendré, l'Echasse blanche, le Pipit Farlouse, le Martin-pêcheur d'Europe, la Gorge-bleue à miroir, la Pie grièche écorcheur, etc.	Sur les 73 espèces d'oiseaux nicheurs menacées de disparition en France, 5 sont présentes sur le territoire de la Haute Gironde , dont la Bécassine des marais (www.faune-aquitaine.org). 10 espèces d'oiseaux sont classées « vulnérables » (la Sarcelle d'hiver, le Busard des roseaux, le Coulis cendré, la Linotte mélodieuse , etc.) et 17 espèces sont de statut « quasi menacées ».
Insectes et lépidoptères	Le Cuivré des Marais, le Damier de la Succise, l'Agrion de Mercure, le Fadet des laïches, la Lucane Cerf-volant, le Grand Capricorne, etc.	

Tableau 1 – Exemple d'espèces emblématiques du territoire du SCoT

1.2 La flore

Au même titre que la faune, la flore du territoire bénéficie d'une situation biogéographie sous influences climatiques et pédologiques variées, qui lui assure une certaine richesse et diversité. A l'échelle du Département, l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) recense près de 1 000 taxons (espèces et sous-espèces).

Parmi les **plantes endémiques** de la Gironde, on retrouve sur le territoire du SCoT plusieurs d'entre elles : l'Angélique des estuaires à fruits variables (*Angelica heterocarpa* J Lloyd) et l'Œnanthe de Foucaud (*Œnanthe foucaudii* Tess.), la Fétuque de Lahondère (*Festuca lahonderei*) sur les coteaux calcaires et le Muscari à grappes (*Muscari motelayi*) dans les vignes des vallées de la Dordogne.



Angélique des Estuaires



Œnanthe de Foucaud



Muscari à grappes

Photo 23 – Exemples d'espèces d'oiseaux présentes sur le territoire du SCoT

Taxons prioritaires de la Gironde classés au Tome 1 du livre rouge de la flore menacée de France

Les taxons présumés éteints : l'Aldrovandie à vessie (*Aldrovandia vesiculosa*), la Saintatice de Duby (*Limonium dubyi*), le Liparis de Loesel (*Liparis loeselii* L.), l'Ache rampante (*Apium repens*), l'Euphorbe peplis (*Euphorbia peplis* L.), la Nigelle de France (*Nigella gallica*).

Les taxons en danger, en passe de disparaître ou dont la survie est peu probable si la tendance actuelle se poursuit : l'Agrostide grêle (*Agrostis tenerrima*), la Petite centaurée à feuilles serrées (*Centaureum chloodes* Brot.), l'Oseille des rochers (*Rumex rupestris*), l'Elatine de Brochon (*Elatine brochonii*), l'Elatine à longs pédicelles (*Elatine macropoda*), la Linaire effilée (*Linaria spartea*, L.).

Les taxons vulnérables : l'Angélique à fruits variables (*Angelica heterocarpa*), le Faux cresson de Thore (*Caropsis verticillatinundata*), l'Isoète de Bory (*Isoetes boryana*), l'Isoète épinaux (*Isoetes hystrix*), l'Ophioglosse des Açores (*Ophioglossum azoricum*), la Bruyère méditerranéenne (*Erica erigena*).

1.3 Les espèces envahissantes

L'absence de protection ou de gestion n'est pas la seule menace qui pèse sur les espaces naturels. Selon la société nationale de la protection de la nature (SNPN), les **espèces envahissantes (ou invasives)** « sont aujourd'hui considérées comme la seconde cause de perte de biodiversité dans le monde ».

Le territoire du SCoT est concerné par plusieurs d'entre elles : le Ragondin, l'Écrevisse de Louisiane, la Tortue de Floride et la Grenouille taureau (dont désormais plusieurs noyaux de population sont

signalés dans le département de la Gironde d'après la SEPANSO), le *Poisson chat*, la *Jussie*, la *Caulerpa*, ou la *Renouée du Japon*.

Exemples d'espèces invasives présentes sur le territoire du SCoT



Le Ragondin



La Jussie

Photo 24 – Exemples d'espèces envahissantes et invasives

Si la conservation du patrimoine remarquable constitue un enjeu majeur, la préservation de la **biodiversité dite « ordinaire »** représente des enjeux non moins importants. Ces habitats (forêt, zones de cultures extensives, bocages humides, vignobles, franges boisées périurbaines...) remplissent des fonctions a minima d'interface⁶ vis-à-vis des grands réservoirs biologiques. Ils occupent surtout la plus grande partie du territoire et participent aussi à l'interconnexion de ces «réservoirs biologiques» que sont l'Estuaire de la Gironde, le plateau continental océanique, et plus au Sud, le massif pyrénéen.

⁶ quand ce n'est pas une fonction de corridors écologiques.

Chapitre 2 - Les zones de protection réglementaire et contractuelle

2.1 Les sites protégés réglementairement

Les sites à protection réglementaire concernent les Réserves Naturelles Nationales (RNN), les Réserves Naturelles Régionales (RNR), les Arrêtés Préfectoraux de Biotopes (APPB), les réserves de chasse et de faune sauvage et les sites classés.

Aucun site classé ne se situe sur le territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire. Par contre, le site inscrit de la « **Corniche de la Gironde** » qui se caractérise par la beauté des paysages et sa fragilité, est à cheval sur le territoire du SCoT et traverse les communes de Bayon-sur-Gironde, Saint-Seurin-De-Bourg, Gauriac et de Bourg (hors territoire de SCoT).



Photo 25 – Site inscrit « La Corniche de la Gironde »

Sites inscrits : Corniche de la Gironde	Superficie (ha)	Type de sites	Critère du classement
Gauriac	157,15	Sites naturels, grands ensembles paysagers	Site d'intérêt pittoresque
Bayon-sur-Gironde	91,24		
Saint-Seurin-de-Bourg	27,13		
Bourg (hors territoire du SCoT)	136,57		

Tableau 2 - Liste des sites inscrits du territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire (DREAL Aquitaine)

Les sites classés et inscrits sont des espaces naturels remarquables dont le caractère historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état et la préservation de toutes atteintes graves. Cette protection constitue un « label français » spécifique, qui s'appuie sur l'ordonnance du 18 septembre 2000 de la loi du 2 mai 1930 (articles L. 341-1 à 22 du Code de l'environnement).

Les critères définis par la loi du 2 mai 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque conduisent à protéger des espaces d'une très grande diversité, à savoir :

- *Les espaces naturels qui méritent d'être préservés de toute urbanisation et de tout aménagement,*
- *Les paysages marqués par leurs caractéristiques naturelles et l'empreinte de l'homme,*
- *Les parcs et jardins,*
- *Les écrans paysagers des monuments et des ensembles monumentaux pour lesquels le périmètre de protection prévu par la loi modifiée du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques est insuffisant.*

2.2 Les sites de protection contractuelle

2.2.1 Les sites Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est constitué de sites désignés pour assurer la conservation de certaines espèces d'oiseaux (Directive « Oiseaux » de 1979) et de sites permettant la conservation de milieux naturels et d'autres espèces de faune et de flore (Directives « Habitats » de 1992).

La désignation de **Zones de Protection Spéciale (ZPS)** issues de la Directive « Oiseaux » doit permettre de préserver, maintenir ou rétablir une diversité et une superficie suffisantes d'habitats pour toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen.

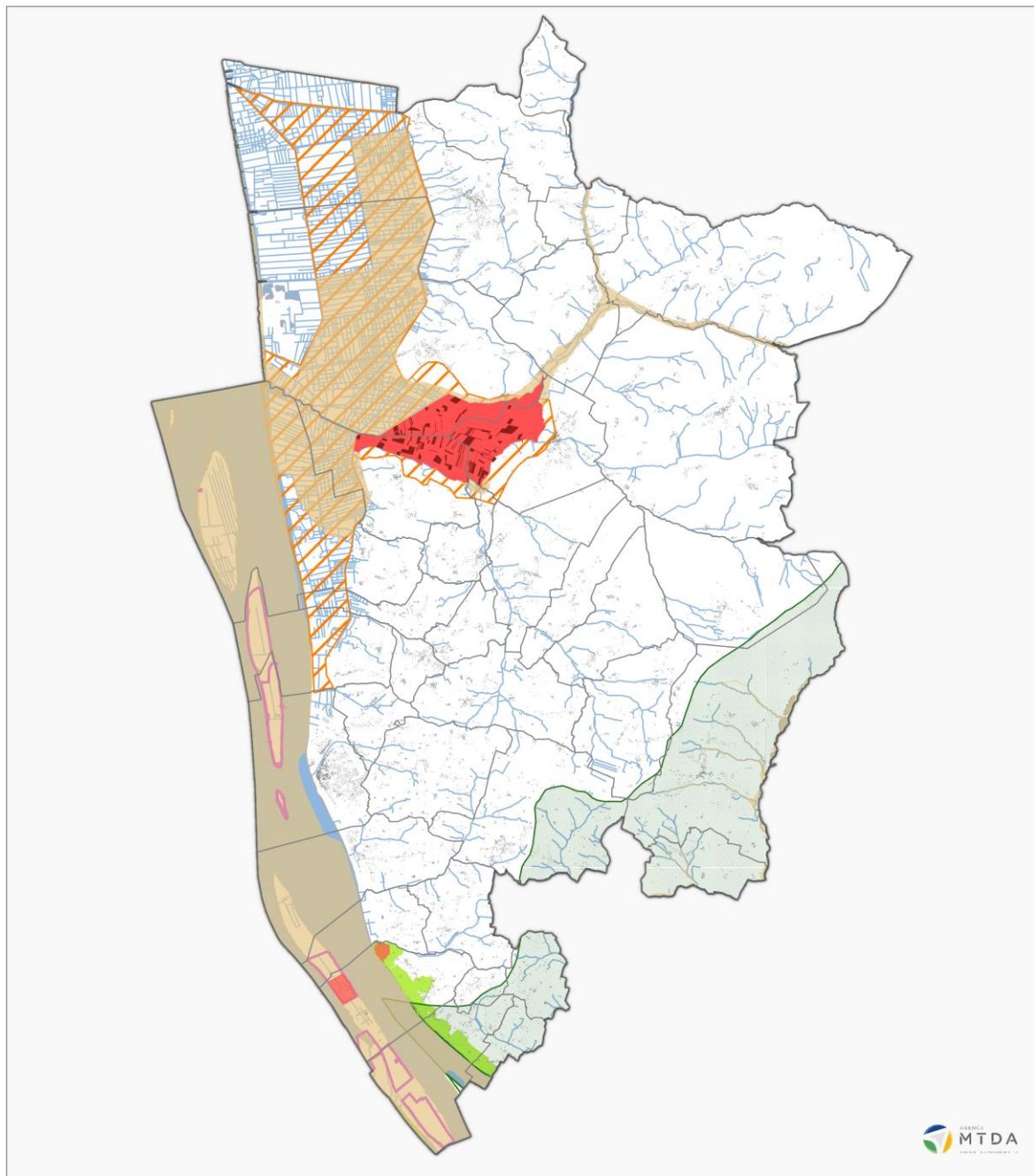
La constitution de **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** issues de la Directive « Habitats » vise à assurer la préservation de la biodiversité par la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune (hors oiseaux) et de la flore sauvages sur le territoire.

Les sites Natura 2000 définissent des zones de protection dite « contractuelle » pour la protection des habitats et espèces d'intérêt communautaire définis par la directive européenne 92/43/CEE du 21 mai 1992 (dite Directive « Habitats Faune Flore ») et la Directive européenne n°79-409 du 6 avril 1979 relative à la conservation des oiseaux sauvages (dite Directive « Oiseaux »).

*Ces directives fixent une **obligation de résultats** aux États membres et leurs laissent le choix des moyens à mettre en œuvre. Sur le sol français, trois décrets fixent les procédures de désignation et de gestion des sites Natura 2000 :*

- *le décret n°2001-1031 du 8 novembre 2001 qui conforte notamment le rôle des collectivités locales dans le cadre de la désignation des sites,*
- *les décrets n°2001-1216 et du 20 décembre 2001 et n°2006-922 du 26 juillet 2006 qui précisent la démarche concertée pour l'élaboration des documents d'objectifs et les dispositions relatives aux contrats Natura 2000.*

Sites écologiques sous zonage de protection



<ul style="list-style-type: none"> Périmètre du SCoT Limites communales Réseau hydrographique de surface Autoroute Nationale Départementale Voie ferrée 	<p>Protection réglementaire</p> <ul style="list-style-type: none"> Site classé Site inscrit Reserve Biosphere (tampon) 	<p>Protection par maîtrise foncière</p> <ul style="list-style-type: none"> Sites du conservatoire du littoral Espaces naturels sensibles ZPENS Natura 2000 : Directive Habitats (ZSC) Natura 2000 : Directive Oiseaux (ZPS)
---	--	--

Sources: IGN (BD CARTHAGE, BD Topo), DREAL Nouvelle-Aquitaine, INPN, CG Gironde, PIGMA, SIGORE Réalisation: Agence MTDA - Fev 2019

Carte 6 - Sites écologiques majeurs de protection du territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire (Agence MTDA, 2019)

2.2.1.1 Les zones de protection spéciale (ZPS)

Une seule zone de protection spéciale est identifiée sur le territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire : « **l'Estuaire de la Gironde, marais du Blayais** » (FR7212014). L'intérêt majeur de la ZPS « Estuaire de la Gironde : marais du Blayais » réside dans la présence d'une importante population d'oiseaux d'eau en nidification, hivernage, et passage migratoire (42 espèces de l'annexe I). Ce site se caractérise principalement par la présence de prairies semi-naturelles humides, de prairies mésophiles améliorées, de terres arables et de marais, bas-marais et tourbières (tableau 3). Le drainage des zones humides, l'intensification de l'agriculture (avec conversion des prairies en parcelles de maïs irrigué) et la déprise agricole constituent les menaces principales sur ce secteur.

Par ailleurs et même s'il se situe en dehors du périmètre du SCoT, il convient également de souligner l'existence d'une autre ZPS, celle de « **l'Estuaire de la Gironde, marais de la rive Nord** » (FR5412011) située en région Poitou-Charentes et qui constitue le prolongement de la ZPS du marais du blayais.

Zones de Protection Spéciale	Superficie ha	Communes du SCoT concernées	Habitats déterminants (ordre décroissant)
Estuaire de la Gironde : marais du Blayais (FR7212014)	6 871	St Ciers-sur-Gironde, Braud-et-St-Louis, St Androny, Anglade, Etauliers, Eyrans, Fours, St Genès de Blaye	Prairies semi-naturelles humides, de prairies mésophiles améliorées. Terres arables Marais, bas-marais et tourbières
Estuaire de la Gironde : marais de la rive Nord (FR5412011)	12 508	Hors périmètre de SCoT (Poitou-Charentes)	Prairies semi-naturelles et de prairies mésophiles améliorées Terres arables Rivières et Estuaires soumis à la marée, vasières et bancs de sable, lagunes (incluant les bassins de production de sel)

Tableau 3 – Zones de protection spéciale sur le territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire

La ZPS « Estuaire de la Gironde : marais de la rive Nord » est située sur une voie de migration d'importance nationale pour plusieurs espèces patrimoniales : le Butor étoilé, la Cigogne noire, la Spatule blanche, la Bondrée apivore, le Milan noir, la Marouette ponctuée, la Grue cendrée.

La présence notable de prairies naturelles humides sur chacun des deux sites est propice à la reproduction d'autres espèces : le limicoles nicheurs et les Busards, notamment.

2.2.1.2 Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC)

Le territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire est concerné par **5 ZSC**, concentrées à l'Ouest du territoire (tableau 4) : L'Estuaire de la Gironde (FR7200677), les Marais de Braud-et-Saint-Louis et de Saint-Ciers-sur-Gironde (FR7200684) et sur la partie estuarienne de la commune de Bayon-sur-Gironde, la ZSC de la Dordogne (FR7200660), la ZSC de la Garonne (FR7200700) et la Vallée et palus du Moron (FR7200685).

On y retrouve un grand nombre d'habitats caractéristiques des milieux aquatiques et humides (marais, tourbières, lagunes), mais également des prairies semi-naturelles humides et dans une moindre mesure, des forêts caducifoliées.

Zone Spéciale de Conservation	Superficie ha	Communes du SCoT concernées	Habitats déterminants (ordre décroissant)
Estuaire de la Gironde (FR7200677)	61 080	Saint Androny, St Genès de Blaye, Blaye, Plassac, Villeneuve, Gauriac, Bayon-sur-Gironde	Mer et bras de mer Rivières et Estuaires soumis à la marée, Vasières et bancs de sable, lagunes (incluant les bassins de production de sel) Prairies semi-naturelles humides et humides mésophiles améliorées Terres arables Forêts caducifoliées
Marais de Braud-et-Saint-Louis et de Saint-Ciers-sur-Gironde (FR7200684)	4 850	St Ciers-sur-Gironde, Braud-et-St-Louis, St Androny, Anglade, Etauliers, Eyrans, St Aubin de Blaye, St Caprais de Blaye, Marcillac, Reignac	Prairies semi-naturelles humides, prairies mésophiles améliorées Eaux douces intérieurs (eaux stagnantes, eaux courantes) Forêts caducifoliées Marais (végétation de ceinture), bas-marais et tourbières
La Garonne (FR7200700)	5 626	Bayon-sur-Gironde	Eaux douces intérieures (eaux stagnantes et eaux courantes)
La Dordogne (FR7200660)	5 694	Saint Seurin de Bourg	Eaux douces intérieures (eaux stagnantes, eaux courantes) Rivières et Estuaire soumis à la marée, Vasières et bancs de sables, lagunes (incluant les bassins de production de sel) Forêts caducifoliées
Vallée et palus du Moron (FR7200685)	1 050 ha	Gironde (100%)	Prairies semi-naturelles humides, prairies mésophiles améliorées Forêts caducifoliées Eaux douces intérieurs (eaux stagnantes et eaux courantes)

Tableau 4 – Zones Spéciales de Conservation du territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire

2.2.2 Les Espaces Naturels gérés par le CEN Aquitaine

Le Conservatoire d’Espaces Naturels (CEN) Aquitaine est conduit dans le cadre de ses fonctions à acquérir des sites naturels remarquables (maîtrise foncière) ou à en assurer la gestion en accord avec le propriétaire (maîtrise d’usage).

Sur les 14 sites gérés en gestion partenariale par le CEN en Gironde, aucun ne se situe sur le territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire. Néanmoins, des sites à pelouses calcicoles ont été inventoriés par le CEN notamment sur la commune de Berson (1,8 ha) <http://cartographie.nature33.fr/visualiseur/?idlyr=12678>.

2.2.3 La réserve de biosphère du bassin de la Dordogne

Le 11 juillet 2012, l'UNESCO a inscrit le Bassin de la Dordogne au Réseau mondial des réserves de biosphère. Avec une surface de 24 000 km², le bassin de la Dordogne est la plus grande Réserve de

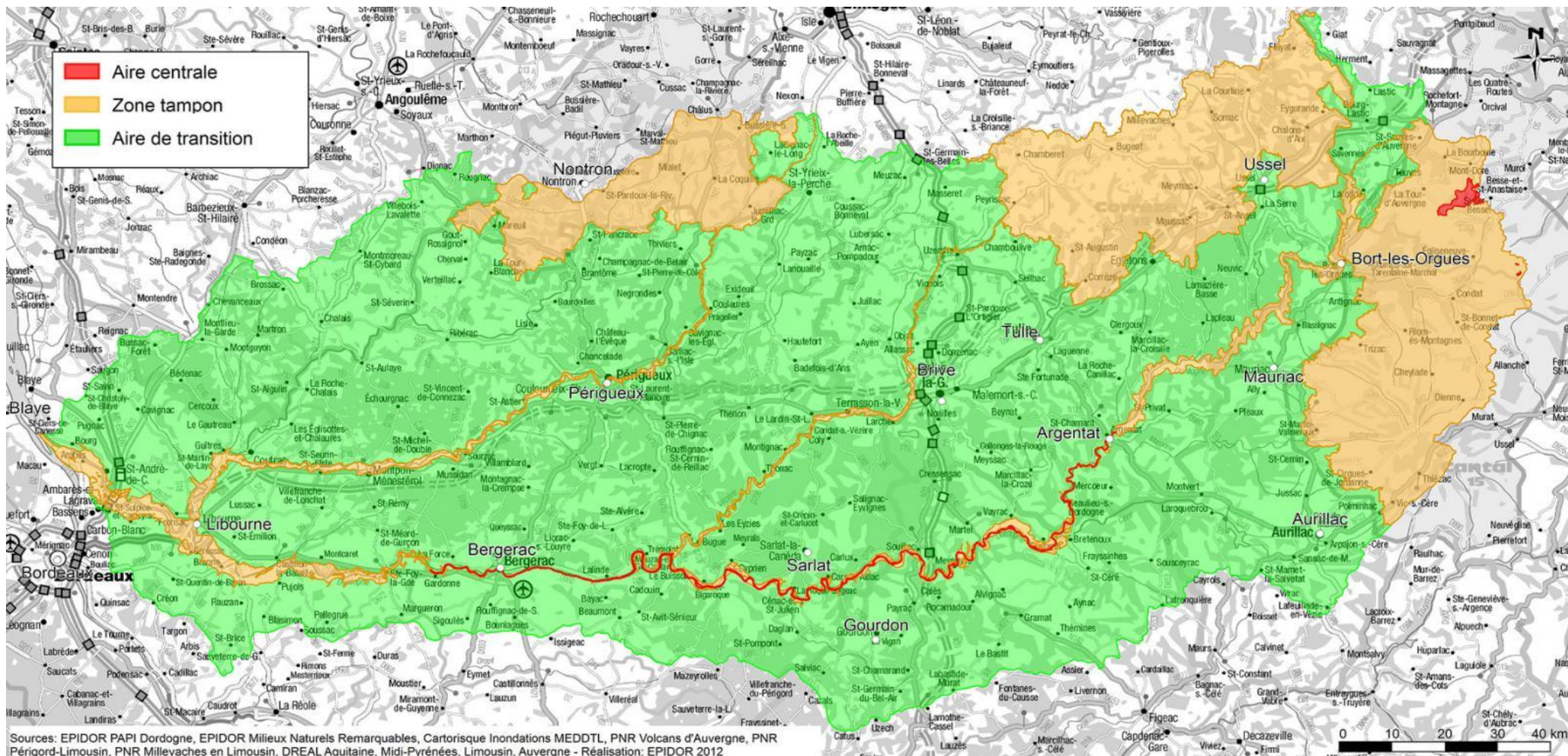
biosphère de France et la première au monde construite autour d'un bassin versant et de son réseau hydrographique (la Dordogne et 150 cours d'eau au total).

Les enjeux portés par la réserve de biosphère du bassin de la Dordogne sont variés et intègrent plusieurs dimensions :

- **L'amélioration de la connaissance** : étude sur les poissons migrateurs, étude des paysages, étude prospective « le bassin versant de la Dordogne à l'horizon 2040 »,
- **La restauration écologique des cours d'eau** : restauration de bras morts et d'annexes fluviales de la rivière Dordogne, restauration environnementale de l'espace rivière (réhabilitation anciens sites de gravières, désenrochements, acquisition foncière, regain de zones humides), l'effacement d'obstacles stratégiques à la continuité écologique pour les poissons migrateurs et recréation de secteurs de frayères, la reconquête de la qualité des retenues hydroélectriques (réduction des pollutions et de l'eutrophisation),
- **Développement socio-économique durable** : Initiative biosphère Dordogne, Chartes d'engagement et Conventions, programme « effluents fromagers »,
- Sensibilisation, éducation et implication locale.

Le territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire est couvert à la marge par la **zone tampon** (zone où les activités doivent être compatibles avec les principes écologiques du site) et la **zone de transition** (ou de « coopération ») de la réserve de biosphère. On retrouve les communes de St Seurin-de-Bourg, Bayon-sur-Gironde, Gauriac, Comps, Samonac, Berson, St Christoly-de-Blaye, St Vivien-de-Blaye, St Girons d'Aiguevives et Saugon en zone tampon et les communes de St Seurin-de-Bourg, Bayon-sur-Gironde, Gauriac en zone de coopération.

Sur ces territoires, les acteurs sont mobilisés autour d'opérations de préservation du patrimoine naturel et culturel, et plus largement autour des principes du développement durable, en vue de maintenir et de consolider la valeur intrinsèque du bassin de la Dordogne.



Carte 7 - Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne (EPIDORE)

2.3 Les sites sous maîtrise foncière

2.3.1 Terrains acquis par le Conservatoire du Littoral

Trois îles du territoire du SCoT sont gérées par le Conservatoire du littoral, que ce soit pour leur qualité architecturale et patrimoniale ou encore pour leur valeur écologique et paysagère.

- **L'île de Patiras.** Avec 0,24 ha de superficie, c'est le plus petit site aquitain géré par le Conservatoire du Littoral.

Le phare de Patiras se situe au Nord-Ouest de l'île du même nom. Sa protection et mise en valeur par le Conservatoire du littoral du site, en partenariat avec un propriétaire privé permet de développer des actions de valorisation culturelle et de faire revivre le site.



Photo 25 - L'île de Patiras

- **L'île Nouvelle** (265 ha), située sur l'Estuaire de la Gironde, appartient aux communes de Blaye et Saint-Genès-de-Blaye. Elle réunit en définitive deux îles : l'île Bouchaud au Nord et l'île Sans Pain, au Sud. Sa rive orientale Sud fait face à la citadelle de Blaye.

Située sur un axe national migratoire majeur entre l'Europe du Nord et l'Afrique, l'île Nouvelle est fréquentée par de nombreuses espèces d'oiseaux : « plus de 100 espèces ont déjà été observées, pour certaines en halte migratoire ; pour d'autres, en nidification (milan noir, râle d'eau, busard des roseaux, passereaux...) » (Conservatoire du Littoral).

Des loutres et visons d'Europe sont également présents sur l'île. La diversité d'habitats offre aussi une flore variée, avec la présence de deux espèces rares et protégées, l'Angélique à fruit variés et l'Œnanthe de Foucaud.



Photo 26 - L'île Nouvelle

- **La Grande île** s'étire sur 12 km de long, pour une surface totale de 264,5 ha.

Cette île est en définitive la réunion de trois anciennes îles de l'Estuaire de la Gironde (l'île Verte, l'île du Nord et l'île Cazeau), qui par la mise en place de digues et des travaux de remblaiements, ont fini par ne former plus qu'une seule île. Un exploitant y perpétue une agriculture traditionnelle, telle qu'elle était pratiquée sur les anciens îlots (vigne, maraîchage, céréales).



Photo 27 - La Grande île

2.3.2 Les espaces naturels sensibles

Un **Espace Naturel Sensible (ENS)** se définit comme un "espace dont le caractère naturel est menacé et rendu vulnérable, actuellement et potentiellement, soit en raison de la pression humaine ou du développement des activités économiques ou de loisirs, soit en raison d'un intérêt particulier eu égard à la qualité du site ou aux caractéristiques des espèces animales ou végétales qui s'y trouvent ».

*Les **Espaces Naturels Sensibles (ENS)** sont des outils de gestion et de protection des espaces naturels des Départements qui repose sur leur acquisition foncière par des structures privées ou publiques. Cette acquisition est financée par la Taxe d'Aménagement (TA), prélevée par les Départements.*

Il s'agit d'une politique volontaire et non réglementaire de la part des Départements, soumise à un encadrement législatif (Code de l'urbanisme chapitre II – Article L142-1 à L142-13).

Avant son classement en ENS, un site fait préalablement l'objet d'une délimitation en **Zone de Prémption des Espaces Naturels Sensibles (ZPENS)**. La ZPENS est un outil foncier au même titre que le droit de préemption urbain qui permet au Département d'acquérir des espaces naturels en vue de leur préservation. Pour les sites classés ZPENS, toute vente est soumise à une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA), qui doit être transmise au Département et qui, selon les cas, préempte la vente (le site devient alors un Espace Naturel Sensible); renonce au profit d'une autre structure (Conservatoire du Littoral, Parc Naturel Régional ou commune) ou renonce (la vente se déroule normalement).

Sur le territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire, 4 sites sont classés en Zones de Prémption Espaces Naturels Sensibles et 2 sont classés Espaces Naturels Sensibles : l'Île Nouvelle (propriété du Conservatoire du Littoral, gérée par le Département) et le Marais de la Vergne (tableau 5).

Sites	Statut	Surface (ha)	Habitats déterminants
Île Nouvelle	ENS	265	Vasières et bancs de sables sans végétations, lisières humides à grandes herbes, forêts mixtes d'ormes, de frênes et d'aulnes Roselières, communautés à grandes laiches
Marais de la Vergne	ENS	105	Prairies humides eutrophes, lisières humides à grandes herbes, roselières, communautés à grandes laiches
	ZPENS	461	
Île du Nord – Sourget	ZPENS	46	Vasières et bancs de sable sans végétations, tapis immergés de characées, lisières humides à grandes herbes, forêts de frênes et d'aulnes, roselières
Île Pâté	ZPENS	18	Lisières humides à grandes herbes, forêt de Frênes et d'Aulnes
Site du Mugron	ZPENS	21	Fruticées à genévriers communs, pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides, prairies calcaires subatlantiques très sèches, cavités souterraines

Tableau 5 – Sites classés en ZPENS et ENS du territoire du SCoT

2.3.3 Les zones humides gérées par la fédération des chasseurs de la Gironde

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Gironde a développé sur ses fonds propres ou en partenariat avec la Fondation Nationale pour la Protection des Habitats Français de la Faune Sauvage, une **politique d'acquisition active** en faveur des milieux d'intérêt écologique.

En Haute Gironde, la FNPFFS et la FDC ont acquis 26 sites dans les marais du Blayais (sur 299 ha).

La gestion des sites est déléguée au comité local « Marais du Blayais », qui a un rôle de proposition sur le statut cynégétique, la gestion de l'eau et de la végétation ainsi que sur la communication.

La Fédération et les structures cynégétiques locales ont également développé des partenariats de gestion sous forme de conventionnement avec divers organismes et propriétaires privés. C'est le cas pour la **Réserve de Chasse et de Faune Sauvage EDF à Braud-et-Saint-Louis** (convention de gestion avec le Centre Nucléaire de Production d'Electricité du Blayais depuis 1988).

Enfin, des projets de **restauration de lagunes** par des Associations Communales de Chasse Agréées (ACdCA) et des Sociétés de Chasse (SC) ont été conclus avec des propriétaires forestiers sous forme de convention de gestion. Ces opérations de réhabilitation ont l'appui technique et scientifique du Conservatoire Régional des Espace Naturels d'Aquitaine (CREN).

2.4 Les communes estuariennes soumises à la Loi Littoral

Le SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire se doit d'être **compatible avec la Loi Littoral** au regard de l'article L.111-1-1 du Code de l'urbanisme. Six communes du territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire sont concernées par la Loi Littoral en tant que communes riveraines de l'Estuaire de la Gironde (liste fixée par le Décret n° 2004-311 du 29 mars 2004) : *Saint-Ciers-sur-Gironde, Braud-et-Saint-Louis, Saint-Androny, Fours, Saint-Genès-de-Blaye et Blaye* (carte 8).

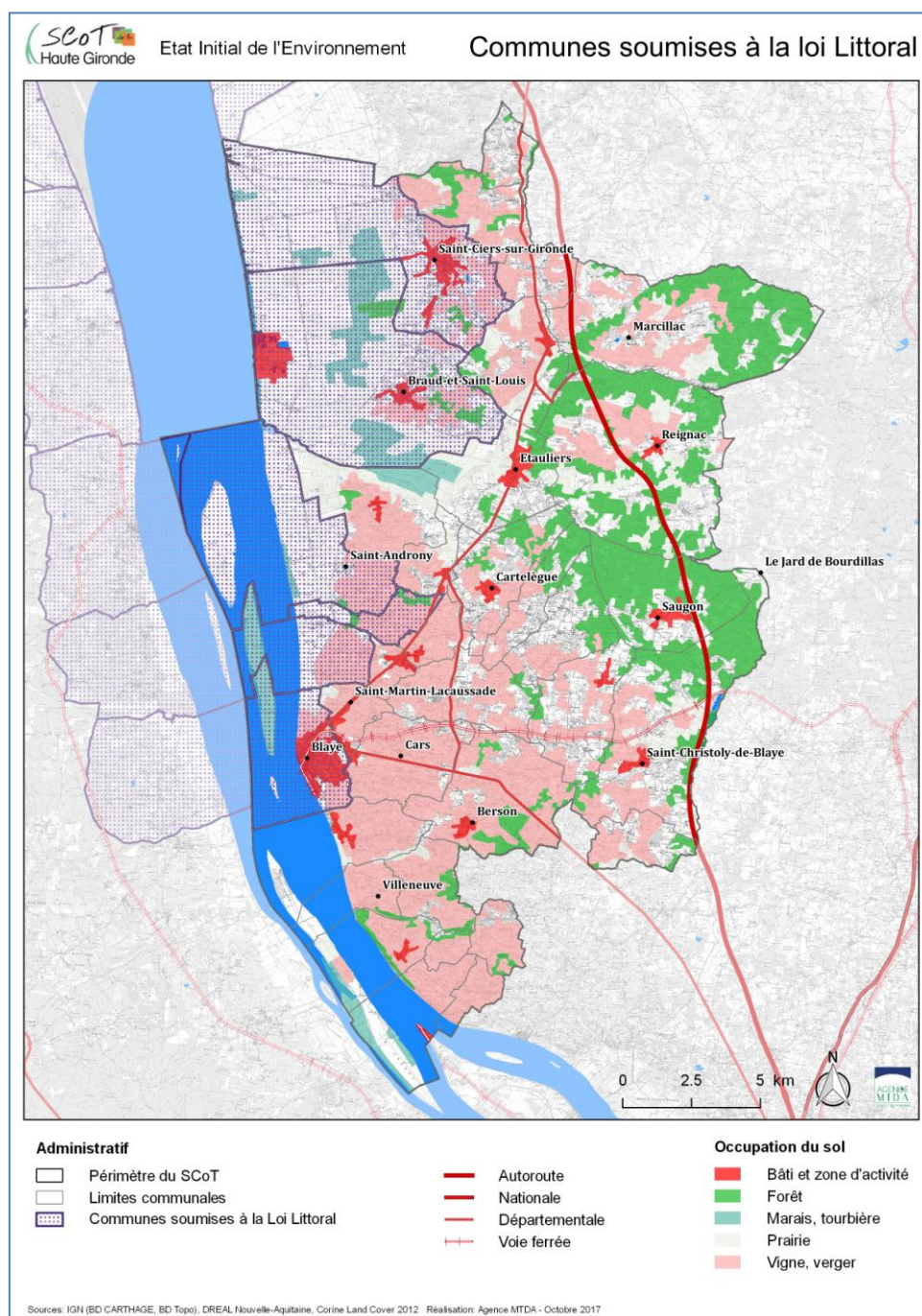
Pour les communes soumises à la Loi Littoral, différents types d'espaces sont définis pour différents usages :

- les **espaces proches du rivage**, à l'intérieur desquels l'extension d'urbanisation doit être limitée et motivée,
- la **bande littorale des 100 mètres**, au sein de laquelle le principe d'inconstructibilité est retenu pour les espaces non urbanisés (sauf exception)⁷,
- les **coupures d'urbanisation**, nécessitant de retenir le principe d'inconstructibilité, à l'exception de certains usages spécifiques,
- les **espaces remarquables**, lesquels sont régis par le principe d'inconstructibilité quasi absolue.

⁷ Cette interdiction ne s'applique pas aux constructions ou installations nécessaires à des services publics ou à des activités économiques exigeant la proximité immédiate de l'eau. Leur réalisation est toutefois soumise à enquête publique suivant les modalités de la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement.

Pour **déterminer la capacité d'accueil des espaces urbanisés ou à urbaniser**, La Loi Littoral impose de tenir compte :

- de la préservation des espaces et milieux mentionnés à l'article L146-6,
- de la protection des espaces nécessaires au maintien ou au développement des activités agricoles, pastorales, forestières et maritimes,
- des conditions de fréquentation par le public des espaces naturels, du rivage et des équipements qui y sont liés.



Carte 8 –Communes soumises à la Loi Littoral
(Agence MTD A, 2017)

2.5 Le parc marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

Après deux ans de concertation, un avis favorable obtenu en 2012 et 3 ans d'attente, le **Parc marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis est finalement créé par Décret n°2015-424**, le 15 avril 2015, à l'initiative de Mme Ségolène Royal, Ministre de l'Environnement de l'Ecologie.

Avec 6500 km², il devient ainsi le plus grand parc marin hexagonal. Il s'étend sur environ 700 km de côtes sur trois départements (Vendée, Charente-Maritime, Gironde), de l'embouchure du Payré en Vendée, au Nord, au bec d'Ambès sur l'Estuaire de la Gironde au Sud.

Il inclut l'ensemble des Pertuis, les Estuaires et va jusqu'aux fonds de 50 m au large (carte 9)

Un parc naturel marin vise à la fois le bon état des écosystèmes, des espèces et habitats patrimoniaux ou ordinaires, le bon état des eaux marines, mais aussi l'exploitation durable des activités, les valeurs ajoutées (sociale, économique, scientifique, éducative) ou encore le maintien du patrimoine maritime culturel.



Carte 9 -Périmètre du projet de parc naturel marin « Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis »
(Agence des aires marines protégées, 2011)

Le Parc naturel marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis regroupe trois grandes zones, interdépendantes les unes des autres : l'Estuaire de la Gironde et son panache ainsi que la mer des Pertuis (Breton, d'Antioche et de Maumusson).

Le parc comprend ainsi une **mosaïque d'habitats interconnectés** : fonds rocheux, vasières, îlots, estrans calcaires, sables. Ils abritent de nombreuses espèces : tortue luth, requin pèlerin, mammifères marins, anguille, maigre, crevette, etc. C'est une zone majeure pour les espèces migratrices : oiseaux ou poissons comme l'esturgeon d'Europe, espèce en voie d'extinction.

Ce périmètre recouvre également de nombreuses activités maritimes, professionnelles et de loisirs, très diversifiées à cheval sur l'environnement terrestre et l'environnement marin.

Chapitre 3 – Les zones d’inventaires et de connaissances du patrimoine naturel

3.1 Les zones naturelles d’intérêt écologique faunistique et floristique

L’inventaire des Zones Naturelles d’Intérêt Écologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF) est un **outil de connaissance de la biodiversité** des territoires mais n’a pas de valeur prescriptive. Pour autant, les documents d’urbanisme doivent s’efforcer, dans la mesure du possible, de prendre en compte les zonages des sites ZNIEFF.

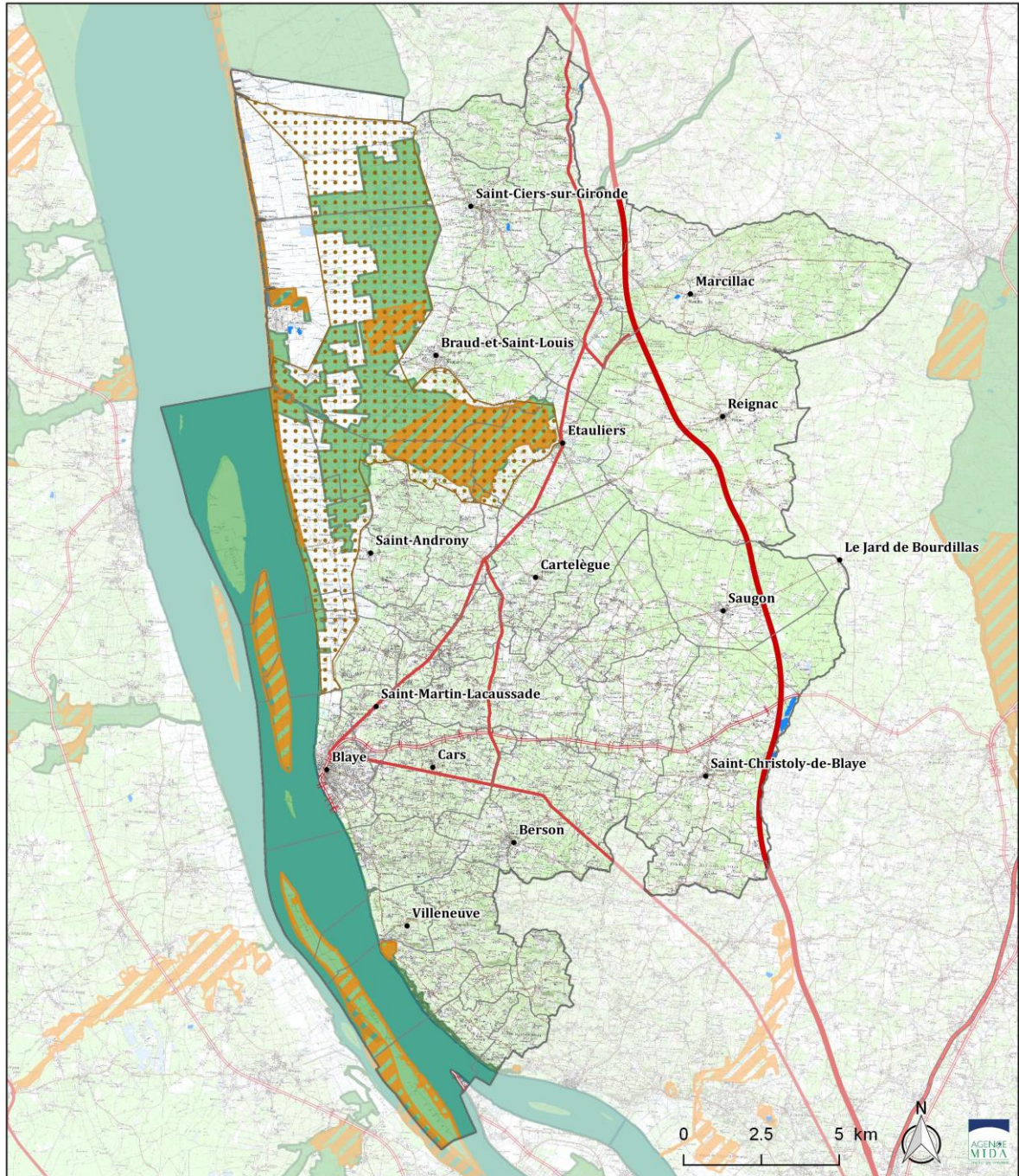
On distingue deux types de ZNIEFF : les **ZNIEFF de type 1** (ou ZNIEFF 1), qui délimitent **des secteurs** de grand intérêt biologique ou écologique et des **ZNIEFF de type 2** (ou ZNIEFF 2), qui constituent des **grands ensembles** naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

*Par ailleurs, afin de mieux prendre en compte les évolutions des connaissances naturalistes depuis la création des sites ZNIEFF, le Ministère de l’Environnement a engagé en 1995 des travaux pour **moderniser l’inventaire ZNIEFF et proposer des sites ZNIEFF dits de 2^{ème} génération**⁸. Il s’agit dès lors de (re)préciser la justification scientifique de l’intérêt de chaque ZNIEFF et d’harmoniser et standardiser l’information. Dans le cadre de cette modernisation, des ZNIEFF ont pu être **modifiées, supprimées ou créées**. A l’échelle de la Gironde, les travaux de modernisation sont encore en cours.*

Au total, le territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire compte **10 sites ZNIEFF** (sur 4,4% du territoire du SCoT), tous concentrés sur l’Estuaire et la façade estuarienne du territoire (carte 10).

La majorité des ZNIEFF du territoire sont des **ZNIEFF 1 de 2^{ème} génération** (tableau 6) et couvre des **habitats humides et aquatiques** en milieux ouverts (marais alcalins, tourbières, roselières, communautés à grandes laiches, prairies humides eutrophes, etc.) ou en milieux fermés (forêts de frênes et d’aulnes des fleuves médio-européens, forêts riveraines, forêts et fourrés très humides, forêts mixtes d’ormes, de frênes et d’aulnes des grands fleuves).

⁸ A ne pas confondre avec les ZNIEFF de type 2.



Administratif

- Périmètre du SCoT
- Limites communales

- Autoroute
- Nationale
- Départementale
- Voie ferrée

Zonages d'inventaires

- ZICO
- ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF de type 2

Sources: IGN (SCAN25, BD CARTHAGE, BD Topo), DREAL Nouvelle-Aquitaine Réalisation: Agence MTD - Octobre 2017

Carte 10 - Sites écologiques majeurs d'inventaires du territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire (Agence MTD, 2017)

ZNIEFF de type 1	Général.	Superf.	Habitats déterminants
Marais de la Vergne (720002385)	2 ^{ème}	842 ha	Prairies humides eutrophes Lisières humides à grandes herbes Roselières Communautés à grandes laiches
Rives des îles du Nord, Verte et Cazeau, île et vasière de Macau (720014183)	2 ^{ème}	236 ha	Vasières et bancs de sable sans végétations. Tapis immergés de characées Lisières humides à grandes herbes Forêts de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens Roselières
Rive vaseuse de l'Estuaire : tronçon du Blayais (720020041)	2 ^{ème}	189 ha	Vasières et bancs de sable sans végétation Prés salés atlantiques Prés salés méditerranéens
Marais du Blayais : le brochet, la Bergère et la Simone (720020042)	2 ^{ème}	166 ha	Prairies humides eutrophes Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides Roselières Lagunes industrielles et canaux d'eau douce
Butte calcaire de la Roque-de-Thau - site de Mugron (720008247)	2 ^{ème}	74,91 ha	Fruticées à genévriers communs Pelouses calcaires subatlantiques semi-arides Prairies calcaires subatlantiques très sèches
Île Bouchaud et Île Nouvelle (720014185)	2 ^{ème}	382 ha	Vasières et bancs de sables sans végétations Lisières humides à grandes herbes Forêts mixtes d'ormes, de frênes et d'aulnes des grands fleuves Roselières Communautés à grandes laiches
Marais du Blayais : la procureuse (720020043)	2 ^{ème}	57 ha	Communautés amphibiennes Forêts de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens Roselières Communautés à grandes laiches Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides Roselières
Rive occidentale de l'île de Patiras (720014143)	2 ^{ème}	32,69 ha	Vasières et bancs de sables sans végétations
Vignes de la clotte blanche (720030030)	2 ^{ème}	3 ha	Vignobles traditionnels
Île Paté (720014182)	1 ^{ère}	18 ha	Lisières humides à grandes herbes Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens

Tableau 6 - Liste des ZNIEFF de type 1 du territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire

Les secteurs classés en **ZNIEFF 2** se concentrent également à l'Ouest du territoire et couvrent 22 % du territoire du SCoT. **L'Estuaire de la Gironde constitue la ZNIEFF la plus vaste**, avec près de 7 000 ha ; les **marais du Blayais** se plaçant à la 2^{nde} place avec plus de 4 000 ha de prairies humides, de forêts humides, de roselières et de lagunes (tableau 7).

ZNIEFF de type 2	Génér.		Superf.	Habitats déterminants
Estuaire de la Gironde (720013624)	2 ^{ème}		6 760 ha	Estuaires et rivières tidales
Marais du Blayais (720002380)	2 ^{ème}		4 395 ha	Prairies humides eutrophes Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides Roselières Communautés à grandes laiches Lagunes industrielles et canaux d'eau douce
Coteau du bord de Gironde, du Pain-de-Sucre à Roque-De-Thau (720008247)	2 ^{ème}		67,89 ha	Fruticées à genévriers communs Pelouses calcaires subatlantiques semi-arides Prairies calcaires subatlantiques très sèches

Tableau 7 - Liste des ZNIEFF de type 2 sur le territoire du SCoT

3.2 Les zones importantes pour la conservation des oiseaux

Le territoire du SCoT de haute Gironde est concerné par une **seule Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)**, celle de « *l'Estuaire de la Gironde marais du Blayais dont le marais de la Vergne* » (6 859 ha), qui couvre les communes de Saint-Ciers-sur-Garonne, Braud-et-Saint-Louis, Etauliers, Anglade et Saint-Androny.

Ce site est inventorié comme ZICO à la fois pour la reproduction de quelques espèces remarquables mais également comme secteur d'hivernage d'oiseaux d'eau. Parmi les espèces qui se reproduisent sur le site, on peut citer : l'Aigrette garzette, le Héron cendré, la Cigogne blanche, le Bondrée apivore, le Busard Saint-Martin, la Pie grièche.

Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux ou ZICO recensent les biotopes et les habitats des espèces d'oiseaux sauvages les plus menacés. Il est établi en application de la directive européenne du 2 avril 1979, dite directive oiseaux.

Elle a pour objet la protection des oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire des états membres, en particulier des espèces migratrices. Il s'agit d'un inventaire sans portée juridique.

Origine du texte cadrant la procédure
Directive du conseil n° 92/43/CEE du 21 mai 1992.



Photo 27 - Aigrette Garzette
(*Egretta Garzetta*)

Chapitre 4 – La fonctionnalité écologique des milieux : la Trame Verte et Bleue

La notion de **Trame Verte et Bleue (TVB)** a été introduite en droit français par la Loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (dite Loi Grenelle 1), dont les décrets d'application sont promulgués suite à l'adoption de la Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite Loi Grenelle 2).

L'objectif de la Trame Verte et Bleue est d'enrayer la perte de la biodiversité en préservant la fonctionnalité des continuités écologiques utilisées par l'ensemble des espèces (remarquables et ordinaires) pour leurs déplacements sur les territoires, nécessaires à l'accomplissement de leur cycle de vie (alimentation, repos, reproduction, adaptation et évolution).

La **Trame Verte et Bleue** est un réseau de continuités écologiques terrestres (composante "verte") et aquatiques (composante "bleue"), pour lesquelles des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques sont définis.

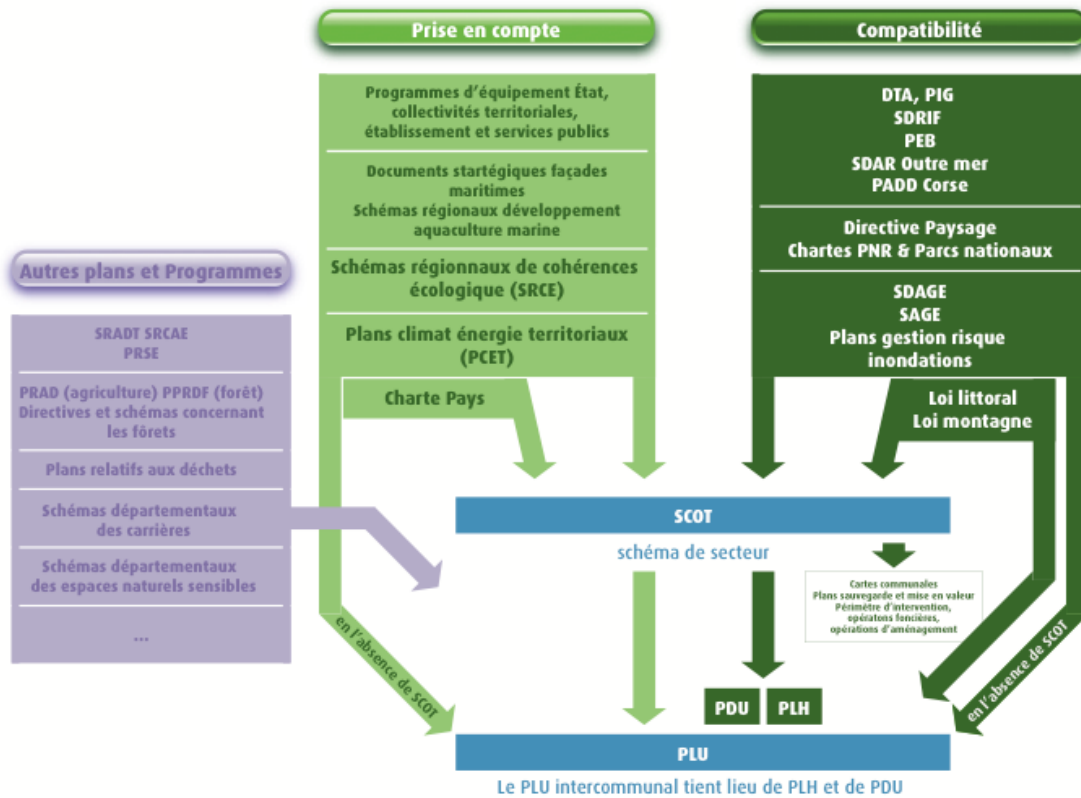
Les réservoirs de biodiversité sont des « espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces. Un réservoir de biodiversité peut être isolé des autres continuités de la Trame verte et bleue lorsque les exigences particulières de la conservation de la biodiversité ou la nécessité d'éviter la propagation de maladies végétales ou animales le justifient » (Chapitre II du décret 27/12/2012, article R.341-19 II).

Les corridors écologiques « permettent les connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers » (Chapitre II du décret 27/12/2012, article R.341-19 III).

Les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques adoptées par un décret au Journal officiel du 22 janvier 2014 « finalisent le socle réglementaire de la trame verte et bleue » (Ministère de l'écologie, 2014). Ces orientations nationales définissent les enjeux nationaux et transfrontaliers à prendre en compte et précisent les modalités d'élaboration des SRCE (Schémas Régionaux de Cohérence Écologique).

La Loi Grenelle 2 précise que les **SCoT doivent prendre en compte** « la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques » (Art. 14 de la loi Grenelle 2).

Dans une configuration classique, quand un Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) a été approuvé, les **SCoT doivent prendre en compte les différents éléments identifiés dans le SRCE** (enjeux, cartographie, plan d'actions), les décliner et les préciser à l'échelle de leur territoire.



DTA Directive territoriale d'aménagement	PNR Parc naturel régional
PADD Plan d'aménagement et de développement durable	SAR Schéma d'aménagement régional
PCET Plan climat énergie territorial	SAGE Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
PDU Plan de déplacements urbains	SDAGE Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
PEB Plan d'exposition au bruit aéroportuaire	SDRIF Schéma directeur de la région d'Île-de-France
PIG Projet d'intérêt général	SRCE Schéma régional de cohérence écologique
PLH Plan local de l'habitat	

Figure 1 - Impacts sur les dispositifs de l'urbanisme réglementaire de la loi Grenelle 2
(MEDDTL, Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable)

L'annulation du SRCE Aquitaine par le Tribunal administratif de Bordeaux le 13 juin 2017 pour « manque d'autonomie fonctionnelle entre l'autorité chargée de l'évaluation environnementale du schéma et l'autorité qui l'a adoptée » (l'Etat) modifie dans une certaine mesure, l'exercice de prise en compte. En effet, les motifs de l'annulation du SRCE Aquitaine relevant de la forme et non pas du fond, l'Autorité environnementale Nouvelle Aquitaine invite les intercommunalités à s'appuyer, si elles le jugent utile et pertinent, sur l'expertise technique produite dans le cadre du SRCE, pour préciser les éléments de continuités écologiques à leur échelle.

4.1 Déclinaison du SRCE d'Aquitaine sur le territoire d'étude

La DREAL et la Région Aquitaine ont lancé conjointement la démarche d'élaboration du SRCE aquitain au début de l'année 2012. Après une phase d'élaboration et de concertation, le projet a été arrêté en avril 2014 par le Préfet de Région et le Président du Conseil régional. Il est à ce jour soumis à consultation des personnes publiques associées (représentants de l'État, Conseil Général, Conseil Régional, Chambres Consulaires,...) et à enquête publique, avant son adoption finale.

Le travail de déclinaison du SRCE à l'échelle du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire se fait en prenant en compte les **enjeux régionaux et inter-régionaux** ainsi que **les sous-trames écologiques de rang supérieur (national et régional) qui impactent le territoire de SCoT**. Les actions de préservation et de restauration des continuités écologiques qui concernent le territoire sont également à décliner sur le territoire de SCoT.

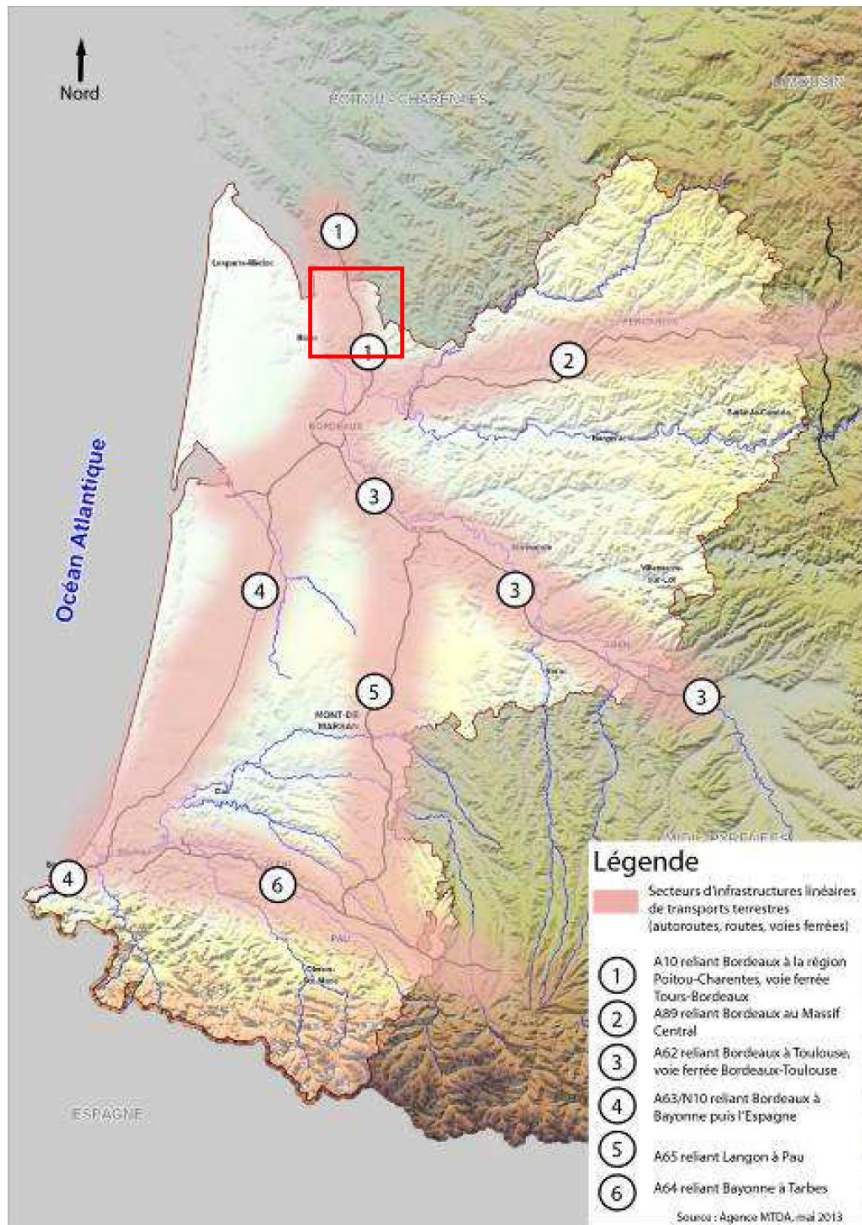
4.1.1 Les enjeux de continuités et les sous-trames écologiques régionales

Parmi les **enjeux régionaux et interrégionaux** identifiés dans le SRCE d'Aquitaine, quatre concernent le territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire.

Enjeu 1 – Un réseau d'infrastructures dense et fragmentant à maîtriser⁹

Le réseau régional d'infrastructures de transport se concentre dans les secteurs de plaines et de vallées (carte 11). A l'échelle du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire, le passage de l'A10 qui remonte vers le Nord constitue un obstacle important aux déplacements des espèces terrestres Est-Ouest.

⁹ La formulation des intitulés des enjeux régionaux est celle indiquée dans le SRCE Aquitaine.

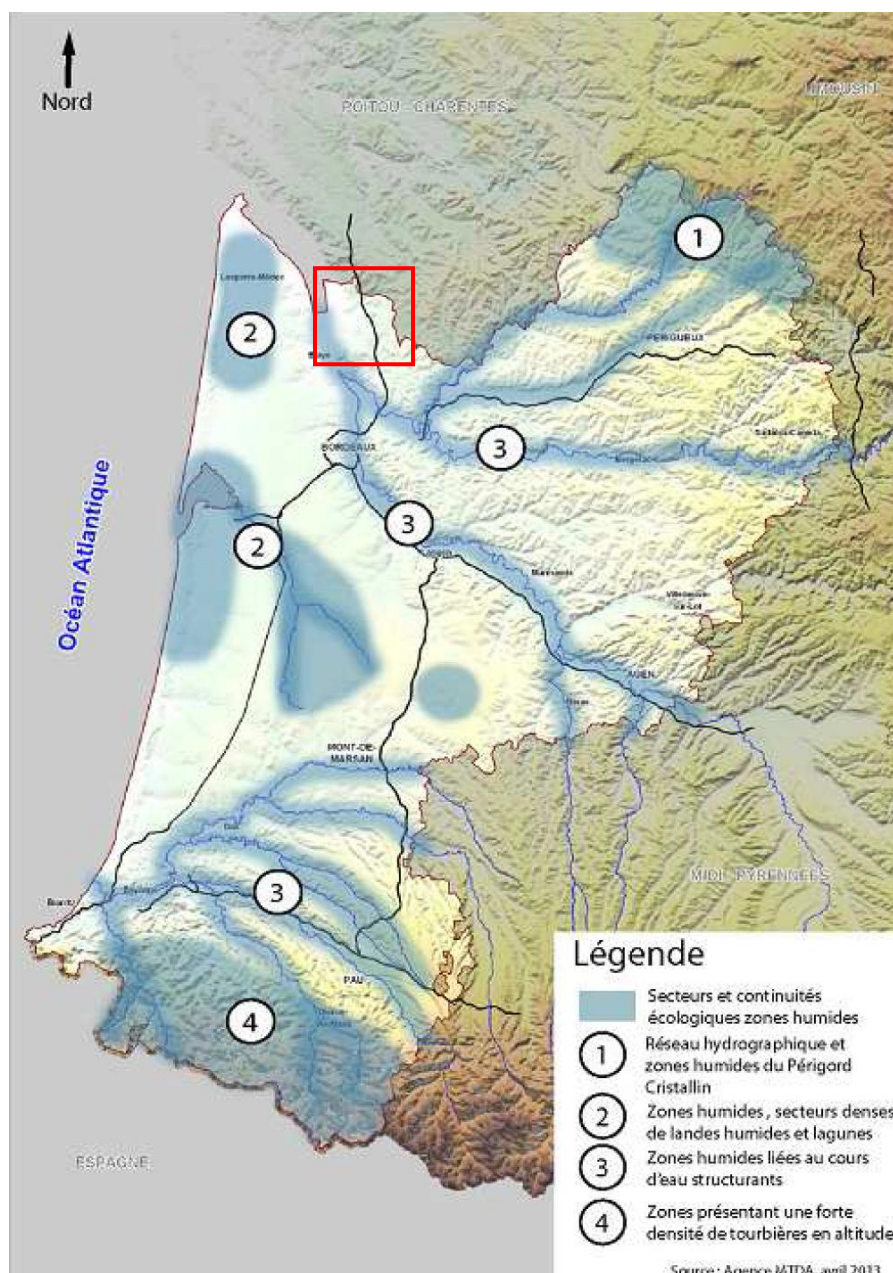


Carte 11 - Infrastructures de transport terrestres linéaires
(DREAL Aquitaine, 2014)

Enjeu 2 - Des zones humides et des continuités latérales des cours d'eau à préserver et/ou à remettre en bon état.

La continuité latérale des cours d'eau présente sur le territoire du SCoT permet à de nombreuses espèces aquatiques d'accéder à des espaces indispensables à leur survie. Au-delà des espèces purement aquatiques, elle influence également la présence de divers peuplements faunistiques et de grand intérêt écologique, intrinsèquement liés au maintien du caractère inondable des prairies alluviales et des zones humides.

L'artificialisation des berges et les aménagements pour la régulation des débits notamment sur la Garonne et la Dordogne sont venus modifier les continuités latérales, qui sur plusieurs secteurs sont à remettre en bon état.

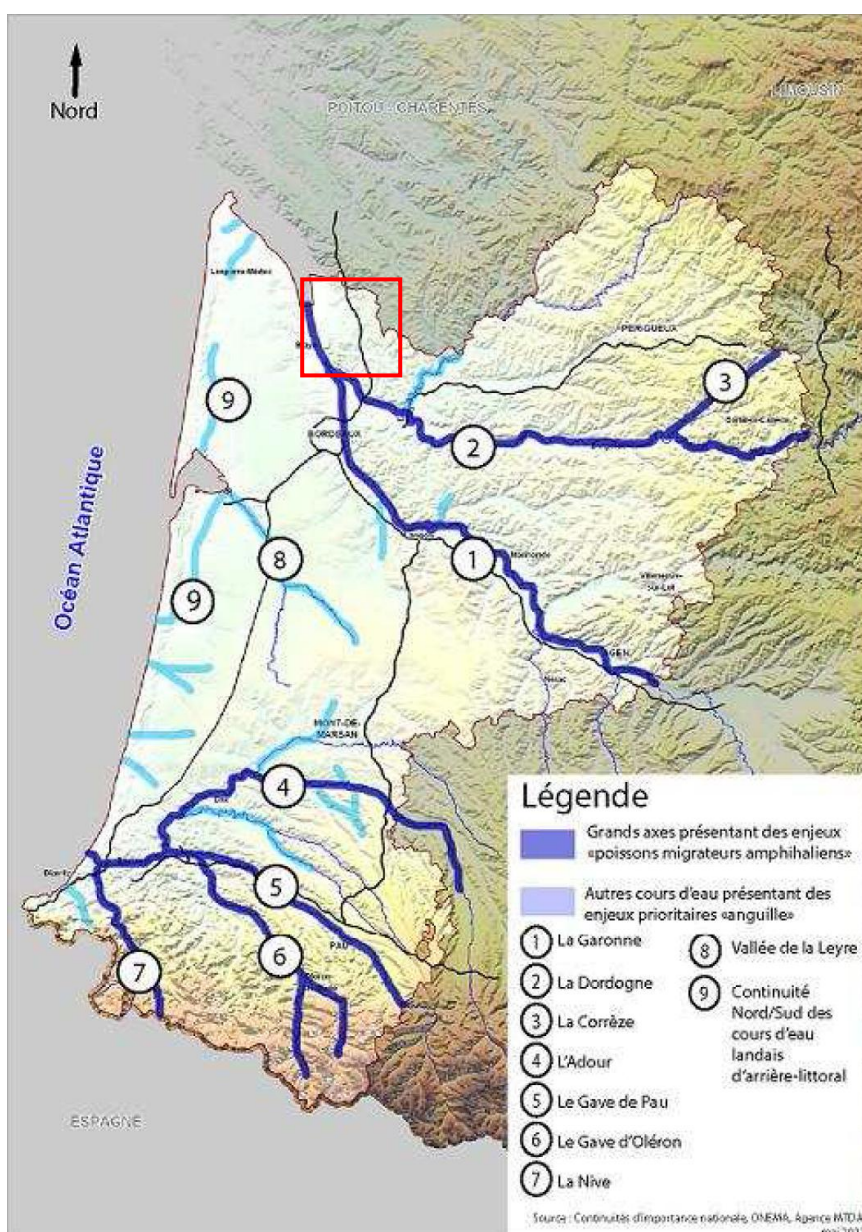


Carte 12 - Les continuités latérales des cours d'eau
(DREAL Aquitaine, 2014)

Enjeu 3 - Les continuités longitudinales des cours d'eau à préserver et/ou restaurer

L'Estuaire de la Gironde et la Dordogne sont des lieux de vie pour plusieurs grands poissons migrateurs amphihalins (esturgeon, saumon atlantique, anguille, grande alose, alose feinte, lamproie fluviatile, lamproie marine et truite de mer). Les **obstacles physiques classés « Grenelle »** recensés dans le Référentiel d'Obstacles à l'Écoulement de l'ONEMA viennent limiter la fonctionnalité de la continuité aquatique (le déplacement des poissons migrateurs) et sont à aménager ou effacer pour restaurer la continuité. Le SDAGE Adour-Garonne, pris en compte dans le SRCE, fixe les grands objectifs et actions dans ce domaine.

Concernant la **Dordogne**, classée plus grande « Réserve de Biosphère » de France, des actions de préservation et de restauration complémentaires de la continuité aquatique sont également proposées pour la protection des poissons migrateurs.

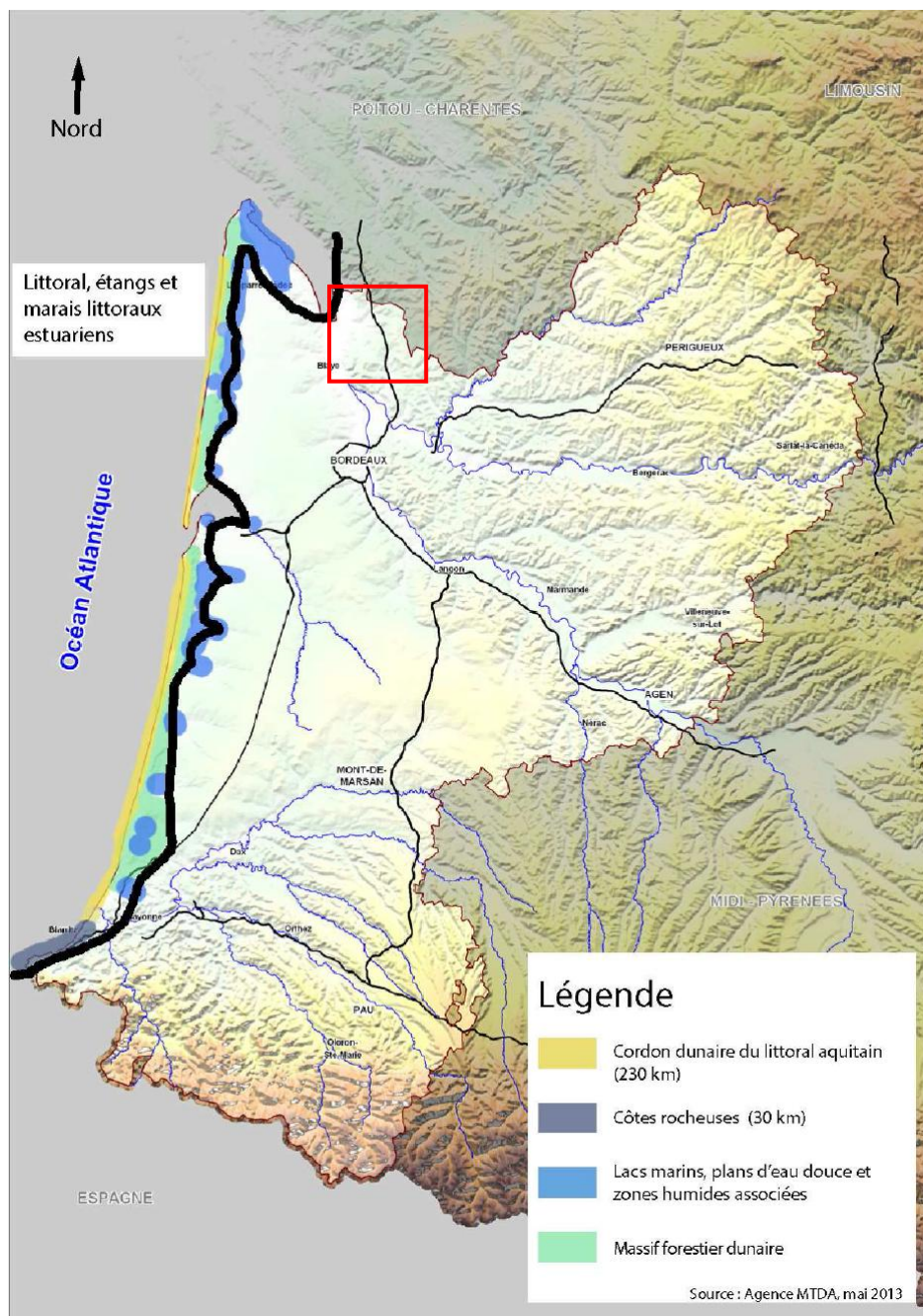


Carte 13 - Les continuités longitudinales des cours d'eau
(DREAL Aquitaine, 2014)

Enjeu 4 - Un littoral encore préservé mais très fragile

L'Estuaire de la Gironde constitue un lieu de vie et de passage d'intérêt majeur pour un cortège de poissons amphihalins menacés.

Sur le territoire du SCoT, ses berges, bancs, îles, marais et vasières immergées constituent également des habitats naturels d'intérêt écologique sur le plan faunistique et floristique, avec de nombreuses espèces protégées. L'Estuaire de la Gironde est aussi un lieu de passage avifaunistique majeur et est identifié comme voie migratoire d'importance nationale pour de nombreuses espèces : l'Aigrette garzette, le Héron cendré, la Cigogne blanche, le Busard Saint-Martin, etc.



Carte 14 - Un littoral encore préservé mais très fragile
(DREAL Aquitaine, 2014)

En compléments des enjeux régionaux, un **enjeu interrégional** « *Maintien des milieux naturels diffus au sein de la plaine et coteaux du Nord de la Garonne* » impacte le territoire de la Haute Gironde (enjeu 5).

Il traite à la fois de la préservation des coteaux calcaires et pelouses sèches grâce à une gestion conservatoire, du maintien de la diversité des peuplements forestiers, de la préservation des zones humides, des continuités latérales des cours d'eau et des habitats connexes résiduels (micro zones humides, ripisylves, bras morts) et du maintien d'éléments structurants du paysage (haies, arbres isolés, etc.).

4.1.2 Les réservoirs régionaux de biodiversité et les corridors écologiques

L'analyse des enjeux a permis de mettre en évidence **8 sous-trames écologiques d'importance régionale au total, dont seulement 4 traversent le territoire de la Haute Gironde**, à savoir :

Sous-trames écologiques identifiés par le SRCE Aquitaine	Sous-trames écologiques régionales présentes sur le territoire du SCoT
Boisements de feuillus et forêts mixtes	
Boisements de conifères et milieux associés	Boisements de conifères et milieux associés
Milieux ouverts et semi-ouverts ¹⁰	
Systèmes bocagers	Systèmes bocagers
Milieux humides	Milieux humides
Milieux aquatiques	Milieux aquatiques
Milieux côtiers : dunaires et rocheux	
Milieux rocheux d'altitude	

Tableau 8 – Sous-trames écologiques d'importance régionale impactant le territoire du SCoT

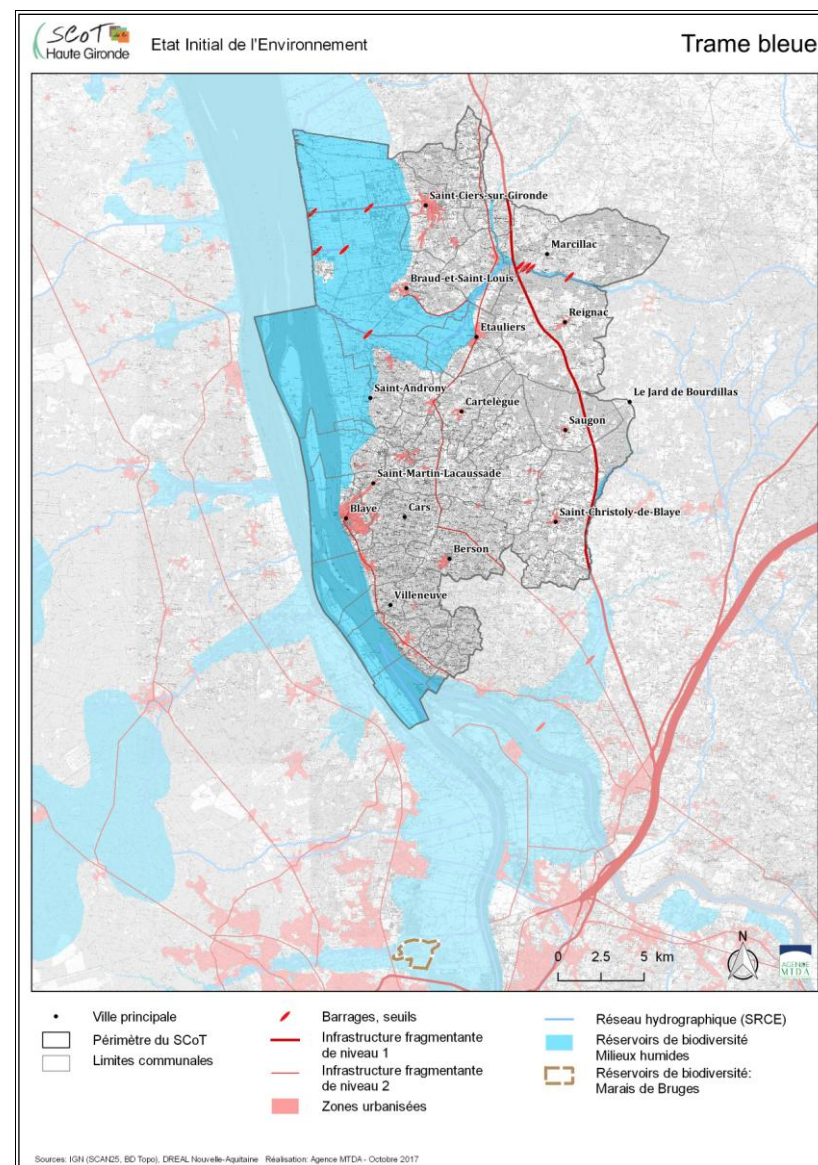
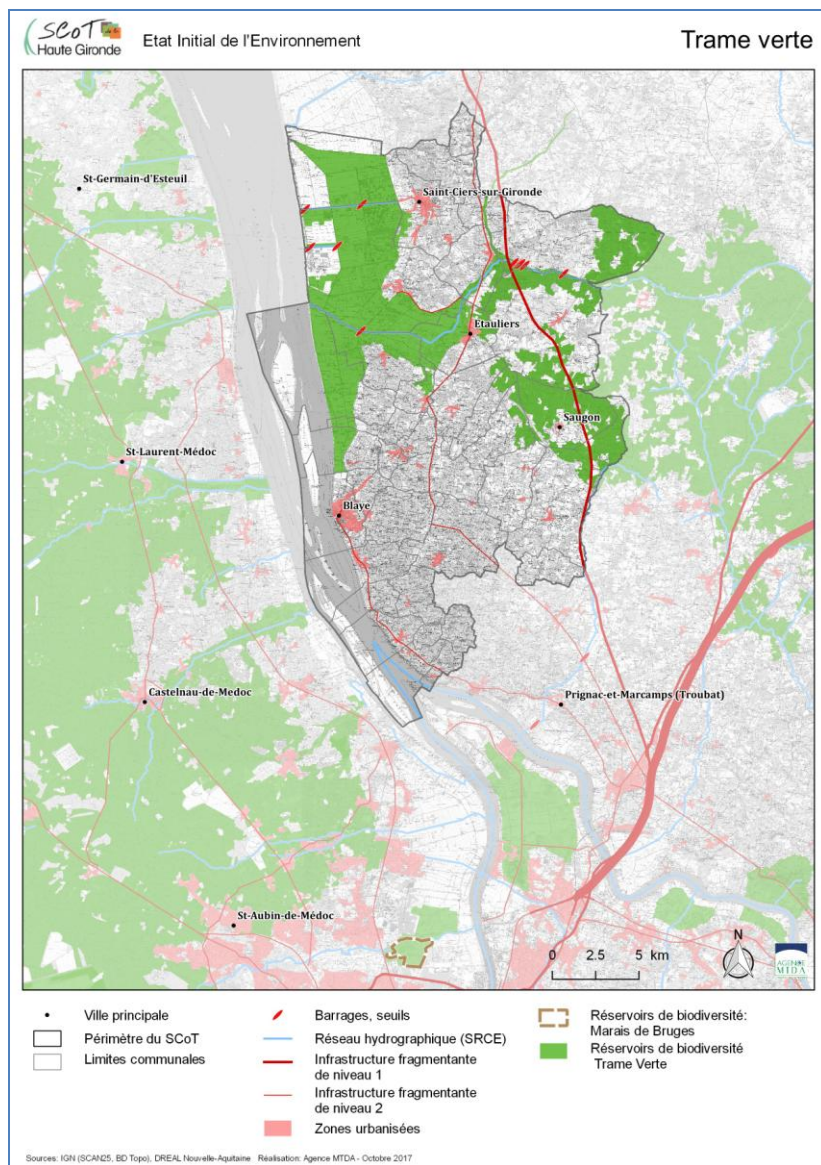
Pour chacune des sous-trames écologiques, des **réservoirs régionaux de biodiversité** ont été identifiés dans le cadre du SRCE, à partir des prescriptions des orientations nationales et d'un travail d'expertise. Pour ce qui est des réservoirs régionaux de biodiversité présents sur le territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire, **16 sites et cours d'eau ont été retenus** et sont présentés ci-après (tableau 9, carte 15).

¹⁰ Regroupe quatre milieux différents : les landes, les pelouses sèches calcicoles, les prairies et pelouses du piémont et d'altitude et les plaines agricoles à enjeu avifaune.

Sous-trame écologique	Nom du site	Superficie (ha)	Objectif
Trame verte			
Systèmes bocagers	Marais du Blayais	7 891	A préserver
Boisements de conifères et milieux associés	Massif de la Double Saintongeaise	29 927	
Trame bleue			
Milieux humides	Marais de la rive droite de l'Estuaire de la Gironde	18 169	A préserver
	Zones humides du Nord de Bordeaux et du Bec d'Ambès	22 153	
	Estuaire de la Gironde	43 966	
Milieux aquatiques	Le Moron	NC	A préserver
	La Garonne à l'aval du barrage du Plan d'Arem y compris l'Estuaire de la Gironde et son débouché maritime		
	Le Ferrat		
	Le canal des Callonges		
	Le canal des Portes Neuves		
	La Livenne		A remettre en bon état
	La Dordogne : à l'aval du barrage du Sablier à Argentat (exclu)		
	La Garonne : à l'aval du seuil de Beauregard (exclu), y compris l'Estuaire de la Gironde et son débouché maritime		
	La Livenne et ses bras : en aval du moulin de la Coudre et en aval du moulin neuf		
	Le canal des Portes Neuves : à l'aval de la vanne de la Salignate		
Le canal des Callonges : à l'aval du pont de la Nogue			

Tableau 9 – Réservoirs régionaux de biodiversité du territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire

L'ensemble des réservoirs terrestres a été classé en bon état (à préserver) ainsi que 8 des 11 cours d'eau. Concernant les **corridors écologiques d'importance régionale**, aucun ne se situe sur le territoire de Haute Gironde (en dehors des cours d'eau qui ont le double statut de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques).



Carte 15 – Composantes de la TVB Aquitaine présents sur le Territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire (Agence MTD, 2017)

Source : DREAL Aquitaine, 2014

SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire - Etat initial de l'environnement

4.1.3 Les actions pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques

Pour faire face aux différents enjeux associés aux continuités écologiques du territoire du SCoT, le SRCE Aquitaine prévoit l'application d'un certain nombre d'actions visant la préservation et/ou la restauration des continuités écologiques.

Potentiellement les 41 actions prévues répondant aux enjeux régionaux transversaux sont applicables sur le territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire, qu'il s'agisse d'actions pour l'amélioration des connaissances, la sensibilisation et la formation, l'urbanisation et l'artificialisation des sols, les réseaux d'infrastructures, la protection des zones humides et continuités latérales des cours d'eau, celle des continuités longitudinales des cours d'eau et la préservation du maillage de milieux ouverts (voir liste complète annexe 2).

Concernant les **16 actions complémentaires répondant spécifiquement aux enjeux territorialisés par grande région naturelle**, celles prévues pour les massifs de la Double et du Landais, de l'Arc forestier du Périgord, du Littoral et du Pays de l'Adour et du Nord Garonne sont potentiellement à décliner sur le territoire de la Haute Gironde.

Le tableau 10 suivant récapitule les actions identifiées comme prioritaires¹¹ par le SRCE Aquitain, qui devrait s'appliquer sur le territoire de la Haute Gironde

¹¹ Dans le SRCE Aquitaine, les critères ayant conduit à la sélection et à la classification d'actions prioritaires et hiérarchisées sont les suivants :

- ⇒ L'existence d'un lien entre l'enjeu identifié dans la partie diagnostic et l'action mise en place pour y répondre : les actions inscrites dans le plan d'actions stratégique ont été déterminées en réponse à des enjeux thématiques et territoriaux. La déclinaison d'objectifs et d'actions permet d'apporter une réponse globale à ces enjeux. Parmi ces dernières, certaines peuvent constituer une réponse rapide et directe, tandis que d'autres contribuent à une réponse globale.
- ⇒ Le territoire concerné par l'action et plus précisément, la présence de réservoirs de biodiversité ou de corridors écologiques sur ce secteur. En effet, une action est jugée prioritaire si elle contribue directement à la préservation ou à la restauration de continuités écologiques clairement identifiées et se situe sur un secteur riche en matière de biodiversité
- ⇒ Le caractère opérationnel de l'action et sa faisabilité dans un court ou moyen terme. Cela implique l'existence d'acteurs sur le territoire identifiés pouvant porter l'action ou l'ayant déjà initiée, et l'existence d'outils mobilisables.
- ⇒ L'existence d'une problématique, d'une menace ou d'une pression forte à l'égard de l'un des éléments du diagnostic ou d'un secteur territorial ciblé.

Tableau 10 - Actions prioritaires issues du SRCE Aquitaine applicables sur le territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire

Thèmes / Région naturelle	Actions prioritaires du SRCE applicables sur le territoire du SCoT	Outils	Porteurs / Partenaires	Financements potentiels
Amélioration de la connaissance	1.1.1/ et 1.1.2/ Améliorer les connaissances sur les continuités écologiques, les espèces et les habitats (milieux ouverts, zones humides, forêts, milieux cultivés, etc...) et les mettre à disposition	OFSA, OAFS, PNA, ZNIEFF, Natura 2000, plateforme PIGMA, etc.	CBNSA, OAFS, producteurs de données	Europe, État, Collectivités (Région, AEAG, etc.)
	1.1.5/ Développer et assurer la diffusion de la cartographie de l'occupation des sols à une échelle plus pertinente	Plateforme PIGMA	GIP Littoral, GIP ATeGRI	Conseil Régional, conseils généraux
Sensibilisation et formation	1.2.1/ Mener des actions de formation et de sensibilisation à l'importance des continuités écologiques pour les élus, les techniciens des collectivités et acteurs du territoire en s'appuyant autant que possible sur des démarches et acteurs existants	Programmes et outils de sensibilisation et de formation	DREAL, Région, CG, DDTM, asso. des Maires de France, syndicats de rivière, animateurs N2000..., CAUE, ADACL, EEDD, PNR, agences urba., CVRH, CNFPT, etc.	Région, DREAL, DDTM, Conseils généraux
Urbanisation et artificialisation	1.3.1/ Apporter une aide méthodologique aux porteurs de SCoT et PLUI pour la prise en compte du SRCE et des continuités écologiques	URCAUE, échanges d'expériences et mise à disposition de documents	Conseils Généraux, EPCI, Union régionale des CAUE, DDT, CAUEs, CBN-SA, OAFS, asso. naturalistes, PNR, Syndicats mixtes, etc.	DREAL, Région, URCAUE
	1.3.2/ Soutenir des actions opérationnelles de préservation ou remise en état des continuités écologiques à une échelle territoriale pertinente	MAEC, Règlements d'intervention Région, autres outils existants ou à créer	CATER, CATZH, structures de gestion ou de protection des espaces naturels Associations, autres	Région, Conseils Généraux, EPCI, Europe (FEDER, FEADER)
Réseau d'infrastructures	1.4.1/ Améliorer la perméabilité des infrastructures de transport existantes (gestion et rénovation)	Guides SETRA, conseils généraux, concessionnaires, chartes sur la gestion des bandes de servitude, etc.	État, Région, Gestionnaires d'infrastructures et de milieux naturels, Conseils Généraux	État, Région, Gestionnaires d'infrastructures, contrats de concession

Thèmes / Région naturelle	Actions prioritaires du SRCE applicables sur le territoire du SCoT	Outils	Porteurs / Partenaires	Financements potentiels
Zones humides et continuités latérales des cours d'eau	1.5.1/ Favoriser la prise en compte des zones humides et des continuités latérales dans les documents d'urbanisme en s'appuyant sur les outils de protection et de connaissance	Cellules d'assistance technique zones humides (CATZH), SAGE, Zonages du Code de l'urbanisme et de l'Environnement	Asso. naturalistes, PNR, Collectivités locales, bureaux d'études	Collectivités locales, DDT
	1.5.3/ Sensibiliser et encourager les activités agricoles compatibles avec le maintien de la biodiversité sur ou à proximité des milieux aquatiques et des zones humides	MAEC, contrats Natura 2000, guides sur l'agritourisme ou l'agriculture durable, démarches contractuelles ou de labellisation	Organismes agricoles, PNR, CEN, chambre d'agriculture, animateurs de DOCOB	Collectivités locales, AEAG, FEADER
Continuités longitudinales des cours d'eau	1.6.2/ Accompagner les propriétaires et les gestionnaires d'ouvrage dans l'évaluation et la remise en bon état des continuités écologiques des cours d'eau de liste 2 (classement L214-17 CE)	SAGE, Contrats de Bassin, de rivière, conventions spécifiques État-AEAG-propriétaires et gestionnaires d'ouvrages	Propriétaires et gestionnaires d'ouvrages, Agence de l'eau, Groupement de Défense Sanitaire Aquacole d'Aquitaine, hydro-électriciens, EPTB, ONEMA, Féd. pêche, DDT, CATER, cellule entretien rivière...	Collectivités locales, Agences de l'Eau, FEDER
Maillage de milieux ouverts	1.7.1/ Valoriser les modes de gestion durable pour assurer le maintien des prairies et favoriser leur implantation	MAEC, Contrats Natura 2000, Chartes, Espaces Naturels Sensibles, PO FEDER, actions foncières	CEN, SAFER, Chambres d'agriculture, agriculteurs	FEDER, DRAAF, DREAL, FEADER, D33 (ENS)
Massif de la Double et du Landais	2.2.2/ Favoriser le maintien des milieux humides, landicoles et feuillus au sein du Massif de la Double et du Landais	Doc. urbanisme, mesures contractuelles, conventionnelles, règlementaires, outils de maîtrise foncière (CEN, ENS), appels à projets, outils de protection et de sensibilisation, etc...	Collectivités locales, Fédérations départementales des Chasseurs, propriétaires forestiers, CRPF, ONF, etc...	Région, FEDER, FEADER, Agence de l'eau..., D33 (ENS)

Thèmes / Région naturelle	Actions prioritaires du SRCE applicables sur le territoire du SCoT	Outils	Porteurs / Partenaires	Financements potentiels
Arc forestier du Périgord	2.3.1/ Favoriser le maintien de la mosaïque paysagère en conservant des espaces ouverts au sein de la matrice forestière du Périgord	MAEC, contrats Natura 2000, actions opérationnelles, chartes forestières, aide à l'installation et soutien à l'agropastoralisme, réglementation des boisements, diagnostics de territoire, appels à projets	Chambres d'agriculture, ONF, CRPF, CEN, SAFER, CAUE, PNR Périgord Limousin, animateurs Natura 2000	Région, État, FEADER
Littoral	2.4.1/ Accompagner l'application de la loi Littoral et la bonne prise en compte des enjeux de continuités écologiques dans les documents d'urbanisme sur le littoral	Loi Littoral, étude stratégique de gestion du trait de côte, doc. urbanisme, plan de développement durable du Littoral, outils de maîtrise du Foncier, gestion écologique des laines de mer	Conservatoire du littoral, Services de l'État, GIP littoral, EPCI, collectivités locales	État, Région, Départements
Pays de l'Adour et Nord Garonne	2.6.1/ Préserver, dans les secteurs du Nord Garonne et de l'Adour, les éléments structurants (haies, bosquets, bordures enherbées, arbres isolés ou en culture) existants et les restaurer dans les territoires très dégradés	MAEC, AREA, code forestier, aides agroforestières, doc. urbanisme	Conseils Généraux, chambre d'agriculture	Région, État, FEADER, Conseils généraux

4.2 La Trame verte et bleue locale

4.2.1 Identification de composantes TVB complémentaires

Outre les 16 sites identifiés en tant que réservoirs de biodiversité d'importance régionale, un certain nombre de sites complémentaires peuvent être identifiés comme réservoirs de biodiversité complémentaires, à l'échelle du territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire.

C'est le cas des sites classés en Natura 2000, ZNIEFF1, ENS ou gérés par le conservatoire du littoral non intégrés dans les réservoirs d'importance régionale du SRCE (voir liste des sites tableau 11).

C'est le cas de **l'île Nouvelle¹² qui constitue, de par sa richesse écologique et sa localisation (axe de migration nationale), un véritable réservoir de biodiversité pour l'avifaune**. L'île nouvelle est en effet fréquentée par de très nombreuses espèces d'oiseaux comme le Milan noir, le Râle d'eau, le Busard des roseaux, le Passereau, etc. Par ailleurs, la richesse écologique de ces îles s'exprime également par la présence d'espèces faunistiques et floristiques protégées comme la loutre et le vison d'Europe ; l'Angélique à fruit variés et l'Œnanthe de Foucaud.

L'île Paté mériterait également d'être retenue comme réservoir de biodiversité pour l'avifaune. Cette petite île laissée en évolution libre permet le développement dense de boisements de frênes et d'aulnes.

Enfin, les **rives des îles du Nord, Verte et Cazeau (classées en Znieff1) et l'île de Patiras** peuvent être identifiées comme corridors écologiques en pas japonais, pour les déplacements de l'avifaune et rattachées à la sous-trame des milieux humides.

Enfin, la **butte calcaire de la Roque-de-Thau - site de Mugron** (site Znieff1 et ENS) est proposé comme réservoir de biodiversité complémentaire de la sous-trame des milieux ouverts et semi-ouverts pour la présence de pelouses sèches, riches en espèces et à protéger.

Enfin, **d'autres sites non couverts par un zonage de protection ou d'inventaire** ont également fait l'objet de classement en réservoirs de biodiversité ou en corridors écologiques, à dire d'experts (*l'élaboration de la TVB du SCoT de Haute Gironde a fait l'objet d'une note méthodologique détaillée à part entière*).

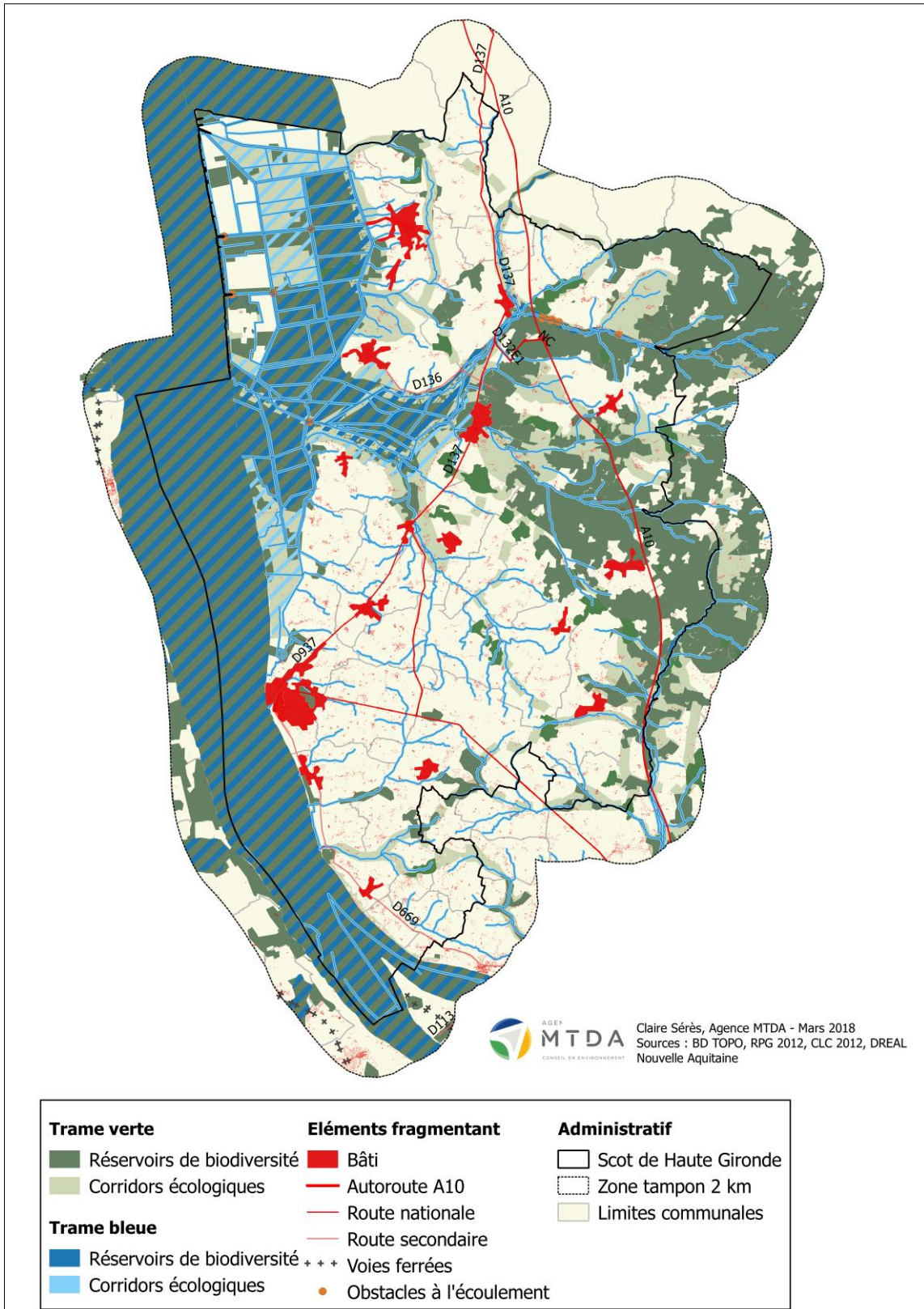
¹² Qui réunit l'île Bouchaud au Nord et l'île Sans Pain, au Sud.

Sites	Sup (ha)	Natura 2000	Znieff1	ENS / ZPENS	Conservatoire du littoral	Habitats déterminants	Composantes TVB locale	Sous-trames écologiques
Ile Bouchaud et Île Nouvelle (720014185)	382		X	X	X	Vasières et bancs de sables sans végétations Lisières humides à grandes herbes Forêts mixtes d'ormes, de frênes et d'aulnes des grands fleuves Roselières Communautés à grandes laiches	Réservoir de biodiversité	Systèmes bocagers
Ile Pâté (720014182)	18		X	X		Lisières humides à grandes herbes Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens	Réservoir de biodiversité	Boisements de feuillus et forêts mixtes
Rives des îles du Nord, Verte et Cazeau, île et vasière de Macau (720014183)	236		X	X (île du Nord)	X (Grande île)	Vasières et bancs de sable sans végétations. Tapis immergés de characées Lisères humides à grandes herbes Forêts de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens Roselières	Corridors écologiques	Milieus humides
Rive occidentale de l'île de Patiras (720014143)	32		X		X	Vasières et bancs de sables sans végétations	Corridors écologiques	Milieus humides

Tableau 11 - Liste des sites proposés comme réservoirs de biodiversité complémentaires

Carte de la TVB du SCoT à venir (attente données CAUE)

Carte 16 - Cartographie de la TVB du Territoire du SCoT (Agence MTDA, 2017)



4.2.2 État de la fonctionnalité de la TVB locale

L'analyse des éléments fragmentant le territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire prend en compte les principales infrastructures linéaires de transport traversant le territoire, à savoir :

- ✓ L'autoroute A10,
- ✓ Les routes départementales suivantes : D669, D137 et D937,

Le caractère fragmentant de chaque infrastructure dépend à la fois de l'intensité du trafic (nombre de véhicules/jour) et de la présence et la localisation de passages à faune. Concernant l'A10, elle traverse le Massif de la Double Saintongeaise, réservoir de biodiversité d'importance régionale. **Le caractère fragmentant de l'A10 est particulièrement marqué**, avec le passage de 30000 véhicules/jour (Conseil Départemental de la Gironde, 2017, annexe 3).

Cependant, la présence de passages à faune sur l'A10 doit atténuer son caractère fragmentant (la fonctionnalité des PAF est cependant à vérifier). Les routes départementales les plus fréquentées du territoire sont encore la RD137 (avec des segments à 10000 véhicules/jour entre Berson et Blaye et Blaye et Fours), la RD937 (jusqu'à 7500 véhicules/jour) et la RD136 (avec 6300 v/j).

Il convient également **de vérifier si des aménagements ont été réalisés sur ces deux secteurs pour faciliter le passage de la faune associée** (milieux humides).

Chapitre 5 - Synthèse et enjeux du patrimoine naturel et continuités écologiques

5.1 Analyse AFOM du patrimoine naturel et des continuités écologiques

Analyse AFOM du patrimoine naturel et des continuités écologiques	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">- L'Estuaire de la Gironde, élément écologique structurant du territoire, offre une richesse biologique exceptionnelle, avec la présence de grands poissons migrateurs amphihalins, de très nombreuses espèces d'oiseaux (axe de migration d'importance nationale) et de 387 espèces de flore présentes sur les berges de l'Estuaire.- Le bassin de la Dordogne, plus grande réserve de biosphère de France, constitue un écosystème majeur pour la conservation de plusieurs grands poissons migrateurs : l'esturgeon, le saumon atlantique, l'anguille, la grande alose, l'alose feinte, la lamproie fluviatile, la lamproie marine et la truite de mer.- Existence de zones humides d'importance majeure pour le maintien d'une faune et d'une flore remarquables, avec une fonction régulatrice sur les émissions de GES (stockage de carbone) et épuratrice sur la qualité des eaux : Marais de Braud-et-Saint-Louis, marais de la Vergne, marais du Blayais, etc.- Maintien d'une mosaïque de milieux riches en biodiversité grâce à l'agriculture locale à l'Ouest et au Nord du territoire (haies, bosquets, prairies permanentes, prairies humides, etc.).- Plusieurs réservoirs de biodiversité d'importance régionale sont présents sur le territoire : Estuaire de la Gironde, marais de la rive droite de l'Estuaire de la Gironde, Marais du Blayais, massif de la Double Saintongeaise.- L'existence de deux SAGE approuvés (SAGE « Estuaire de la Gironde et milieux associés » et SAGE « Nappes profondes ») favorise la protection des écosystèmes associés aux milieux aquatique et humide et le maintien de la fonctionnalité des continuités écologiques (longitudinales et latérales).	<ul style="list-style-type: none">- Disparition progressive de l'esturgeon européen, effondrement des stocks d'anguille et évolutions inquiétantes des populations d'alose liés à la dégradation de la qualité des habitats estuariens et fluviaux (pollutions aux PCB notamment), l'aménagement de barrages constituant des obstacles à sa migration vers les zones de reproduction et exploitation intensive des stocks de poissons (insuffisance des contrôles de la police de la pêche sur l'Estuaire maritime et faible niveau de contrainte réglementaire sur la pêche de loisir).- Présence de nombreux ouvrages difficilement ou très difficilement franchissables sur la Livenne et le Moron qui fragmentent la continuité aquatique et limitent ou empêchent la montaison de plusieurs espèces de poissons.- La répétition des épisodes de tempête (1999, 2006, 2009) ont fragilisé les forêts de Haute Gironde, leur potentiel de production et la biodiversité associée.- Les marais et milieux humides de l'Ouest du territoire ont été dégradés par des pratiques agricoles (drainage, conversion de prairies en cultures, intensification des pratiques) ou détruits par l'artificialisation du territoire (zones à compenser).

Analyse AFOM du patrimoine naturel et des continuités écologiques

Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - La création du Parc Naturel Marin « Estuaire de la Gironde et Pertuis-Charentais » doit permettre de concilier protection du milieu estuarien et activités maritimes durables. - La modernisation des ZNIEFF, un atout pour une meilleure protection des espèces et habitats emblématiques du territoire. - Une connaissance renforcée des zones humides, pour une meilleure prise en compte de ses enjeux de protection (contrat de rivière Dordogne-Atlantique, guide méthodologique dans le cadre du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés) - Des plans nationaux et régionaux en faveur de la protection d'espèces menacées spécifiques : 2nd plan national pour le Vison d'Europe 2007-2011 (qui devrait aboutir à un 3^{ème} plan national quinquennal ou décennal), plan national de gestion Anguille, plans de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI Dordogne, Charente, Seudre, Leyre), plan national de restauration de l'esturgeon d'Europe, plan de conservation des berges à Angéliques des Estuaires. - Mise en œuvre de Mesures Agro-Environnementales territorialisées dans les secteurs à déprise agricole pour favoriser le maintien des prairies permanentes et des espèces associées. - Des structures publiques et associations mobilisées et dynamiques, pour une gestion concertée des ressources du territoire (Conseil général, Conservatoire du littoral, ONCFS, fédération départemental de la chasse, de pêche, CEN, LPO, CBN, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> - La présence d'espèces envahissantes (ragondins) et d'espèces invasives animales (Ecrevisse de Louisiane, Vison d'Amérique etc.) et végétales (Jussie, Myriophylle, lagarosiphon major, etc.) constitue une menace pour l'équilibre des écosystèmes des zones humides estuariennes. - Le déclin de l'élevage représente une menace pour le maintien des prairies humides et les nombreuses espèces protégées associées, mais aussi, pour la qualité de la mosaïque paysagère et des infrastructures agro-écologiques (haies, prairies, bosquets, etc.), propice à de nombreuses espèces d'oiseaux et de chiroptères - Les effets du changement climatique fragilisent l'écosystème estuarien à plusieurs titres : augmentation de la température et de la salinité des eaux, de la concentration en matières solides, modification des courants des marées, des taux d'érosion et de dépôts, de la circulation des flux sédimentaires (bouchon vaseux), translation de la montée d'eau salée, submersibilité des digues de protection, inondation des rives. - La recrudescence d'attaques de parasites associés aux effets du réchauffement climatique (chenilles processionnaires, scolytes, etc.) fragilise les forêts du territoire.

5.2 Enjeux pour le territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire

Enjeux associés au patrimoine naturel et aux continuités écologiques de la Haute Gironde

1 | Reconnaître et préserver les éléments structurants naturels du territoire

Les éléments structurants naturels de la Haute Gironde correspondent aux différents milieux humides (marais, prairies humides, ripisylves, etc.), aux milieux bocagers, à l'Estuaire de la Gironde ainsi qu'aux milieux forestiers (massif de la Double Saintongeaise).

Ces habitats se caractérisent par une emprise géographique forte, un intérêt écologique élevé et ont subi et/ou subissent des pressions parfois importantes qui dégradent leur équilibre. Les enjeux de préservation diffèrent pour chacun de ces milieux, avec :

- **Un enjeu de préservation des espèces de poissons grands migrateurs de l'Estuaire de la Gironde et la Dordogne** (esturgeon, saumon atlantique, anguille, grande alose, alose feinte, lamproie fluviatile, lamproie marine, la truite de mer, etc.) et des écosystèmes associés,
- **Un enjeu de protection des différents milieux humides** de la façade estuarienne et des autres zones humides intérieures, qui jouent un rôle dans la régulation du régime des eaux et sont de véritables supports de biodiversité,
- **Un enjeu de protection des terres agricoles** et de l'agriculture en polyculture-élevage compatible avec la préservation des infrastructures agro-écologiques et la trame bocagère du territoire (prairies permanentes, haies, bosquets, lisières, etc.),
- **Un enjeu de préservation du massif forestier de la Double Saintongeaise** face à la pression foncière urbaine des aires en développement à proximité et aux infrastructures linéaires de transports (A10) le traversant.

2 | Consolider la Trame Verte et Bleue de la Haute Gironde

La trame verte et bleue du territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire identifie les continuités écologiques d'importance régionale qui traversent le territoire, les précise et les complète par des continuités écologiques identifiées localement.

Les continuités écologiques majeures du territoire sont celles associées aux milieux naturels structurants du territoire (milieux humides, bocagers, aquatiques et forestiers). Les enjeux associés à la trame verte et bleue sont ceux de la préservation et/ou de la remise en bon état des continuités écologiques de ces milieux, à savoir :

- **La restauration de la continuité aquatique** pour permettre la circulation des espèces aquicoles et des grands migrateurs amphihalins,
- **La préservation du corridor national avifaunistique de l'Estuaire de la Gironde** par le biais de la préservation des îles de l'Estuaire ayant le statut de réservoirs / corridors locaux,
- **La préservation et la restauration, le cas échéant, des milieux bocagers et milieux humides** du territoire

PARTIE 4 - LES RESSOURCES NATURELLES ET LEUR GESTION

Chapitre 1 - L'occupation du sol

1.2 Description générale du territoire du SCoT

Avec un peu plus de 480 km²¹³, le territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire est fortement composé de **terres agricoles qui couvrent 68% du territoire** (avec 32 700 ha de SAU¹⁴).

Le territoire est également marqué par l'importance des **milieux aquatiques et humides, qui couvrent 14% du territoire**, comprenant les zones de marais (intérieurs, maritimes, intertidales), le réseau hydrographique et la partie estuarienne des communes du SCoT.

Les **espaces forestiers** du territoire du SCoT sont également significatifs en terme d'emprise géographique (14,8% de la surface du territoire), et sont essentiellement concentrés sur la moitié Est du territoire du SCoT.

Enfin, les **espaces artificialisés** du territoire (zones urbaines, industrielles, infrastructures de transport) ne représentent quant à eux que 3% du territoire du SCoT, avec quelques villes de moyenne taille présente un peu partout sur le territoire (Blaye, Saint-Ciers-sur-Gironde, etc.).

Les espaces agricoles sont marqués par une **forte proportion de vignobles** localisés majoritairement à l'Ouest du territoire, en bordure d'Estuaire et au Nord. Au centre du territoire, les **systèmes cultureux se diversifient, avec un parcellaire plus complexe**. Les **massifs forestiers les plus denses** se concentrent à l'Est du territoire ; au Sud, au centre et au Nord du territoire, les boisements sont de plus petite taille et plus éparses. On note enfin, une importante proportion de forêt et végétation arbustive en mutation et, plus au Nord, des forêts de conifères.

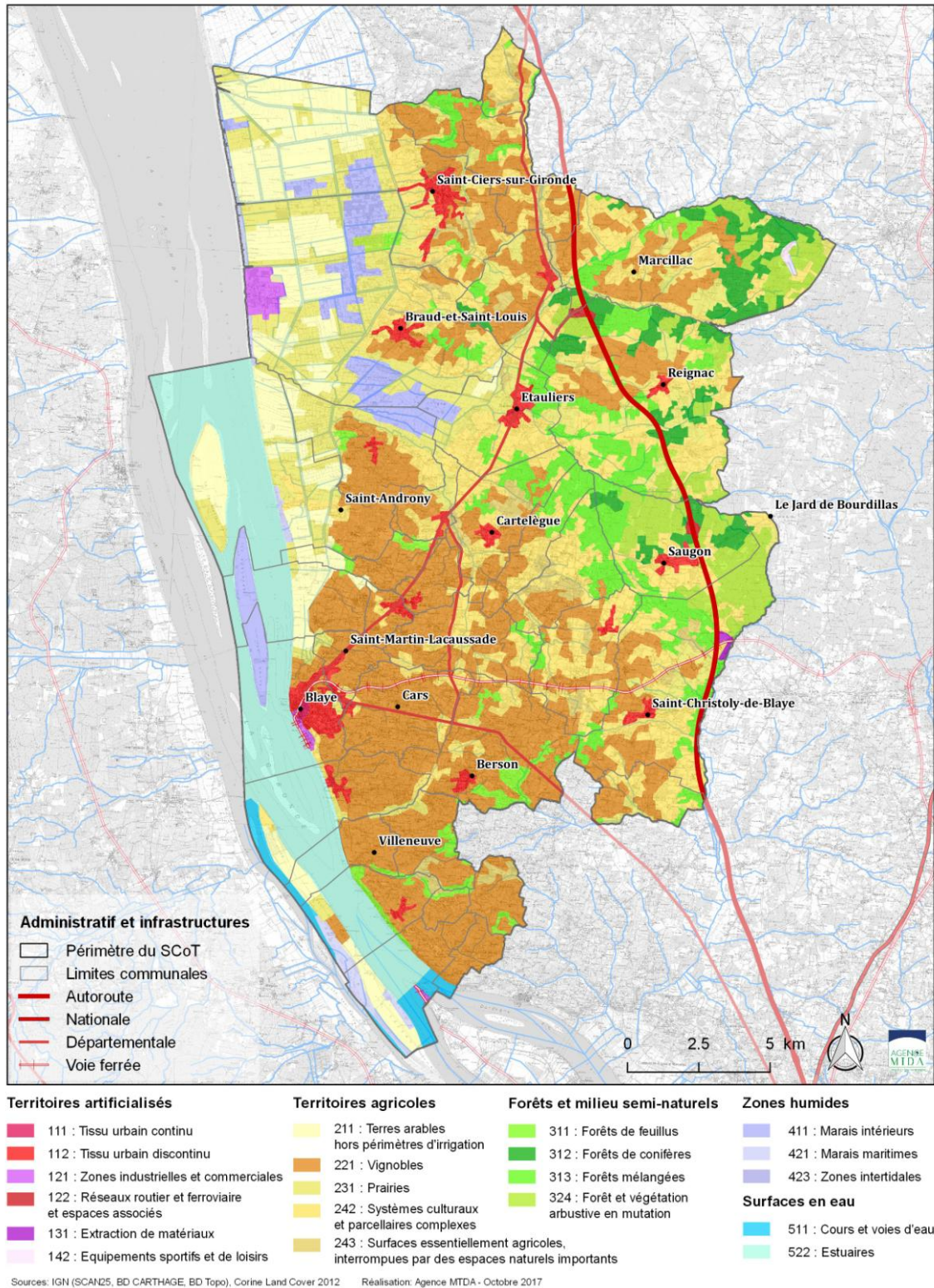
Les **zones de marais et autres zones humides (prairies humides, tourbières, etc.)**, **écosystèmes fragiles et riches en biodiversité**, composent fortement le territoire, en particulier en bordure d'Estuaire, au Nord et au Sud du territoire, avec la présence de marais d'importance comme le marais du Blayais, de la Vergne.

En tendance, les évolutions dans la consommation des terres en Haute Gironde entre 2004 et 2014, sont marquées par :

- *L'augmentation de l'artificialisation des sols,*
- *La régression des surfaces viticoles AOC plantées,*
- *La régression générale des autres surfaces agricoles, en particulier les prairies naturelles,*
- *L'extension forestière.*

¹³ Surface totale, compte tenu de la surface de l'Estuaire de la Gironde et des îles rattachés au territoire du SCoT.

¹⁴ Données CLC 2012. Sont retenus les surfaces en prairies et STH (231), les terres arables (211), les vignobles (221), les systèmes cultureux complexes (242) et les surfaces agricoles interrompues par surf naturelles (243). Pour précision, la SAU calculée à partir de la base CLC 2012 n'est pas celle mesurée par la statistique AGRESTE (2010) qui comptabilise les surfaces agricoles rattachées **aux exploitations dont le siège est situé à l'intérieur du périmètre du SCoT** : elle mesure ainsi qu'une partie de la SAU du territoire puisque les parcelles situées au sein du périmètre du SCoT mais rattachées à des exploitations dont le siège est situé à l'extérieur de ce périmètre sont exclues des calculs AGRESTE).

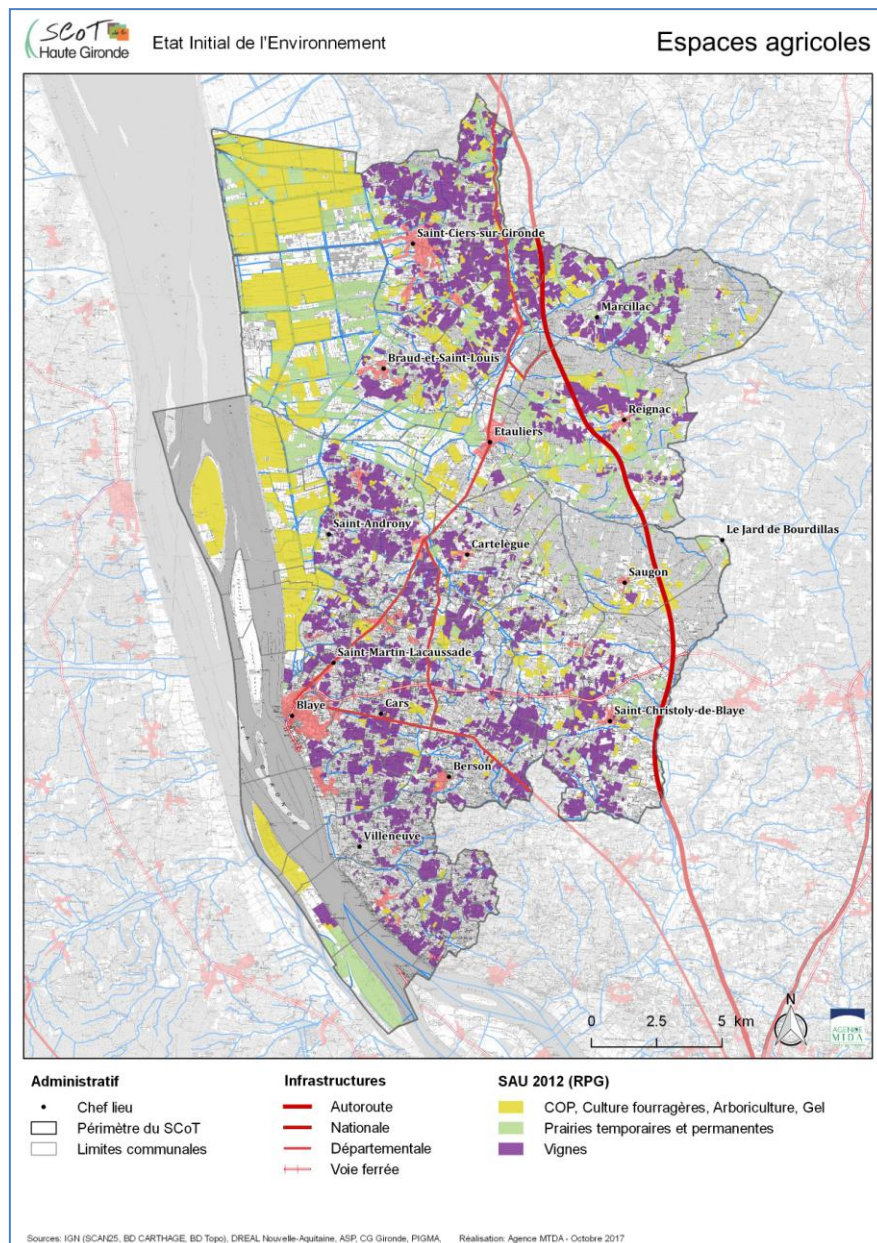


Carte 17 - Occupation du sol du territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire (Agence MTD, 2017)

1.2 Les espaces viticoles

La viticulture représente un enjeu majeur pour le territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire, avec 29% des terres agricoles classées en vigne (13 800 ha au total, CLC 2012). La production viticole de la Haute Gironde est en majorité sous label de qualité AOC-AOP ; si on se réfère à la surface plantée 2014¹⁵, la vigne AOC correspond à 72% du vignoble du territoire du SCoT.

Les espaces viticoles occupent environ la moitié du territoire du SCoT, et sont concentrés sur la moitié Sud du territoire et également dans sa partie Nord (carte 18¹⁶).



Carte 18 – SAU 2012 du territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire (Agence MTDA, 2017)

Le territoire du SCoT compte 4 aires parcellaires délimitées pour les AOC viticoles (carte 19)¹⁷ :

¹⁵ Données INAO, 2015

¹⁶ La carte 18 localise le parcellaire agricole du territoire à partir du RPG 2012. Si la donnée est plus précise que celle utilisée dans CLC 2012, elle est par contre partielle. Les surfaces agricoles du RPG sont en effet celles déclarées pour la PAC et ne représentent pas la totalité de la SAU du territoire.

- AOC Blaye, Bordeaux, Bordeaux Supérieur et Crémant de Bordeaux,
- AOC Bordeaux, Bordeaux supérieur, Crémant de Bordeaux,
- AOC Blaye Côtes de Bordeaux, Côtes de Blaye, Blaye, Bordeaux, Bordeaux supérieur, Crémant de Bordeaux,
- AOC Côtes de Bourg, Bordeaux, Bordeaux Supérieur et Crémant de Bordeaux.

Avec une surface viticole représentant respectivement 70% et 90% des terres agricoles, le secteur de Blaye et les communes du secteur de Bourg situées sur le périmètre du SCoT sont aussi ceux qui capitalisent les surfaces viticoles les plus fortes du territoire (tableau 12).

Les surfaces viticoles plantées du territoire connaît des évolutions différentes selon les secteurs, depuis 2010 : si elles tendent à augmenter de manière significative sur le territoire de la Cdc de l’Estuaire (+24,6% jusqu’en 2014), elles baissent de manière importante sur le territoire de la Cdc de Blaye (-18,1%) sur la même période. Pour autant, depuis 2014, la tendance redevient à la hausse pour l’ensemble du territoire du SCoT.

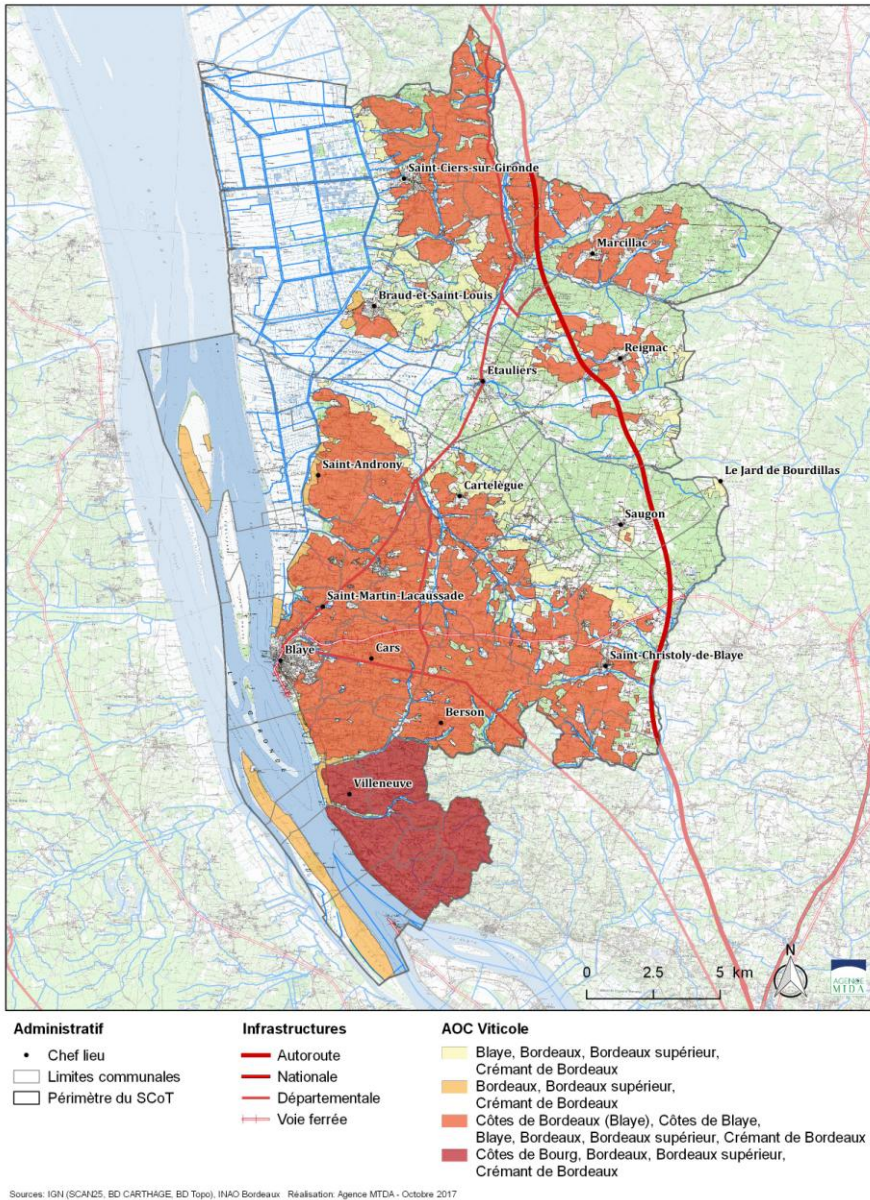
	Surf. totale (ha)	Surf. A.O.C. (ha)	Nb ha plantés 2000	Nb ha plantés 2010	Nb ha plantés 2014	Nb ha plantés 2015	Nb ha plantés 2016	Variation 2000-2014	Variation 2014-2016
CdC Blaye	26 431	12 031	6 818	6 565	5 585	5 553	5 608	-18,1%	+0,41%
CdC Estuaire	21 763	6 668	3 504	3 526	4 366	4 370	4 408	+24,6%	+0,96%
Total SCoT HG	48 194	18 699	10 322	10 091	9 951	9 922	10 016	-3,6%	+0,65%

Tableau 12 – Superficie viticole AOC du territoire du SCoT (d’après INAO de Bordeaux, 2015)

La crise du foncier agricole et viticole qu’a rencontré la Gironde entre 2003 et 2010¹⁸ explique ces tendances. En Haute Gironde, les pertes en surfaces viticoles observées sont néanmoins plus marquées sur les secteurs où la pression foncière est la plus forte, généralement, à proximité des principales zones urbaines du territoire (voir détail par commune, annexe 4).

¹⁷ Les aires parcellaires délimitées pour le territoire de la Haute Gironde n’ont pas encore fait l’objet d’un travail officiel de dématérialisation. Les aires cartographiées ici sont issues d’un document de travail fourni par l’INAO de Bordeaux, sans caractère opposable.

¹⁸ A titre d’exemple, les prix à l’hectare des Côtes de Bourg sont passés entre 2003 et 2010 de 52000 €/ha à 22000 €/ha (SAFER, 2011). Sur la même période, les surfaces viticoles vendues se sont accrues de +70% dont l’essentiel à destination de repreneurs non agricoles.



Source : INAO Bordeaux, 2015

Carte 19 –Aires parcellaires délimitées en AOC viticole sur le territoire du SCoT (Agence MTD A, 2017)

Sur la **Communauté de communes de Blaye**, les communes les plus fortement impactées sont celles de Berson, Cars, Cartelègue, Plassac, Saint-Genès-de-Blaye, Saint-Paul, Fours, Plassac, Bayon-sur-Gironde, Comps. La commune de Blaye « résistant », elle, assez bien (avec seulement -2,6%).

Sur la **Communauté de communes de l'Estuaire**, ce sont les communes de la frange Ouest et au Nord les plus touchées, avec en moyenne, une perte de 12% de leur surface viticole AOC sur la période 2004-2014 : Anglade, Braud-et-Saint-Louis, Etauliers, Eyrans, Pleine-Selve.

1.3 Les autres espaces agricoles du territoire du SCoT

Les autres espaces agricoles se répartissent entre **terres arables** (9% du territoire), généralement couvertes par des grandes cultures (maïs, blé, orge, colza), les **prairies temporaires et permanentes** (10,7% de la surface), des zones plus circonscrites de **maraichage** (asperges notamment) et en **arboriculture**.

Les **cultures de maïs irrigués** sont principalement implantées en bordure d'Estuaire, sur les terres fertiles des secteurs de Saint-Ciers-sur-Gironde et de Blaye. Les **prairies naturelles et temporaires** sont disséminées sur le secteur de Saint-Ciers sur Gironde, généralement implantées en îlots au sein du massif forestier à l'Est du territoire SCoT et autour des zones humides au Nord.

Sur les 10 dernières années, les **surfaces toujours en herbe** ont par contre fortement diminué du fait du recul de l'élevage sur le territoire. Cette tendance est jugée « *défavorable au maintien de la biodiversité (perte d'habitats), mais également en termes de préservation des ressources naturelles (eau, sol) puisqu'une partie de ses prairies naturelles a été artificialisée* » (Profil environnemental de la Gironde, 2013).

Concernant les **productions maraichères**, la production d'asperges occupe une place de choix sur le territoire du SCoT, et est essentiellement concentrée sur les communes de Saint-Girons-d'Aiguevives, Générac, Reignac, Etauliers, Braud-et-St-Louis, St-Aubin-de-Blaye, Marcillac, St-Ciers-sur-Gironde, Saugon (on trouve quelques producteurs sur les communes d'Anglade, St Androny, St-Vivien-de-Blaye, voir carte annexe 5).

Une part non négligeable des producteurs d'asperges a développé les circuits courts (36%) et compte sur la qualité de leurs productions pour se différencier. Tout récemment (2014), les asperges de catégories « extra » et « première » ont obtenu la **certification IGP « Asperge du blayais »**¹⁹, ce qui constitue un gage de qualité et un nouvel atout pour dynamiser la production.

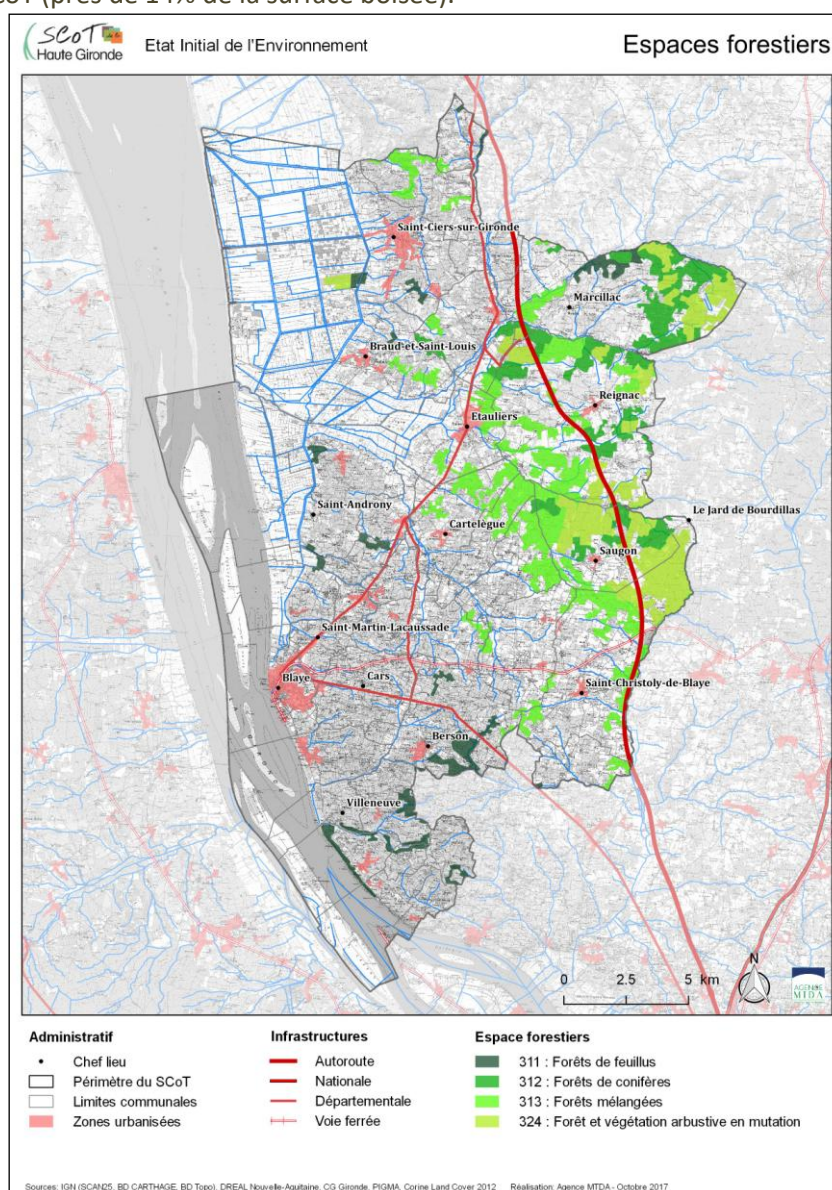
Les surfaces agricoles du territoire du SCoT sont néanmoins menacées par les extensions urbaines et l'artificialisation du territoire et enregistrent une baisse globale de 8% entre 2000 et 2010 (perte de 2 500 ha). La perte en SAU est **plus marquée que sur le reste du département** (- 5,7% en moyenne selon AGRESTE, 2010) mais se caractérise également par des disparités significatives à l'échelon infra-territorial : -10,5% pour celui de Blaye contre -7,7% pour Saint-Ciers-sur-Gironde. Les surfaces les plus en recul sont les **surfaces toujours en herbe** des exploitations, sous l'effet du déclin progressif et marqué de l'élevage. Cette tendance pose ainsi la **question de l'enjeu de la protection foncière des terres agricoles sur le territoire du SCoT.**

¹⁹ Les autres catégories seront commercialisées en « Asperges de France »

Pour être complet cependant, la proximité des exploitations aux zones urbaines constitue des opportunités nouvelles pour le développement des circuits courts (transformation et vente des produits à la ferme, AMAP, marchés municipaux).

1.4 Les espaces sylvicoles

Située majoritairement sur le quart Nord-Est du territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire, la forêt est un élément essentiel du paysage (20% du territoire). De **statut essentiellement privée (99%)**, la forêt du territoire est exploitée majoritairement pour la **production de pins maritimes**. Les boisements du territoire offrent néanmoins une **relative diversité**, avec des forêts mélangées (24% de la surface boisée du territoire), des forêts de conifères (12%) et des forêts de feuillus (6%). La part des forêts et de la végétation en mutation est également significative sur le territoire du SCoT (près de 14% de la surface boisée).



Carte 20 - Espaces forestiers du territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire (Agence MTD, 2017)

Deux massifs forestiers d'importance sont identifiés sur le territoire de la Haute Gironde :

- **Le massif de la Double Saintongeaise** s'étend du Sud de la Charente-Maritime (Haute-Saintonge), au Sud-Ouest de la Charente et Nord-Est de la Gironde. Il forme la partie occidentale de la grande forêt de la Double (dont le nom est souvent limité à la partie située en Dordogne sur la rive gauche de la Dronne).

Le massif de la Double Saintongeaise majoritairement constitué de pins maritimes s'éclaircit vers le Sud pour former des clairières de plus en plus vastes et finalement laisser la place aux vignes du Blayais. Traversé par l'autoroute A10, le massif ne se parcourt qu'en suivant un réseau plus complexe de routes secondaires (RD132, RD115, RD22), qui permet de desservir Reignac, Saint-Savin, Laruscade et Guitres (Atlas des paysages de la Gironde, 2012).

Sur les franges Sud et Ouest du massif de la Double, on trouve des landes humides tourbeuses et des micro-tourbières.

- **Le massif Dordogne-Garonne**, qui s'étend à l'Est de l'Estuaire de la Gironde et de la Garonne sur les territoires de l'Entre-Deux-Mers, du Libournais et de la Haute Gironde. Le taux de boisements y est faible (inférieur à 15%) mais stable depuis 50 ans, avec des formations boisées « *installées sur des coteaux souvent impropres à l'agriculture et dans les grandes vallées fluviales de la Dordogne et de la Garonne* » (Profil environnemental de la Gironde, 2013). Les essences à vocation majeure qui y sont valorisées sont le chêne noble, le chêne pédonculé et sessile (pour la charpente, l'ébénisterie, la menuiserie, la tonnellerie, etc.), le noyer (pour l'ébénisterie, la menuiserie) et le châtaigner (menuiserie extérieure, piquets, charpente, etc.).

Le **parcellaire forestier de la Haute Gironde est très morcelé** et le nombre important de propriétaires en rend l'exploitation difficile. En outre, les dégâts provoqués par la tempête de 1999 (54% du volume resté sur pied après tempête selon l'IFN) ont mis en exergue le besoin de restructuration du foncier forestier de la Haute Gironde. Dès 2002, la Communauté de Communes de l'Estuaire (avec celle de Latitude Nord Gironde) ont engagé des **opérations de restructuration foncière forestière** permettant d'obtenir des îlots plus vastes facilitant le nettoyage des espaces dévastés par la tempête mais aussi, le reboisement de ceux-ci. L'enjeu est aussi **d'optimiser la production forestière du territoire, avec le développement de débouchés nouveaux dans le bois énergie**. Plus de 4 000 ha ont fait l'objet du programme de restructuration jusqu'en 2011 permettant de passer en moyenne d'îlots de 0,77 ha à 2,04 ha.

Le travail de restructuration se poursuit aujourd'hui par la Communauté de Communes de l'Estuaire.

Chapitre 2 – Les consommations d'énergies et les émissions de gaz à effet de serre

2.1 Les consommations d'énergies du territoire

2.1.1 Consommations énergétiques globales

En 2016, la consommation énergétique finale du Pays de Haute Gironde s'élève à 975 GWh. Les **produits pétroliers** sont la première source d'énergie utilisée sur le territoire. Ils sont utilisés comme énergie finale dans tous les secteurs, essentiellement pour les déplacements (transports, agriculture) ou pour le chauffage (résidentiel, tertiaire, industrie, agriculture). Ils représentent 55% des consommations énergétiques totales sur le périmètre du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire contre 45% au niveau de l'ex-région Aquitaine. A l'inverse, le gaz est une énergie peu répandue. Il est utilisé principalement pour le chauffage dans les secteurs résidentiels, tertiaires et industriels et n'atteint que 4% des consommations du territoire (15% au niveau l'ex-région Aquitaine). **Les énergies renouvelables se sont développées ces dernières années sur le territoire.** En comptant le bois, elles représentent 20%²⁰ des consommations sur le périmètre du SCoT. Le territoire se situe ainsi au-delà de la moyenne régionale située à 15%. Enfin, l'électricité représente 20% des consommations d'énergie finale soit le même niveau qu'à l'échelle de l'ex-région Aquitaine.

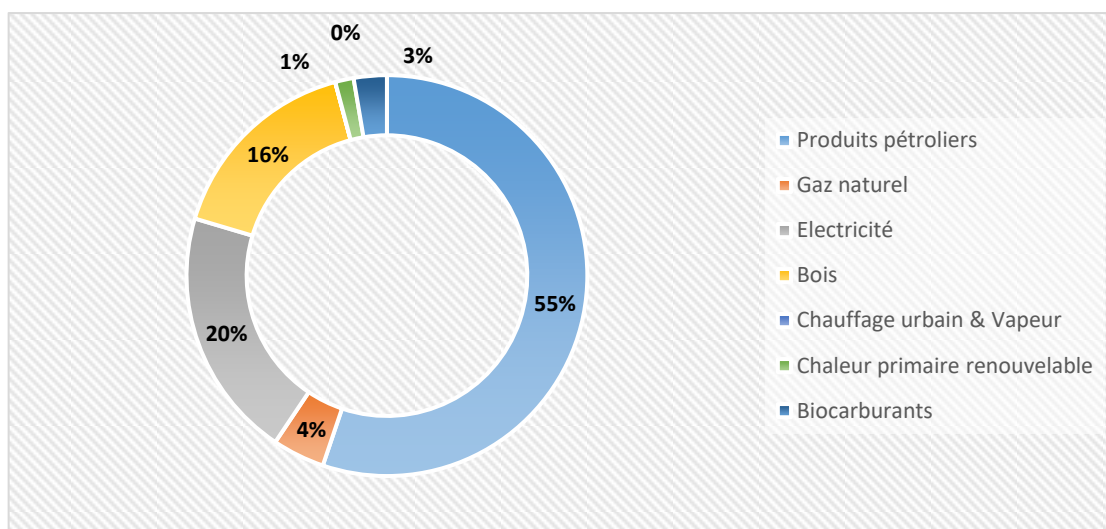
Le territoire affiche ainsi une dépendance élevée aux énergies fossiles. Ce constat s'applique à l'ensemble des Communautés de Communes du périmètre du SCoT. La proportion des différents types d'énergie consommée sont globalement similaires d'une Communauté de Communes à l'autre, même si la consommation est légèrement supérieure sur la CC de Blaye. Quelques particularités sont néanmoins à souligner : la CC de Blaye présente une consommation élevée de gaz naturel (40 GWg) soit 7% de sa consommation totale, contre 0.3% pour la CC de l'Estuaire.

Tableau 13 – Consommations 2016 d'énergie finale par type d'énergie (GWh) à l'échelle des Communautés de commune
(RVT – Données ALEC)

	Produits pétroliers	Gaz naturel	Electricité	Bois	Chauffage urbain & Vapeur	Chaleur primaire renouvelable	Biocarburants	TOTAL
CDC de l'Estuaire	276,73	1,51	88,51	72,86	0,00	6,34	13,93	459,88
	60,17	0,33	19,25	15,84	0,00	1,38	3,03	100%
CDC de Blaye	261,04	39,63	108,25	85,40	0,09	8,16	12,04	514,62
	50,73	7,70	21,04	16,60	0,02	1,59	2,34	100%

²⁰ L'électricité d'origine renouvelable n'est pas comptabilisé dans la catégorie « énergies renouvelables ». Par convention, elle est comptée dans la catégorie « électricité ».

Figure 2 - Energies consommées en 2016 sur le territoire du SCoT (RVT – Données ALEC)



Ci-dessus figure le bilan énergétique global du territoire par secteur. La suite du document expose plus finement les consommations du territoire et permettent de dégager des enjeux plus fins afin d’anticiper les effets potentiels de la hausse du coût de l’énergie sur le territoire.

2.1.2 Le résidentiel et le transport : principaux postes consommateurs d’énergie

Les consommations liées au transport concernent très majoritairement le transport routier. Le transport constitue le premier poste de consommation d’énergie avec 48% du bilan énergétique du territoire (pour 30% au niveau de l’ex-région Aquitaine).

Tableau 14 - Consommations 2016 d’énergie finale par secteur (GWh)

(RVT – Données ALEC)

	Consommation par secteur	Résidentiel	Tertiaire	Industrie	Transports	Agriculture	Total
CDC de l'Estuaire	En Gwh	171,42	21,13	7,52	241,03	18,78	459,88
	En %	37%	5%	2%	52%	4%	100%
CDC de Blaye	En Gwh	219,15	38,24	22,56	222,38	12,29	514,62
	En %	43%	7%	4%	43%	2%	100%

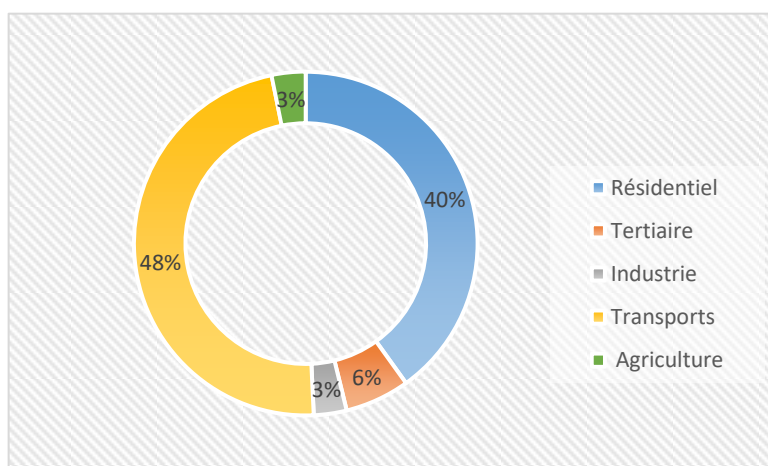


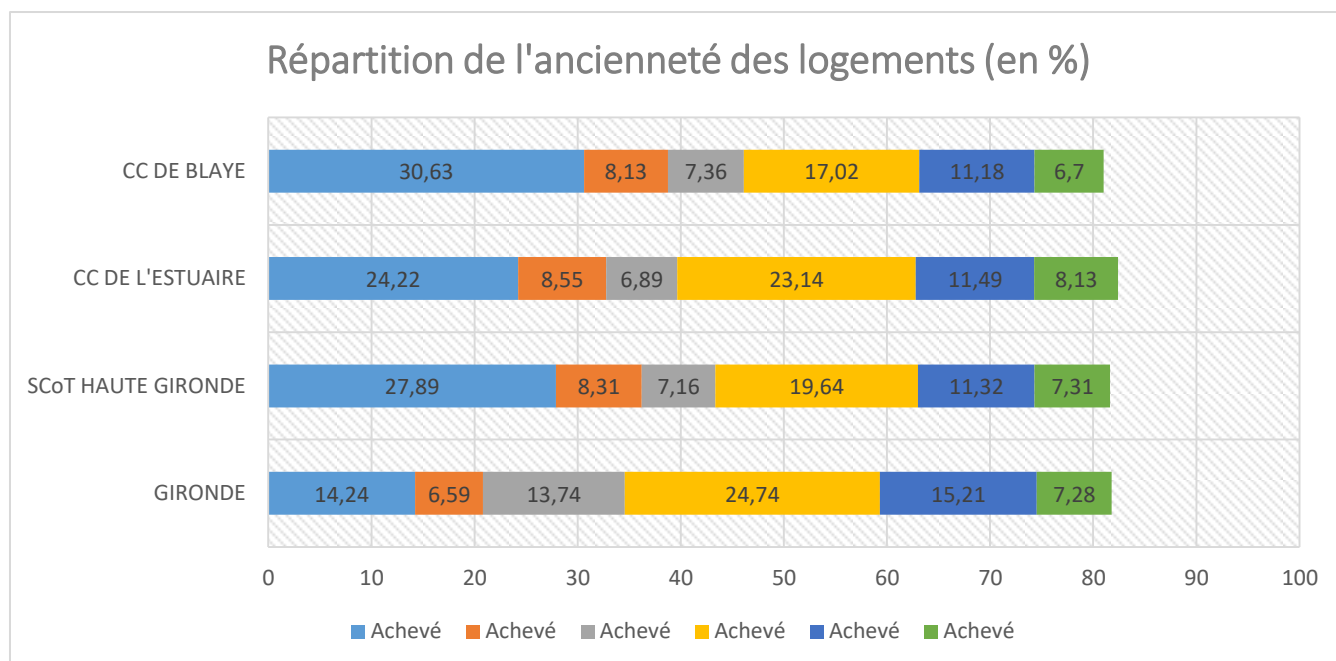
Figure 3 - Consommations d’énergies par secteur en 2016 sur le territoire du SCoT (GWh) (RVT – Données ALEC)

Les consommations du secteur résidentiel comprennent les consommations d'énergies relatives aux habitations (chauffage, eau chaude sanitaire, cuisson, électricité spécifique...). Il s'agit du second poste de consommation énergétique du territoire qui totalise 40% de son bilan énergétique. Le niveau régional est égal à 30%.

L'importance du résidentiel et du transport dans le bilan énergétique du territoire renvoie à ses spécificités. **Territoire à dominante rurale, peu desservi par les transports en commun, la voiture individuelle constitue le moyen de déplacement majoritaire. L'éloignement de l'emploi, des services, a contribué à accentuer les déplacements de la population notamment vers les pôles de la métropole.**

Le chauffage constitue le poste le plus consommateur d'énergie au sein des logements. Le type de logements et la qualité thermique de leur enveloppe conditionnent en très grande partie les consommations des ménages :

- Les maisons individuelles sont plus énergivores car la superficie à chauffer est plus grande et les surfaces en contact avec l'extérieur plus nombreuses (à l'inverse d'un immeuble où la mitoyenneté des appartements limite le besoin en chauffage de chaque appartement).
- L'ancienneté du parc, particulièrement marquée sur le territoire est également un bon indicateur de la qualité thermique. Les logements construits avant 1970 représentent ainsi environ 50% du parc sur la CC de Blaye, 40% sur la CC de l'Estuaire contre 35% au niveau du département.



Le double constat de l'importance du transport et du résidentiel dans le bilan énergétique du territoire font peser sur les ménages une grande partie des consommations énergétiques du territoire. **La précarité énergétique des ménages est ainsi un enjeu fort sur le périmètre du SCOT.**

2.1.3 Les consommations des secteurs d'activités économiques

Le tissu économique du territoire se reflète également dans son bilan énergétique.

Le tertiaire (bureaux, commerces, hôtels...) constitue le secteur économique le plus consommateur avec 6% des consommations énergétiques finales observées à l'échelle du périmètre du SCoT. Les consommations énergétiques sont dues en grande partie à l'usage des bâtiments et dépendent également des activités. La Communauté de communes du Canton de Blaye occupe une place particulière dans ce bilan car elle concentre à elle seule près de la moitié des consommations du tertiaire sur le territoire.

L'agriculture et l'industrie sont quant à elles à l'origine respectivement de 3% des consommations²¹

2.2 Les émissions de gaz à effet de serre du territoire

En dehors des produits pétroliers, le transport, le résidentiel et l'agriculture sont les principaux postes d'émissions de GES ; l'importance du transport dans le bilan énergétique et la dépendance du transport routier aux produits pétroliers explique la place prépondérante de ce secteur dans le bilan des émissions de gaz à effet de serre du territoire (52% des émissions).

Un différentiel s'observe pour l'agriculture dans le sens inverse. Si le secteur occasionne 3% des consommations énergétiques, il n'en est pas moins à l'origine de 13% des émissions de GES. En effet, d'autres sources de GES sont émises par les exploitations agricoles de manière générale (méthane, protoxyde d'azote...). Elles ont un pouvoir de réchauffement global (PRG) sur 100 ans nettement supérieur au CO₂.²²

Les enjeux concourants à la diminution des consommations énergétiques des différents secteurs contribuent également à diminuer l'empreinte carbone du territoire. L'agriculture, secteur où les émissions de GES ne sont pas exclusivement liées à l'énergie, nécessite l'adoption de pratiques culturales plus respectueuses de l'environnement.

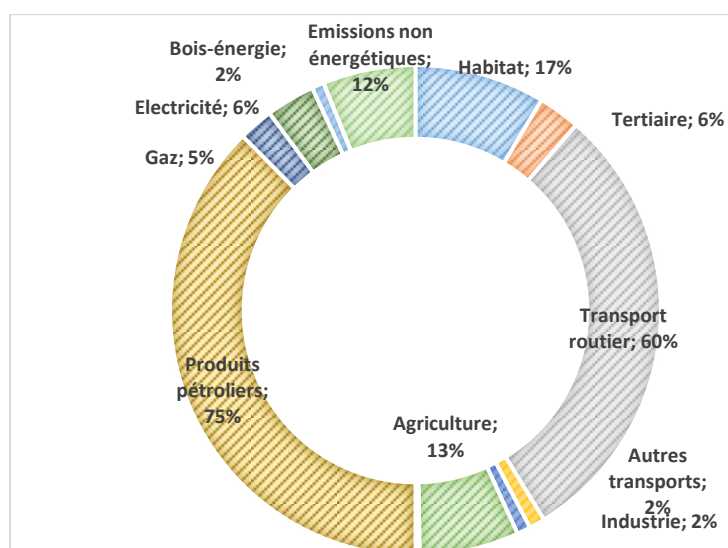


Figure 4 - Emissions de gaz à effet de serre sur le territoire du SCoT en 2016 (RVT – Données ALEC)

²¹ La démarche Climagri est déclinée actuellement à l'échelle du Pays de Haute-Gironde. Elle aboutira à un plan d'actions de lutte contre le changement climatique pour l'agriculture et la forêt. Elle se base sur un diagnostic ainsi qu'une concertation menée avec les acteurs du territoire. Le diagnostic amène des compléments d'information sur les différents postes de consommation d'énergie pour chacune des activités agricoles du territoire.

²² Le méthane et le protoxyde d'azote ont respectivement des PRG 25 fois et 298 fois supérieurs au CO₂.

Chapitre 3 - L'exploitation du sous-sol

Le département de la Gironde dispose de ressources en matériaux peu diversifiées, avec l'exploitation dominante de granulats alluvionnaires et marins (Profil Environnemental de la Gironde, 2013). Sur les 55 carrières implantées en Gironde, 3 sites sont en exploitation sur le territoire du SCoT, à savoir :

- Deux sites sur la commune de Saint-Aubin-De-Blaye (granulats alluvionnaires)
- Un site à Berson (granulats alluvionnaires)

*Depuis la loi du 19 juillet 1976 (loi dite sur la protection de la nature), les **carrières sont identifiées comme installations classées** et sont de ce fait, soumises à autorisation lorsque la quantité de matériaux à extraire est supérieure à 2 000 tonnes (dépôt de dossier, étude d'impact depuis le 18/12/1979).*

C'est la loi du 04 janvier 1993 (loi dite sur les carrières) qui définit les carrières comme des ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement) à part entière. L'arrêté du 22 septembre 1994 interdit quant à lui, les extractions en lit mineur dans le cadre d'une exploitation de carrières.

Depuis 1992, les producteurs ont mis en place une **Charte environnementale** devenue en 2004 la « **Charte Environnement des industries de carrières** », qui les engage à maîtriser leurs impacts environnementaux, à mettre en œuvre une concertation constructive et à développer leurs compétences environnementales. Les carrières peuvent, pendant et après leur exploitation, **reconstituer des refuges pour la faune et la flore**. Le réaménagement adapté des anciens sites peut également assurer de nouvelles fonctions telles que **les loisirs** (pêche, éco-promenade, base-nautique), **l'urbanisme** (création d'une résidence de tourisme à Bergerac), **l'agriculture et la sylviculture** (reboisement) et redonner une forte valeur ajoutée au site (UNICEM Aquitaine, 2009).

Par ailleurs, les **anciens travaux souterrains d'extraction de pierre de construction** peuvent représenter de sérieuses menaces pour les personnes et les biens en Haute Gironde, en raison du risque d'effondrement. Si le problème existe bien à l'échelle départementale, il constitue une problématique forte en Haute Gironde, notamment sur les communes de Gauriac et de Bayon-sur-Gironde (où le risque impacte négativement le marché de l'immobilier). En outre, ce sont aussi des secteurs particulièrement concernés par le retrait-gonflement des argiles (risque fort), ce qui renforce encore un peu plus le risque de mouvement des terrains pour ces communes (voir partie 5- Risques et nuisances).

Chapitre 4 - La ressource en eau

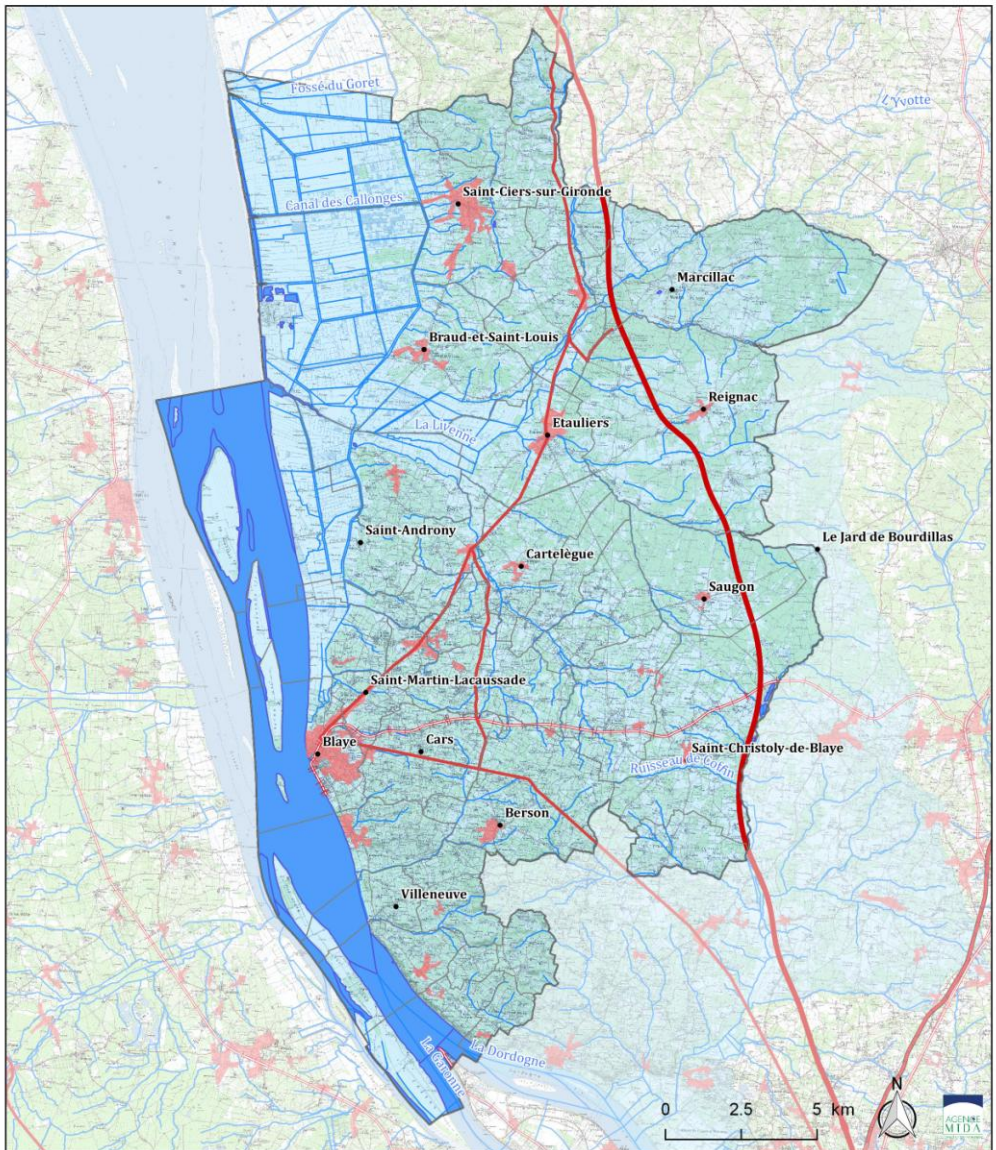
4.1 Contexte hydrologique et hydrogéologique

4.1.1 Les eaux superficielles

Avec 635 km², **l'Estuaire de la Gironde est le plus grand estuaire d'Europe**. Comme tous les grands estuaires, il concentre des **enjeux stratégiques**, sur le plan économique, énergétique, touristique et environnemental. Son équilibre écologique dépend des mouvements des eaux marines (à travers le cycle des marais) et des eaux continentales ; *« la salinité, le bouchon vaseux et l'évolution sédimentaire de l'estuaire sont sensibles à une modification du régime des fleuves »* (SMIDDEST, 2009). Sur le territoire du SCoT, 4 rivières principales alimentent l'Estuaire de la Gironde :

- ✓ **La Dordogne** (486 km de long) se forme dans le Puy-de-Dôme et traverse 4 régions et 6 départements avant de confluer avec la Garonne pour se jeter dans l'Estuaire de la Gironde, au niveau du bec d'Ambès. Sur le territoire du SCoT, 3 communes sont traversées par la Dordogne : Gauriac, Bayon-sur-Gironde et Saint-Seurin-de-Bourg.
- ✓ **Le Moron** (24 km) est un des affluents de la Dordogne. Il longe la limite Est de 2 communes du territoire : Saint-Christoly-de-Blaye et Saint-Vivien-de-Blaye. Le Syndicat de gestion des bassins versants du Moron et du Blayais est en charge de la gestion du bassin-versant²³. Les prélèvements à l'étiage des eaux de surface sont exclusivement dédiés à l'irrigation des cultures.
- ✓ **La Livenne** (45 km) se jette directement dans l'Estuaire de la Gironde. Elle traverse 7 communes du territoire de SCoT : Anglade, Braud-et-Saint-Louis, Etauliers, Marcillac, Reignac, Saint-Androny, Saint-Aubin-de-Blaye. Deux syndicats de bassin se partagent la gestion du bassin : la Communauté de communes de l'Estuaire et le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique (SIAH) Livenne amont. Les prélèvements à l'étiage des eaux de surface sont majoritairement dédiés à l'agriculture (irrigation) ; dans une moindre mesure, à l'industrie.
- ✓ **Le Brouillon** (8 km) se jette dans l'Estuaire de la Gironde. Il traverse 5 communes du territoire : Berson, Cars, Saint-Ciers-de-Canesse, Plassac et Villeneuve. Le Brouillon est géré par le Syndicat intercommunal des eaux du Blayais. Les prélèvements à l'étiage des eaux de surface sont quasi-exclusivement dédiés à l'industrie.

²³ Formation issue de la fusion du Syndicat intercommunal d'aménagement des eaux du bassin-versant du Moron et du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Rural du Canton de Blaye



<p>Administratif</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chef lieu □ Limites communales □ Périmètre du SCoT 	<p>Infrastructures</p> <ul style="list-style-type: none"> — Autoroute — Nationale — Départementale — Voie ferrée 	<p>SAGE</p> <ul style="list-style-type: none"> □ Périmètre d'emprise du SAGE ■ Estuaire sur le territoire du SCoT
--	---	--

Sources: IGN (SCAN25, BD CARTHAGE, BD Topo), SAGE Réalisation: Agence MTD A - Octobre 2017

Source : BD Carthage 2013, SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés, 2009)
Carte 21 – Réseau hydrographique de surface du territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire
 (Agence MTD A, 2017)

A l'échelle du territoire du SCoT, les masses d'eau de la **Directive Cadre sur l'Eau (DCE)** subissent différents types de pressions polluantes (industrielles, agricoles, domestiques), qui viennent dégrader le bon état écologique²⁴ de certains cours d'eau (tableau 16).

²⁴ Si « *l'état chimique* » se mesure sur la base de paramètres et seuils classiques et identiques partout (approche toxicologique), « *l'état écologique* » s'apprécie plutôt sur des bases écologiques et écotoxicologiques, en fonction du type de masse d'eau considérée et de sa position biogéographique.

Les valeurs-seuils qui déterminent le « *bon état écologique* » changent donc selon le contexte biogéographique, d'un type de cours d'eau à un autre, ou selon la portion du cours d'eau considérée (torrent, fleuve de plaine, estuaire...). Pour chaque type de masse d'eau, les autorités et agences habilitées proposent des « *sites de référence de bonne qualité* » qui servent de mesure-étalon pour définir les seuils de bon état.

Masses d'eau DCE Rivières	SDAGE 2016-2021				Etat des lieux 2013			
	Objectif état écologique	Objectif état chimique	État écologique (2011-2013)	État chimique (2011-2013)	Pressions agricoles (Azote)	Pressions agricoles (Pesticides)	Pressions industrielles	Pressions domestiques
Ruisseau de la Moulinade (FRR287_2)	Bon (2027)	Bon (2015)	Moyen	Non classé	Non significative	Significative	Non significative	Significative
Ruisseau des Hauts Ponts (FRFR645_2)	Bon (2021)	Bon (2015)	Moyen	Bon	Non significative	Significative	Non significative	Significative
La Livenne de sa source au confluent des Martinettes (FRFR645)	Bon (2021)	Bon (2015)	Moyen	Bon	Non significative	Significative	Non significative	Non significative
Rivière des Martinettes (FRFR287_1)	Bon (2021)	Bon (2015)	Moyen	Non classé	Non significative	Significative	Pas de pression	Significative
Ruisseau de Rousselet (FRFRT35_1)	Bon (2027)	Bon (2015)	Moyen	Non classé	Non significative	Significative	Non significative	Inconnue
Ruisseau de Brouillon (FRFRT35_2)	Bon (2027)	Bon (2015)	Moyen	Non classé	Non significative	Significative	Pas de pression	Significative
Ruisseau de Bourdillot (FRR555_1)	Bon (2027)	Bon (2015)	Médiocre	Non classé	Non significative	Significative	Pas de pression	Non significative
Le Moron du Confluent du Soptier à la Gironde (FRFR555)	Bon (2027)	Bon (2015)	Moyen	Non classé	Non significative	Significative	Non significative	Non significative
Le Moron de sa source au confluent du Soptier (FRFR556)	Bon (2027)	Bon (2015)	Médiocre	Non classé	Non significative	Significative	Non significative	Significative
Le Soptier de sa source au confluent du Moron (FRFR557A)	Bon (2027)	Bon (2015)	Médiocre	Bon	Non significative	Significative	Non significative	Non significative

Tableau 16 - Pressions et état des masses d'eau DCE rivières présentes sur le territoire du SCoT (SDAGE Adour-Garonne PDM 2016-2021)

Sur l'ensemble des masses d'eau DCE du territoire²⁵, **3 sont classées en « état écologique médiocre »** : le Moron de sa source au confluent du Soptier (FRFR556), le Soptier de sa source au confluent du Moron (FRFR557A) et le ruisseau de Bourdillot (FRR555_1) ; toutes les autres masses d'eau DCE étant en « **état écologique moyen** ». Autre indication de l'état écologique des cours d'eau du territoire : l'objectif d'atteinte de bon état écologique, initialement fixé à 2015, a été décalé à 2027 pour la plupart des cours d'eau du territoire.

Concernant l'état chimique des cours d'eau, **tous les cours d'eau du territoire du SCoT sont concernés de manière significative par des pressions polluantes aux pesticides** et environ la moitié d'entre eux connaissent une pression significative de polluants domestiques (stations d'épuration).

L'état des lieux réalisé par l'Agence de l'eau Adour-Garonne en 2013²⁶ montre que **3 sous-bassins versants ont vu leur état se dégrader par rapport à 2009**, avec une augmentation des pressions polluantes issues des stations d'épuration domestiques et des pesticides d'origine agricole : le ruisseau de la Moulinade, la rivière des Martinettes et le ruisseau des Hauts Ponts.

Le territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire est également concerné par **2 masses d'eau de transition**²⁷. Les deux masses d'eau sont actuellement dans un **état écologique médiocre** et dans un **mauvais état chimique**. Compte tenu de l'état actuel de ces masses d'eau, les atteintes d'objectif DCE de bon état écologique ont été décalées à 2027 (avec un objectif de « bon potentiel » pour la Gironde aval).

Masses d'eau de transition	SDAGE 2016-2021		Etat des lieux 2013	
	Objectif état écologique	Objectif état chimique	État écologique (2011-2013)	État chimique (2011-2013)
Estuaire Gironde aval (FRFT09)	Bon (2027)	Bon (2027)	Médiocre	Mauvais
Gironde amont (FRFT35)	Bon potentiel (2027)	Bon (2015)	Médiocre	Mauvais

Tableau 17 - Pressions et état des masses d'eau de transition sur le territoire du SCoT

(Atlas DCE Adour-Garonne, IFREMER et AEAG 2013)

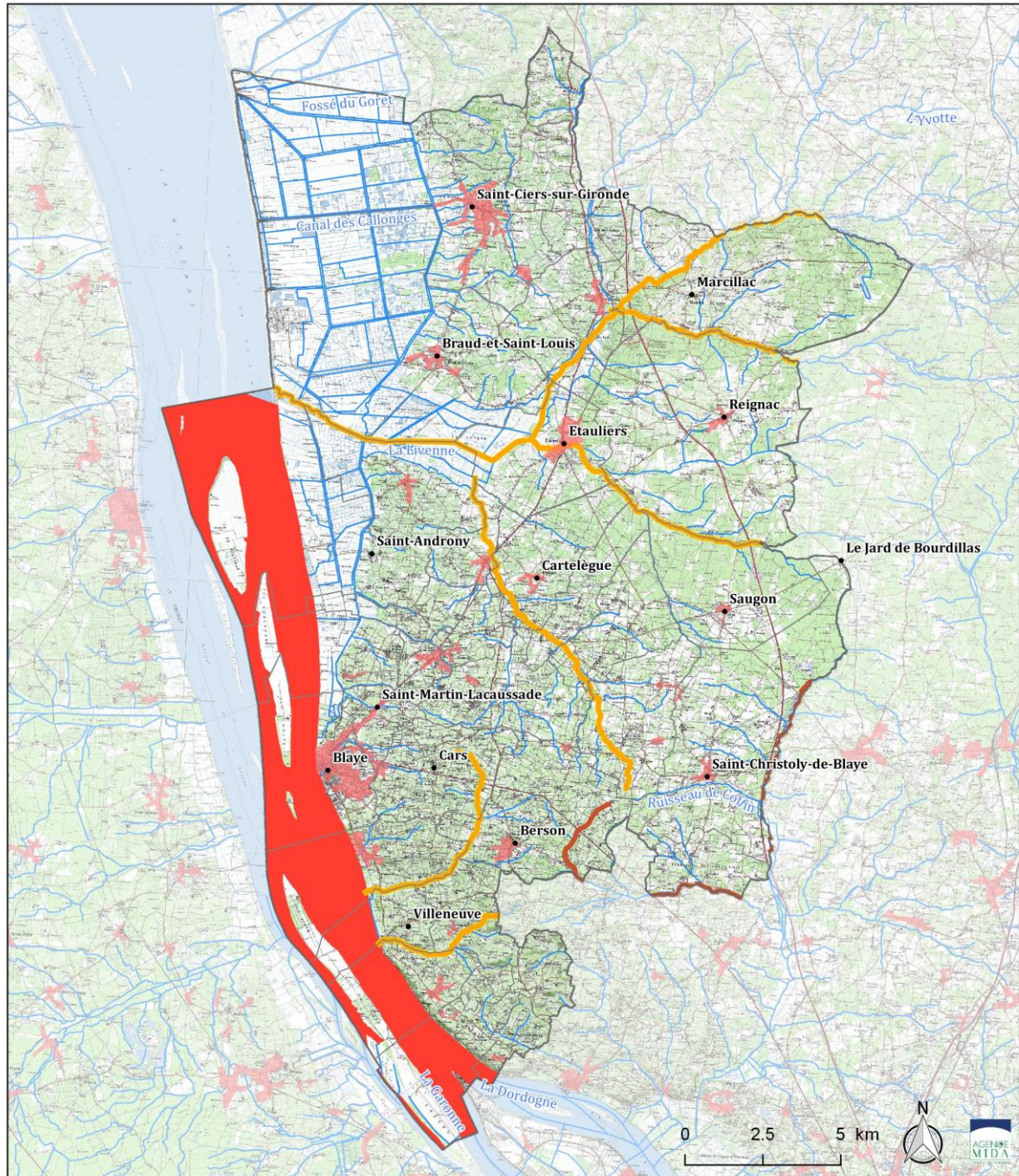
Compte tenu l'impossibilité d'atteindre les objectifs de bon état initialement fixés, **de nouveaux objectifs ont été définis pour les masses d'eau** dans le cadre de la révision des SDAGE 2016-2021, avec :

- **seulement 1 %** des masses d'eau devront avoir atteint le **bon état en 2015** (contre 43% prévus initialement),
- **36 % des masses d'eau** devront atteindre le **bon état pour 2021** (contre 43% prévus initialement),
- **57 % des masses** devront atteindre le **bon état pour 2027** (contre 2% prévus initialement)

²⁵ Etat des lieux 2013 de l'AEAG mobilisé pour le SDDAGE 2016-2021

²⁶ Réalisé à partir des données 2009-2010.

²⁷ Le découpage des masses d'eau a été modifié récemment par la **fusion des masses d'eau FRFT04** (Gironde centrale), **FRFT05** (Gironde aval) et **FRFC04** (panache de la Gironde), afin de donner une seule masse d'eau **FRFT09 : Estuaire Gironde aval**.



Administratif

- Chef lieu
- Limites communales
- Périmètre du SCoT

Etat écologique des masses d'eau rivière (2011-2013)

- Moyen
- Médiocre

Etat écologique des masses d'eau de transition

- Médiocre

Sources: IGN (SCAN25, BD CARTHAGE, BD Topo), PIGMA Réalisation: Agence MTD - Octobre 2017

Carte 22 - Eaux de surface sur le territoire du SCoT
(Agence MTD, 2017)

Ces masses d'eau de transition subissent aussi des **pressions élevées** liées principalement aux **rejets de stations d'épuration et d'industries du secteur**. L'**activité agricole** génère également une pression polluante non négligeable (produits phytosanitaires utilisés pour la vigne notamment) ; le bouchon vaseux de l'Estuaire de la Gironde « piège » ces polluants et notamment les métaux tels que le zinc ou le cadmium dont les molécules contribuent à perturber la vie biologique des milieux aquatiques.

Sur le plan quantitatif, le SDAGE Adour-Garonne classe en « **cours d'eau déficitaires** » les **cours d'eau ne respectant pas les Débits-Objectif-Etiage (DOE)**. A ce titre, la **Dordogne** pour laquelle les DOE sont régulièrement franchis, entraînant une incapacité à satisfaire les besoins des usagers, est **classée « déficitaire »**.

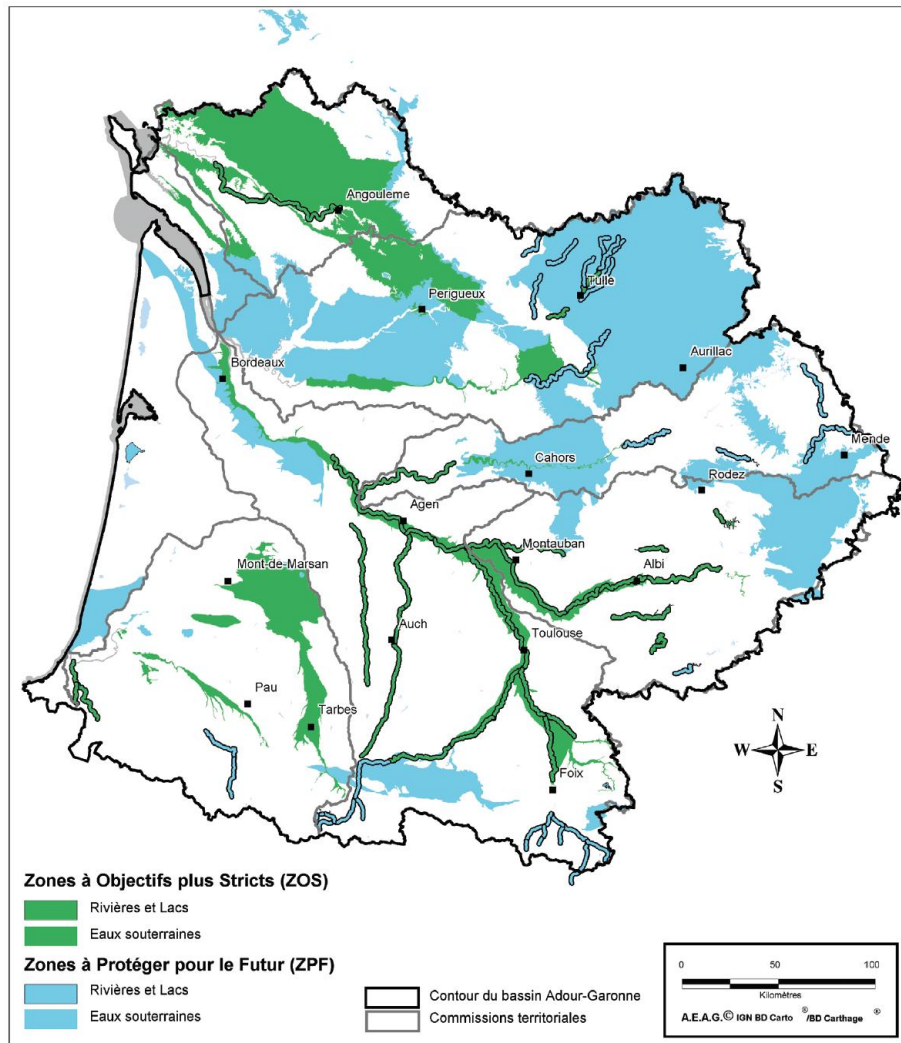
Afin de pallier cette situation, les services de l'État ont défini des volumes prélevables pour chaque bassin versant et révisé les autorisations afin de parvenir à un équilibre entre les volumes demandés et la préservation des équilibres biologiques des cours d'eau. Par ailleurs, le SDAGE Adour-Garonne fixe les **Débits de Crise de Référence (DCR)** afin de suivre l'efficacité des mesures de restrictions appliquées pour préserver les usages prioritaires.

Si sur le territoire l'alimentation en eau potable est préservée, les **faibles débits constatés sur certains cours d'eau** ont un impact sur les milieux aquatiques et remettent en cause la survie des espèces par la survenue d'assecs. Depuis 2004, le réseau d'observation des crises d'assecs suivi par l'ONEMA, a mis en évidence des situations de rupture d'écoulement voire d'assecs. Le bassin versant de la Dordogne a connu des phénomènes d'assecs ainsi que des ruptures d'écoulement sur le Moron, par exemple.

4.1.2 Les eaux souterraines

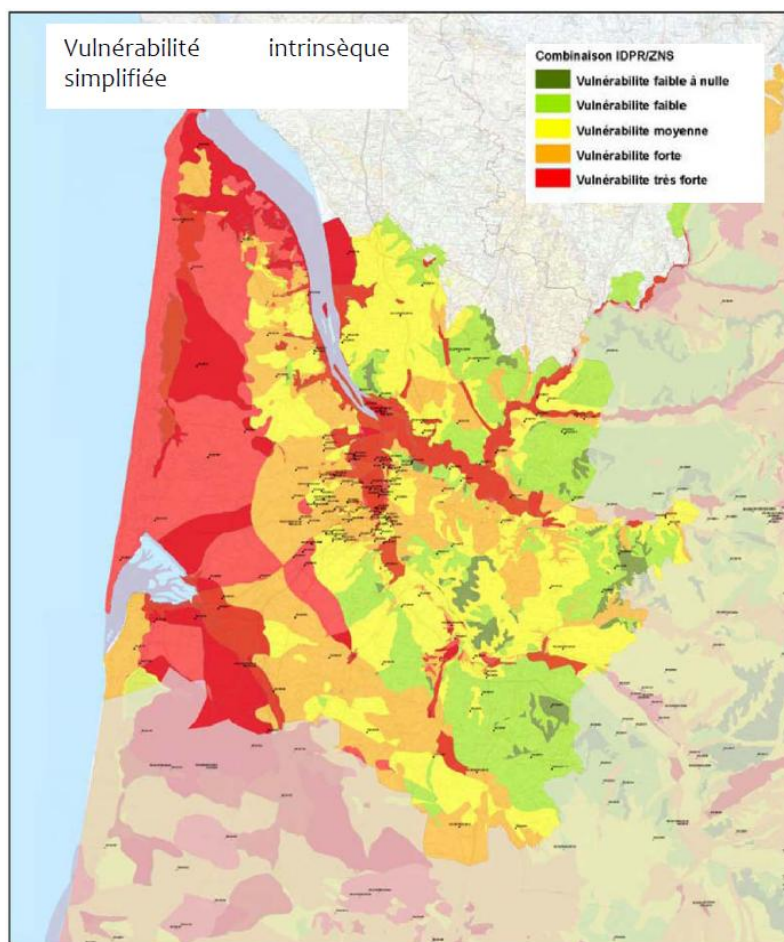
Le territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire est concerné principalement par **deux nappes souterraines**, celle de l'**Éocène** et celle de l'**Oligocène**. Les eaux de l'Éocène et de l'Oligocène sont le plus souvent **d'excellente qualité**, en dehors des teneurs en fer, qui imposent presque toujours un traitement des eaux (SAGE « Nappes profondes de Gironde », 2010).

L'essentiel du territoire de la Haute Gironde est classé **Zone à Protéger pour le Futur (ZPF)** par le SDAGE Adour-Garonne. Ces ZPF sont des secteurs stratégiques qui doivent faire l'objet d'une politique publique prioritaire de préservation des ressources en eau utilisées aujourd'hui et dans le futur pour l'alimentation en eau potable. Dans ces zones où la ressource est utilisée aujourd'hui pour l'alimentation en eau potable, les objectifs de qualité plus stricts peuvent être définis afin de réduire le niveau de traitement pour produire de l'eau potable. Les ZPF dans leur globalité ont vocation à centraliser l'ensemble des moyens visant à protéger qualitativement et quantitativement les ressources en eau nécessaires à la production d'eau potable, en vue de la préservation ou de la récupération de la qualité, par la mise en œuvre des dispositions de gestion qualitative et quantitative.



Par ailleurs, dans les zones proches des affleurements calcaires en bordure de la Garonne et dans les zones de sable de la frange estuarienne, les nappes deviennent très vulnérables aux pollutions de surface (en particulier, fer, nitrates, pesticides), en particulier dans les secteurs de Blaye et Braud-et-Saint-Louis (carte 23)²⁸.

²⁸ La vulnérabilité des nappes représente la facilité avec laquelle une pollution pénètre dans le sol pour rejoindre la nappe et le captage.



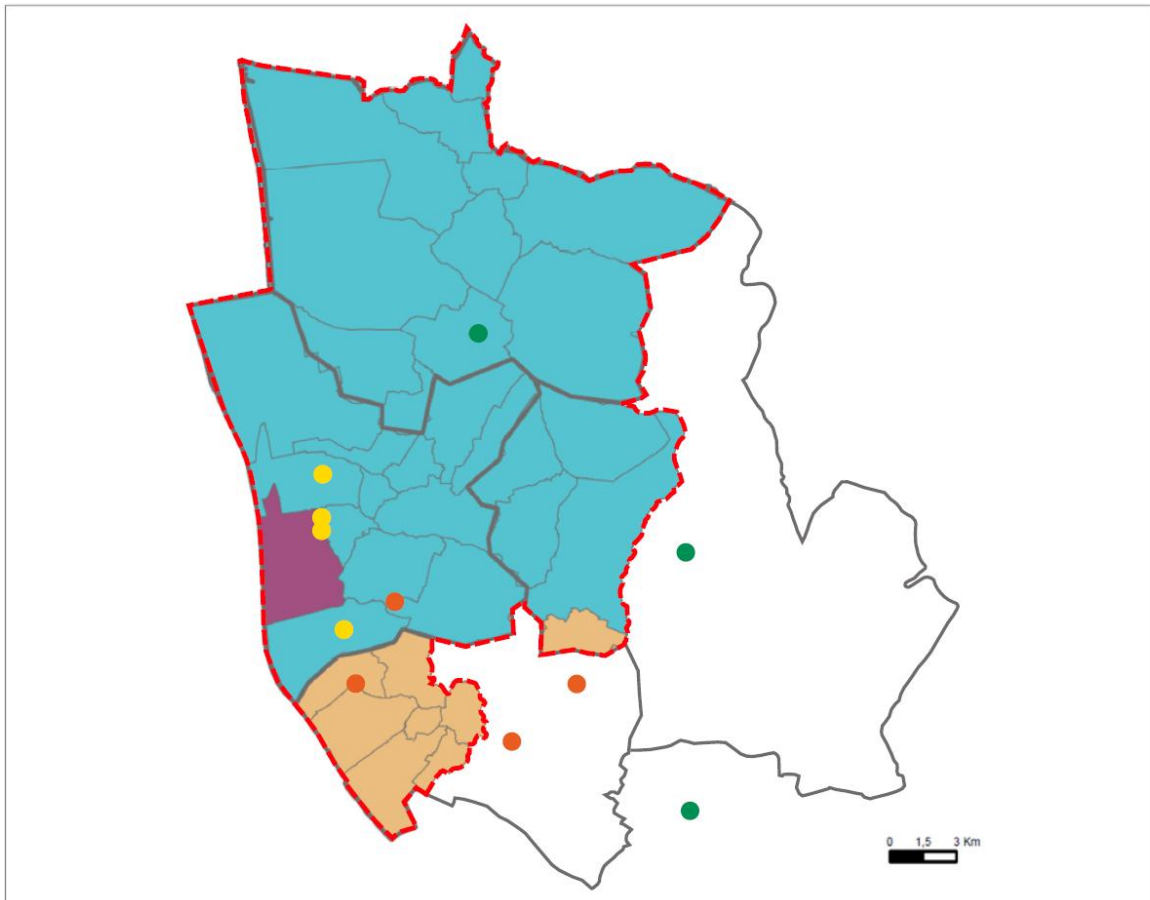
Carte 23 - Vulnérabilité intrinsèque simplifiée de la Gironde (BRGM, 2006)

Sur le plan quantitatif, le SAGE « Nappes profondes de la Gironde » (juin 2013)²⁹ précise l'état des différentes nappes et définit des orientations pour les prélèvements de volumes d'eau à venir par grand secteur géographique.

Le SMEGREG a diffusé en 2014 auprès des porteurs de SCoT (en projet ou révision) de Gironde une note technique précisant les modalités à suivre *a minima* pour s'assurer de leur **compatibilité avec les objectifs du SAGE « Nappes profondes »**, à savoir :

- ☞ prendre en compte la politique d'économie d'eau mise en œuvre sur leur territoire,
- ☞ ne pas augmenter les prélèvements dans les unités de gestion à l'équilibre,
- ☞ réduire les prélèvements dans les unités de gestion déficitaires,
- ☞ réduire localement les prélèvements dans les zones à risques (ne concerne pas le SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire).

²⁹ Dont la révision a été approuvée par arrêté préfectoral le 18 juin 2013.



Sources : BSS - Eau BRGM , 2013

Réalisation : Agence MTD, Octobre 2017

Carte 24 – Points de captage en eau potable et sous-unités de gestion des nappes souterraines
(Agence MTD, 207)

Les prélèvements maximum autorisés présentés ainsi que le classement des unités de gestion du territoire de la Haute Gironde sont présentés en tableau 18³⁰.

Le classement des unités de gestion est obtenu en mesurant l'écart entre les prélèvements constatés sur plusieurs années significatives et les volumes maximum prélevables³¹.

	Centre		Médoc Estuaire		Nord		
	Vol. prélevés max Millions m3/an	Classement UG	Vol. prélevés max Millions m3/an	Classement UG	Vol. prélevés max Millions m3/an	Classement UG	
Oligocène	48,0	A l'équilibre	7,0 voire +		Non déficitaire	Pas de réservoir oligocène	
Eocène	38,3	Supérieur : Déficitaire	7,5	Sup. : 1,5 ³²	Supérieur : A l'équilibre	7,0	Supérieur : Non déficitaire
		Inf. à moyen : Déficitaire		Inf à moy.: 6			Inf. à moyen : A l'équilibre
Campano-Maastrichtien	2,5	Déficitaire	1,0		A l'équilibre	2,0	Non déficitaire

Tableau 18 - Volumes maximum prélevables objectifs (Million de m3/an) et classement des unités de gestion du territoire de Haute Gironde (SAGE « Nappes profondes », 2013)

Ainsi, pour le territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire, si toutes les unités de gestion de la **zone Nord** du territoire « sont classées **non déficitaires** (le Miocène et l'Oligocène y sont absents), **l'augmentation des prélèvements n'est pas envisageable en zone Centre pour l'Eocène et le Campano-Maastrichtien. Quant aux unités de gestion Oligocène centre, Eocène et Campano-Maastrichtien Médoc-Estuaire, elles sont classées à l'équilibre** » (SMEGREG, 2014).

Pour tous les secteurs (déficitaires ou non), la **recherche d'économies d'eau et l'optimisation de ses usages** sont la priorité du SAGE « Nappes profondes », qui fixe un objectif minimal départemental à 80 m³ prélevé/an/habitant pour l'alimentation en eau potable. Parmi les actions identifiées pour optimiser les économies d'eau potable, le SAGE envisage en particulier la réduction des pertes en

³⁰ Dans le cadre de la révision du SAGE Nappes Profondes, des subdivisions entre Éocène inférieur à moyen et Éocène supérieur ont été identifiées au sein de trois des cinq unités de gestion de l'Éocène. Pour le territoire du SCoT, cela concerne deux des trois UG visées : Médoc Estuaire et Nord. Par ailleurs, de nouvelles unités de gestion sont identifiées pour le Cénomaniens au sein de la série du Crétacé (les unités de gestion relatives au Crétacé se limitaient au réservoir du Campano-Maastrichtien dans la précédente version du SAGE).

³¹ Trois catégories sont constituées : **l'unité de gestion déficitaire** : les prélèvements sont largement supérieurs au VMPO. L'unité est considérée comme étant en "mauvais état" à grande échelle. « *Le retour à une situation plus équilibrée est prioritaire (échéance 2021 ou à défaut 2027)* ». **L'unité de gestion à l'équilibre** : les prélèvements sont voisins du VMPO. Le bilan est globalement équilibré et l'unité de gestion est considérée comme "en bon état" à grande échelle. « *Si les contraintes de gestion en pression qui peuvent exister par ailleurs sont respectées, l'unité de gestion peut être considérée comme étant "en bon état quantitatif"*. **L'unité de gestion non déficitaire** : les prélèvements sont inférieurs au VMPO. De nouveaux prélèvements peuvent y être autorisés, sans remise en cause des objectifs globaux de gestion des nappes. « *L'état de l'unité de gestion est bon à grande échelle (ce qui n'exclut pas qu'il puisse être considéré comme mauvais du fait de problèmes locaux de gestion en pression)* ».

³² 1,5 Millions de m³/an pour l'Eocène supérieur et 6 Millions de m³/an pour l'Eocène inférieur à moyen

distribution d'eau potable et la maîtrise des consommations (diagnostics des équipements publics, micro-substitutions, équipement en matériels hydro-économiques, etc.).

A l'échelle des territoires, l'accueil durable de nouvelles populations est aussi partiellement conditionné par **l'identification des besoins en ressources de substitution**.

Le SAGE « Nappes profondes » se base sur des hypothèses d'évolution de la population à échéance 2030 (hypothèse d'une CUB "millionnaire" et projections INSEE pour les secteurs hors CUB) pour évaluer les besoins en ressource de substitution et vérifier la capacité du territoire à atteindre les objectifs du SAGE. La figure 4 suivante présente l'évolution des prélèvements en eau potable par syndicat depuis 1998 et les projections d'ici 2030, compte tenu de l'augmentation des populations (62 775 habitants selon les projections INSEE, modèle OMPHALE). **Avec cette hypothèse de croissance de la population, les syndicats peuvent théoriquement³³ faire face aux besoins futurs en eau potable sans grever la ressource** (respect des volumes maximum prélevables fixés par arrêté préfectoral³⁴). Le scénario de développement choisi par le territoire devra également démontrer de sa compatibilité avec la disponibilité de la ressource en eau (voir partie « évaluation environnementale du projet »).

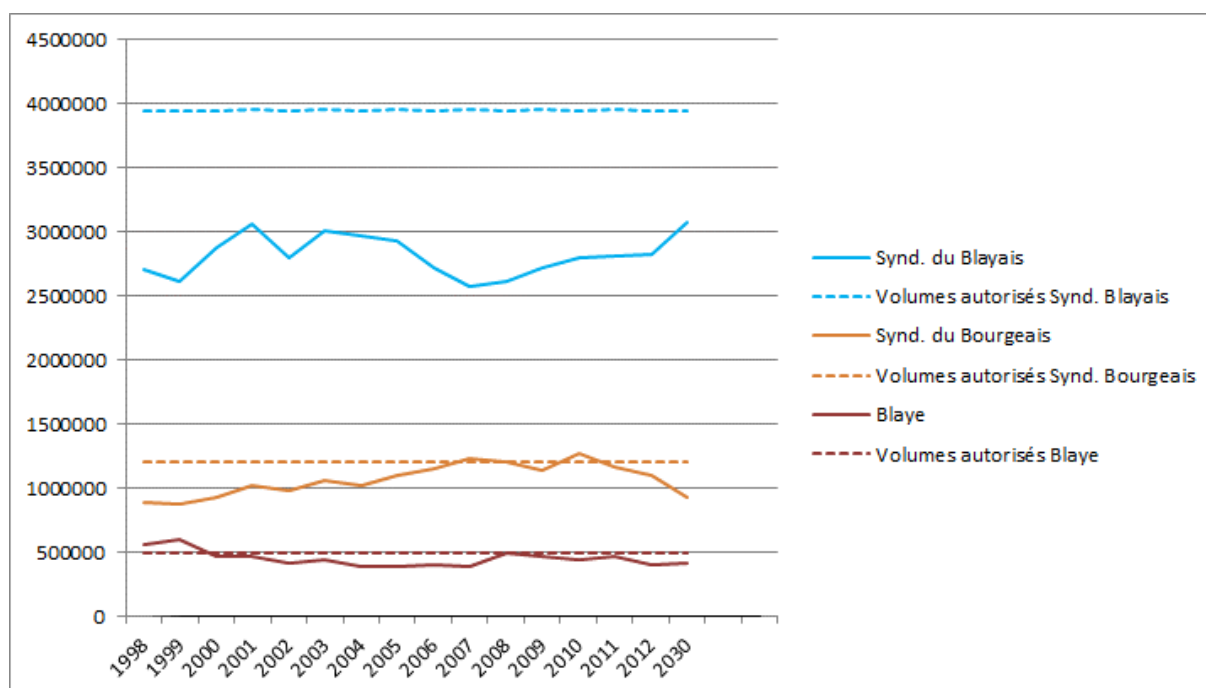


Figure 4 - Évolution des prélèvements AEP en m³/an depuis 1998 et projections des besoins 2030 -scénario OMPHALE de l'INSEE-

(Agence MTDA 2017, d'après les données SMEGREG 2014, INSEE 2011, CG33 2006)

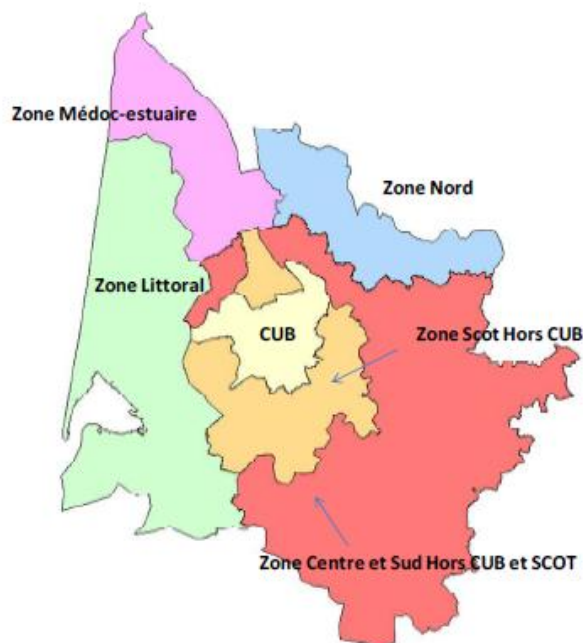
³³ Hors incidences du changement climatique sur la disponibilité de la ressource et sur les besoins en eau.

³⁴ Les périmètres d'intervention des syndicats du Blayais et du Bourgeais vont au-delà du périmètre du SCoT et alimentent des communes hors SCoT. Les volumes d'eau prélevés présentés ne sont donc pas ceux des communes du SCoT. Or, les arrêtés préfectoraux définissant les VMPO étant calculés à l'échelle des territoires des syndicats, le rapprochement volumes prélevés par rapport aux prélèvements maximum autorisés ne peut se faire qu'à cette échelle.

Les projections INSEE 2030 impactant le territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire se déclinent de la manière suivante :

- **En zone Nord** : près de 100 000 habitants,
- **En zone Centre et Sud hors CUB** : 350 000 habitants,
- **En zone Médoc Estuaire** : 80 000 habitants (voir annexe 6)³⁵.

« Si les hypothèses d'évolution démographique d'un SCoT ne coïncident pas avec les hypothèses du SAGE Nappes profondes, les informations demandées seront d'autant plus importantes pour juger de la compatibilité » (SMEGREG, 2014).



Carte 25 – Secteurs pris en compte pour les hypothèses d'évolution de la population dans le cadre du SAGE Nappes profondes (SMEGREG, 2010)

4.2 Les outils de gestion et de planification

4.2.1 La gestion de la ressource en eau

La Directive cadre sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000 vise à **donner une cohérence à l'ensemble de la législation avec une politique communautaire** globale dans le domaine de l'eau. Elle définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique au plan européen avec une perspective de développement durable. La DCE fixe en particulier l'objectif général d'atteindre le « bon état » ou le « bon potentiel » des masses d'eau d'ici 2015, et établit une procédure de planification à cette fin.

La transposition de la DCE en droit français repose sur la **Loi n° 2004-338 du 21 avril 2004** ; la **Loi sur l'Eau et Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006**, a permis quant à elle, la rénovation de l'ensemble de la politique de l'eau.

4.2.2 Le SDAGE Adour-Garonne

Les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), issus de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, **déterminent les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les aménagements à réaliser** pour les atteindre sur chaque grand bassin versant. Les

³⁵ Les évolutions démographiques projetées selon le découpage de l'étude de l'INSEE s'appuie autant que faire se peut sur les unités de gestion délimitées dans le SAGE.

orientations sont déclinées en objectifs et règles de gestion précises ont une portée réglementaire qui s'impose aux documents d'urbanisme.

Le SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 adopté le 1^{er} décembre 2015 par le comité de bassin fixe les modalités d'atteinte du **bon état des eaux** pour l'ensemble des milieux superficiels et souterrains ainsi que les objectifs spécifiques au bassin Adour-Garonne (maîtrise de la gestion quantitative, la préservation et restauration des zones humides, la préservation et restauration des continuités aquatiques pour les poissons migrateurs, etc.).

La récente révision du SDAGE et du Programme de mesures 2010-2015 a permis d'actualiser l'état des lieux du bassin Adour-Garonne, d'informer le public et les acteurs du bassin sur l'état des masses d'eau, l'évolution et le niveau des pressions et des impacts issus des activités humaines, mais également d'identifier les masses d'eau sur lesquelles il existe un **Risque de Non atteinte des Objectifs Environnementaux (RNAOE) en 2021** et sur lesquelles le futur Programme De Mesures (PDM) doit se focaliser pour diminuer les pressions et d'atteindre l'objectif de bon état des eaux.

Au regard de l'impossibilité manifeste d'atteindre les objectifs de bon état initialement fixés, **de nouveaux objectifs ont été définis pour les masses d'eau** dans le cadre de la révision des SDAGE 2016-2021, avec :

- **seulement 1 %** des masses d'eau devront avoir atteint le **bon état en 2015** (contre 43% prévus initialement),
- **36 % des masses d'eau** devront atteindre le **bon état pour 2021** (contre 43% prévus initialement),
- **57 % des masses** devront atteindre le **bon état pour 2027** (contre 2% prévus initialement)

101

4.2.3 Les SAGE

Les **Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** fixent pour un périmètre hydrographique cohérent des **objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau**. Ils doivent être compatibles avec le SDAGE et constituent un instrument essentiel de la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Ils précisent notamment **les prescriptions opposables aux tiers** par rapport aux activités relevant de la nomenclature « Loi sur l'eau ».

Le périmètre et le délai dans lequel il est élaboré sont déterminés par le SDAGE ; à défaut, ils sont arrêtés par le ou les préfets, le cas échéant sur proposition des collectivités territoriales intéressées.

Lorsque le SAGE est arrêté par le Préfet, ses dispositions s'imposent à toutes les décisions prises sur le bassin en matière de gestion des eaux (figure 5).

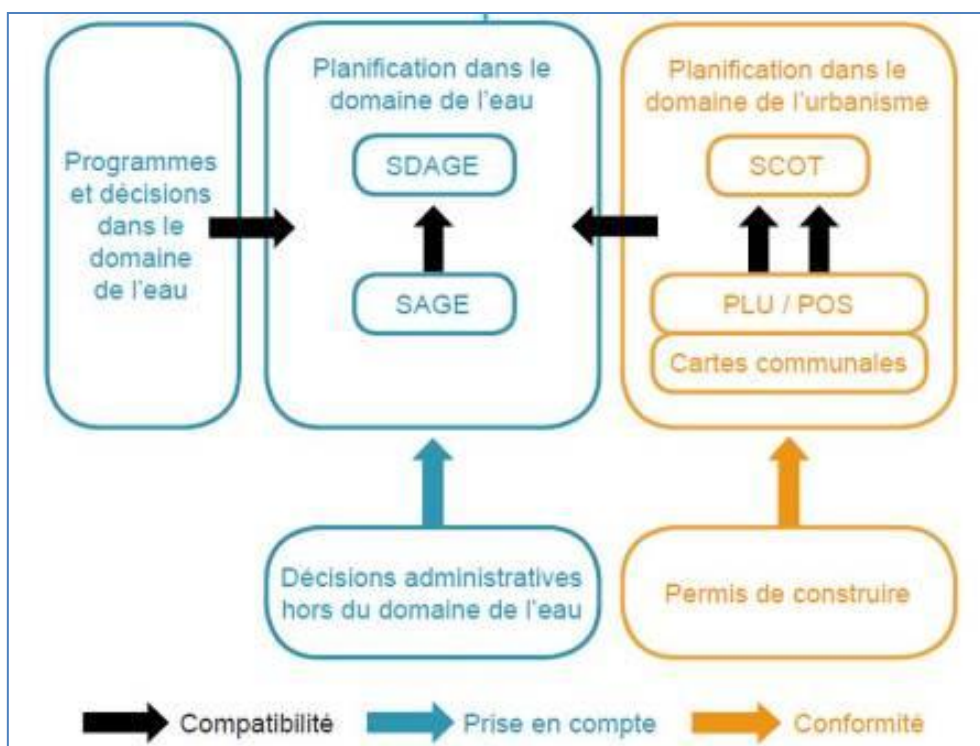


Figure 5 – Exemple d’articulation autour du SAGE (EPTB Saône-Doubs)

Le territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire est couvert par deux SAGE : le **SAGE « Estuaire de la Gironde et milieux associés »** pour la gestion des milieux estuariens et eaux superficielles et le **SAGE « Nappes profondes de Gironde »**, pour la gestion des eaux souterraines (tableau 19).

Le **SAGE « Estuaire de la Gironde et milieux associés »** répond à quatre objectifs principaux :

- ✓ Objectif de qualité des eaux et des écosystèmes,
- ✓ Objectif de sécurisation des biens et des personnes,
- ✓ Objectif de gestion durable des milieux naturels et des activités humaines,
- ✓ Objectif de concertation et de participation des populations aux politiques estuariennes.

Les écosystèmes humides font l’objet d’une vigilance particulière à l’échelle du SAGE. En 2014, le SMIDDEST a produit à cet effet une **cartographie de l’enveloppe territoriale des principales zones humides du territoire du SAGE**, comme outil d’information et de vigilance³⁶. Le territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire est significativement concerné par l’enveloppe zones humides (annexe 7)³⁷.

³⁶ Dans le cadre de l’application de la mesure C44 du SDAGE Adour-Garonne.

³⁷ Pour faciliter la prise en compte et la préservation des zones humides dans les projets de territoire et les documents d’urbanisme, le SMIDDEST a par ailleurs produit un guide méthodologique téléchargeable à : <http://www.smiddest.fr/edition-du-guide-methodologique.html>.

Les objectifs du **SAGE « Nappes profondes de Gironde »** sont de préserver et valoriser les ressources en eaux souterraines. Le principal enjeu consiste à **consolider et pérenniser un mode d'approvisionnement en eau potable conforme aux exigences du SDAGE Adour-Garonne**, qui garantit à moindre coût une sécurité sanitaire en privilégiant le recours aux eaux souterraines profondes pour l'approvisionnement en eau potable.

	Estuaire de la Gironde et milieux associés	Nappes profondes de Gironde
État d'avancement	Mise en œuvre	Mise en œuvre de la première révision
Caractéristiques	Milieux estuariens et eaux superficielles	Eaux souterraines
Arrêté du périmètre	31/03/2005	19/08/1998
Arrêté de création de la CLE	08/02/2006	22/03/1999
Arrêté du SAGE	30/08/2013	25/11/2003
Arrêté modification d'approbation du SAGE	18/06/2013	18/06/2013
Superficie totale	3 807 km ²	10138 km ²
Superficie sur le territoire du SCoT	100 %	100 %
Nombre de communes en Gironde	185	542
Nombre de communes du SCoT	35	35
Structure porteuse	Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde (SMIDDEST)	Syndicat Mixte d'Etudes pour la Gestion de la Ressource en Eau du département de la Gironde (SMEGREG)

Tableau 19 –SAGE couvrant le territoire du SCoT de Haute Gironde
(GESTEAU, <http://www.gesteau.eaufrance.fr>)

4.2.4 Les contrats de rivière

Contrairement aux SAGE, les objectifs du contrat de rivière n'ont **pas de portée juridique**.

Sur le territoire du SCoT, le dernier contrat de rivière « Dordogne Atlantique » couvrant la Dordogne et certains de ses affluents (Langrane, le Laurence, la Souloire, etc.) s'est achevé en 2013. A ce jour, **aucun autre contrat de rivières** n'est recensé sur le territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire.

4.3 La distribution publique d'eau potable

Trois maîtres d'ouvrages sont en charge de la **distribution d'eau potable** sur le territoire du SCoT :

- La commune de Blaye (concession),
- Le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) des eaux du Blayais,
- Le SIAPEA des Coteaux de l'Estuaire (ex-bourgeois).

4.3.1 État des lieux des prélèvements

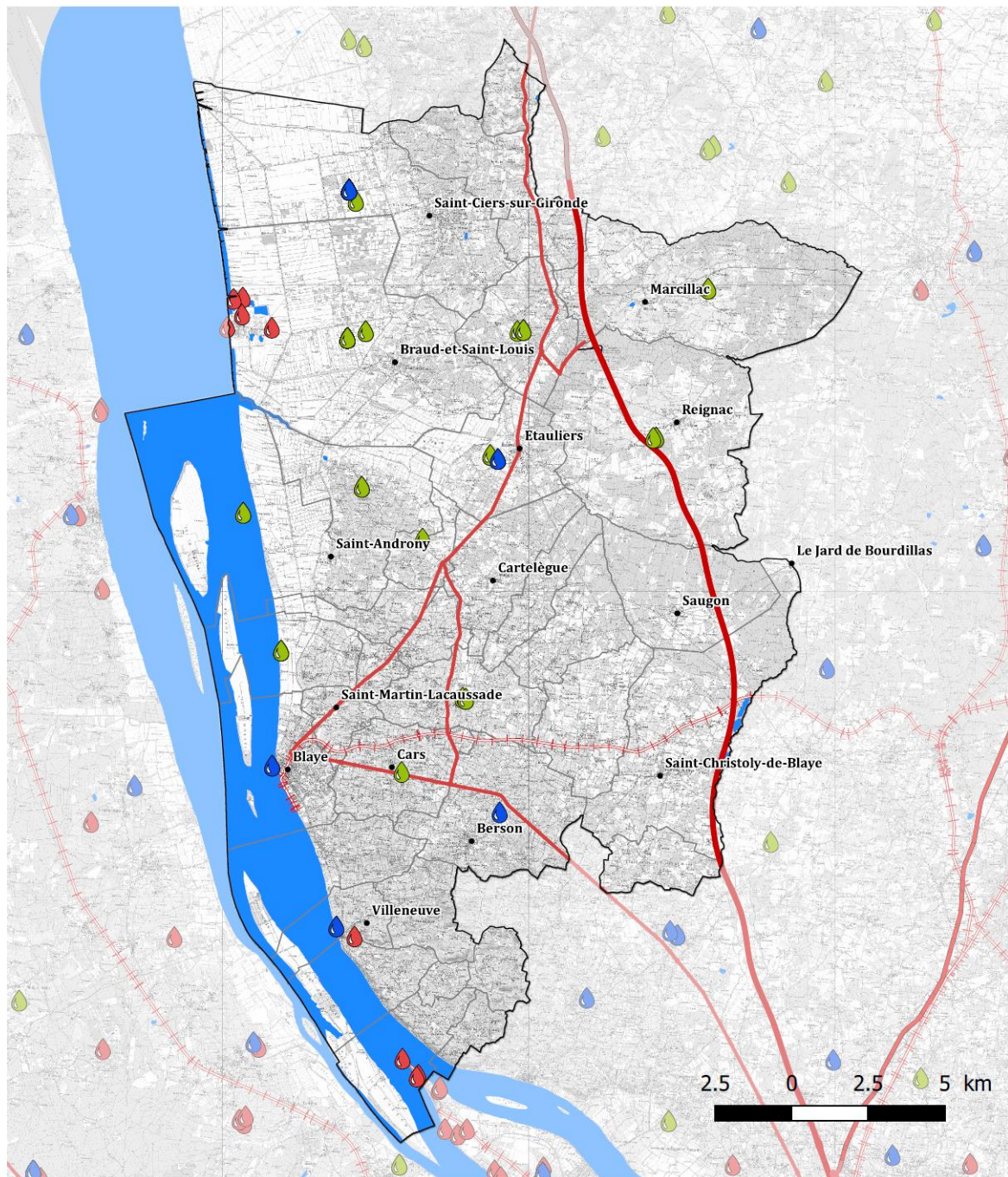
A l'échelle du territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire (carte 26), on dénombre :

- 5 points de prélèvements en nappe souterraine pour **l'alimentation en eau potable** (Blaye, Villeneuve, Berson, Etauliers, St-Ciers-sur-Gironde)
- 15 points de prélèvements en nappes souterraines et superficielles principalement destinés à **l'irrigation des cultures** (St-Ciers-sur-Gironde, Braud-et-St-Louis, Anglade, Etauliers, St-Aubin-de-Blaye, Reignac, St Androny, St Paul, St Genès de Blaye).
- 7 points de prélèvements en nappes souterraines et superficielles principalement destinés à **usage industrielle** (Braud-et-St-Louis, Villeneuve, Gauriac et Bayon-sur-Gironde).

Une estimation des volumes consommés sur le territoire du SCoT en 2013-2015³⁸ porte la consommation totale à **4 893 184 m³/an**, répartie de la manière suivante :

- **Eau potable** : près de 40% du total, avec 1 919 008 m³/an consommés,
- **Secteur agricole** : 44%, avec 2 154 428 m³/an consommés,
- **Secteur industriel** : 16%, avec 819 748 m³/an consommés.

³⁸ Données de l'Agence de l'eau Adour-Garonne <http://adour-garonne.eaufrance.fr/>



Administratif

- Chef lieu
- Limites communales
- Périmètre du SCoT

Infrastructures

- Autoroute
- Nationale
- Départementale
- Voie ferrée

Prélèvements en eau

- Point de prélèvement en eau potable
 - Point de prélèvement en eau pour l'irrigation
 - Point de prélèvement en eau pour l'industrie
 - Réseau hydrographique de surface
- Bassin versant**

Sources: IGN (SCAN25, BD CARTHAGE, BD Topo), SIE Adour-Garonne, © Noun Project Inc. Réalisation: Agence MTD - Octobre 2017

Carte 26 - Prélèvements d'eau par type d'usage en Haute Gironde
(Agence MTD, 2017)

Les rendements des réseaux d'alimentation en eau potable³⁹ du territoire du SCoT se sont globalement améliorés ses dernières années, notamment concernant les réseaux du Blayais et du Bourgeais⁴⁰ (tableau 20). Les réseaux du Blayais et du Bourgeais ont fait l'objet d'un programme d'amélioration du patrimoine conduit par le Département de la Gironde ces dernières années et ont atteint les objectifs fixés par le programme pour 2015 (à savoir, 80% pour le réseau du Blayais et 75% pour celui du Bourgeais).

Il convient néanmoins de souligner que les rendements du réseau du Bourgeais fluctuent de manière significative d'une année sur l'autre (à la hausse et à la baisse). A titre d'exemple le rendement du réseau baisse entre 2011 et 2015 et passe de 78,2% à 74,4% (nous ne disposons pas d'explications sur ces écarts de valeurs).

Collectivités	Régie	Nb habitants desservis 2015	Volumes produits 2015	Linéaire de réseau	Rendement 2011	Rendement 2015
Blaye	Lyonnaise des eaux	4 769 hab	299 060 m ³	41,2 km	NC	
Blayais	S.A.U.R.	38 764 hab	2 398 847 m ³	922,8 km	76,6%	82,8%
Bourgeais	Régie syndicale	12 676 hab	871 828 m ³	275,1 km	78,2%	74,4%

Tableau 20 – Les réseaux d'alimentation en eau potable du territoire du SCoT
(Services Eau France : <http://www.services.eaufrance.fr/donnees>)

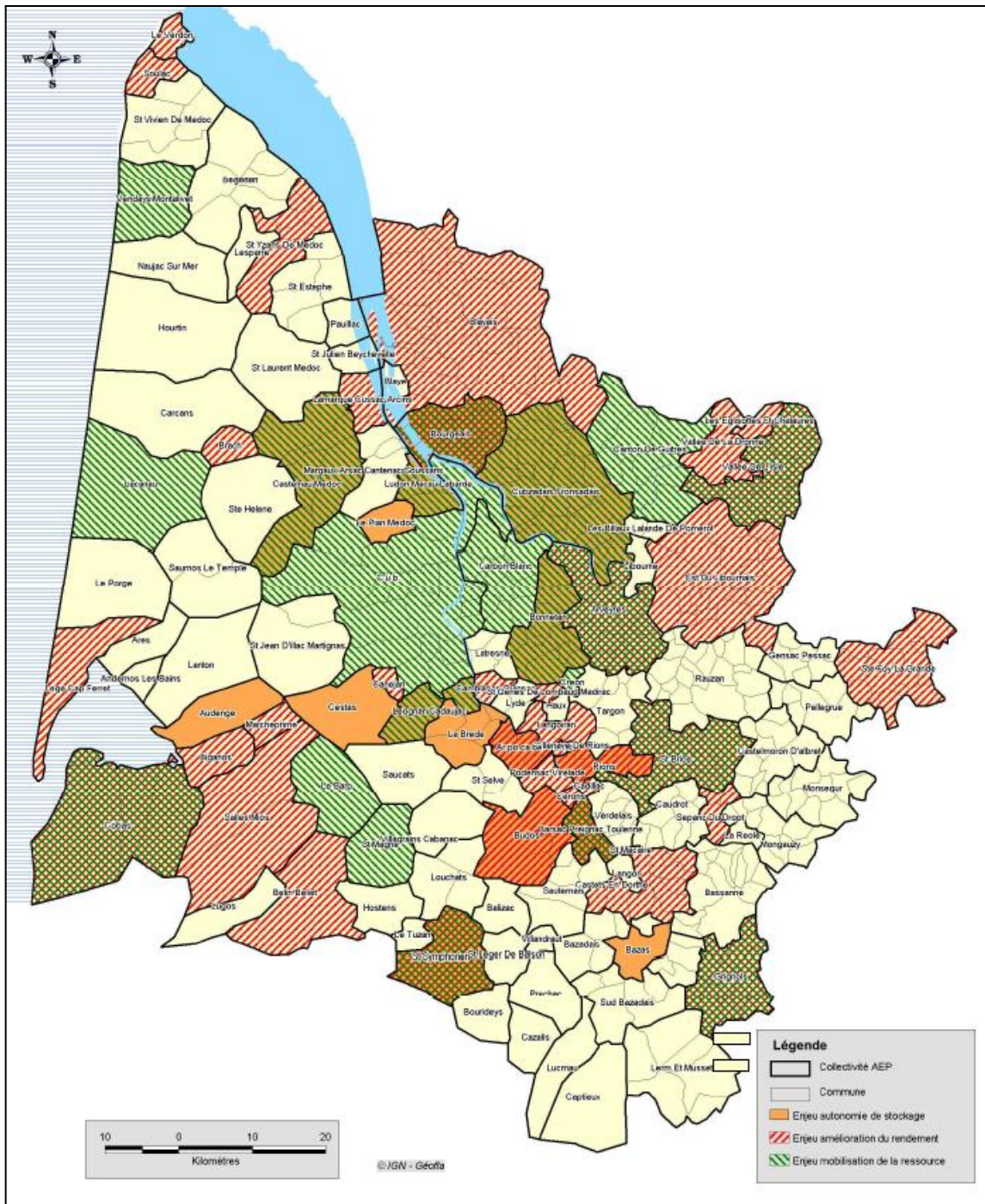
Le réseau du Bourgeais est aussi concerné par une **autonomie de stockage**⁴¹ inférieure à la moyenne départementale et par une **mobilisation de la ressource jugée très élevée** (respectivement 81% et 99%)⁴². Le réseau du Bourgeais est finalement concerné par au moins **les 2 enjeux suivants** : autonomie de stockage et mobilisation de la ressource (voir carte 27, pour la synthèse des enjeux).

³⁹ Le rendement d'un réseau de distribution est défini par l'arrêté du 2 mai 2007 et se calcule comme suit : (consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations). A noter que la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007.

⁴⁰ Pas de données disponibles sur le rendement du réseau de la ville de Blaye.

⁴¹ Une autonomie de stockage est considérée comme satisfaisante quand elle est égale au volume mis en distribution pendant une journée moyenne ou qu'elle correspond à la moitié du volume d'un jour de pointe (CG33, 2006).

⁴² Le niveau de mobilisation de la ressource est égal au volume journalier maximum distribué en pointe sur la capacité de production (CG33, 2006).



Carte 27 - Synthèse des enjeux identifiés pour l'eau potable par collectivités
(Conseil Départemental de la Gironde, 2009)

4.3.2 Qualité des eaux distribuées

L'eau distribuée sur les communes du territoire du SCoT est classée « bonne à très bonne » sur le plan bactériologique et conforme aux limites réglementaires de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour les substances physico-chimique recherchées.

La bonne qualité des eaux des nappes profondes est un atout indéniable pour le territoire.

4.4 L'assainissement collectif et non collectif

L'Assainissement collectif est sous la responsabilité de différents maitres d'ouvrages sur le territoire :

- Pour la Communauté de Communes Estuaire, chaque commune gère l'assainissement collectif, à l'exception de trois communes qui n'ont pas d'assainissement collectif : Saint-Palais, Saint-Androny et Pleine-Selve.
- La Communauté de Communes de Blaye à la compétence assainissement depuis le 1^{er} janvier 2018. Cette dernière délègue la gestion au SIAPEA des Coteaux de l'Estuaire (ex-bourgeois).

Parallèlement, 3 Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC) sont également présents sur le territoire :

- le Syndicat Intercommunal du Bourgeois,
- la Communauté de Communes de l'Estuaire,
- la Communauté de Communes de Blaye.

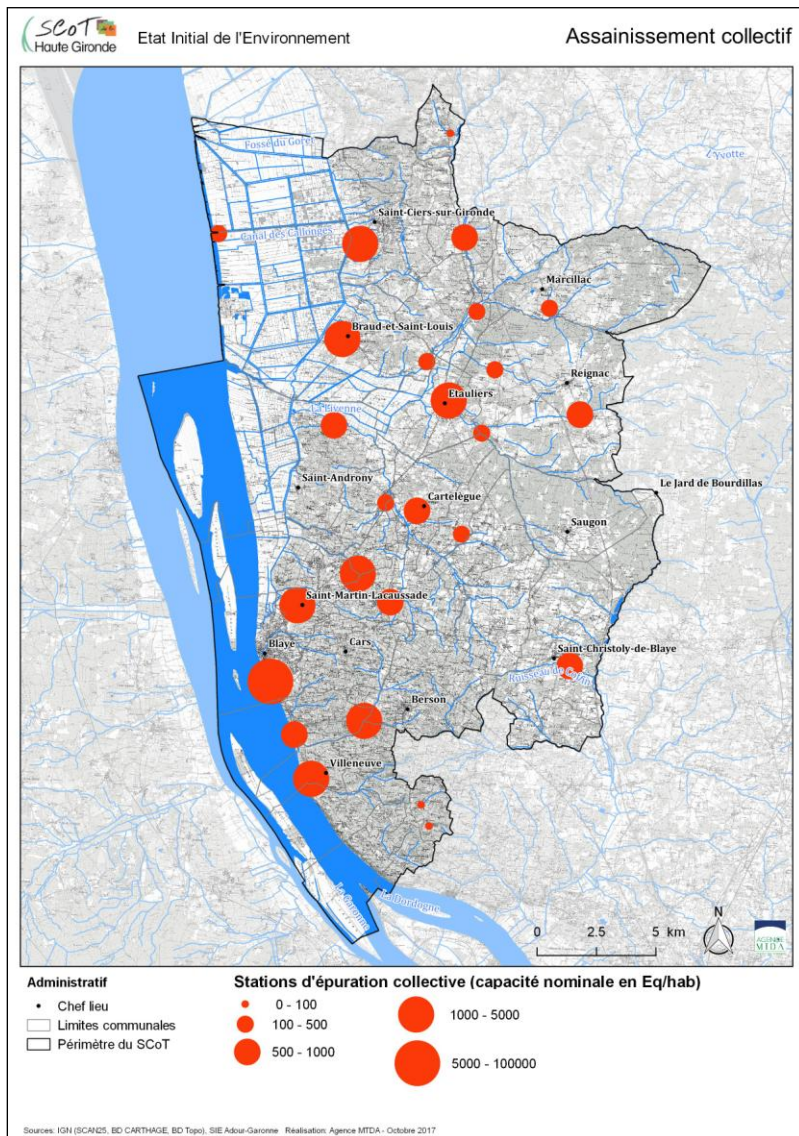
Au total, 25 stations de traitement des eaux usées (particuliers et industriels) sont raccordées au réseau d'assainissement collectif du territoire de la Haute Gironde (carte 28).

Avec une capacité d'épuration cumulée de près de 28 755 Eq. hab, le territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire dispose globalement de capacités résiduelles d'épuration importantes (carte 29)⁴³. Il convient cependant de souligner que quelques communes du territoire sont dans une situation plus critique (comme Reignac avec 94% de sa capacité d'épuration atteinte) ou disposent de faibles marges de manœuvre (c'est le cas de Berson, Eyrans qui atteignent en moyenne 85% de leur capacité d'épuration).

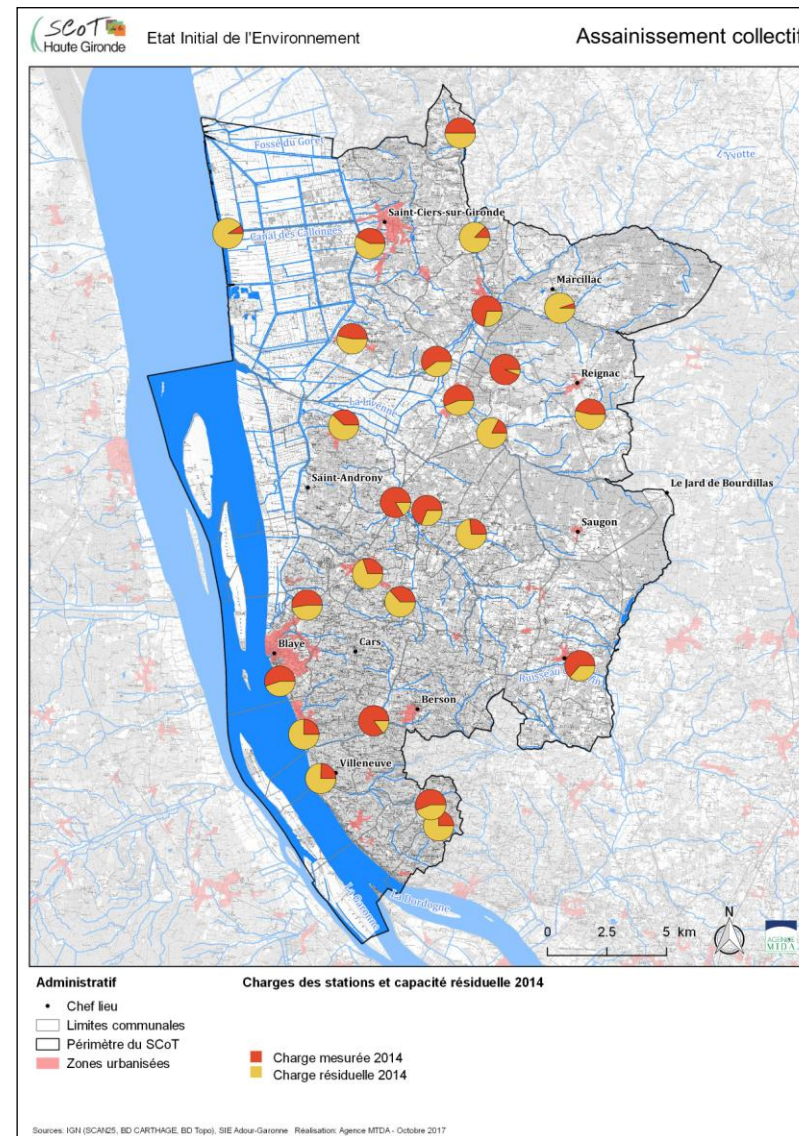
Depuis 2012, le Schéma départemental de Coopération Intercommunal de la Gironde définit pour le territoire quatre enjeux majeurs :

- ☞ Proposer des structures uniques de production, de distribution, de collecte et de traitement plus importantes et capables d'intervenir à une échelle plus large,
- ☞ Mutualiser les investissements pour offrir de meilleurs services et faire des économies d'échelle,
- ☞ Assurer une meilleure lisibilité de la gestion de l'eau et mettre en place un tarif unique,
- ☞ Améliorer le service à l'utilisateur en mutualisant les moyens et les connaissances en matière de développements sociaux ou technologiques.

⁴³ Valeurs estimées à partir des charges calculées en 2014 par les exploitants de stations (et fournies par le SATESE). D'après le Département, l'estimation de la charge est cependant à prendre avec précaution ; des décalages avec la charge réelle pouvant subsister.



Carte 28 – Capacité nominale des stations d'épuration du territoire (Agence MTD A, 2017)



Carte 29 – Capacités résiduelles estimées en 2014 des stations d'épuration (Agence MTD A, 2017)

4.5 L'eau et l'agriculture

4.5.1 État des lieux des prélèvements

Avec 103,8 millions de m³ d'eau prélevés (en 2009), **l'agriculture est un important consommateur d'eau en Gironde**. L'irrigation, essentiellement réalisée durant la période d'étiage, de juin à août, contribue à opérer une pression importante sur la ressource en eau, à un moment où celle-ci est à son niveau le plus bas.

Les prélèvements agricoles se font en grand partie dans les nappes profondes du territoire. En outre, l'étude du SIE Adour-Garonne (2014) met en évidence une **tendance à l'augmentation des prélèvements d'origine agricole sur certains secteurs** depuis 2004 (tableau 21).

Masses d'eau souterraines	Occupation agricole des sols à l'échelle de la masse d'eau	Prélèvements agricoles l'échelle de la masse d'eau	Évolution des prélèvements depuis 2004
Alluvions récents de la Gironde (FRFG026)	Forte	Forte	Augmentation
Calcaires du sommet du crétacé supérieur captif Nord-Aquitain (FRFG072)	Faible	Faible	Stable
Calcaires et sables du turonien coniacien captif Nord-Aquitain (FRFG073)	Faible	Forte	Stable
Calcaires, grès et sables de l'infra-cénomaniens/cénomaniens captif Nord-Aquitain (FRFG075)	Faible	Forte	Stable
Calcaires du jurassique moyen et supérieur captif (FRFG080)	Faible	Forte	Augmentation
Sables, graviers, galets et calcaires de l'éocène Nord Adour-Garonne (FRFG71)	Faible	Moyenne	Stable

Tableau 21 - Prélèvements agricoles dans les masses d'eau souterraines du territoire du SCoT
(SIE Adour-Garonne, <http://adour-garonne.eaufrance.fr>)

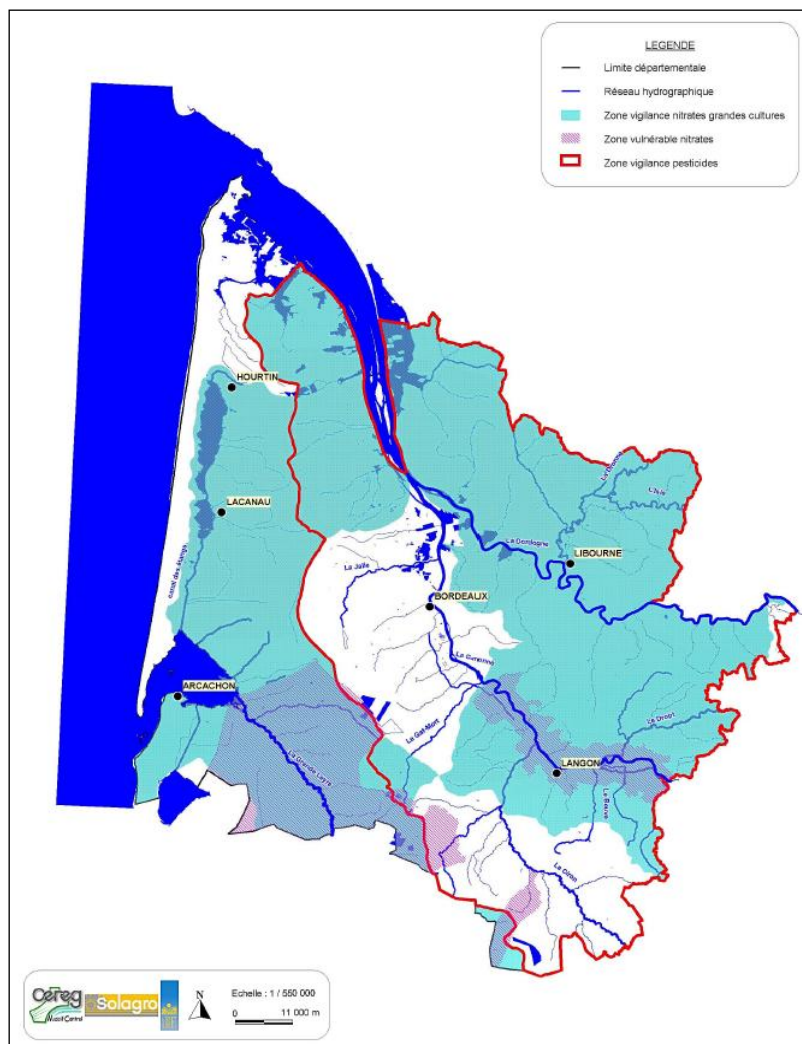
La bonne gestion des prélèvements en eau d'origine agricole constitue un des enjeux majeurs de la gestion quantitative de la ressource, en particulier en période d'étiage.

Si les prairies sont peu exigeantes en eau, le développement des grandes cultures (maïs irrigué) et cultures maraichères au détriment des prairies (permanentes notamment) constitue un facteur de détérioration de la situation, avec des prélèvements agricoles en augmentation.

4.5.2 Les pressions polluantes d'origine agricole

L'agriculture est à l'origine de pollutions ponctuelles et diffuses (azotées, pesticides, etc.) dans les eaux superficielles et souterraines.

La viticulture fortement présente sur le territoire du SCoT ainsi que les grandes cultures sont à l'origine d'émissions polluantes potentiellement nocives pour la faune et la flore aquatique et dans certains cas, pour l'homme. La carte 30 montre à ce titre l'importance des zones couvertes par le risque de pollutions agricoles en Gironde et sur le territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire en particulier, avec la totalité de son territoire concerné par les zones de vigilance « nitrates grandes cultures » et « pesticides ».



Carte 30 - Zones de vigilance pollutions diffuses et zones vulnérables aux nitrates
(Profil environnemental de la Gironde, 2013)

L'état des lieux des masses d'eau réalisé en 2014 (sur des données 2011-2013) par l'Agence de l'eau Adour-Garonne montre que les masses d'eau superficielles du territoire sont dans un état écologique moyen à médiocre (tableau 16) et **sous-bassins versants ont vu leur état se dégrader depuis l'état des lieux de 2009.**

Le secteur du Blayais⁴⁴ possède de nombreux chais qui ne traitent pas tous leurs effluents viticoles (environ 45 % du volume total des effluents n'est pas traité). Face à cette situation, **des efforts ont été accomplis par la profession agricole** pour développer des pratiques respectueuses de l'environnement et de la santé. Le **plan Ecophyto 2018** constitue un plan d'envergure pour réduire l'utilisation de produits phytosanitaires et solliciter des pratiques alternatives durables (techniques culturales simplifiées, agriculture biologique).

Plusieurs Mesures agri-environnementales Territorialisées (MAET) sont également proposées pour compléter le dispositif : MAE « Rotationnelle » (la rotation des cultures permet de réduire l'emploi de pesticides), MAET « Conversion à l'Agriculture Biologique » ou encore MAET « enjeu Directive Cadre sur l'Eau » (qui vise à préserver ou rétablir la qualité de l'eau dans les zones les plus menacées).

Enfin, la profession viticole par l'intermédiaire du Conseil Interprofessionnel des Vins de Bordeaux (CIVB) a également mis au point un **Système de Management Environnemental (SME)** de la viticulture, qui propose à partir d'un diagnostic d'exploitation l'amélioration des pratiques, pour un meilleur respect de l'environnement et de la biodiversité.

4.6 L'eau et l'industrie

4.6.1 État des lieux des prélèvements

Sur le territoire de SCoT mais aussi à l'échelle du département, la centrale nucléaire du Blayais est le principal préleveur d'eau, avec près de 99 % des prélèvements industriels du département (Profil environnemental de la Gironde, 2013). Néanmoins, l'eau prélevée qui sert au refroidissement des 4 réacteurs de la centrale, est intégralement restituée au milieu.

En dehors du cas de la centrale nucléaire du Blayais, **les prélèvements industriels sur le territoire sont peu marqués et ne constituent pas un enjeu majeur.**

4.6.2 Les rejets industriels

Les rejets industriels sont de diverse de nature sur le territoire : métaux et produits organiques synthétiques et matières radioactives issues de la centrale du Blayais⁴⁵.

De manière générale, les **pressions industrielles** exercées sur les masses d'eau DCE du territoire du SCoT sont **mal connues** (SDAGE Adour-Garonne). Le tableau 22 suivant présente l'état des connaissances en la matière en 2013.

⁴⁴ Bassins versants de la Livenne, canal de la ceinture et Brouillon, canal des Moulins, Mangaud, Moron.

⁴⁵ La Commission Locale d'Information Nucléaire (CLIN) du Blayais a fait procéder à deux expertises par un organisme indépendant (association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest, ACRO). Les résultats de cette étude mettent en évidence les empreintes radioactives et chimiques de cette centrale, sur les milieux naturels de l'estuaire de la Gironde (<http://www.sepanso.org/gironde/spip.php?article61>)

Masses d'eau DCE Rivières	État écologique (2011-2013)	État chimique (2011-2013)	Pressions industrielles
Ruisseau de la Moulinade (FRR287_2)	Moyen	Non classé	Non significative
Ruisseau des Hauts Ponts (FRFR645_2)	Moyen	Bon	Non significative
La Livenne de sa source au confluent des Martinettes (FRFR645)	Moyen	Bon	Non significative
Rivière des Martinettes (FRFR287_1)	Moyen	Non classé	Pas de pression
Ruisseau de Rousselet (FRFRT35_1)	Moyen	Non classé	Non significative
Ruisseau de Brouillon (FRFRT35_2)	Moyen	Non classé	Pas de pression
Ruisseau de Bourdillot (FRR555_1)	Médiocre	Non classé	Pas de pression
Le Moron du Confluent du Soptier à la Gironde (FRFR555)	Moyen	Non classé	Non significative
Le Moron de sa source au confluent du Soptier (FRFR556)	Médiocre	Non classé	Non significative
Le Soptier de sa source au confluent du Moron (FRFR557A)	Médiocre	Bon	Non significative

Tableau 22 - Pressions industrielles sur les masses d'eau DCE (Rivières) du territoire du SCoT (SDAGE Adour-Garonne PDM 2016-2021)

Chapitre 5 – Synthèse et enjeux associés aux ressources naturelles et leur gestion

5.1 Analyse AFOM portant sur les ressources naturelles et leur gestion

Analyse AFOM de l'occupation du territoire	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Un territoire marqué par une identité rurale forte et des paysages agricoles et viticoles, facteurs d'attractivité du territoire. - La viticulture, secteur économique clé du territoire, différencie ses productions par des labels de qualité de renom : AOC Blaye Côtes de Bordeaux, Côtes de Bourg, Bordeaux Supérieur et Bordeaux. - En 2014, la certification IGP « Asperge du blayais » a été obtenue et devrait permettre de dynamiser la production de la filière. - Des axes de transports routier et ferroviaire structurants pour le territoire, qui facilitent son accès à l'échelle régionale. 	<ul style="list-style-type: none"> - La dilution de l'accueil des populations et de l'armature urbaine sur le territoire génère un phénomène de mitage, de desserrement sur les zones viticoles et la façade estuarienne, de banalisation voire de dégradation des paysages. - La perte de terres viticoles et agricoles au détriment de l'urbanisation fragilise l'économie viticole et agricole du territoire. - Le déclin de l'élevage représente une menace pour le maintien des prairies humides et les nombreuses espèces protégées associées, mais aussi, pour la qualité de la mosaïque paysagère et des infrastructures agro-écologiques (haies, prairies, bosquets, etc.), propice à de nombreuses espèces d'oiseaux et de chiroptères - Le potentiel forestier est encore fragile sous l'effet cumulé de tempêtes successives (1999, 2006 et 2009) et un parcellaire qui reste encore très morcelé.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Le remembrement du foncier forestier entrepris depuis 2002 sur les principales communes forestières de la Haute Gironde (Communautés de Communes de l'Estuaire) doit se poursuivre et permettre d'optimiser l'exploitation de la forêt et le développement de filières nouvelles (bois énergie). - La proximité des exploitations aux principales zones urbaines du territoire permet de développer de nouveaux marchés en circuits courts (vente à la ferme, AMAP, marchés municipaux). - L'objectif de gestion économe de l'espace réaffirmé par la loi Grenelle 2 et la formalisation de la lutte contre la régression des surfaces naturelles et agricoles dans les documents d'urbanisme doit permettre de mieux préserver ces espaces. 	<ul style="list-style-type: none"> - La crise du foncier agricole et viticole combinée aux pressions liées à l'artificialisation du territoire incitent à la spécialisation et l'intensification des exploitants en activité autour des terres les plus productives. - Les effets potentiels du changement climatique menacent la forêt avec la recrudescence d'évènements climatiques extrêmes (tempêtes) et l'augmentation des attaques de parasites (chenille processionnaire). - La viticulture, particulièrement sensible aux augmentations de températures, est aussi impactée par des décalages phénologiques (de quelques jours à quelques semaines selon les années) et des pressions parasitaires nouvelles et/ou plus marquées.

Analyse AFOM associée aux consommations d'énergies et aux émissions de GES du territoire

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Croissance de la production d'énergies renouvelables. 	<ul style="list-style-type: none"> - Forte dépendance du territoire aux énergies fossiles génératrices d'émissions de gaz à effet de serre. - Sur-représentation des consommations énergétiques des transports (prédominance transport routier) et du secteur résidentiel (prédominance des consommations liées au chauffage dans les maisons individuelles). - Dépenses énergétiques élevées des ménages.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Développement des marchés de la maîtrise de l'énergie (rénovation du bâti, etc.). - Développement des énergies renouvelables à partir des ressources naturelles du territoire. - Dynamiques de productions et consommations locales. - Politique nationale en faveur de la transition énergétique des territoires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Hausse des coûts de l'énergie à prévoir, compte tenu du caractère épuisable des réserves mondiales d'énergies fossiles, dans un contexte de demande internationale toujours croissante. - Renforcement de la précarité énergétique des ménages les plus fragiles.

Analyse AFOM associée à l'exploitation du sous-sol	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Un sol riche en matériaux autorisant l'extraction de granulats alluvionnaires et de roches (3 carrières en exploitation sur le territoire). - Depuis 1992, les producteurs ont mis en place une Charte environnementale (devenue en 2004 « Charte Environnement des industries de carrières ») qui les engage à maîtriser leurs impacts environnementaux, à mettre en œuvre une concertation constructive et à développer leurs compétences environnementales. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le territoire est déficitaire par rapport à ses besoins, à l'image du département entier qui dépend pour 45% de ses besoins de l'extérieur pour ses approvisionnements en granulats. - Des risques d'effondrement des anciennes carrières souterraines (communes de Gauriac et Bayon) fragilisent le marché de l'immobilier local.
Opportunités	Menaces
Néant	<ul style="list-style-type: none"> - Les risques associés aux retrait-gonflement des argiles risquent d'augmenter et générer des dégâts plus marqués ou plus larges, dans un contexte de changement climatique.

Analyse AFOM sur la ressource en eau

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - La bonne qualité globale des eaux profondes et leur faible vulnérabilité aux pollutions sont des atouts indéniables pour la production d'eau potable - La fourniture d'eau potable n'est pas particulièrement menacée en Haute Gironde : sur les 10 points de prélèvement, 4 captages prélèvent dans la nappe déficitaire de l'Eocène centre, 4 prélèvent dans la nappe de l'Eocène Médoc Estuaire (nappe à l'équilibre) et 2 prélèvent dans la nappe de l'Eocène Nord (non déficitaire). - Les marais contribuent à protéger les zones avales des inondations en stockant d'importantes quantités d'eau en période de crues. - Un système d'assainissement collectif conforme à la directive sur les eaux résiduaires urbaines (ERU). - L'existence de deux SAGE approuvés (SAGE « Estuaire de la Gironde et milieux associés » et SAGE « Nappes profondes ») favorise la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. 	<ul style="list-style-type: none"> - Forte pression sur la ressource en eau en période d'étiage, où les besoins en eau potable et pour l'agriculture sont les plus forts. - Mauvais état chimique et état écologique médiocre des masses d'eau de transition. - Forte vulnérabilité intrinsèque aux pollutions des eaux souterraines en bordure d'Estuaire. - Les rejets agricoles (pesticides) contribuent à la dégradation de toutes les masses d'eaux superficielles du territoire. - Les rejets liés à l'assainissement sont également significatifs sur plusieurs masses d'eau superficielles : La Moulinade, Les Hauts Ponts, Les Martinettes, le Brouillon et le Moron.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Le report des objectifs d'atteinte du bon état écologique et chimique des masses d'eau par le SDAGE 2016-2021 donne les moyens aux collectivités de faire face à leurs obligations en la matière. - La mise en œuvre du plan Ecophyto 2018, de MAET et du SME (pour la viticulture) devrait permettre d'accroître la protection des eaux contre les pollutions d'origine agricole. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les nappes déficitaires de l'Eocène Centre peuvent conduire à l'exploitation de ressources de substitution en cas d'accueil de nouvelles populations au-delà d'un certain seuil (à définir). - Les effets du changement climatique risquent de modifier l'état de la ressource en eau et les besoins des acteurs, impliquant d'anticiper de nouvelles modalités de gestion concertée entre acteurs.

5.2 Enjeux pour le territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire

Enjeux associés aux ressources naturelles et à leur gestion en Haute Gironde

1 | Promouvoir la sobriété foncière et la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers

La dilution de l'accueil des populations et de l'armature urbaine sur le territoire a généré des phénomènes de mitage des espaces naturels, agricoles et forestiers et de banalisation et de dégradation des paysages de la Haute Gironde.

La protection des espaces naturels et des paysages, par une meilleure maîtrise de la consommation foncière, répond à la fois à des enjeux environnementaux mais également à la préservation du potentiel d'attractivité du territoire. La protection du foncier agricole et forestier est en effet une condition majeure du maintien de la viticulture, de l'élevage, du maraichage, de la sylviculture et de et du tissu social en milieu rural (15% des emplois du territoire). La limitation de la consommation foncière pour l'urbanisation ou la construction d'infrastructures de transports constitue un enjeu majeur pour le territoire et peut être déclinée par le biais de différents leviers :

- La **limitation de l'étalement urbain** pour les zones urbaines à proximité de parcelles agricoles et forestières à enjeux,
- La mise en place de **stratégies de développement de l'habitat** respectueuses du foncier agricole, forestier et naturel,
- Une meilleure **organisation et qualification des limites entre bâtis et non bâtis**,
- Une plus grande **articulation des politiques** d'aménagement du territoire et des politiques environnementales, agricoles et forestières, etc.

D'autres pistes de réflexion concernant la sobriété foncière et la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers **font l'objet d'un travail en cours au sein de la démarche InterSCoT**. L'ensemble des outils de limitation de la consommation foncière y est examiné et permet de venir compléter, voire renforcer les éléments de doctrine issus de la « Charte Agriculture, forêt, Urbanisme » de la Gironde et de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF). D'une manière générale, l'objectif de gestion économe de l'espace réaffirmé par la loi Grenelle 2 et la formalisation de la lutte contre la régression des surfaces naturelles et agricoles dans les documents d'urbanisme doit permettre de mieux préserver ces espaces.

2 | Conforter des filières agricoles et sylvicoles de qualité et respectueuses de l'environnement

Les filières agricoles et en particulier viticoles de la Haute Gironde misent sur une **différenciation des productions par la qualité** (AOC Blaye Côtes de Bordeaux, AOC Côtes de Bourg, Bordeaux et Bordeaux Supérieur et IGP Asperges du Blayais). La profession agricole et les syndicats de producteurs se préoccupent de plus en plus des **impacts sur l'environnement** en général et sur la

biodiversité en particulier des pratiques agricoles, à travers la mise en place de **mesures agri-environnementales, du plan EcoPhyto 2018 ou de systèmes spécifiques comme le SME** (Système de management environnemental du vin de Bordeaux proposé par le CIVB). Outre les préconisations pour limiter le nombre de traitements phytosanitaires ou inciter à l'utilisation de matières actives moins nocives pour la faune auxiliaire, ces mesures prévoient de semer des parcelles au repos, planter des haies, etc. Sur la gestion des effluents viti-vinicoles et phytosanitaires, les efforts restent à poursuivre.

Pour la filière bovine, les enjeux de bonnes pratiques sont à orienter vers la préservation des prairies humides et des infrastructures agro-écologiques (haies, bosquets, etc.), qui constituent des milieux d'importance pour la biodiversité du territoire.

Le développement des **conditions de maintien de l'agriculture de Haute Gironde** constitue un levier important pour s'assurer de la durabilité de filières de qualité. Ainsi, le soutien des circuits-courts (marchés locaux, AMAP, vente à la ferme), le renforcement de la valorisation des produits locaux, le développement de l'agri et l'écotourisme, etc. sont aussi des moyens à mettre en œuvre sur le territoire.

Concernant les filières sylvicoles, le remembrement du foncier forestier entrepris depuis 2002 sur les principales communes forestières de la Haute Gironde (Communauté de Communes de l'Estuaire) vise à **optimiser l'exploitation des massifs et le développement des filières** (bois d'œuvre et bois-énergie). Pour autant, la forêt a été sévèrement touchée par la tempête de 1999 et la biodiversité de la forêt de la Haute Gironde est encore limitée. Le Conseil Départemental de la Gironde souhaite mettre en valeur les peuplements spontanés de feuillus, notamment en proposant des diagnostics forestiers et en accompagnant la création et l'entretien de certaines essences, comme l'acacia et le chêne.

3 | Adopter les principes de protection et de gestion équilibrée de la ressource en eau

Les principes de protection et de bonne gestion de la ressource en eau sont précisés dans plusieurs documents d'aménagement dédiés que sont les SDAGE et SAGE et avec lesquels le SCoT doit être compatible. Les orientations fondamentales du SDAGE Adour-Garonne visent à réduire l'impact des activités sur les milieux aquatiques et à assurer une eau de qualité. Sur le plan quantitatif, il s'agit de gérer durablement les eaux souterraines, préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides et maîtriser la gestion de l'eau dans la perspective du changement climatique.

Le territoire de la Haute Gironde se caractérise par une ressource en eau globalement de bonne qualité. Même si les ressources en eau potable du territoire ne sont pas aujourd'hui particulièrement menacées, **l'équilibre entre disponibilité de la ressource et accueil des populations** sur le territoire doit constituer un principe de bonne gestion, quitte à envisager le recours à des ressources de substitution. Les réseaux d'approvisionnement en eau sont, quant à eux, à améliorer pour limiter les pertes en eau (en particulier ceux desservant Blaye).

Le territoire se caractérise aussi par la présence de **grandes zones de marais d'importance majeure**, souvent en relation avec des zones de recharge des nappes profondes, capables de stocker d'importantes quantités d'eau en période de crues et de réguler le risque inondation.

En outre, certains cours d'eau peuvent être marqués par un **déficit hydrique chronique** (bassin versant du Moron, par exemple) ; les pompages en eau superficielle doivent être maîtrisés pour garantir des débits estivaux compatibles avec la qualité du milieu aquatique.

Concernant **les risques de pollutions des nappes superficielles, la qualité des milieux est à sensiblement améliorer** : par exemple, la majorité des affluents de la Livenne sont en mauvais état écologique et les pressions polluantes issues de stations d'épuration domestiques et de pesticides agricoles ont augmenté entre 2009 et 2013 (en particulier sur les Martinettes, la Moulinade et les Hauts Ponts).

Enfin, si les points de prélèvements d'eau potable bénéficient de périmètres de protection et qu'un grand nombre de stations d'épuration est conforme à la directive Eaux résiduaires urbaines, un important travail demeure sur la **mise en conformité des systèmes d'assainissement non collectifs**.

Des réflexions sont conduites au niveau du département pour la **généralisation de SAGE sur l'ensemble du territoire**, afin de déterminer les objectifs de qualité et d'utilisation rationnelle de la ressource en eau.

4 | Encourager la maîtrise énergétique et le développement des énergies renouvelables

Le territoire affiche une **dépendance élevée aux énergies fossiles**, avec deux postes majeurs : les transports et le logement. Les distances domicile/emploi et la dilution de l'habitat sur le territoire sont des facteurs d'intensification des mobilités et de fortes consommations énergétiques. Concernant l'habitat, la mauvaise qualité des logements individuels et la précarité énergétique des ménages sont en jeu.

Pour le **secteur des transports**, le développement de transports alternatifs à la voiture individuelle, la concentration et le renforcement de l'emploi local constituent des pistes intéressantes pour limiter les consommations de carburants et les émissions de gaz à effet de serre. Dans le domaine de l'habitat et plus largement du bâtiment, le renforcement de l'efficacité énergétique des logements mais aussi des bâtiments publics apparaît comme une priorité.

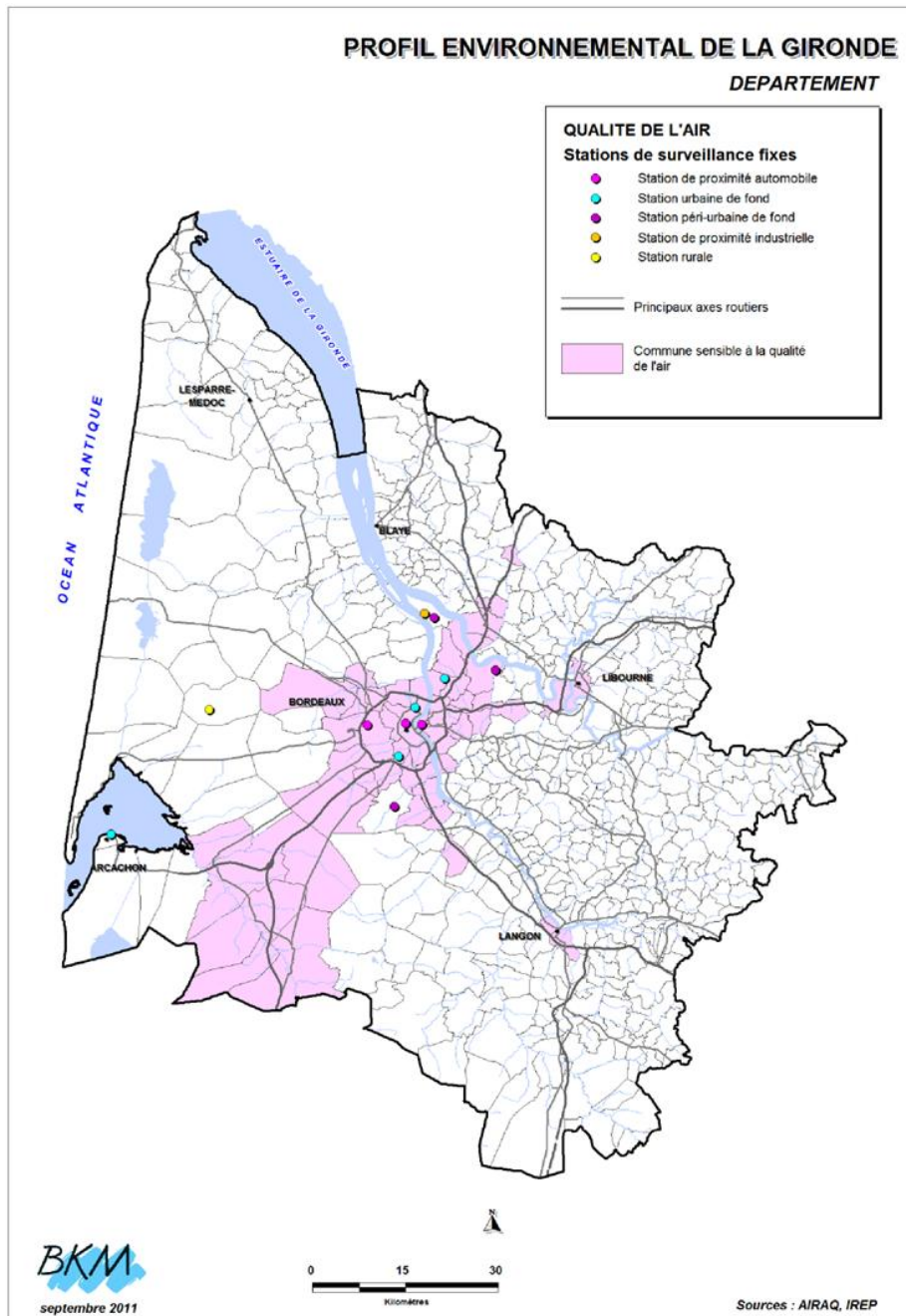
Le **développement des énergies renouvelables** constitue à ces titres et au vu des fortes projections de développement dans les années à venir, une alternative intéressante pour le territoire de la Haute Gironde. La prise en compte du développement des énergies renouvelables dans les SCoT a été renforcée par la loi Grenelle 2. Même si le développement des filières à énergies renouvelables se raisonne à une échelle plus large que celle de la Haute Gironde, il représente une opportunité de créer des emplois et des activités économiques autour de la ressource locale du territoire (filiale bois, rénovation du patrimoine bâti, éco-construction, etc.). Le **schéma départemental des énergies renouvelables** peut, dans cet objectif, constituer un premier état des lieux des gisements mobilisables pour éclairer l'identification de zones à potentiel du territoire du SCoT (pour la mise en place d'hydroliennes, d'éoliennes, etc.).

Ces nouvelles filières peuvent être réfléchies dans une perspective d'économie circulaire et de l'écologie industrielle, en favorisant au maximum les synergies entre les entreprises du territoire et les différents secteurs économiques (comme par exemple, celui de la **valorisation des déchets**).

Partie 5 - LES RISQUES ET NUISANCES

Chapitre 1 - La qualité de l'air et la pollution atmosphérique

Le territoire du SCoT ne fait pas partie des communes classées sensibles à la qualité de l'air de Gironde (Profil environnemental de la Gironde, 2013) et la **qualité de l'air y est jugée « bonne »**. D'autre part, aucune des 84 ICPE du département soumises à déclaration pour leurs rejets atmosphériques n'est présente sur le territoire du SCoT.



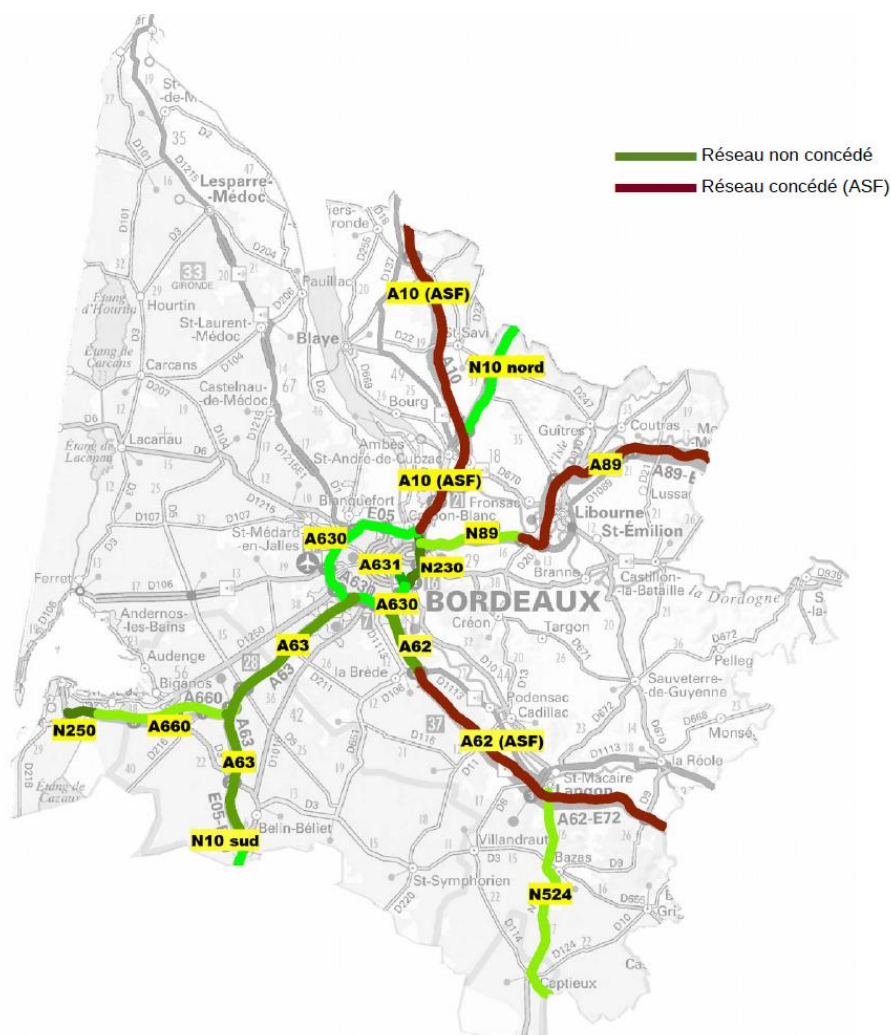
Carte 31 - Communes sensibles à la qualité de l'air et stations de surveillance fixes en Gironde
(Profil Environnemental de la Gironde, 2013)

Chapitre 2 - Les nuisances sonores

2.1 Le Plan de Prévention du Bruit dans l'environnement

Le dernier **Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)** adopté en Gironde le 17 novembre 2015, a pour objectif d'identifier et traiter les **Points Noirs du Bruit (PNB)**⁴⁶.

Sur le territoire du SCoT, seule l'**autoroute A10** est concernée par le PPBE départementale.



Carte 32 - Réseau routier couvert par le PPBE de la Gironde

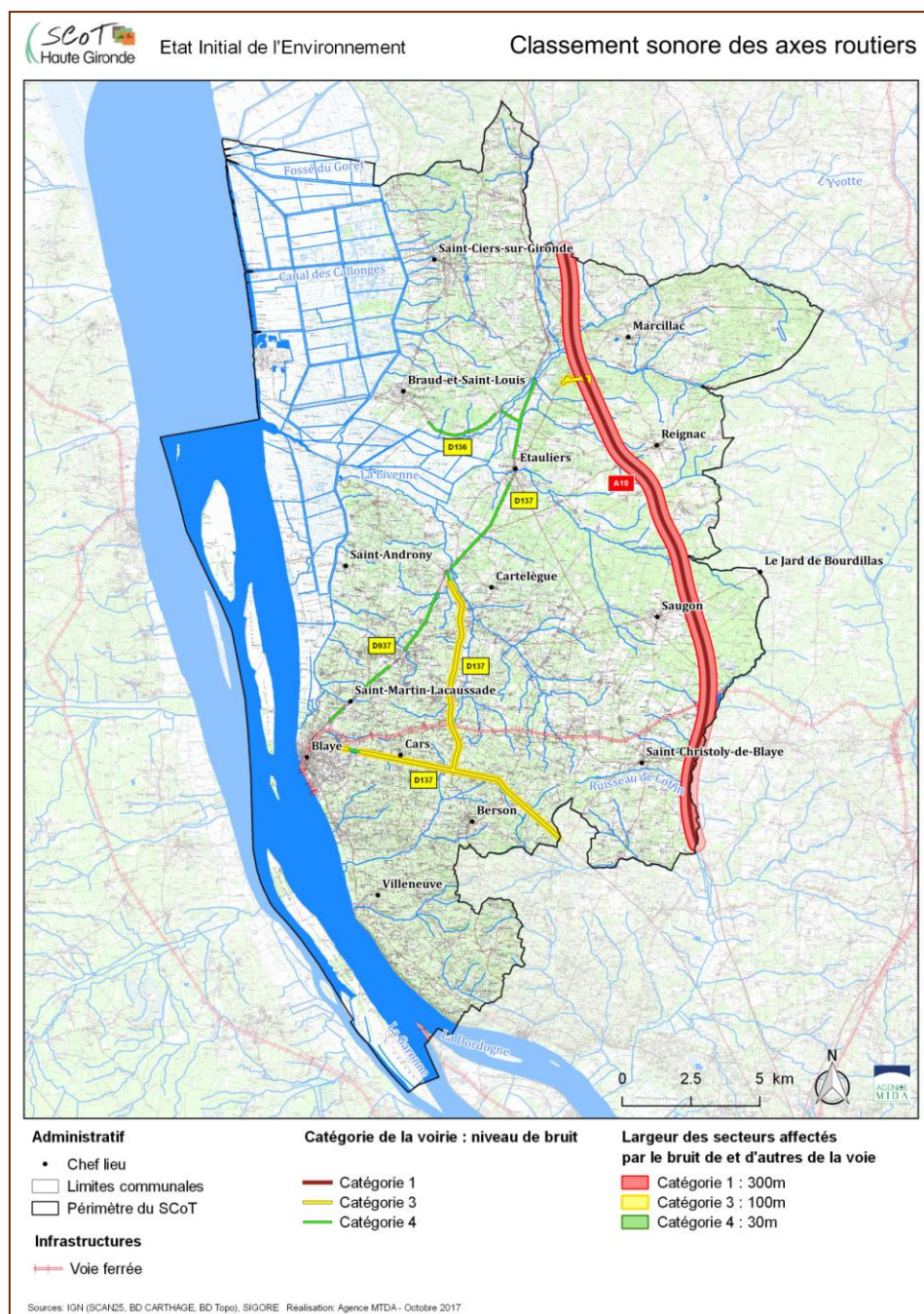
Pour l'**A10**, 4 des 5 **Points Noirs de Bruit (PNB)** identifiés à l'échelle départementale se situent sur la commune de **Saint-Christoly-de-Blaye**. Ils sont néanmoins aujourd'hui tous traités, grâce à la mise en place de protections individuelles.

⁴⁶ Les Points Noirs du Bruit (PNB) sont des bâtiments sensibles localisés dans une zone de bruit critique (ZBC) engendrée par au moins une infrastructure de transport terrestre. Les bâtiments se trouvant dans une ZBC ne sont pas tous des PNB, leur éligibilité est relatif à la typologie du bâtiment sensible, à des critères acoustiques et d'antériorité.

2.2 Le classement sonore des infrastructures de transport terrestre

Sur le territoire, **seule l'A10 est classée en catégorie 1** en termes de niveau de bruit. La plupart des autres infrastructures du territoire est classée aux niveaux les plus bas, en catégories 3 ou 4. L'annexe 8 liste le détail du classement sonore des infrastructures routières du territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire.

Ces classements doivent faire l'objet d'un **report sur les cartes des documents d'urbanisme** (loi n°92-1444 du 31 décembre 1992).



Carte 33 - Classement sonore des axes routiers de la Haute Gironde
(Agence MTD A, 2017)

Chapitre 3 - La gestion des déchets

3.1 Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

L'organisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du SCoT relève de la compétence du **Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Valorisation du Libournais Haute Gironde (SMICVAL)**, qui assure la collecte des déchets et leur traitement.



Carte 34 - Territoire du SMICVAL

Les outils de gestion des déchets qui couvrent le territoire du SCoT

La région Aquitaine s'est dotée en décembre 2007 d'un **Plan de Réduction et d'Élimination des Déchets Dangereux en Aquitaine (PREDDA)**. Ce document s'applique aux plans de gestion départementaux, qui ont une obligation de compatibilité avec le PREDDA.

A l'échelle de la Gironde, deux plans de gestion des déchets co-existent :

- **Le plan de gestion départemental des déchets ménagers et assimilés** (approuvé en oct. 2007), qui prévoit un programme d'actions jusqu'en 2016. Actuellement en cours de révision, le nouveau plan départemental devrait voir le jour en 2018.
- **Le plan départemental de gestion des déchets du BTP** (approuvé en juin 2004).

3.1.1. Collecte des déchets ménagers et assimilés

Sur le territoire du SCoT, les **Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)** ⁴⁷ représentent le 2^{ème} poste des déchets produits sur le territoire du SCoT, avec près de 8 000 t/an (tableau 23).

Ramené à l'habitant, le gisement d'OMR est de 222kg/an en 2016, ce qui est bien en dessous de la moyenne nationale (268 Kg/hab/an). De ce point de vue, le **territoire de la Haute Gironde fait partie des bons élèves**. D'autre part, les données collectées montrent une tendance à la baisse depuis 2007 (- 15,8%, correspondant à une baisse au-delà de celle des engagements du Grenelle).

Tableau 23 – Estimation des déchets produits en 2016 sur le territoire du SCoT

Déchets	SMICVAL (t/an)	Kg/hab	SCoT HG (t/an estimation)
Déchèteries	59 423	298	10 541
OMR	44 161	222	7 853
Papiers et emballages recyclables	9 639	52	1 840
Verre	6 669	33,5	1 185

Source : rapport d'activité annuel SMICVAL, 2016

Les autres déchets assimilés recouvrent les **déchets industriels banals (DIB)** et les **déchets agricoles banals**. Les **déchets industriels banals** sont non dangereux et non inertes et assimilables aux ordures ménagères. Ils regroupent différentes familles de déchets : bois, papiers, cartons, matières plastiques, verre, caoutchouc, textiles, cuir, organiques, etc. **Le gisement girondin des DIB est mal connu**⁴⁸.

Quant aux **déchets agricoles banals**, ils concernent les déchets verts, les emballages vides de produits phytosanitaires (EVPP) ou des produits phytosanitaires non utilisés (PPNU). Le tonnage produit par an est estimé dans le plan de gestion des déchets (tableau 24).

Tableau 24 -Déchets agricoles banals produits en Gironde

Nature des déchets	Quantités
Déchets viticoles (ECdCT, 2002)	Lies : 32 000 m3 / marc pressé : 77 400 t / tertres de filtration : 4 000 t
	Déchets verts et sarments : 300 000 t
	DIB : 20 000 t
Autres déchets agricoles (ECdCTA, 2004)	3 900 à 4 000 t/an dont 50 % de films plastiques

⁴⁷ Elles concernent la part des déchets restant après les collectes sélectives.

⁴⁸ En l'absence de données précises, les flux sont estimés à partir des exploitants et la base de données de l'ADEME (ITOM). En 2004, 202 000 t/an de DIB ont été traités à l'échelle du département (dont 49 000 t ont été recyclés et 153 000 t ont été enfouis).

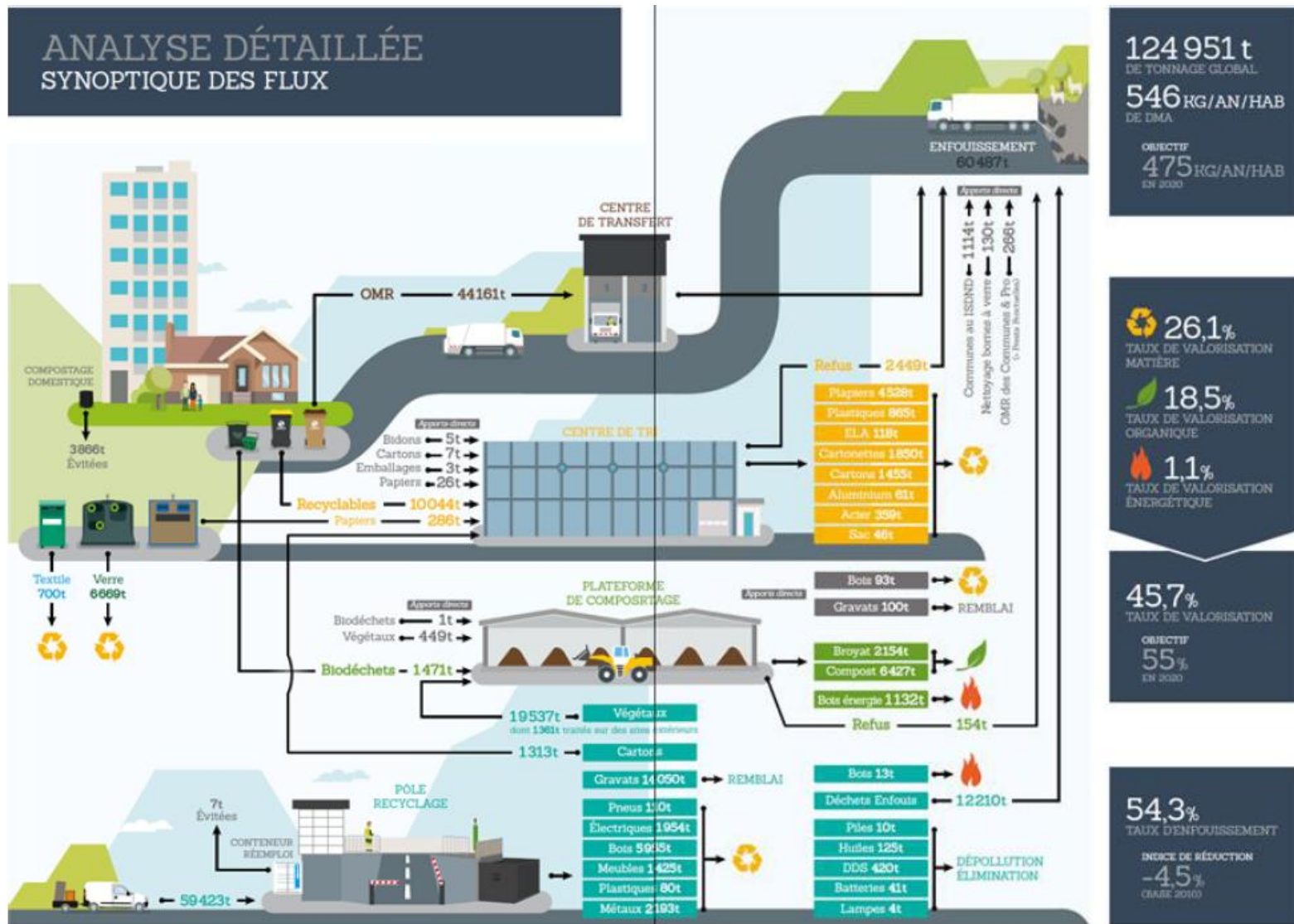


Figure 6 - Traitement et valorisation des déchets par le SMICVAL
(SMICVAL, rapport annuel 2016)

3.1.2. Traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés

Sur le territoire du SCoT, le traitement et la valorisation des déchets sont pris en charge par :

- **2 déchèteries** : celle de Saint-Paul et de Saint-Aubin-de-Blaye⁴⁹,
- **2 centres de transfert** dont l'un se situe à Saint-Girons-d'Aiguevives⁵⁰

Au total, les déchèteries du territoire **desservent près de 37 500 habitants et collectent près de 9 000 tonnes de déchets par an**. Elles assurent également le traitement de déchets issus de filières professionnelles.

Tableau 25 - Activités des déchèteries du territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire

	Saint-Aubin-de-Blaye	Saint-Paul
Total déchets (t/an)	2 702	6 283
Nombre d'habitants desservis	13 270	24 220

3.2. Collecte et traitement des déchets liés à l'assainissement

3.2.1. Collecte des déchets d'assainissement

Deux types de déchets sont concernés : les **boues des stations d'épuration** et les **sous-produits de l'assainissement**⁵¹.

Sur le territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire, les déchets d'assainissement sont collectés et traités par **24 stations d'épuration**⁵².

Nous ne disposons pas des volumes traités à l'échelle du territoire de SCoT, néanmoins en s'appuyant sur les valeurs données à l'échelle du département en 2004, la quantité annuelle de **matière sèche produite sur le territoire du SCoT est estimée nettement inférieure à 4500 t/an** (tableau 26).

⁴⁹ Les habitants du territoire du SCoT ont également accès à des déchèteries à proximité du territoire comme celle de St Mariens, de Montendre ou de St Gervais.

⁵⁰ Le centre d'enfouissement des déchets ultimes n'est plus en activité.

⁵¹ Les matières de vidanges des dispositifs d'assainissement autonomes ; les déchets de dessablage issus des stations d'épuration ; les déchets de dégraissage issus des stations d'épuration ; les déchets de curage des réseaux d'assainissement.

⁵² Trois d'entre elles disposent d'une capacité supérieure à 2 000 habitants : la station de Blaye (7 000 EH), de Saint-Ciers-sur-Gironde (3 800 EH) et de St Martin Lacaussade (2 700 EH).

Tableau 26 -Volumes de boues produites par les STEP de la Gironde en 2004
(Plan de gestion des déchets ménagers de Gironde, 2007)

Boues de STEP	Tonnes MS	Tonnes brutes
CUB	7 300	22 500
SIBA	6 200	19 000
Reste du département	4 500	105 200
Total	18 000	146 700

Le volume des **sous-produits de l'assainissement est estimable** à partir des valeurs données pour le Nord-ouest girondin. La production ainsi retenue s'élève à 42 321 m³ en 2004, dont la majorité provient des matières de vidange (89%).

Tableau 27 -Sous-produits de l'assainissement produits en Gironde (2004)

m ³ /an	Déchets de dessablage	Déchets de dégraissage	Déchets de curage de réseaux	Matières de vidange	Total
Département de la Gironde	15 625	18 800	3 830	252 000	290 255
Nord-Ouest de la Gironde	2 031	2 068	421	37 800	42 321

131

3.2.2. Traitement des déchets d'assainissement

L'**incinération est la 1^{ère} filière de traitement** des déchets d'assainissement en Gironde. Pour autant, le recyclage agronomique représente également un mode de recyclage des boues important à l'échelon départemental (64% des volumes recyclés).

En ce qui concerne les **sous-produits de l'assainissement** et les déchets de dessablage sont orientés vers les **Centre de Stockage des Déchets Ultimes (CSDU)** mais il n'y a pas de traçabilité en matière de déchets de dégraissage et de déchets de curage des réseaux. En outre, près de 80% des rejets issus de l'assainissement autonome (matières de vidange des particuliers) sont non maîtrisés.

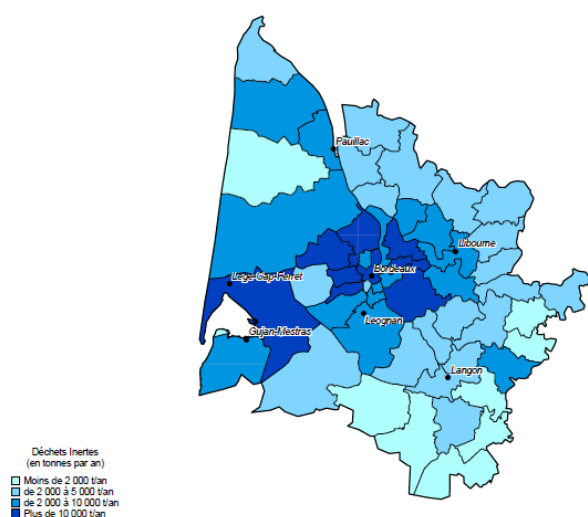
3.3 Collecte et traitement des déchets du BTP

*Contrairement à la gestion des déchets ménagers qui est du ressort des communes, la gestion des déchets du BTP est de la **responsabilité du producteur** (article L541-2 du Code de l'Environnement relatif à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux).*

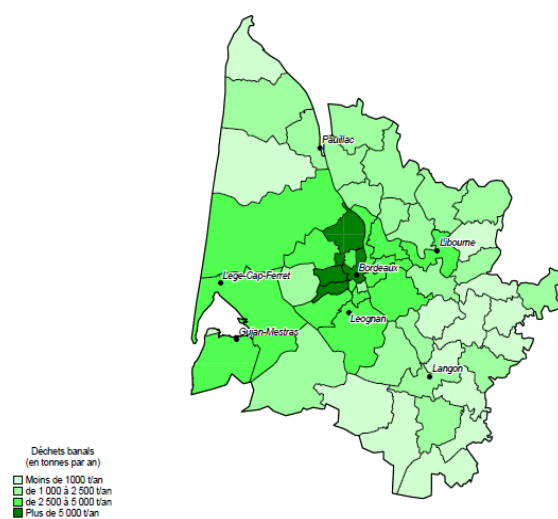
Conformément au Code de l'environnement, les déchets du BTP sont collectés en **porte-à-porte** par le SMICVAL ou **par enlèvement, par des prestataires privés**⁵³. Les activités liées au BTP produisent trois grands types de déchets : les **déchets inertes** à dominance minérale, les **déchets dangereux** et les **déchets banals**. Les volumes produits sur le territoire du SCoT ont été estimés à partir des cartes 35, 36 et 37 et reportés tableau 28. Globalement, les déchets issus de BTP sur le territoire du SCoT représentent **1% de ceux du département**.

Tableau 28 - Volumes des déchets du BTP entre 2000 et 2002 en Gironde (t / an)
(Plan départemental de gestion des déchets du BTP de la Gironde, 2004)

	Déchets inertes	Déchets banals	Déchets dangereux
Volumes produits en Gironde	1 665 695	185 016	33 072
Volumes estimés pour le territoire de SCoT	Entre 2000 à 5000	Entre 1000 à 2500	Entre 100 à 500

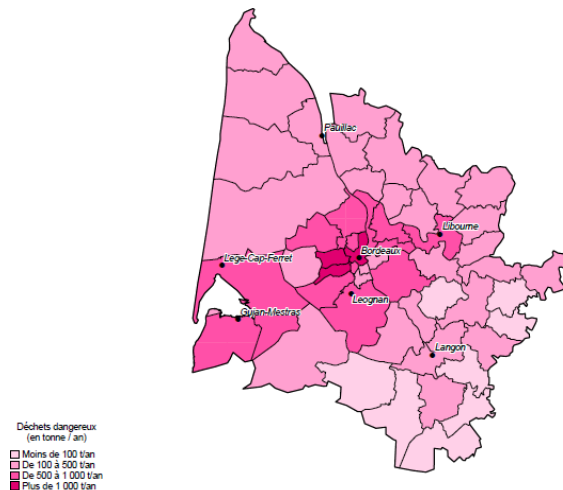


Carte 35 - Flux des déchets inertes du bâtiment par canton en t/an



Carte 36 - Flux des déchets banals du bâtiment par canton en t/an

⁵³ Décret n°94-609 du 13 juillet 1994.



Carte 37 - Flux des déchets dangereux du bâtiment par canton en t/an

3.4 Collecte et traitement des déchets dangereux

Les filières de gestion des **déchets dangereux** varient selon la nature des déchets : ceux assimilés aux **déchets ménagers** (piles électriques, déchets spéciaux...) et **ceux apportés en déchèteries** par les professionnels ou particuliers sont gérés par le SMICVAL.

En revanche, les **déchets agricoles spéciaux** bénéficient d'un mode de gestion spécifique. Ils concernent les **emballages vides de produits phytosanitaires (EVPP)** et les **produits phytosanitaires non utilisés (PPNU)**. En 2004, ils sont estimés à 70 t/an (EVPP) et 103 t/an (PPNU) à l'échelle de la Gironde (plan départemental de gestion des déchets, 2003).

Les associations professionnelles représentant les sociétés de produits phytosanitaires et les distributeurs ont créé conjointement en juillet 2001, une **structure opérationnelle ADIVALOR**. Celle-ci est chargée de l'organisation, du développement et de l'exploitation des activités de la filière de gestion des déchets phytosanitaires.

Au total, le territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire dispose de **4 points de collecte partenaires de la filière ADIVALOR** :

- Saint-Aubin-de-Blaye⁵⁴,
- Marcillac,
- Berson,
- Saint-Ciers-sur-Gironde

⁵⁴ Déchèterie du SMICVAL.

Chapitre 4 - Sites et sols pollués

*Les sites et sols pollués ne font pas l'objet d'un cadre juridique spécifique mais s'appuient sur le **Code minier et le Code de l'Environnement** (Livre V - Prévention des pollutions, des risques et des nuisances).*

*Dans le cadre des installations classées au titre du Code de l'Environnement, la législation pose le principe de la **responsabilité entière et première des exploitants**⁵⁵. La **loi du 30 juillet 2003** pose ainsi le principe de la **remise en état** après cessation d'activité des terrains occupés par des installations classées, en fonction de l'usage qui en a été fait.*

Au besoin, la définition de l'usage fait l'objet d'une concertation entre l'exploitant, le propriétaire du terrain et les autorités chargées de l'urbanisme.

4.1 Les sites et sols pollués nécessitant une action des pouvoirs publics

En France, les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) nécessitant une action des pouvoirs publics sont recensés dans la **base de données BASOL**. Sur le territoire du SCoT, 11 sites sont recensés « sites et sols pollués », dont 50% concernent des ICPE.

Sur les 11 sites recensés, 4 ont déjà été traités⁵⁶, 3 sont en cours de travaux et 1 est en cours d'évaluation. Les communes concernées par ces sites sont : Blaye (3 sites), Etauliers (2 sites), Saugon (2 sites), Plassac, Saint-Ciers-sur-Gironde, Four, Marcillac (annexe 10).

134

4.2 Les anciens sites industriels et activités de service en Haute Gironde

L'inventaire des **anciens sites industriels et activités de service** est conduit en Gironde depuis 1994. Les données sont recueillies dans une **base de données nationale BASIAS** (Base des Anciens Sites Industriels et Activités de Service)⁵⁷. Depuis mai 2005, les sites n'appelant plus d'actions de la part des pouvoirs publics ont été transférés dans BASIAS.

Le territoire du SCoT comporte **86 anciens sites industriels et activités de service** enregistrés (annexe 11)⁵⁸. La commune de Blaye concentre le plus grand nombre de ces sites (33 sur les 86). Parmi ces anciens sites, une **usine à gaz (EDF-GDF)** sur la commune de Blaye a été traitée et **deux autres sites sont sous surveillance** (SCREG Sud-Ouest, à Blaye et une ancienne station-service FINA, à Etauliers).

⁵⁵ Pour les **Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)**, l'article 34-1 du décret 77-1133 du 21 septembre 1977 prévoit la mise en sécurité du site, puis la mise en œuvre de mesures de réhabilitation. Pour les **sites pollués ne relevant pas du cadre des installations classées**, il n'existe pas de police administrative spécifique. Seule la responsabilité du propriétaire d'un site est engagée en cas de dommages que son site pourrait causer à autrui.

⁵⁶ Certains des sites traités nécessitent toutefois de maintenir une surveillance ou des restrictions d'usages.

⁵⁷ Créée par arrêté le 10 décembre 1998.

⁵⁸ Les activités les plus fréquemment recensées sont celles du « commerce de détail » et, dans une moindre mesure, les activités liées au travail du bois, au stockage de produits chimiques et à la collecte et traitement des déchets.

Enfin, pour plusieurs des sites inventoriés, aucune information sur l'état des sols n'est indiquée dans BASIAS.

Tableau 29 -État de connaissance en matière de pollution

Site	Localisation	Études et actions	Commentaires
<p>Ancienne usine à gaz</p> <p><i>Production et distribution de combustibles gazeux (pour usine à gaz, générateur d'acétylène)</i></p>	Blaye	<p><u>Diagnostic initial A</u> : présence d'une cuve à goudrons et d'une pollution diffuse d'hydrocarbures</p> <p><u>Traitement</u> : site traité et compatible avec son usage actuel et futur. Les analyses réalisées sur la nappe en 2000 montrent une amélioration</p>	<p>Le site a accueilli une usine fabriquant du gaz à partir de la distillation de la houille entre 1890 et 1960, soit pendant 70 ans. A partir de 1960, toutes les infrastructures ont été démolies et le site a servi de lieu de stockage d'air propané.</p> <p>Actuellement, le site est en partie utilisé pour les besoins d'EDF GDF (point clientèle) et l'autre partie est en friche. Cette dernière fait l'objet d'une transaction avec le Port Autonome de Bordeaux pour y installer un rond-point.</p>
<p>Station-service Fina</p> <p><i>Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé</i></p>	Etauliers	<p><u>Diagnostic initial A</u> : pollution de la nappe phréatique et du sous-sol; mise en place d'une surveillance piézométrique</p> <p><u>Evaluation simplifiée des risques (ESR)</u> : site en catégorie 2 "à surveiller"</p> <p><u>Traitement</u> : site ayant cessé son activité, dépollution des sols par ventilation forcée des terrains, nappe sous surveillance piézométrique. La campagne de mars 2007 montre une absence en BTEX mais une augmentation du niveau d'hydrocarbures.</p>	-
<p>SCREG</p> <p><i>Fabrication de produits azotés et d'engrais</i></p>	Blaye	<p><u>Evaluation simplifiée des risques (ESR)</u> : site en catégorie 1 pour le milieu "eaux souterraines" et "eaux à usage non AEP"</p> <p><u>Evaluation détaillée des risques (EDR)</u> : pas de risque pour les travailleurs et les visiteurs occasionnels du site. Absence de transferts des polluants vers l'AEP et la Garonne</p> <p><u>Traitement</u> : site sous surveillance piézométrique, campagne du 9/03/2007 montrant un impact à l'aval par les HAP, les hydrocarbures totaux et le benzène.</p>	<p>Usine d'engrais se situant sur un ancien site de distillation de la houille.</p> <p>Le site a connu un accident le 20/08/1997 : rupture de canalisation avec déversement de produits sur le sol et dans le sous-sol</p>

Chapitre 5 – Risques naturels et technologiques

Le territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire est particulièrement exposé aux **risques majeurs naturels**, en particulier au **risque « inondation »** et au **risque « mouvement de terrain »** (qui regroupe l'aléa retrait-gonflement des argiles, les effondrements de carrières souterraines et éboulements de falaises). Certaines communes, particulièrement exposées, cumulent plusieurs risques majeurs (jusqu'à 4 pour Bayon-sur-Gironde).

Vis-à-vis des **risques technologiques**, le territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire est concerné par le **risque nucléaire** (30 communes à proximité de la centrale nucléaire du Blayais⁵⁹) et le **risque industriel** (commune de Bayon-sur-Gironde, avec le classement SEVESO des sites pétroliers du Bec d'Ambès).

5.1 Gestion globale des risques

5.1.1 Prévention des risques majeurs

Trois types de documents synthétisent l'information préventive liée aux risques majeurs du territoire : le Dossier Départemental des Risques Majeurs de la Gironde (approuvé en 2005), les dossiers de Transmission d'Information aux Maires (TIM) et le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), élaboré par les Maires.

Les **Plans de Prévention des Risques (PPR)** sont principalement des outils de maîtrise de l'urbanisation et de l'usage des sols en zone inondable et valent servitude d'utilité publique. A ce titre, ils proposent une **cartographie des zones à risques** et prévoient :

- l'interdiction de nouvelles implantations humaines dans les zones les plus dangereuses,
- la prescription de mesures pour réduire la vulnérabilité des installations et constructions.

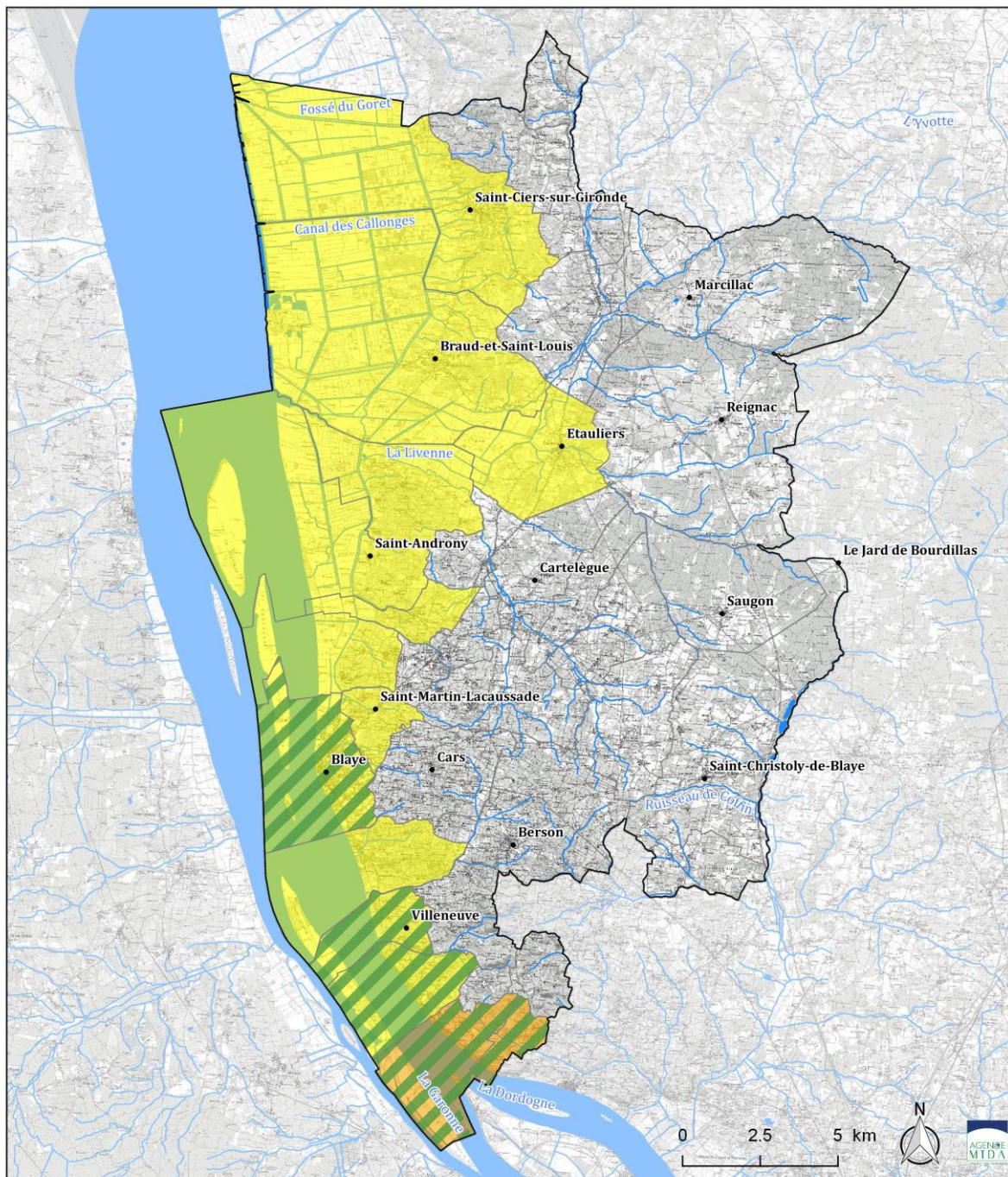
Le territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire est couvert au total par **22 Plans communaux de prévention des risques** (tableau 30), dont :

- 16 PPRn Inondations (PPRI),
- 5 PPRn Mouvement de Terrain (PPRMT),
- 1 PPRn Risque industriel (PPRT).

⁵⁹ Fin 2018, le périmètre de protection autour du CNPE va être étendu à 20 km et le plan particulier d'intervention sera étendu de 23 à 80 communes.

Tableau 30 -Plans communaux de Prévention des Risques sur le territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire

Risques	PPR	Bassin de risque	Date de prescription	Approuvé le	Communes du territoire couvertes par un PPR
Inondations	PPRn Inondation	Vallée de la Dordogne Bourg/ Izon	01/03/2001	09/05/2005	Bayon-sur-Gironde
					Saint-Seurin-de-Bourg
	PPRn – Inondation	Sud Médoc / Presqu'île d'Ambès	01/03/2001	4/07/2005	Bayon-sur-Gironde
			Révision prescrite le 2/03/2012	-	
	PPRn Inondation	Estuaire de la Gironde - Secteur du Blayais (entre Gauriac et Saint-Ciers-sur-Gironde)	13/03/2000	17/12/2001	Anglade
					Blaye
					Braud-et-Saint-Louis
					Etauliers
					Eyrans
					Fours
					Gauriac
					Plassac
				Saint-Androny	
				Saint-Ciers-sur-Gironde	
				Saint-Genès-de-Blaye	
				Saint-Martin-Lacaussade	
				Villeneuve	
Mouvement de terrain	PPRn Mouvement de terrain	Villeneuve – Prignac-et-Marcamps	06/08/2010	23/06/2014	Bayon-sur-Gironde
					Gauriac
					Saint-Seurin-de-Bourg
	PPRn Mouvement de terrain	Blaye	05/02/2007	26/10/2011	Villeneuve
					Blaye
Risque Industriel	PPRt Risque Industriel	Nord Presqu'île d'Ambès	21/10/2013	-	Bayon-sur-Gironde



Administratif

- Chef lieu
- Limites communales
- Périmètre du SCoT

PPR

- PPR1 Estuaire de la Gironde / secteur du Blayais
- PPR1 des vallées de la Dordogne et du Moron - secteur Bourg Izon
- PPRMT

Sources: IGN (SCAN25, BD CARTHAGE, BD Topo), SIGORE, DREAL. Réalisation: Agence MTDA - Octobre 2017

Carte 38 – Plans de Préventions des Risques du territoire de SCoT (Agence MTDA, 2017).

5.1.2. Plans de gestion de crise

En cas de catastrophes naturelles ou technologiques sur le territoire, l'organisation des secours est planifiée à partir du plan Orsec Départemental. Le plan Orsec maritime prend en charge les risques spécifiques liés à la en mer. Si l'évènement couvre au moins deux départements, un plan Orsec de zone prend le relais.

A l'échelle communale, la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 prévoit la mise en place obligatoire de Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) pour les communes concernées par un plan de prévention des risques naturels approuvé ou un plan particulier d'intervention.

Sur le territoire de SCoT, les 15 communes concernées par un ou plusieurs risques majeurs disposent d'un **Plan Communal de Sauvegarde** (voir liste complète en annexe 12).

5.2 Les risques naturels du territoire de SCoT

5.2.1 Les risques inondation

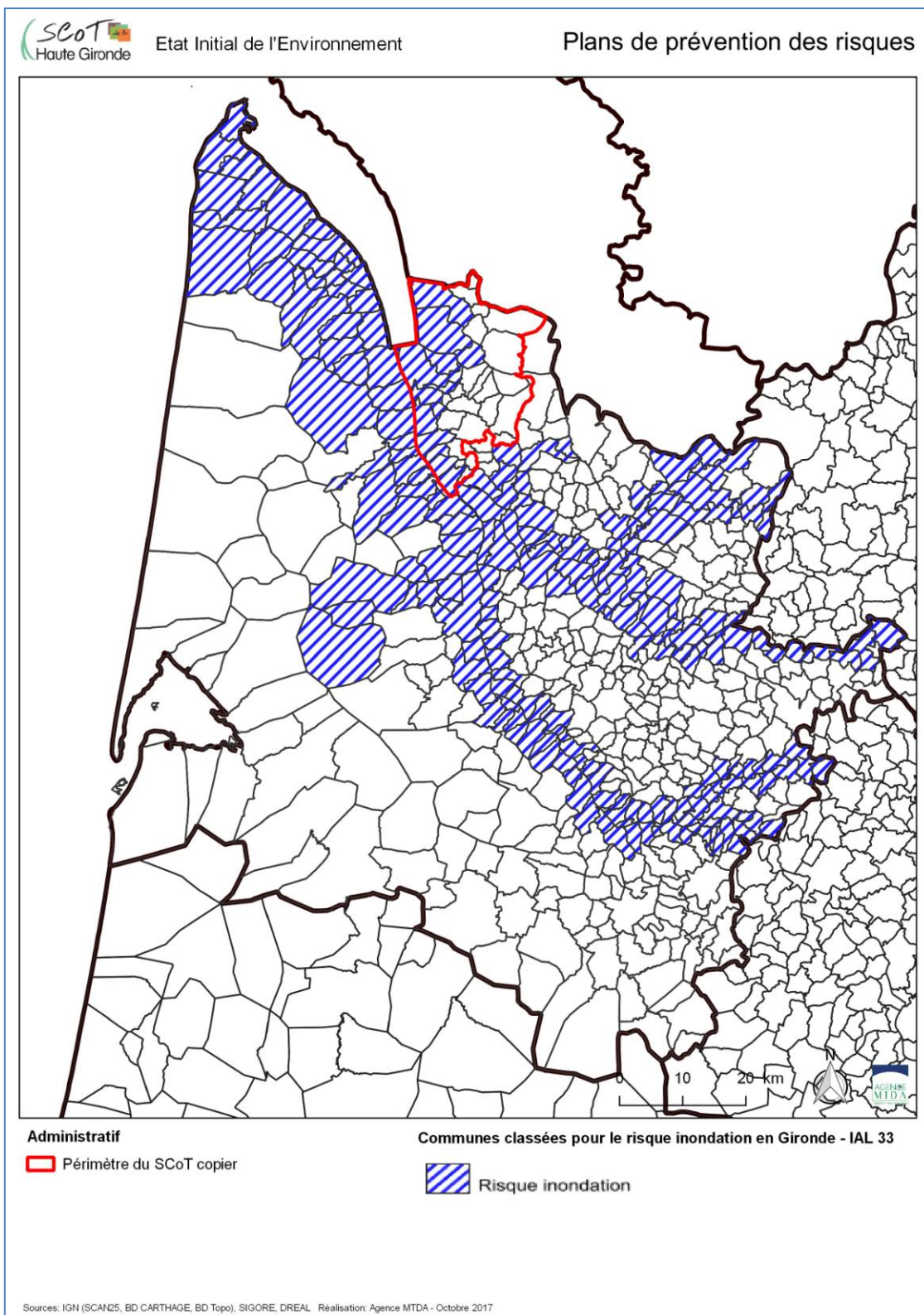
5.2.1.1 Nature et ampleur du risque sur le territoire de SCoT

Cinq types d'inondations sont généralement identifiables :

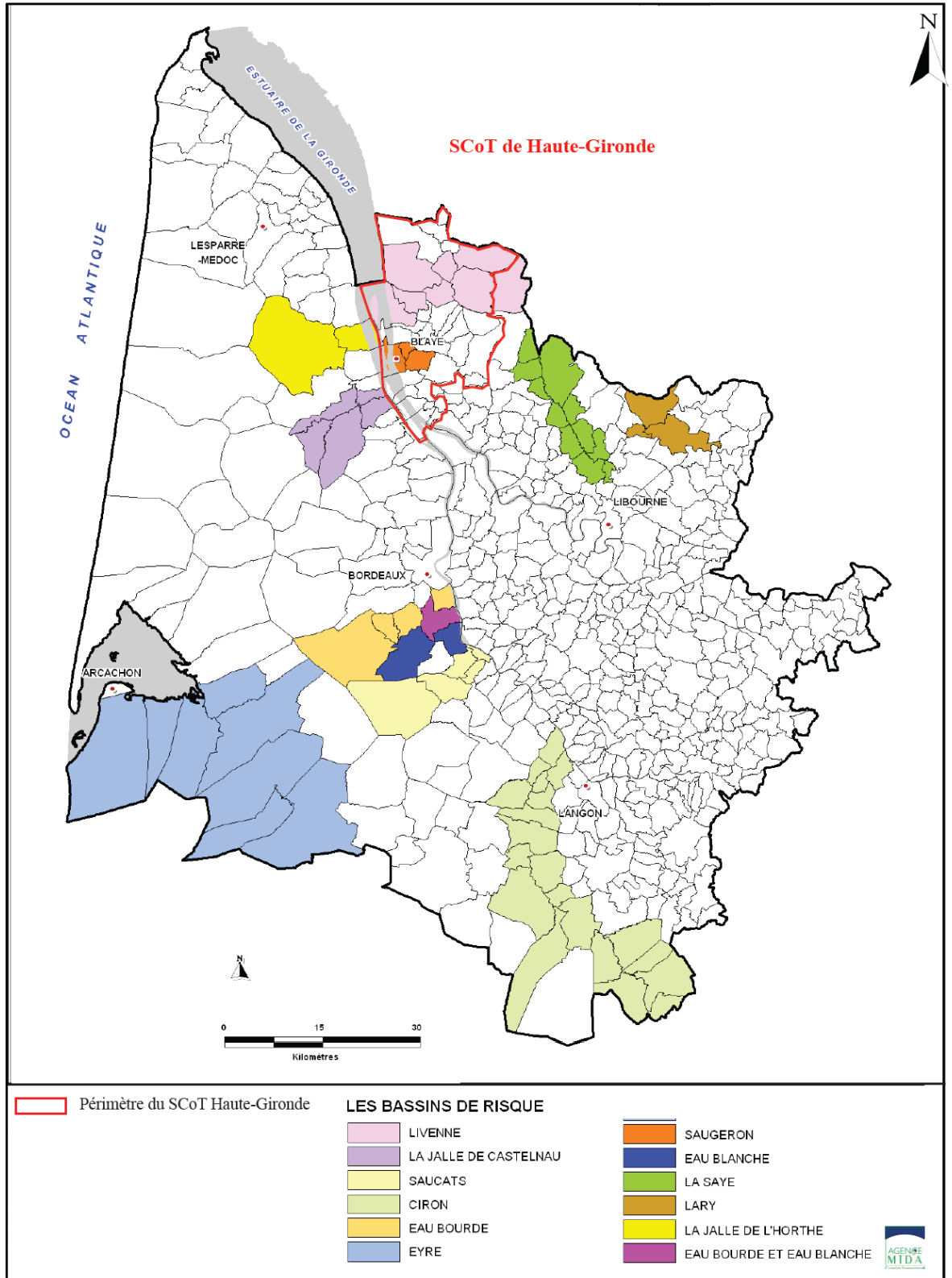
1. **Les crues de type fluviomaritime** (carte 39) de l'Estuaire de la Gironde engendrées par la marée, le vent et les débits élevés de la Garonne et de la Dordogne.
2. **La submersion marine** (carte 39). Celle-ci correspond à une inondation de la zone côtière par l'estuaire, suite à des événements météorologiques majeurs comme des vents violents, fortes houles et/ou en cas de tempêtes. Sur le territoire du SCoT, le risque submersion marine concerne les communes côtières, de Saint-Ciers-sur-Gironde à Bayon-sur-Gironde. D'après le MEDDE, « *les inondations consécutives à la tempête Xynthia de février 2010 ont mis en évidence les limites de la politique de prévention du risque de submersion marine menée jusqu'alors. De même ces inondations ont mis en évidence une couverture insuffisante des territoires par des plans de prévention des risques naturels littoraux* ».
3. **Les crues de type fluvial** (carte 40), générées par l'accroissement des débits des cours d'eau. Le Moron est couvert par un PPRI mais le risque a également été identifié via l'atlas hydro-géomorphologique réalisé par l'Etat en 2005 sur la Livenne et le Saugeron⁶⁰.
4. **Les inondations par remontée de nappe** (carte 41).
5. **Les inondations par ruissellement** se produisant lors de pluies exceptionnelles quand la capacité d'infiltration ou d'évacuation des sols et des réseaux de drainage est insuffisante au regard de l'intensité des précipitations. De tels phénomènes entraînent des inondations localisées sur les points bas. La fréquence de ces inondations est renforcée par l'imperméabilisation des sols liés au développement urbain. Il convient de noter que le phénomène n'a pas encore été recensé en Haute-Gironde mais le MEDDTL estime qu'à l'échelle nationale, plus de 3 communes sur 4 sont concernées par de telles inondations.

⁶⁰ A ce jour, seuls la Gironde et le Moron sont couverts par un PPRI de débordement. Pour les autres cours d'eau, le risque de débordement n'est pas toujours géré par un PPRI.

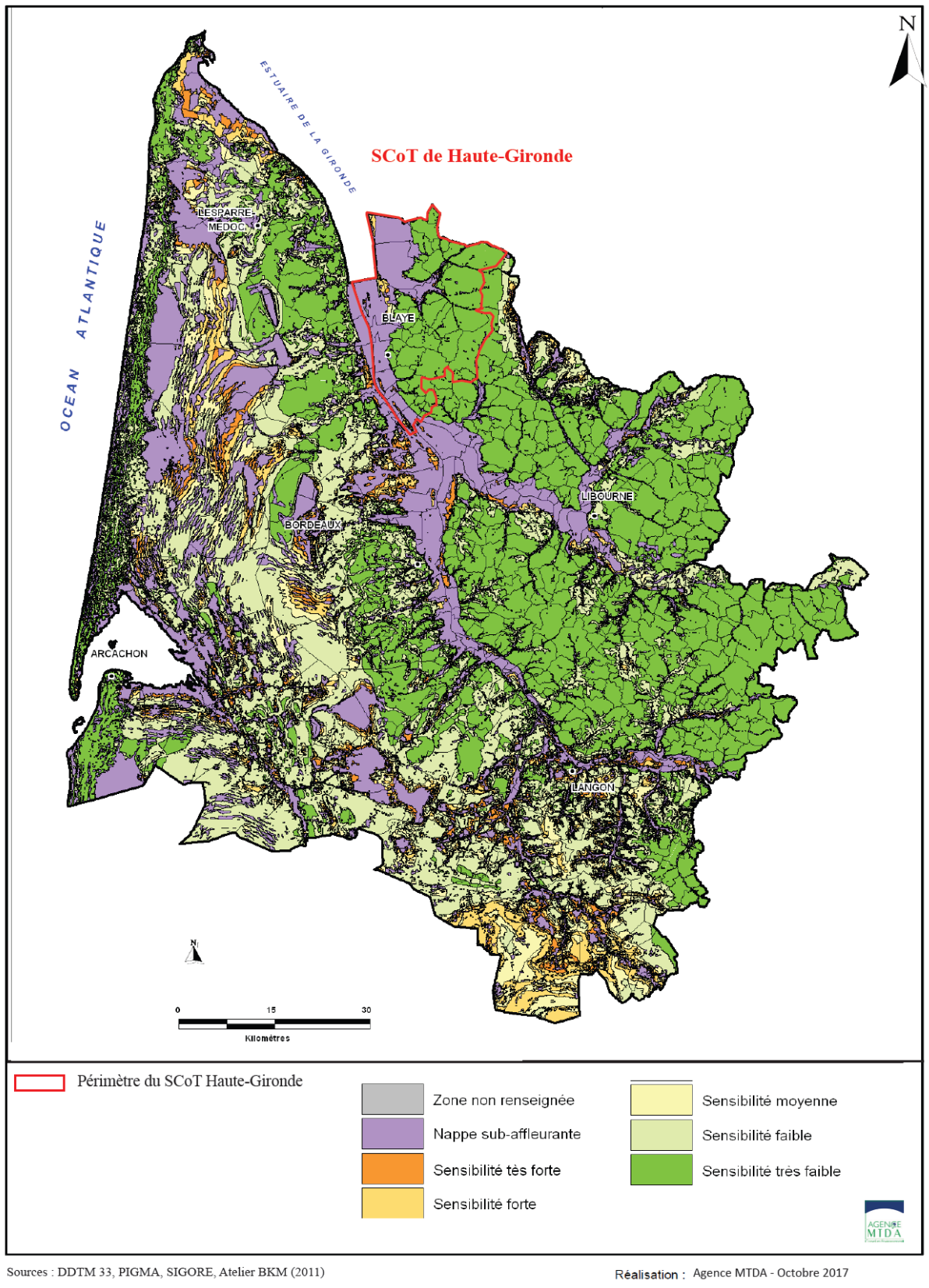
En cumulant les différents types de risque inondation, c'est plus des deux tiers du territoire du SCoT qui est concerné par le risque inondation.



Carte 39 – Communes soumises au risque inondation du territoire du SCoT
(Profil environnemental de la Gironde, 2013)



Carte 40 – Communes identifiées comme inondables par l'atlas des zones inondables sur le territoire du SCoT (Profil environnemental de la Gironde, 2013)



Carte 41 – Communes identifiées comme inondables par remontée de nappe sur le territoire du SCoT (Profil environnemental de la Gironde, 2013)

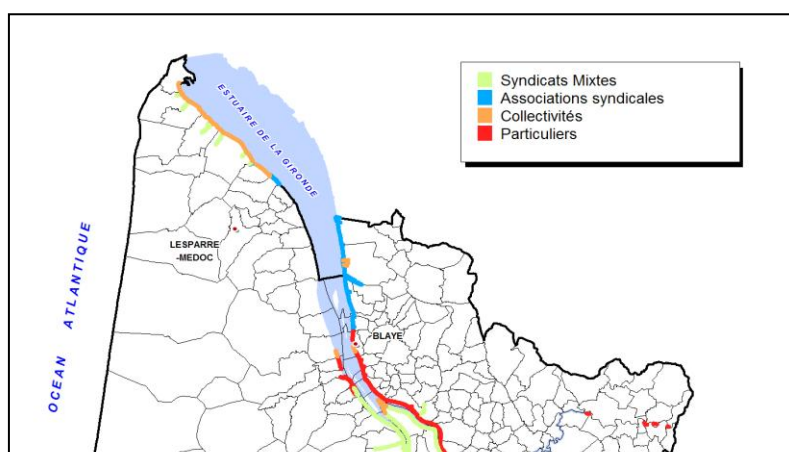
Tableau 31 - Communes du périmètre du SCoT identifiées comme « exposées aux inondations »

Communauté de communes	Communes
CdC de l'Estuaire	Anglade
	Braud-et-Saint-Louis
	Etauliers
	Eyrans
	Saint-Ciers-sur-Gironde
	Marcillac
	Reignac
	Saint-Aubin-de-Blaye
	Saint-Androny
CdC de Blaye	Blaye
	Fours
	Plassac
	Saint-Genès-de-Blaye
	Saint-Martin-Lacaussade
	Gauriac
	Bayon-sur-Gironde
	Villeneuve

La lecture du tableau 31 permet notamment de mettre en évidence que seule la commune de Marcillac, concernée par le risque inondation fluvial (bassin de risque de la Livenne) mais n'est pas couverte par un PPRi.

Les **nombreuses digues** le long de la Dordogne et de la Gironde participent à **réduire le risque à la source** (carte 42).

Pour autant, la construction de digues ne permet pas de réduire le risque à zéro et leur efficacité est soumise à leur état de conservation. Le paradoxe, largement identifié aujourd'hui, est que la présence même de digues peut contribuer à plus de vulnérabilité du territoire, en donnant une fausse impression de sécurité, quel que soit le niveau de risque.



Carte 42 - Localisation et gestionnaires des digues (DDTM33)

La tempête « Martin » de 1999 a été l'occasion d'une véritable **prise de conscience concernant la vulnérabilité du territoire face au risque inondation** et a permis de rappeler l'importance du maintien de la culture du risque, au-delà de la construction des digues.

5.2.1.2 Les outils de gestion des inondations sur le territoire du SCoT

❑ **Les Plans de Prévention des Risques Inondations (PPRI)**

Les Plans de Prévention des Risques Inondation (PPRI) sont principalement des outils de maîtrise de l'urbanisation et de l'usage des sols en zone inondable et valent servitude d'utilité publique. A ce titre, ils proposent une cartographie des zones à risques et prévoient l'interdiction de nouvelles implantations humaines dans les zones les plus dangereuses et la prescription de mesures pour réduire la vulnérabilité des installations et constructions.

❑ **Le Plan de Gestion des Risques Inondations (PGRI) et la Stratégie Locale de Gestion des Risques Inondations (SLGRI)**

Le **Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI)** a vocation à mettre en œuvre efficacement, au plus près du terrain, les priorités d'action définies par l'État dans la stratégie nationale de gestion des risques (SNGRI). Aussi, il **formalise les objectifs de réduction du risque et les mesures à mettre en œuvre**, en termes de prévention, protection et préparation à l'échelle du bassin Adour-Garonne et en particulier pour les « Territoires à Risques Important d'inondation » (TRI).

*Sur la base de l'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI) nationale et des EPRI de chaque district hydrographique **122 territoires à risque d'inondation important (TRI) ont été arrêtés sur l'ensemble du territoire national.***

*Ces territoires à risque d'inondation important font l'objet d'un diagnostic approfondi du risque. Une **cartographie des risques est ainsi réalisée sur chaque TRI** et arrêté par le préfet coordonnateur de bassin. Cette cartographie constitue une étape majeure dans la connaissance des spécificités du territoire, des aléas auxquels il peut être soumis et dans la **localisation des enjeux** en rapport avec ces événements. Le but est de **mieux connaître la vulnérabilité** du territoire pour savoir quels sont les outils de gestion à privilégier.*

Le **PGRI du bassin Adour-Garonne 2016-2021**, approuvé en décembre 2015, impose au SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire sa mise en comptabilité avec ses orientations et préconisations (l'analyse est conduite dans le rapport d'évaluation environnementale). Ses 6 objectifs stratégiques concernent ainsi l'ensemble du territoire du SCoT, à savoir :

- Développer des gouvernances, à l'échelle territoriale adaptée, structurées, pérennes, et aptes à porter des stratégies locales et programmes d'actions ;
- Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés ;
- Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés ;

- Aménager durablement les territoires, par une meilleure prise en compte des risques d'inondation, dans le but de réduire leur vulnérabilité ;
- Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues pour ralentir les écoulements
- Améliorer la gestion des ouvrages de protection.

Par contre, seule une commune au Sud-ouest du territoire du SCoT est **concernée par le TRI de Bordeaux : Saint-Seurin de Bourg**⁶¹. A ce titre, le territoire de la commune est identifié comme **zone prioritaire** (Directive Inondation). La **réduction de l'exposition de la commune au risque d'inondation** est une priorité, qui engage l'ensemble des pouvoirs publics concernés territorialement.

Dans le cadre du TRI de Bordeaux, des **Stratégies Locales de Gestion des Risques Inondation (SLGRI)** ont été élaborées et ont permis de décliner les 8 objectifs stratégiques du TRI en 25 dispositions (figure 7).

⁶¹ Arrêté du 11 janvier 2013 du préfet coordonnateur du bassin Adour Garonne fixant le TRI de Bordeaux au titre des aléas de débordement de la Garonne et de submersion marine.

<p>Améliorer la connaissance et la culture du risque en mobilisant les acteurs concernés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer la connaissance du risque • Accroître la culture du risque et la sensibilisation des personnes concernées • Faciliter l'accès à l'information sur les risques
<p>Améliorer la surveillance et prévision des crues et des inondations</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'anticipation des événements et les débordements potentiels pour une meilleure organisation et réactivité des services publics • Favoriser la diffusion d'une information adéquate aux acteurs concernés et à la population
<p>Améliorer la préparation et la gestion crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Finaliser la couverture des PCS dans les communes du TRI en y intégrant les dernières connaissances et retours d'expérience des risques d'inondations • Améliorer la gestion de crise à l'échelle intercommunale • Améliorer l'organisation des services publics en cas de crise • Favoriser l'association de la population à la gestion de crise • Réduire l'impact des inondations sur le territoire
<p>Aménager durablement les territoires par une meilleure prise en compte des risques d'inondation dans l'urbanisme et améliorer la maîtrise de l'urbanisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les bonnes pratiques d'aménagement et d'occupation du territoire et réaliser des projets innovants intégrant le risque inondation • Favoriser une approche urbanistique et paysagère des projets d'aménagements en valorisant la place des espaces inondables à préserver ou reconquérir • Poursuivre la révision des PPRI sur l'ensemble du territoire • Prendre en compte le risque inondation dans l'instruction des autorisations d'occupations des sols et les documents d'urbanisme
<p>Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Affiner la connaissance de la vulnérabilité des bâtiments, infrastructures et réseaux publics et proposer des mesures de réduction de cette vulnérabilité • Favoriser la mise en oeuvre d'actions de réduction la vulnérabilité des habitations les plus exposées au risque • Etudier la vulnérabilité des exploitations agricoles publiques et proposer des mesures de réduction de cette vulnérabilité • Élaborer une stratégie plus large de réduction de la vulnérabilité pour une meilleure résilience du territoire à moyen terme
<p>Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le fonctionnement et la gestion des réseaux de ressuyage • Favoriser la reconquête des espaces de mobilité des cours d'eau
<p>Améliorer la gestion des ouvrages de protection</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en oeuvre une organisation efficiente et pérenne de la gestion du risque inondation sur le territoire • Mettre en oeuvre une gestion opérationnelle des ouvrages de protection • Définir les systèmes d'endiguements
<p>Renforcer les systèmes de protection dans les zones à forts enjeux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Restaurer les ouvrages de protection sur les secteurs à enjeux humains et économiques • Améliorer la protection des secteurs les plus vulnérables

Figure 7 – Dispositions des SLGRI du TRI de Bordeaux
(Bordeaux Métropole, 2016)

❑ **La politique estuarienne « Inondation » du SAGE « Estuaire de la Gironde et des milieux associés »**

Le SAGE *Estuaire de la Gironde et des milieux associés*, porté par le SMIDDEST, a mis au point à l'échelle de son territoire d'intervention, une **politique estuarienne de protection intégrée contre les inondations**, qui prévoit :

- un **schéma global de prévention** des inondations fluvio-maritimes sur l'Estuaire,
- la **gestion commune des ouvrages** de protection contre les crues et des ouvrages d'évacuation des eaux,
- l'incitation à la **bonne gestion et à l'entretien des cours d'eau et des zones humides** pour les crues continentales,
- la **mise en cohérence des PPRI** du territoire,
- la **préservation des zones naturelles d'expansion des crues**,
- le **renforcement de la culture du risque** inondation.

Le Référentiel Inondation Gironde (RIG)

Mis au point par le SMIDDEST, en collaboration avec l'État et les collectivités locales, le Référentiel Inondation Gironde est un **outil d'aide à la décision pour les collectivités**. Destiné à mieux préciser le risque inondation et leur prise en charge, le RIG met à disposition des collectivités des données actualisées et une analyse sur l'aléa inondation les concernant (enjeux et risques).

147

❑ **Programmes d'Action de Prévention des Inondations (PAPI)**

Un PAPI est un **programme de diminution de la vulnérabilité du territoire porté par les acteurs locaux** et qui vise à réduire les conséquences des inondations sur les territoires à travers une approche globale du risque conformément à un cahier des charges défini par l'État. Après labellisation auprès d'une commission nationale, il fait l'objet d'une contractualisation avec l'État qui apporte alors des financements.

Le Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI complet) de l'Estuaire de la Gironde 2016-2021 a été labellisé le 5 novembre 2015 par la Commission Mixte Inondation (CMI). Le PAPI complet vient logiquement à la suite du *PAPI d'intention de l'Estuaire de la Gironde (2012-2014)* et définit 7 axes d'interventions pour réduire significativement le risque inondation :

- **Axe 1** - Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque : meilleure communication sur les risques de submersions marines, pose de repère de crues, etc.
- **Axe 2** - Surveillance, prévision des crues et des inondations : pose d'échelles de marées, création de cellule de surveillance dans chaque commune, etc.
- **Axe 3** - Alerte et gestion de crise : exercice d'évacuation, plans communaux de sauvegarde, plans particuliers de mise en sûreté, etc.

- **Axe 4** - Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme : révision des documents d'urbanisme, élaboration d'un Plan de Prévention des Risques Naturels PPRN, etc.
- **Axe 5** - Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens : animations et conseils pour les particuliers, les établissements publics et les entreprises, études des bâtiments et des réseaux, etc.
- **Axe 6** - Ralentissement des écoulements : seulement pour les PAPI fluviaux.
- **Axe 7** - Gestion des ouvrages de protection hydrauliques : consolidation et rehaussement des digues et perrés, reprise d'épis, etc.

Tableau 32 – Synthèse des principaux outils de gestion du risque inondations dans le périmètre du SCoT

Outils de gestion du risque inondation	Outils présents sur le territoire du SCoT	État d'avancement
<p>Le PPRI : vaut Servitude d'Utilité Publique. Cela se traduit par des mesures d'interdiction (zones rouges) ou des prescriptions vis-à-vis des constructions, des ouvrages, des aménagements ou des exploitations ainsi que des mesures de prévention et de protection à prendre par les collectivités</p>	<p>PPRI de la vallée de la Dordogne, secteur de Bourg-Izon</p>	<p>Approuvé en 2005</p>
	<p>PPRI de l'Estuaire de la Gironde</p>	<p>Approuvé en 2001</p>
<p>Les PGRI et SLGRI : Le PGRI et les SLGRI qui en découleront permettront de décliner sur le territoire les grandes directives et objectifs de la Stratégie Nationale de Gestion des Risques Inondation afin de limiter la vulnérabilité des espaces submersibles.</p>	<p>PGRI et SLGRI pour le district hydrographique et plus particulièrement le TRI de Bordeaux</p>	<p>Approuvé en décembre 2015</p>
<p>Le SAGE : propose une politique de protection intégrée contre les inondations : élaboration d'un schéma global de prévention des inondations fluvio-maritimes, gestion commune des ouvrages de protection et des ouvrages d'évacuation des eaux, mise en cohérence des PPRI, etc.</p>	<p>SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés</p>	<p>Approuvé en août 2013</p>
<p>Le PAPI : mis en place en 2002 par l'État pour les inondations fluviales. Il a été mis en place par l'État suite à la tempête Xynthia de février 2010 pour mieux prévenir les inondations et réduire les risques liés à ce type de catastrophes. L'intérêt du PAPI est de regrouper en un document l'ensemble des actions mises en œuvre sur un territoire pour réduire les risques liés aux inondations.</p>	<p>PAPI de l'Estuaire (intention)</p>	<p>Approuvé en 2011</p>
	<p>PAPI de l'Estuaire (complet)</p>	<p>Approuvé en novembre 2015</p>

5.2.2 Les risques de tempête

L'ensemble du **département girondin est menacé par le risque « tempête », du fait de son climat océanique et de sa longue façade maritime**. En effet, le passage d'une tempête crée une **sur-côte océanique dangereuse pour les populations et les biens du littoral et de la frange estuarienne**. La configuration en « entonnoir » de l'Estuaire de la Gironde renforce encore un peu plus l'onde de sur-côte.

Afin d'informer rapidement les autorités publiques et les populations, une **procédure de vigilance météorologique** a été mise en place au plan national en 2001. Elle est basée sur la surveillance des paramètres météorologiques par Météo France et sur l'établissement de cartes de vigilance avec 4 niveaux de risque associés à des conseils de comportement adaptés.

*Lors d'une mise en **vigilance orange ou rouge**, des bulletins de suivi nationaux et régionaux sont élaborés. Le Préfet de département diffuse ensuite l'information via un **plan départemental d'alerte météorologique** aux maires, services d'urgence et de secours et aux médias, afin que ceux-ci préparent les moyens d'informer la population.*

5.2.3 Les risques de mouvements de terrains

Sur le territoire du SCoT, le risque mouvement de terrain couvre trois phénomènes distincts :

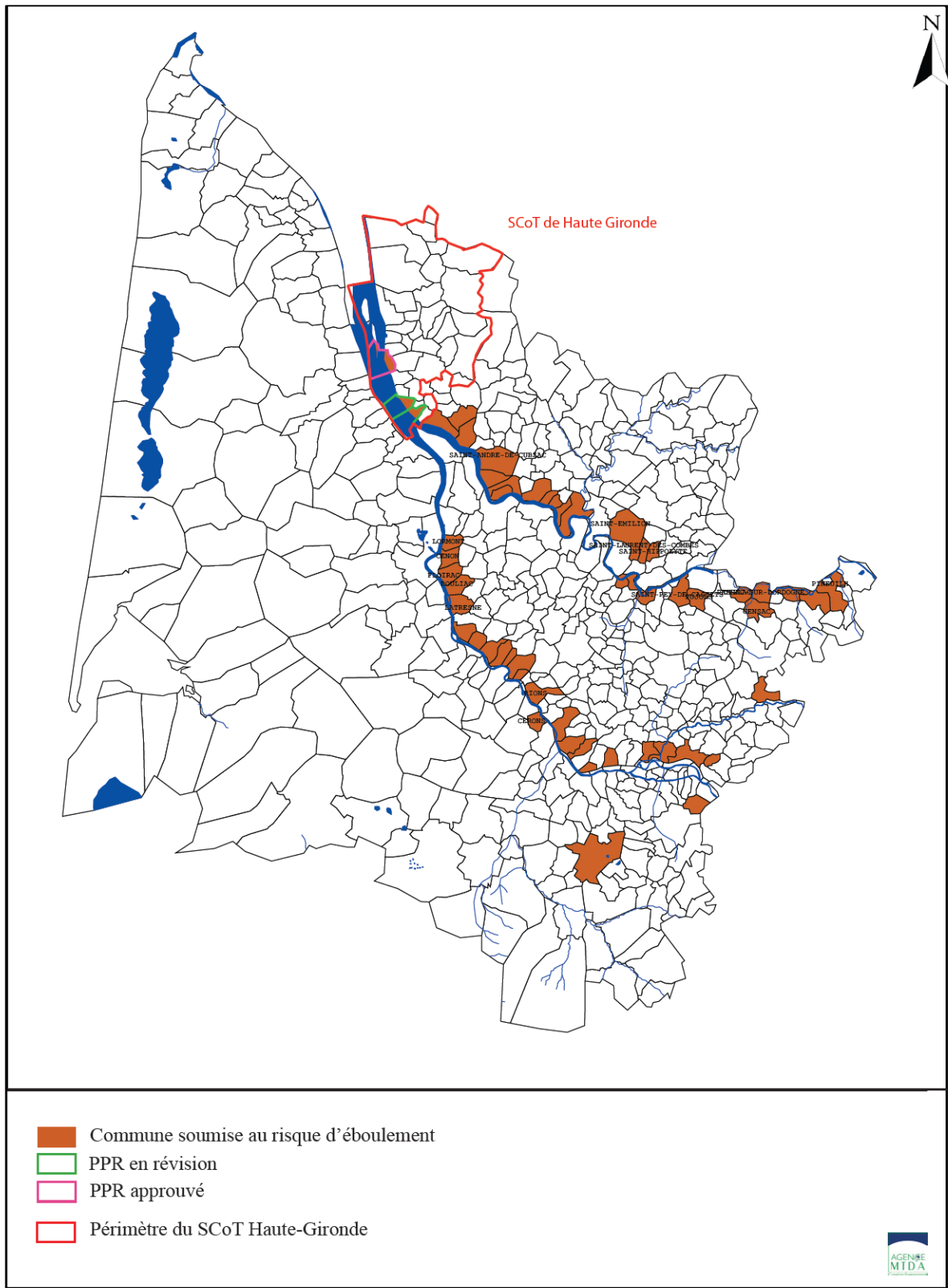
1. Les éboulements de falaises,
2. Les effondrements de carrières souterraines,
3. Les mouvements de terrains différentiels, consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols (retrait-gonflement des argiles).

5.2.3.1 Les risques d'éboulements sur les communes du SCoT

La présence de **falaises calcaires** plus ou moins instables fragilise certains secteurs particulièrement sensibles au phénomène d'éboulement. A l'échelle du SCoT, on retrouve cet aléa au niveau de **l'Estuaire de la Gironde**, entre Blaye et Bayon-sur-Gironde.

Au total, ce sont **4 communes du territoire du SCoT** qui sont concernées par cet aléa :

- Bayon-sur-Gironde
- Blaye
- Gauriac
- Villeneuve

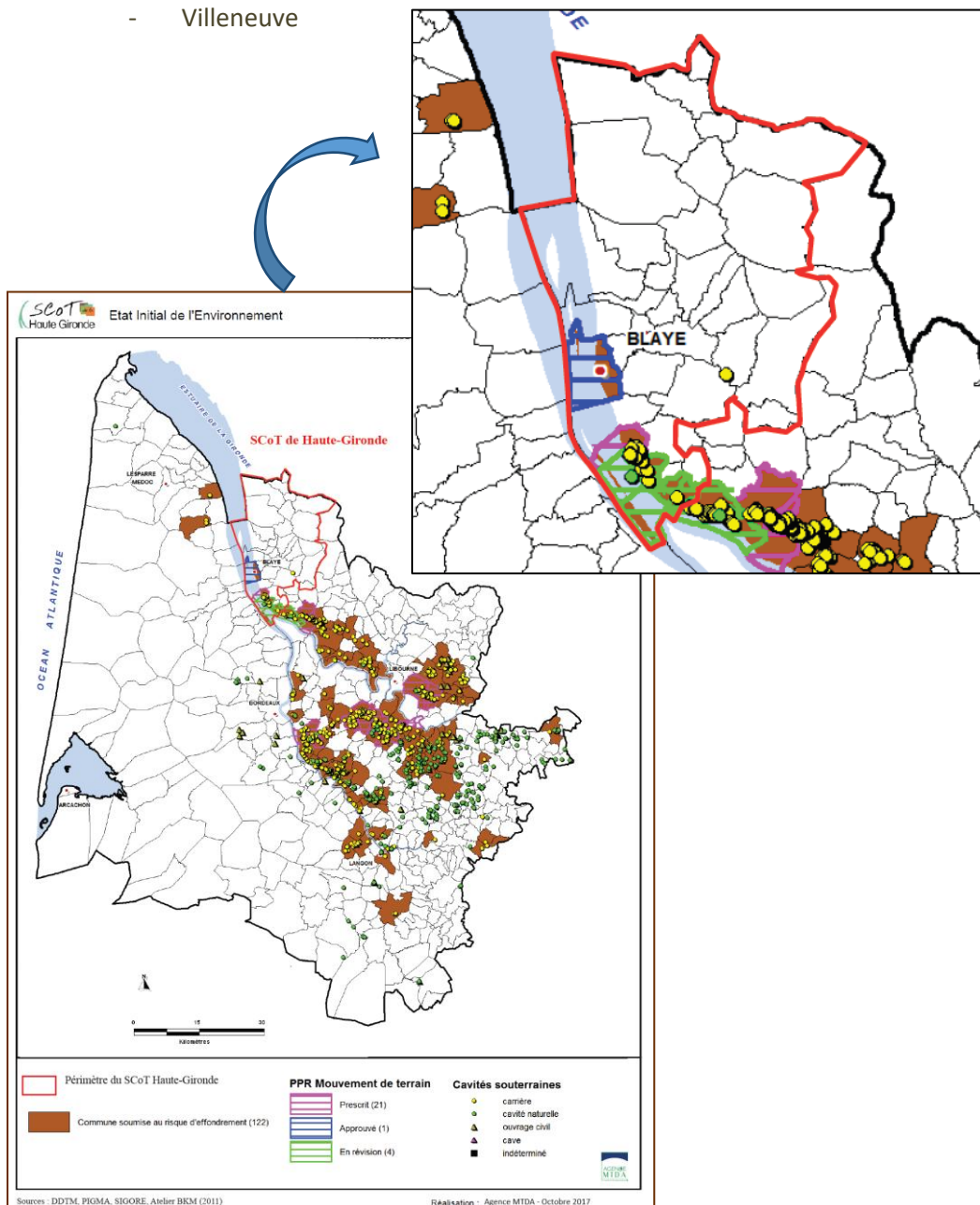


Carte 43 – Communes concernées par le risque d'éboulement de falaise sur le territoire du SCoT
(Profil environnemental de la Gironde, 2013)

5.2.3.2 Les risques d'effondrement sur les communes du SCoT

L'expansion de Bordeaux au XVIIIe et XIXe siècles a donné lieu à l'exploitation de plus de 2 500 ha de **carrières souterraines**. L'exploitation de ces sites a depuis été abandonnée et de nombreuses cavités demeurent encore aujourd'hui, pouvant générer des **affaissements** ou des **effondrements** de terrain en raison de la dégradation des cavités. Cinq communes sont concernées par ces risques sur le territoire du SCoT :

- Bayon-sur-Gironde
- Blaye (souterrains de la Citadelle)
- Gauriac
- Saint-Seurin-de-Bourg
- Villeneuve

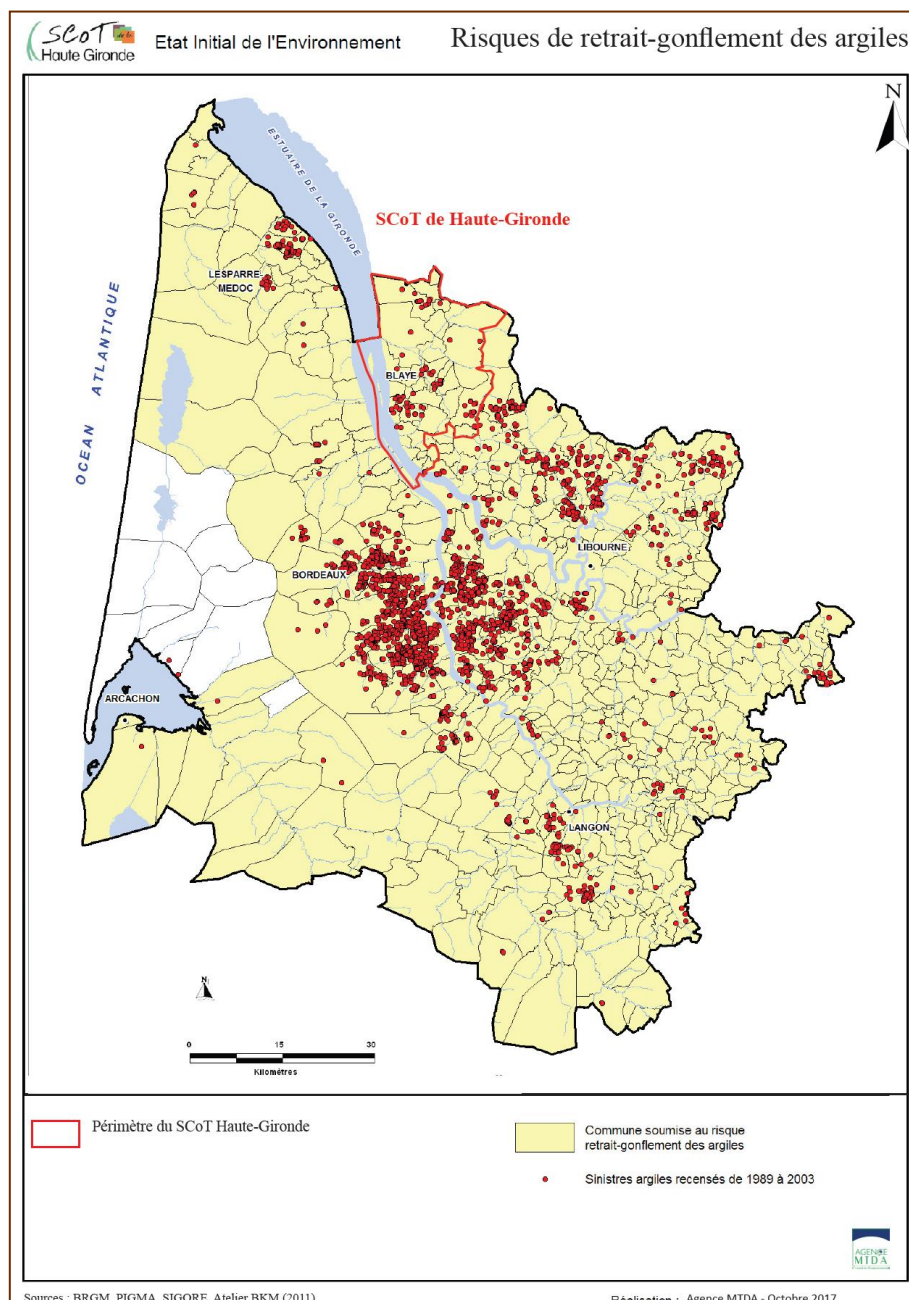


Carte 44 – Communes concernées par le risque d'effondrement de cavités souterraines
(Profil environnemental de la Gironde, 2013)

5.2.3.3 Les risques de retrait-gonflement des argiles

Le **retrait-gonflement des sols argileux** est un phénomène physique lié à la capacité des sols à absorber l'eau et à changer de volume. Les sols argileux se comportent alors comme « une éponge » en se gonflant (augmentant leur volume) lorsqu'ils s'humidifient et au contraire, en se tassant (rétractation) en période de sécheresse. Les retraits-gonflements successifs de matériaux argileux engendrent au final des **dommages importants sur les constructions**, qui peuvent compromettre la solidité des ouvrages (fissures des murs et cloisons, affaissements de dallage, rupture de canalisations enterrées, etc.).

En raison de la nature des sols de la Haute-Gironde (sols à dominante argileuse), **l'ensemble des communes du territoire du SCoT est concernée par le risque retrait-gonflement des argiles.**



**Carte 45 -Risques de retrait-gonflement des argiles sur le territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-
Estuaire**
(Profil environnemental de la Gironde, 2013)

5.2.3.4. Les Plans de Préventions des Risques de Mouvement de Terrain sur les communes du SCoT

▣ **LE PPRMT du secteur de Bourg**

La révision du PPRMT du secteur de Bourg a abouti à l'approbation **du nouveau PPRMT**, le 23 juin 2014. Sur le territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire, 4 communes sont concernées :

- Bayon-sur-Gironde
- Gauriac
- Villeneuve
- Saint-Seurin-de-Bourg

Si le PPRMT constitue un document initial pour 1 commune ne disposant jusque-là d'aucun plan de prévention (Villeneuve), il emporte révision du PPRMT approuvé par arrêté au 31 décembre 2001, pour les communes de Bayon-sur-Gironde, Gauriac et Saint-Seurin-de-Bourg.

L'ensemble de ces secteurs s'avère être tout particulièrement concerné par divers types de mouvements de terrain :

- effondrements de cavités souterraines liés à la présence d'anciennes carrières,
- glissements de terrain liés à la présence de versant plus ou moins pentus,
- chutes de blocs liées à la présence de falaises hautes parfois de quelques dizaines de mètres.

La révision du PPRMT sur le secteur de Bayon-sur-Gironde et Gauriac a été motivée par :

- *L'apparition depuis 2001 de nouvelles cavités souterraines et la dégradation de cavités plus anciennes, **modifiant l'aléa effondrements de cavités souterraines, glissement de terrain et chutes de blocs sur le secteur.***
- *Des **insuffisances constatées dans le précédent PPRMT (2001)**, comme l'autorisation d'implanter des piscines en zone d'aléa fort ou la possibilité de reclasser en zone bleue des parcelles situées en zone rouge, lorsque des travaux de confortement adaptés ont été réalisés.*

▣ **LE PPRMT de Blaye**

La commune de Blaye est impactée différemment selon les secteurs, par :

- des chutes de pierres ou de blocs,
- des glissements de terrain,
- une érosion régressive de la falaise,
- des effondrements de galeries et de cavités souterraines.

Depuis octobre 2011, la commune de Blaye est couverte par un PPRMT, qui concerne 3 secteurs : Paulin, La Citadelle de Blaye et Bacalan (tableau 33)⁶².

Tableau 33 -Aléa de référence du PPRMT de Blaye

Secteur	Aléa de référence	Enjeux
Paulin	Chute de pierres centimétriques : régulières (une à deux fois par an).	Aucun enjeu d'importance n'est identifié ; le secteur concernant un « <i>parc de plaisance avec quelques bancs de pierre ou de bois, un ponton bois et un local technique de jardinage et loisirs</i> ».
La Citadelle de Blaye	Éboulement en masse : rare. Chutes de pierres centimétriques : fréquentes (plusieurs fois par an).	Vulnérabilité forte de la Citadelle liée à l'érosion régressive de la falaise et à l'effondrement des galeries souterraines .
Bacalan	Chute de pierres : rare (falaise traitée). Chutes de pierres centimétriques : fréquente (plusieurs fois par an).	Risque de chute de pierres ou de blocs émanant de la falaise de Bacalan, risque d'érosion régressive et risque d'effondrement de cavités souterraines conséquents .

5.2.4 Les risques feux de forêt

5.2.4.1 Le risque feux de forêt en Haute Gironde

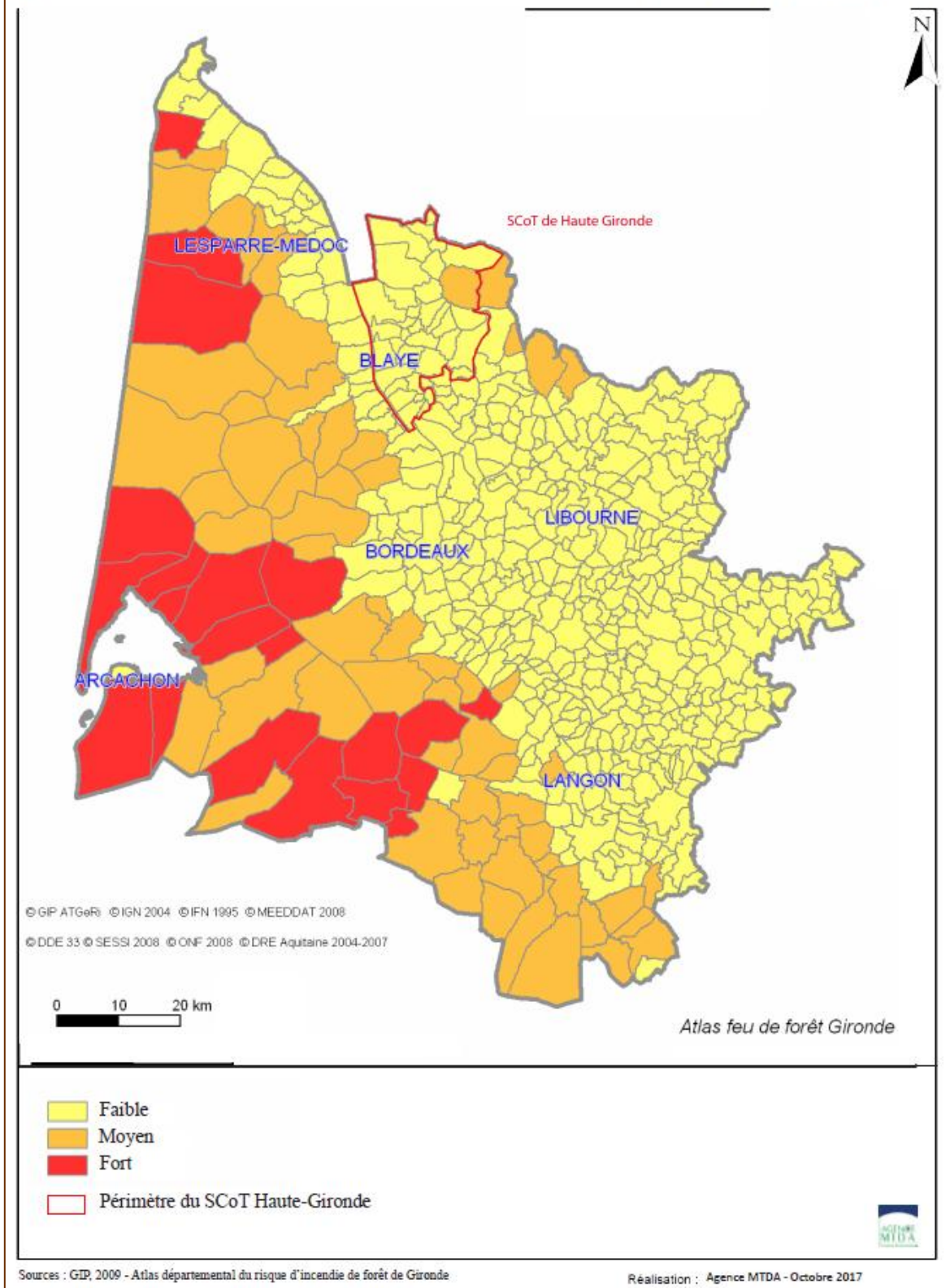
*Le risque feux de forêts s'applique aux incendies de forêts, de landes, de friches et d'autres terrains arborés ou végétalisés. A l'échelle du département, le **risque est accentué** par⁶³ :*

- *la prépondérance du **pin maritime**, essence résineuse par nature hautement inflammable,*
- *La présence de **nombreux chablis** consécutifs à la tempête de 2009,*
- *la présence de certains végétaux (molinie, fougères, etc.) de la **strate herbacée** de la forêt.*

Sur le territoire de la Haute Gironde, **l'aléa est majoritairement classé « faible »**. Une seule commune est concernée par un « **aléa moyen** », la **commune de Reignac**. L'aléa ne doit pas être pour autant « lissé » sur l'ensemble d'une commune car il peut être variable selon les secteurs ; la qualification résultante du croisement enjeux/aléas/définissabilité à un moment donné. Une évolution de l'urbanisation non maîtrisée en zone de risque est donc susceptible de faire évoluer le niveau de risque. A contrario, la disparition d'une zone boisée au contact avec l'urbanisation peut faire diminuer cet aléa.

⁶² De même que pour le PPRMT du secteur de Bourg, le PPRMT de Blaye, qui prévoit notamment le gel de transformations des bâtiments situés en zone rouge, a suscité de vives oppositions de l'Association de Défense des Sites et Habitants de la Haute Gironde (ADSHHG).

⁶³ Source : DDTM33



Carte 46 -Risque de feux de forêt sur le territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire
 (Atlas Départemental du risque d'incendie de forêt en Gironde, 2009)

5.2.4.2 La gestion du risque feux de forêt

La Haute Gironde est couverte par **trois outils de prévention du risque feux de forêts** :

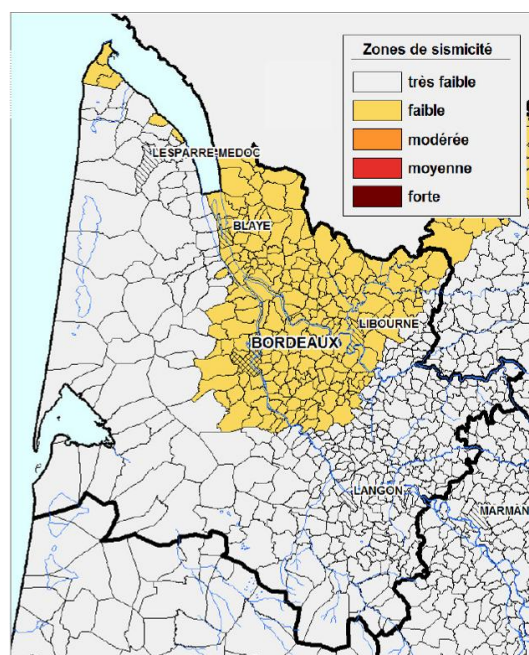
- ☞ **Le Plan de Protection des Forêts Contre les Incendies d'Aquitaine (PPFCI)**, approuvé en 2008, est un document d'approche générale qui vise à : définir la cohérence des actions de protection des forêts contre l'incendie et orienter la stratégie et les actions de l'État, des collectivités territoriales et des acteurs de la DFCI en matière de prévention, prévision et lutte.
- ☞ **L'atlas départemental des feux de forêt**, qui précise par commune le niveau d'aléa et de risque. Révisé en 2009 dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Régional de Protection des Forêts Contre l'Incendie d'Aquitaine, le document a été adopté par arrêté, le 11 décembre 2008.
- ☞ **Le règlement départemental de protection de la forêt contre les incendies**, qui fixe les règles, mesures et sanctions en cas de non-respect de la réglementation (approuvé par arrêté le 11 juillet 2005).

5.2.5. Le risque sismique

La Gironde et la Haute Gironde sont globalement peu concernées par le risque sismique. Sur les 30 dernières années, la Gironde n'a subi que **quelques secousses de faible intensité**, dont la dernière date du 18 avril 2005 (<http://www.sisfrance.net>)⁶⁴.

Depuis octobre 2010, la France dispose d'un **nouveau zonage sismique réglementaire**. Ce zonage s'accompagne de nouvelles règles de construction parasismiques pour les zones de faible sismicité, applicables à certaines constructions nouvelles (habitations collectives dont la hauteur est supérieure à 28m, bâtiments accueillant plus de 300 personnes, établissements scolaires, etc.).

La totalité des communes de la Haute Gironde se situe en **zone de sismicité faible (carte 47)**.

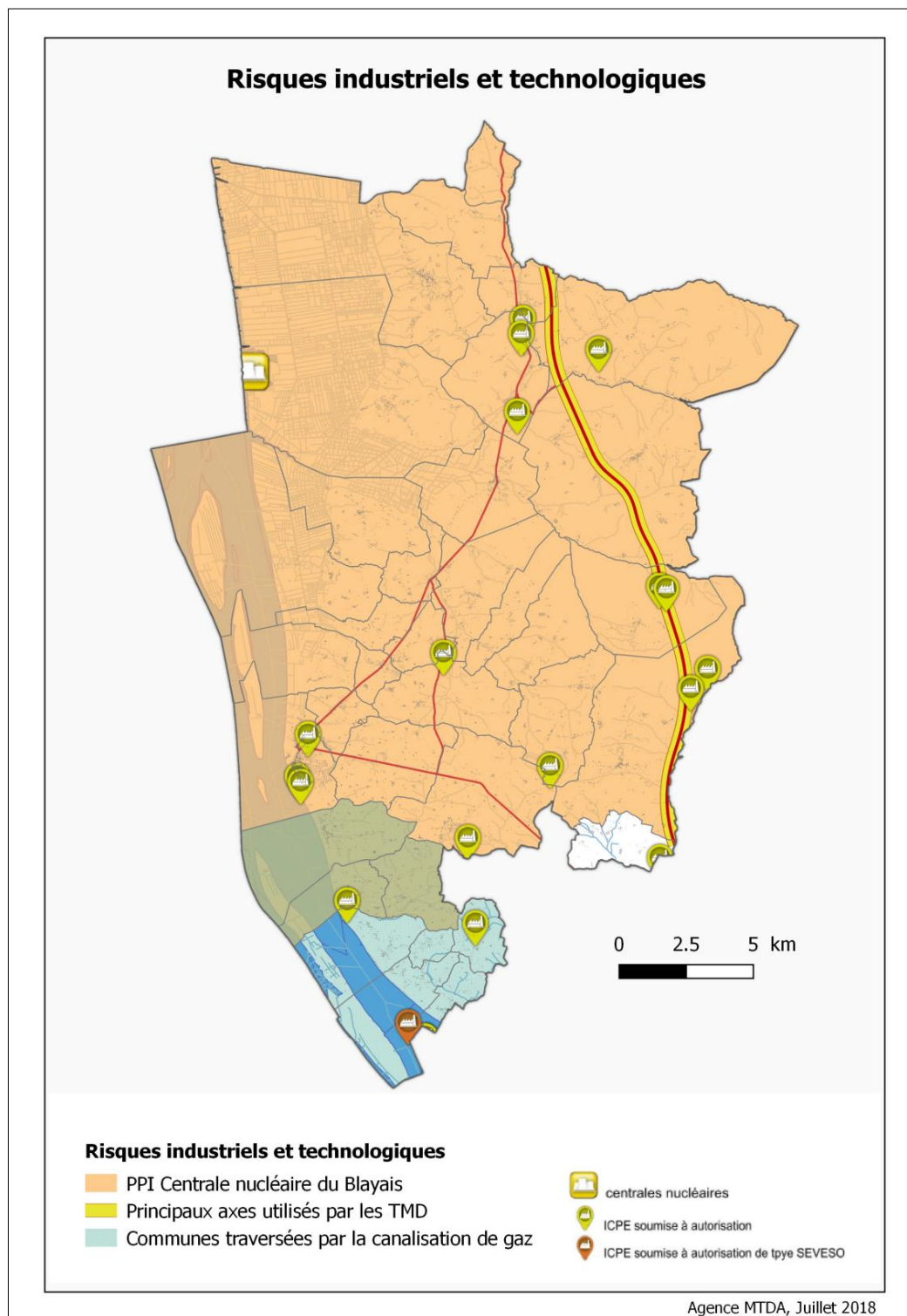


Carte 47 -Risques sismiques sur le territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire (www.planseisme.fr)

⁶⁴ Les séismes ressentis dans le département ont le plus souvent leur épicercent dans les Pyrénées (séismes de 1980, 1982, 1989), mais également en Poitou-Charentes et sur l'île d'Oléron (séismes de 1972, 1973, 2005).

5.3 Les risques technologiques

Les risques technologiques auxquels la Haute Gironde doit faire face sont de trois sortes, avec le **risque industriel**, les **risques liés au Transport de Matières Dangereuses** et le **risque nucléaire** (Dossier Départemental sur les Risques Majeurs de Gironde).



Carte 48 -Risques technologiques sur le territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire (Agence MTDA, 2017)

5.3.1 Les risques industriels

Toutes les **Installations Classées pour la Protection de l'Environnement** (ICPE) sont potentiellement concernées par le risque industriel (liste en annexe 13). Parmi ces installations, les **plus dangereuses, sont classées « SEVESO »** (Directive européenne SEVESO II du 9 décembre 1996).

En Haute Gironde, sur 18 ICPE classées sous le régime de l'Autorisation, **seule la commune de Bayon-sur-Gironde est concernée par le risque industriel** en raison de la présence d'une entreprise classée SEVESO⁶⁵, située sur le bec d'Ambès. La commune est à ce titre concernée par le **Plan de Prévention des Risques Technologiques de la Pointe d'Ambès**, prescrit en 2010 et approuvé le 30/08/2018⁶⁶.

5.3.2 Les Transports de Matières Dangereuses (TMD)

5.3.2.1 Le risque TMD en Haute Gironde

En Haute Gironde, le **risque lié au transport de matières dangereuses (TMD)** est présent sous trois formes :

- ☞ **Transport routier** : des flux importants de poids lourds en transit, assurant le transport de matières dangereuses, via l'autoroute **A10**. Le transport de matières dangereuses est également important sur certains axes secondaires, notamment ceux alimentant la **presqu'île d'Ambès**.
- ☞ **Transport maritime** : avec deux sites portuaires classés : le **port de Blaye** et le **port d'Ambès**.

Transport par canalisation : 5 communes du territoire du SCoT sont traversées par une **canalisation de transport de gaz** :

- Bayon-sur-Gironde
- Gauriac
- Plassac
- Samonac
- Villeneuve

5.3.2.2 La gestion du risque TMD

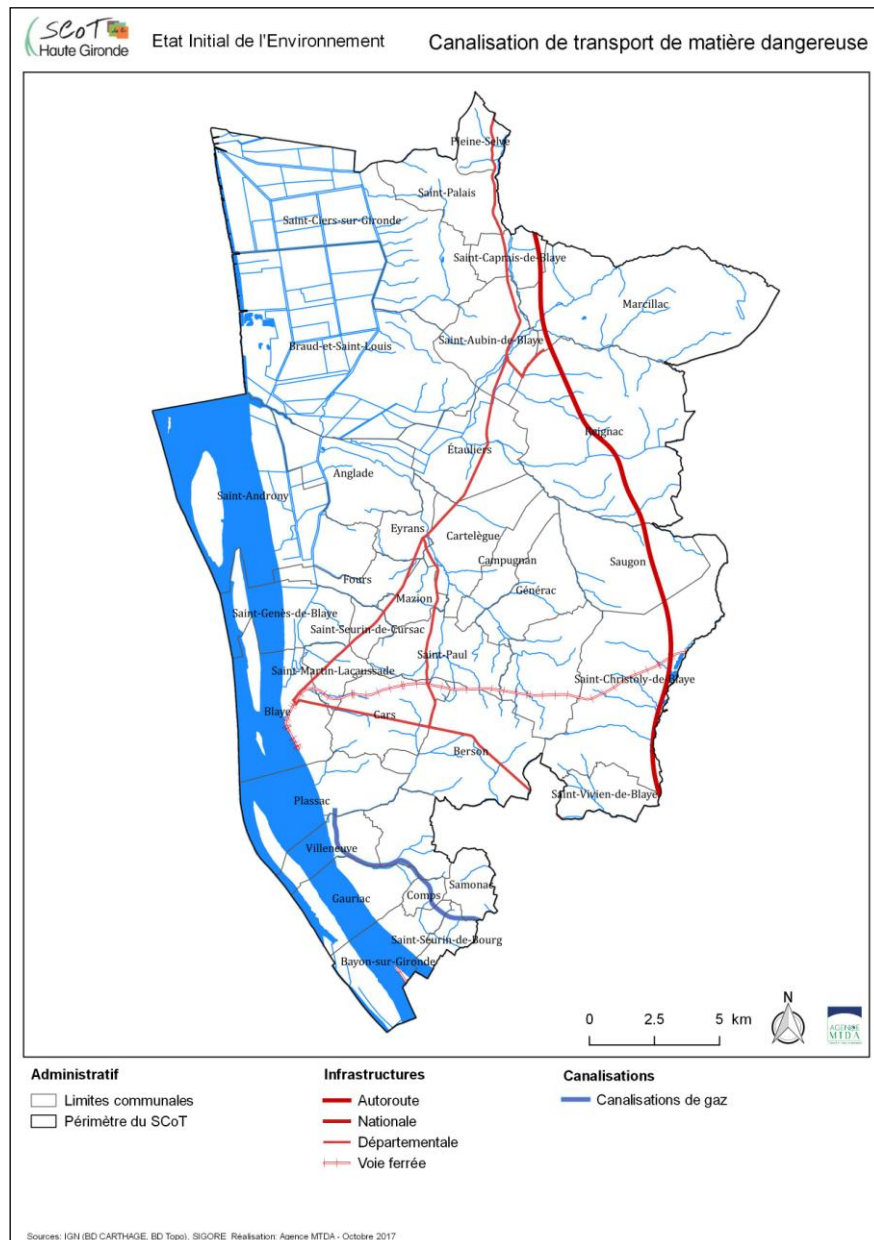
La prévention du TMD est spécifique à chaque mode de transport. Elle est fixée par arrêté (arrêté TMD du 9 décembre 2009), de manière spécifique :

- La prévention pour les **transports routiers** repose sur l'**Accord Européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par la Route (ADR)**. En cas d'accident, divers plans de secours peuvent être mis en œuvre : le *Plan de Secours Spécialisé Transport de Matières Dangereuses (PSS-TMD)*, le *Plan de Secours Spécialisé Transport de Matières Radioactives (PSS-TMR)* et le *Plan rouge*, si l'accident implique de nombreuses personnes.

⁶⁵ Docks des Pétroles d'Ambès (DPA).

⁶⁶ Les PPRT ont été institués suite à la catastrophe de l'usine AZF de Toulouse de 2001 par la loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages.

- Pour le **transport par canalisation**, les transporteurs ont obligation d'élaborer une **étude de sécurité** dès lors que la projection au sol de la canalisation est supérieure à 5000 m², et le cas échéant de prendre les dispositions nécessaires pour réduire les risques⁶⁷.
- Pour le **transport maritime**, la prévention en mer repose sur un guide international (*International Maritime Dangerous Goods Code*); à l'intérieur des ports, les dispositions sont fixées par le **Règlement pour le Transport et la Manutention des Marchandises Dangereuses dans les ports maritimes (RPM)**, modifié en décembre 2010.



Carte 49 –Tracé de la canalisation de gaz sur le territoire du SCoT (Agence MTD A, 2017)

⁶⁷ Arrêté du 4 août 2006 dit « règlement Multi fluides ».

5.3.3 Le risque nucléaire

5.3.3.1 Le risque nucléaire en Haute Gironde liée à la centrale du Blayais

En service depuis 1981, la **centrale nucléaire du Blayais** est implantée sur la commune de Braud-et-Saint-Louis. Dotée de 4 réacteurs à eau⁶⁸, la centrale du Blayais assure la production d'électricité du département et de ses voisins proches.

L'arrêté préfectoral du 30 mai 2018 n°33-2018-05-30-001 porte **l'extension du périmètre du Plan Particulier d'Intervention (PPI) de la centrale du Blayais de 10 à 20 km autour de la centrale**. Sur le territoire du SCoT, ce sont ainsi 30 communes sur 36 qui sont intégralement couvertes par le PPI⁶⁹ :

Anglade	Reignac
Berson	Saint-Androny
Blaye	Saint-Aubin-de-Blaye
Braud-et-Saint-Louis	Saint-Caprais-de-Blaye
Campugnan	Saint-Christoly-de-Blaye
Cars	Saint-Ciers-de-Canesse
Cartelègue	Saint-Ciers-sur-Gironde
Étauliers	Saint-Genès-de-Blaye
Eyrans	Saint-Girons-d'Aiguevives
Fours	Saint-Martin-Lacaussade
Générac	Saint-Palais
Marcillac	Saint-Paul
Mazion	Saint-Seurin-de-Cursac
Plassac	Saugon
Pleine-Selve	Villeneuve

160

La localisation de la centrale du Blayais en **zone inondable et à proximité immédiate de marais classés Natura 2000** (« *Marais de Braud-et-Saint-Louis et de Saint-Ciers-sur-Gironde* ») représente un **facteur de risque supplémentaire** pour la biodiversité et les hommes.

Le 27 décembre 1999, la tempête Martin a provoqué une brusque montée des eaux de l'Estuaire et l'inondation d'une partie de la centrale nucléaire de Blaye. L'incident, classé au niveau 2 sur l'échelle INES, a conduit à la mise hors service des trois réacteurs en activité⁷⁰.

⁶⁸ Produisant 900 MWatts chacun.

⁶⁹ Plusieurs associations de protection de l'environnement et de citoyens militent pour une reconnaissance élargie des territoires à identifier « à risque » ; en cas d'incident nucléaire majeur, c'est en effet l'ensemble du département de la Gironde et les territoires limitrophes à Blaye qui seraient impactés.

⁷⁰ Le quatrième réacteur était arrêté dans le cadre d'opérations de maintenance normale.

Afin de mieux se prémunir du risque « inondation », trois mesures concrètes ont depuis été prises : la rehausse et le renforcement des digues de protection, la mise en place de travaux d'étanchéité des sous-sols et d'une procédure préventive d'alerte météo.

Par ailleurs, un programme de travaux a été lancé suite à la catastrophe de Fukushima a été lancé afin de renforcer la sécurité du site (renforcement des moyens de communication avec l'extérieur, ajouts de groupes électrogènes, projet de renforcement des dalles béton sous les réacteurs, etc.).

Des études conduites en 2010 sur les eaux superficielles et souterraines, puis en 2012, sur l'eau, la faune et la flore aquatiques, les sédiments et le couvert végétal⁷¹ à proximité de la centrale mettent en évidence les **empreintes radioactives et chimiques liées à la centrale nucléaire sur les milieux naturels de l'Estuaire de la Gironde**.

En l'absence de référentiels établis sur les seuils de toxicité pour chaque composante de l'environnement (faune, flore, eaux, etc.), l'étude met seulement en évidence l'existence de traces de **Tritium** dans les eaux de l'Estuaire et en **Carbone 14** dans les roseaux, les couverts végétaux, les crevettes et les anguilles. Deux substances chimiques sont également retrouvées dans les eaux et sédiments de l'Estuaire : l'**hydrazine** (substance toxique avec effet cancérogène) et l'**EDTA** ou **Ethylène Diamine Tétra Acétique** (substance irritante).

5.3.3.2 Les outils de gestion du risque nucléaire

En sus des contrôles fréquents de l'installation⁷², l'**Agence de Sûreté Nucléaire**, en charge du contrôle des installations nucléaires françaises a demandé aux exploitants d'engager des **évaluations complémentaires de sûreté (ECS)** de leurs installations⁷³. En complément, tous les 5 ans, EDF doit effectuer sous contrôle préfectoral, **une information des populations habitants à l'intérieur du cercle PPI**.

En 1993, le Département a créé la **Commission Locale d'Information Nucléaire (CLIN) du Blayais**⁷⁴, en charge d'une mission générale de suivi, d'information et de concertation de la centrale du Blayais⁷⁵.

⁷¹ Réalisées par ACRO, Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest : études résumées à : <http://www.sepanso.org/gironde/spip.php?article61>.

⁷² Quotidiens par l'exploitant et régulièrement par la Direction Générale de la Sûreté Nucléaire et de la Radioprotection.

⁷³ Suite à l'accident survenu au Japon le 11 mars 2011.

⁷⁴ Présidée par le Président du Département de la Gironde, la CLIN est composée d'élus, de représentants des organisations syndicales et du monde économique, de représentants des associations et de personnalités qualifiées.

⁷⁵ Loi du 13 juin 2006, relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire (dite loi TSN) et son décret d'application du 12 mars 2008.

Pour la gestion des incidents nucléaires, deux dispositifs co-existent :

- le **Plan d'Urgence Interne (PUI)**⁷⁶, établi et mis en œuvre par EDF. Il fixe les mesures nécessaires pour protéger le personnel du site et limiter au maximum les conséquences de l'accident à l'extérieur de la centrale.
- le **Plan Particulier d'Intervention (PPI)** : établi par le Préfet, il définit 3 périmètres circulaires d'intervention autour du CNPE du Blayais, dont le plus large s'étend dans un rayon de 10 km autour de l'installation. Au sein de chaque périmètre des mesures de protection ont été établies.

En complément et en cas de besoin, le Préfet peut déclencher un **plan ORSEC** qui lui permet de recourir à des moyens de secours spéciaux et nationaux.

5.4 Effets du changement climatique sur le territoire

Le lien de causalité entre production d'émissions de gaz à effet de serre d'origine anthropique et réchauffement climatique est aujourd'hui avéré (voir les rapports et travaux du GIECC⁷⁷). Les modifications climatiques déjà en cours, vont se poursuivre, pour atteindre à horizon 2100 un réchauffement global à l'échelle planétaire compris entre +2°C et +4°C, selon le scénario retenu. L'amplitude des effets et la nature des incidences sur les territoires sont à apprécier à une autre échelle et de manière spécifique, mais dans tous les cas de figures, les territoires vont être appelés à s'adapter aux effets du changement climatique.

5.4.1 Les modifications déjà observées du climat aquitain

Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie de la région Aquitaine rassemble des indicateurs montrant que le **changement climatique est déjà à l'œuvre localement**.

Les températures moyennes annuelles ont **augmenté d'1°C lors du XXe siècle**, avec une tendance à une hausse plus forte à la fin du siècle (figure 8). Le **niveau des eaux s'est élevé de 20 cm dans l'Estuaire de la Gironde**⁷⁸ (figure 9). Par ailleurs, le cumul des précipitations moyennes annuelles ne montre **pas d'évolution particulière**⁷⁹.

⁷⁶ Le PUI d'une installation nucléaire est soumis à l'Autorité de Sureté Nucléaire.

⁷⁷ Groupe International d'Experts du Changement Climatique.

⁷⁸ Mesures effectuées sur les sites du Verdon et de Pauillac

⁷⁹ Source : Évaluation des impacts du changement climatique sur l'estuaire de la Gironde et prospective à moyen terme – Phase 1 : Analyse des enjeux liés à l'eau, SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés / SMIDDEST, décembre 2008.

Figure 8 - Evolution des températures moyennes de la station Météo France de Bordeaux-Mérignac au cours du XXe siècle (SRCAE Aquitaine, 2010)

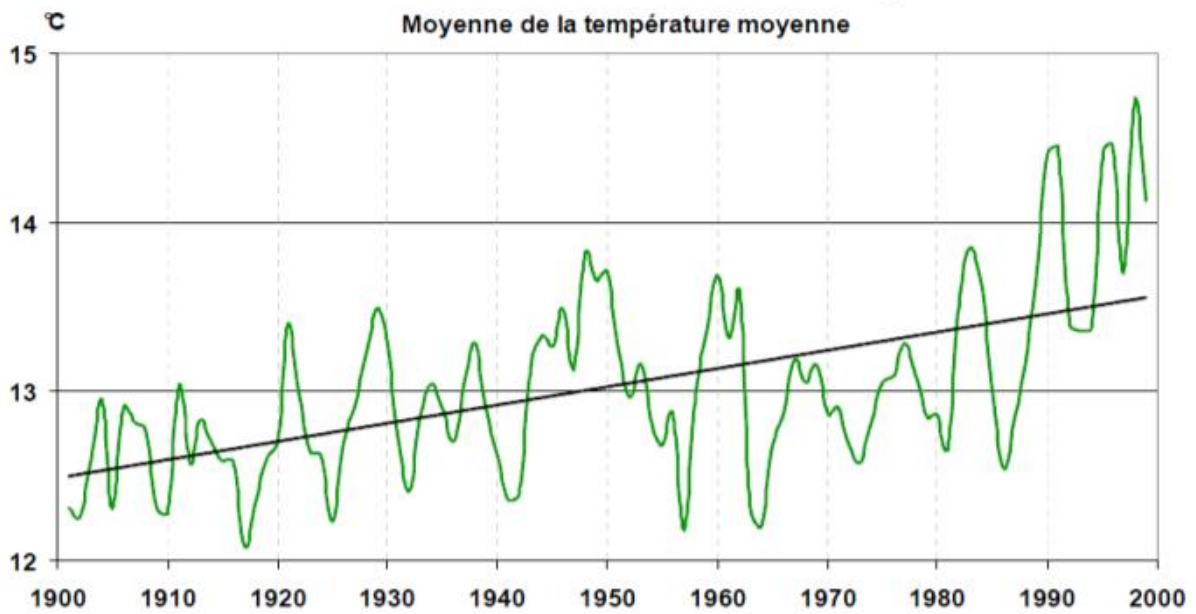
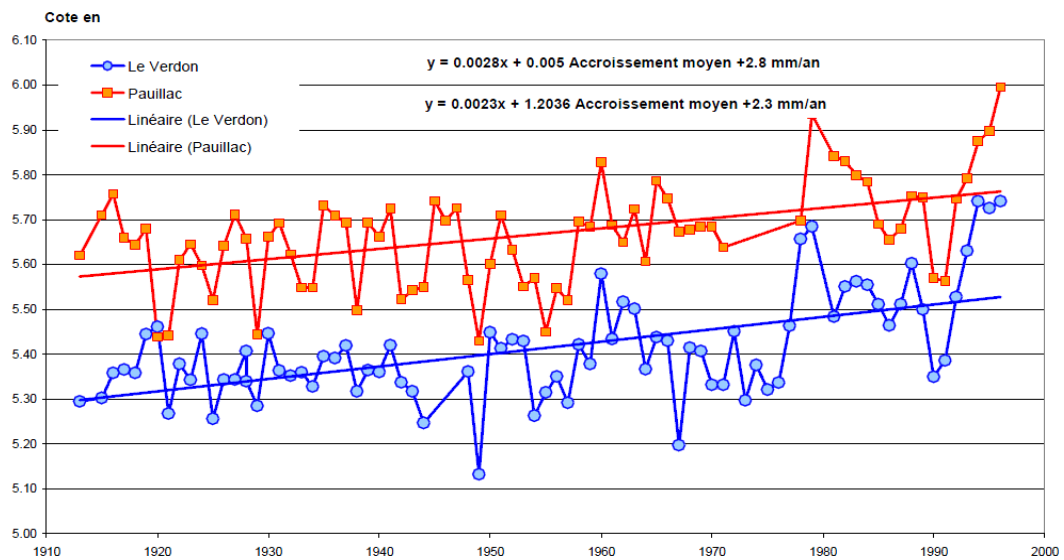


Figure 9 - Moyenne annuelle des niveaux hauts de marées de vives eaux de l'Estuaire de la Gironde (SRCAE Aquitaine, 2010)



5.4.2 Les projections climatiques pour le XXI^e siècle

Entre 1976 et 2005 (période de référence), Météo France estime la **température moyenne annuelle du territoire du SCoT entre 12 et 14°C⁸⁰**. A moyen terme (2021-2050), les températures moyennes annuelles **devraient restées dans cette fourchette, à l'exception des territoires en bordure d'Estuaire et de la Dordogne**, qui enregistraient une **hausse de + 2°C**. En fonction des efforts fournis par les États pour limiter leurs émissions de gaz à effet de serre à l'échelle globale (scénarios 4.5 ou 8.5), les territoires concernés par le réchauffement sont plus étendus en cas de laisser-faire (scénario 8.5). A plus long terme (2071-2100), la **hausse des températures estimée pour la Haute Gironde sera généralisée à tout le territoire et plus marquée, comprise entre + 2°C (RCP 4.5) et + 4°C (RCP 8.5)**.

Modèle Aladin (Météo-France/CNRM)

Les projections météorologiques de Météo France sont réalisées en tenant compte :

3 scénarios d'émissions de gaz à effet de serre :

- **RCP 2.6** – Politique climatique visant à faire baisser les concentrations en CO₂
- **RCP 4.5** – Politique climatique visant à stabiliser les concentrations en CO₂
- **RCP 8.5** – Politique du laisser-faire, les émissions continuent d'augmenter

2 horizons temporels : un horizon proche (2021-2050) et un horizon lointain (2071-2100).

⁸⁰ Les simulations ont été réalisées par Météo France (Modèle Aladin) pour les paramètres de températures et de pluviométrie. Pour les autres paramètres, les estimations ont été réalisées avec d'autres modèles climatiques (modèle de l'IPSL), accessibles librement sur le portail *DRIAS les futurs du climat*: <http://drias-climat.fr>.

Figure 10 - Températures moyennes annuelles

(Météo-France/CNRM - Modèle Aladin - Portail DRIAS consulté le 15/09/2014)

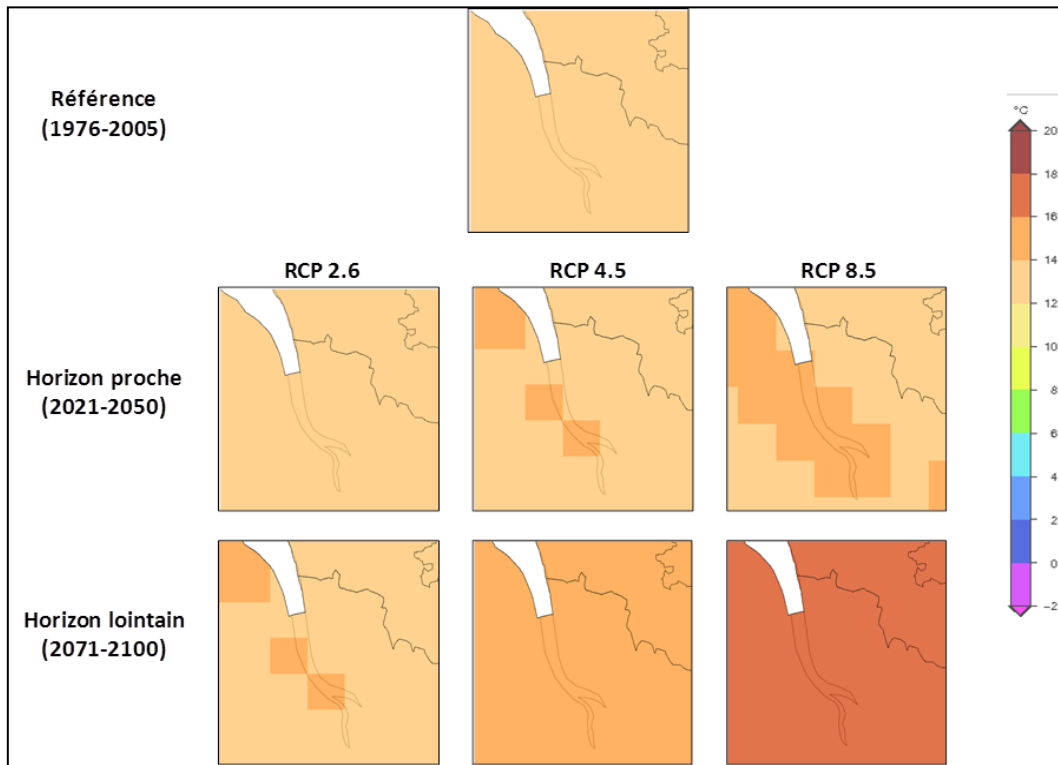
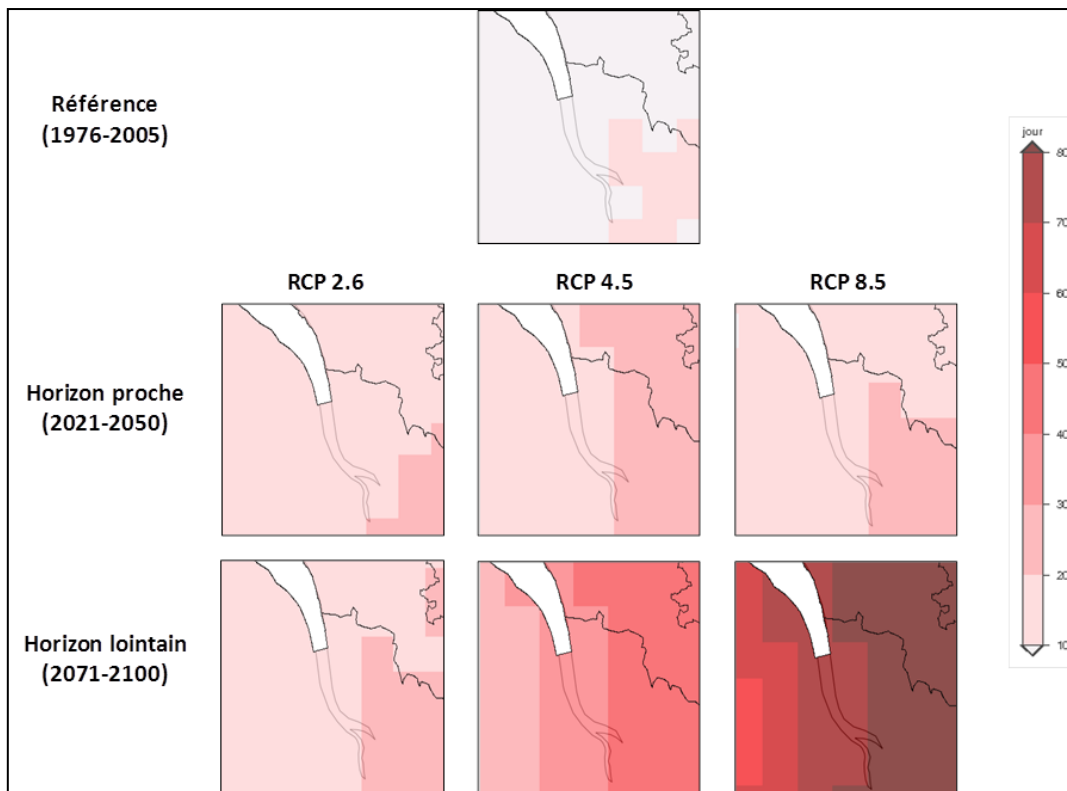


Figure 11 - Nombre de jours de vagues de chaleur en été

(Météo-France/CNRM - modèle Aladin - Portail DRIAS consulté le 15/09/2014)



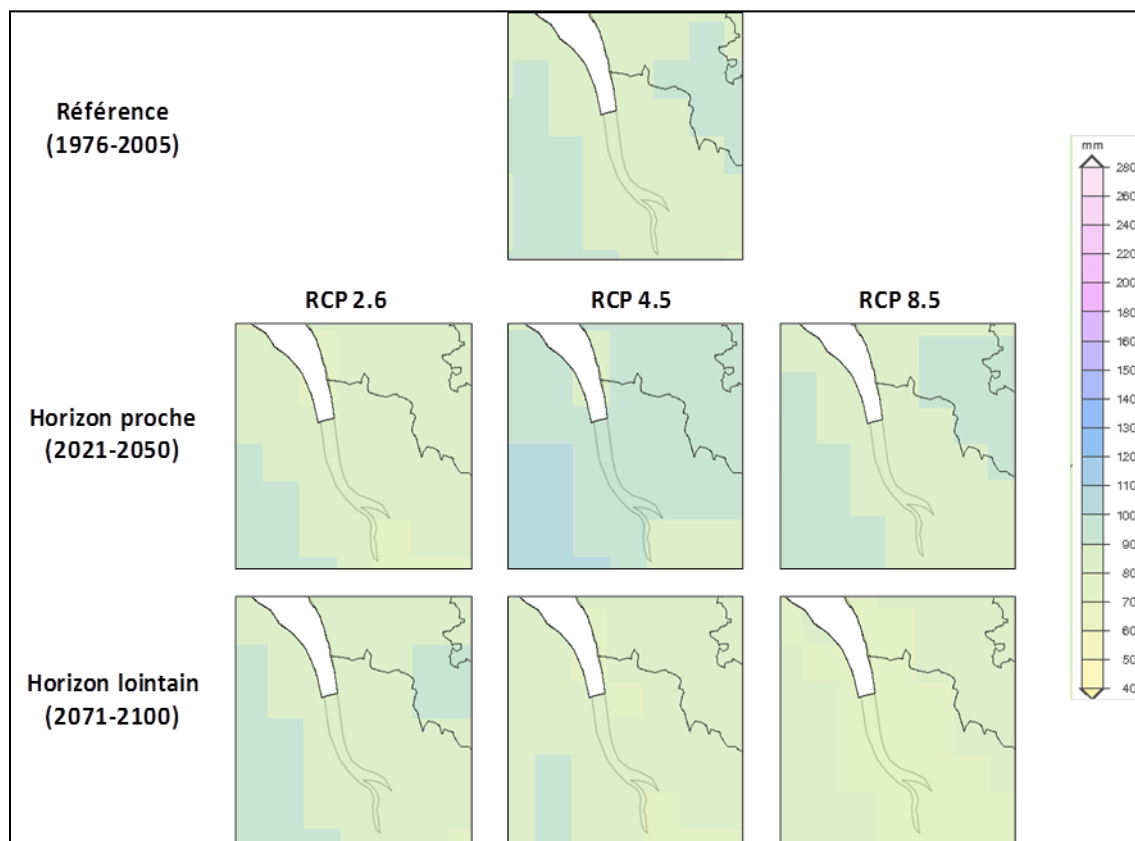
Concernant les **vagues de chaleurs estivales** qu'a pu rencontrer la Haute Gironde entre 1976 et 2005, on recense en moyenne annuelle, moins de 10 jours classés « vagues de chaleur »⁸¹ (figure 11). A moyen terme, les projections montrent que la **partie la plus continentale de la Haute Gironde** sera affectée par des vagues de chaleurs deux à trois fois plus fréquentes en moyenne (entre 20 à 30 jours par an). A plus long terme, **l'augmentation de vagues de chaleur estivales s'étend à tout le territoire du SCoT et s'intensifie fortement, pour atteindre jusqu'à 80 jours/an !**

Enfin, en ce qui concerne les **précipitations moyennes annuelles**, les tendances sont moins claires. A moyen terme, les scénarios indiquent des tendances variées. Elles augmenteraient d'après un scénario RCP 4.5 et resteraient équivalentes à la période de référence d'après les autres scénarios. **En revanche, d'ici la fin du siècle, les précipitations moyennes annuelles baisseraient de 100 à 300 mm par rapport à leur niveau actuel.**

La baisse de précipitations, combinées aux autres évolutions climatiques, pourra marquer l'apparition / l'augmentation de périodes de sécheresse en Haute Gironde.

⁸¹ Une vague de chaleur estivale correspond à une période durant laquelle la température maximale est supérieure de plus de 5°C à la normale, pendant au moins 5 jours consécutifs.

Figure 12 - Cumul de précipitations moyennes annuelles
 (Météo-France/CNRM - modèle Aladin - Portail DRIAS consulté le 15/09/2014)



5.4.3 Les impacts potentiels du changement climatique pour le territoire

5.4.3.1 Les impacts du réchauffement sur la santé des populations

La **canicule de 2003** a montré à quel point le climat et la santé sont liés. Avec près de 15 000 décès en France, cet épisode reste ancré dans les mémoires comme une catastrophe sanitaire sans précédent depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale. La **recrudescence de phénomènes extrêmes** associés au changement climatique (feux de forêt, inondations, mouvements de terrain, tempêtes, etc.) est aussi à prendre en compte comme facteurs de dégradations potentiels du **bien-être et la santé des populations**.

Sur le territoire du SCoT, quelques impacts plus spécifiques peuvent être pointés (sans exhaustivité) :

- Le **niveau de vie modeste d'une partie notable de la population** est un facteur limitant pour l'adaptation spontanée des populations et un facteur de risque supplémentaire quant à la dégradation des conditions de vie.
- Grâce à son fort caractère rural et naturel, le territoire du SCoT est **peu propice aux formations « d'îlots de chaleur urbain »**.
- La **part notable de logements anciens** sur le territoire du SCoT constitue plutôt un atout pour faire face à des épisodes de fortes chaleurs (le bâti ancien étant généralement plus résistant

aux chaleurs). En termes d'émissions de gaz à effet de serre, la part des logements anciens seraient par contre plutôt un handicap (plus fortes émissions de GES).

- La hausse des températures en allongeant la saison de pollinisation **renforce le risque d'allergies**. L'ambrosie connue pour son pollen très allergisant se développe peu à peu en Aquitaine⁸².
- La Haute Gironde semble toutefois épargnée pour le moment. Par ailleurs, l'apparition de **nouvelles maladies infectieuses** (issues d'insectes « vecteurs » dont l'aire de répartition est modifiée) est susceptible d'être renforcée.
- Une **possible recrudescence de pathologies** liées à la dégradation de la qualité de l'eau de consommation et de baignade est aussi à envisager, en raison de débits plus faibles et de l'augmentation des températures aquatiques.

5.4.3.2 Les impacts potentiels sur l'économie du territoire

Les secteurs directement liés à l'exploitation des ressources naturelles (l'agriculture, la sylviculture, la pêche, etc.) sont des secteurs d'activités les plus susceptibles d'être impactés par les effets du réchauffement climatique. Pour autant, ce ne sont pas les seuls concernés : la diminution de la disponibilité de l'eau vient impacter les activités industrielles en général et les entreprises de production d'énergies en particulier ; l'augmentation des risques naturels va venir perturber le bâti, les infrastructures de transport, etc.

▣ Les impacts potentiels du changement climatique sur les filières agricoles

Les activités agricoles s'adaptent depuis toujours à la variabilité du climat. L'ampleur et la vitesse des évolutions en œuvre et à venir sont inédites et soulèvent des questions spécifiques pour assurer la pérennité des systèmes agricoles actuels. Les connaissances actuelles pointent :

- Une **possible hausse de la productivité des cultures végétales à court et moyen termes**, favorisée par la hausse de concentration en CO₂ dans l'atmosphère et par une élévation modérée des températures. A plus long terme, **des températures trop élevées et un stress hydrique devenu important inverseraient cette tendance**.
- Une **avancée des stades phénologiques** (floraison, débourrement, maturation...), entraînant pour certaines cultures une exposition accrue au gel printanier.
- Des **besoins en eau plus importants** en raison de températures plus élevées, tandis qu'une raréfaction de la ressource en eau est anticipée, ainsi que des **dégâts majeurs causés par des sécheresses récurrentes**.
- Une **modification géographique de la distribution des maladies et ravageurs** : extension vers le Nord et en altitude.

⁸² Source : État des lieux de l'Ambrosie en Aquitaine disponible sur le site Internet de l'Observatoire de la Flore Sud-Atlantique (http://www.ofsa.fr/public/edl_amb.php, consulté le 07/10/2014)

❑ Les impacts potentiels du changement climatique sur les autres activités économiques

Parmi les impacts potentiels du changement climatique sur les autres secteurs d'activité, on peut citer :

- **la hausse des températures des cours d'eau**, qui complexifiera le processus de refroidissement des centrales nucléaires et des usines de production industrielles.
- **La recrudescence des risques naturels** qui, en bloquant certains axes de communication, perturberont les déplacements domicile-travail, les déplacements des touristes, les échanges commerciaux ; et pourraient toucher des entreprises situées en zone à risque.
Citons plus particulièrement le risque inondation par la mer qui peut impacter les activités économiques, dont la centrale nucléaire du Blayais. Le site de Braud-et-Saint-Louis a été inondé suite à une rupture de digues lors du passage de la tempête de 1999. Si la sûreté globale de l'installation n'a pas été remise en cause, l'événement a conduit à un renforcement des lignes de défense contre les risques provoqués par la houle, les marées et les surcotes⁸³.
- **Les impacts du changement climatique sur la forêt** (baisse de productivité, dépérissements...), qui auront des conséquences sur la production de bois-énergie.

5.4.3.3 Les impacts du réchauffement sur les ressources naturelles

❑ Les impacts du changement climatique sur la ressource en eau

Les impacts du changement climatique sur la ressource en eau sont complexes et font intervenir une diversité de mécanismes : évolutions des précipitations, fonte des neiges, évaporation...

En termes de quantité d'eau disponible, les connaissances actuelles soulignent :

- une **diminution des débits des cours d'eau**, particulièrement marquée en automne et en été.
- des **étiages estivaux plus sévères**.
- une tendance à la **diminution du volume des nappes phréatiques**, avec ici de nombreuses incertitudes en raison de la complexité des mécanismes régissant le fonctionnement des eaux souterraines.

En parallèle, le changement climatique, combiné aux évolutions socioéconomiques des territoires (démographie, activités), est susceptible **d'augmenter les besoins en eau**, en particulier pour la consommation domestique, la production d'énergie (nucléaire notamment) et l'agriculture. **Aussi, si l'alimentation en eau potable est aujourd'hui préservée sur le territoire, l'évolution des paramètres climatiques pourrait remettre en cause cette situation.**

De plus, les **problématiques autour de la qualité de l'eau seront plus prégnantes avec le changement climatique**. En effet, la baisse des débits, des étiages plus marqués et la hausse des températures de l'eau induiront par ailleurs une dégradation de la qualité de l'eau : augmentation de la concentration en polluants, prolifération de bactéries aquatiques. Or, l'état global des 3 masses

⁸³ Jean-Noël SALOMON, L'inondation dans la basse vallée de la Garonne et l'estuaire de la Gironde lors de la "tempête du siècle" (Université Michel de Montaigne-Bordeaux-3).

d'eau de transition présentes sur le périmètre du SCoT sont estimés globalement de médiocre à mauvais. **La maîtrise des différentes pressions sur la ressource en eau quelles que soient leurs origines (stations d'épuration, industries, agriculture...) est un enjeu renforcé par le changement climatique.**

❑ **Les impacts du changement climatique sur la biodiversité**

La faune, la flore et les écosystèmes en général sont inéluctablement liés au climat et à son évolution. A l'échelle du globe, le GIEC estime qu'une augmentation de 2°C des températures entraînerait une menace d'extinction pour 30% d'espèces. Si les écosystèmes disposent d'un potentiel d'adaptation autonome aux changements de leur environnement, les pressions anthropiques sur la biodiversité (surexploitation, axes de communication, pollutions) limitent leur capacité de résilience.

Les enjeux relatifs aux continuités écologiques et sous-trames écologiques du territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire sont, à l'instar d'autres enjeux environnementaux déjà signalés précédemment, également **renforcés** dans le contexte de l'adaptation du territoire face au changement climatique.

❑ **Les impacts du changement climatique sur les espaces forestiers**

La spécificité de la forêt tient notamment à la longueur des cycles forestiers, de plusieurs décennies. Ainsi, les décisions prises aujourd'hui auront des conséquences à très long terme, lorsque les effets du changement climatique se feront pleinement sentir. Les impacts du changement climatique sur les forêts sont de plusieurs ordres, et varieront en fonction de la localisation géographique et l'essence considérée. De manière générale, on s'attend à :

- **des effets mitigés sur la productivité forestière** : à court terme, le changement climatique entraînerait une hausse de la croissance des arbres, les températures plus élevées et la concentration en CO₂ dans l'atmosphère stimulant la photosynthèse. Mais **à plus long terme**, au-delà d'un certain seuil de températures et de stress hydrique, **l'effet inverse serait observé.**
- les **essences peu tolérantes au manque d'eau**, ainsi que les essences d'altitude seront, dès le court terme, impactées par des sécheresses récurrentes et des canicules plus fréquentes, entraînant des dépérissements pouvant conduire à la mortalité des arbres. Le chêne dispose de plus de marges d'adaptation que le pin maritime par exemple.
- le changement climatique serait favorable à la **prolifération de ravageurs et parasites**, via l'extension vers le Nord et en altitude de leur aire de répartition, l'augmentation de leur taux de survie en hiver, mais également une plus forte sensibilité des arbres fragilisés par les sécheresses aux attaques d'insectes. Les forêts mono-spécifiques sont particulièrement sensibles aux attaques de ravageurs.
- le changement climatique serait par ailleurs à l'origine d'une évolution des aires climatiques favorables aux différents groupes d'essences. Les essences connues actuellement pourraient donc évoluer à moyen-long terme.

- Enfin, **l'augmentation du risque incendie** (voir précédemment) est à considérer. S'agissant des tempêtes, les connaissances manquent pour établir un lien direct avec le changement climatique.

5.4.3.4 Doit-on anticiper une augmentation des risques naturels ?

Les connaissances manquent pour identifier avec précision l'impact du changement climatique sur les phénomènes naturels extrêmes. Néanmoins, certains points sont soulignés dans la littérature et peuvent d'ores et déjà être pris en compte pour la planification du développement du territoire :

- Une **évolution incertaine des risques d'inondation avec toutefois la possibilité d'une recrudescence de ce risque**. En Haute Gironde, deux types de crues se distinguent. D'une part, les crues fluviales sur lesquelles subsiste une **incertitude sur leurs évolutions compte-tenu du changement climatique**⁸⁴. D'autre part, les crues fluviomaritimes conditionnées entre autres par la propagation de la marée de l'Estuaire, pourraient être renforcées par **l'élévation du niveau de la mer qui augmente le risque de submersion marine** (risque qui concerne aujourd'hui toute la façade estuarienne du périmètre du SCoT). Les enjeux soulignés en matière d'inondation dans l'état initial de l'environnement s'en trouvent accentués (cf. § 5.1.1.3 « Enjeux liés aux inondations sur le territoire du SCoT »).
- Une **incertitude très importante concernant l'impact du changement climatique sur les « aléas gravitaires »**. Des épisodes de fortes précipitations amplifieraient le risque de glissements de terrains et de coulées de boue, mais les modèles climatiques ne permettent pas de déceler avec précision l'effet du changement climatique sur ce paramètre. Les risques décrits dans l'état initial de l'environnement pourraient être amplifiés en cas d'évolution de la pluviométrie vers des épisodes de pluie plus intenses (cf. § 5.2.3.1 « Les risques d'éboulements sur les communes du SCoT » et § 5.2.3.2 « Les risques d'effondrement sur les communes du SCoT »). Par ailleurs, des fluctuations plus rapides des nappes phréatiques pourraient induire plus d'affaissements de terrain.
- Une **augmentation du risque de mouvements de terrains liés à la sécheresse** en zones argileuses (retrait-gonflement des argiles). Ce dernier est susceptible d'occasionner des dommages sur le bâti, et plus particulièrement sur les maisons individuelles car la plupart disposent de fondations peu profondes. Le territoire est en grande partie considéré en zone d'aléa moyen (le long de l'Estuaire de la Gironde et au Sud). Une petite partie à l'Ouest de Blaye se situe en zone d'aléa fort. **L'augmentation des sécheresses fait peser une menace toute particulière pour les maisons individuelles sur une grande partie du territoire.**
- Une **extension vers le Nord des surfaces sensibles au risque de feu de forêt**, ainsi qu'un allongement de la saison à risque. L'essentiel des boisements sur le périmètre du SCoT est localisé à l'Est avec le Massif de la Double et du Landais. L'aléa « feu de forêt » est faible sur une très grande partie du périmètre de SCoT et moyen sur quatre communes (Marcillac, Reignac et Saugon)⁸⁵. **Ce risque peut être réévalué à la hausse dans le contexte du changement climatique.**

⁸⁴ En effet, les observations sur le XXe siècle ne permettent pas de dégager de signal marqué de leur évolution. Ces incertitudes tiennent principalement aux limites des modèles et ne constituent pas un élément rassurant quant à l'absence d'augmentation du risque (MEDDTL, Rapport de la Concertation nationale sur l'adaptation au changement climatique, 2010).

⁸⁵ Source : Atlas départemental du risque d'incendie de forêt de Gironde, 2009

Plusieurs facteurs, autres que climatiques, participent à augmenter la vulnérabilité des territoires : **l'urbanisation en zone à risque, l'artificialisation des sols** qui conduit à une imperméabilisation favorisant le ruissellement des eaux pluviales, ou encore **l'enclavement de certains territoires** rendant difficile l'accès des zones sinistrées aux services de secours.

Chapitre 6 - Synthèse et enjeux liés aux risques et nuisances

6.1 Analyse AFOM associée aux nuisances et risques majeurs

Analyse AFOM des nuisances sonores sur le territoire de la Haute Gironde	
Atouts	Faiblesses
- Les Points Noirs « Bruit » de la Haute Gironde, diagnostiqués dans le cadre du PPBE, sont traités et résorbés. Pose d'écrans acoustiques et travaux pour l'établissement de protections individuelles (commune de Saint-Christoly-de-Blaye notamment).	- Les normes d'isolement acoustique des bâtiments situés dans les zones tampons des voies classées sonores constituent une contrainte pour la construction.
Opportunités	Menaces
Néant	Néant

Analyse AFOM de la gestion des déchets en Haute Gironde

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'un syndicat mixte unique, le SMICVAL, en charge de la collecte et du traitement des déchets du territoire. - Le territoire est doté de 2 déchèteries (Saint-Paul et Saint-Aubin-de-Blaye) et de 4 points de collecte ADIVALOR, pour les déchets agricoles dangereux. - Existence de trois plans de gestion des déchets couvrant le territoire de la Haute Gironde : un plan départemental de gestion des déchets ménagers et assimilés, un plan départemental de gestion des déchets du BTP et un plan régional de réduction et d'élimination des déchets dangereux en Aquitaine. 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de traçabilité concernant le traitement des sous-produits de l'assainissement (déchets de dégraissage et de curage des réseaux) - 80% des rejets de matière de vidange des particuliers (assainissement autonome) sont non maîtrisés.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie de valorisation des déchets Nouvel'R du SMICVAL (économie circulaire), autour de divers projets : méthanisation (traitement-valorisation des boues et résidus de stations d'épuration pour la production d'électricité et de biogaz) ; transformation du papier en isolant thermique ; recyclage des plaques de plâtre, etc. 	<p style="text-align: center;">Néant-</p>

Analyse AFOM des sites et sols pollués de la Haute Gironde	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Un territoire globalement peu couvert par les sites et sols pollués (en dehors du Nord-Ouest du territoire). - 4 des 11 sites et sols pollués ont déjà été traités et 3 sites sont en cours de travaux (BASOL). 	<ul style="list-style-type: none"> - L'information concernant l'état des sols des anciens sites est incomplète et manquante (BASIAS). - Concentration de sites et terrains pollués sur la commune de Blaye.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - 1 des 11 sites inventoriés dans BASOL est en cours d'évaluation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Plusieurs des sites traités et inventoriés dans BASOL nécessitent une surveillance ou des restrictions d'usages.

Analyse AFOM du risque inondation

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - 16 Plans communaux de Prévention des Risques Inondation régissent le risque sur le territoire du SCoT. - Apport de connaissance du risque inondation en dehors des zones couvertes par des PPR grâce à l'Atlas des Zones Inondables (pour la Liveenne et le Saugeron) - 100% des communes couvertes par un ou plusieurs risques majeurs est doté d'un Plan Communal de Sauvegarde. - SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés approuvé le 30 août 2013, par arrêté préfectoral. - Labellisation du PAPI complet de l'Estuaire de la Gironde en novembre 2015. - Finalisation et approbation du PGRI et des SLGRI 2016-2021 en décembre 2015. - Le Référentiel Inondation Gironde (RIG) couvre le territoire et permet une meilleure connaissance de l'aléa inondation. - Présence de nombreuses digues le long de la Dordogne et de l'Estuaire de la Gironde participant à réduire le risque inondation à la source. 	<ul style="list-style-type: none"> - Dignes potentiellement vulnérables lors d'évènements exceptionnels. - Présence de nombreuses digues qui font « oublier le risque inondation » et contribuent à la perte de la « culture du risque ». - Pas de connaissance quant au nombre de Documents d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) réalisés.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - 1 PPRI prescrit pour l'Estuaire de la Gironde/Garonne le 02/03/2012 - Le SAGE Estuaire de la Gironde qui tend à définir une politique estuarienne de protection intégrée contre les inondations. - L'organisation locale de la compétence GEMAPI 	<ul style="list-style-type: none"> - Transition climatique faisant craindre une multiplication des évènements climatiques extrêmes. - Centrale nucléaire en zone inondable comme facteur d'aggravation du risque technologique.

Analyse AFOM pour le risque gravitaire (mouvements de terrain et séisme)

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - 5 Plans communaux de Prévention des Risques Mouvement de Terrain. - Connaissance fine des carrières apportées par le bureau des carrières souterraines du Département de la Gironde. - 100% des communes couvertes par un ou plusieurs risques majeurs sont dotées d'un Plan Communal de Sauvegarde. - Dispositif Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (ORSEC). 	<ul style="list-style-type: none"> - L'ensemble du territoire est couvert par le risque retrait-gonflement des argiles - Le territoire est soumis à l'aléa (faible) du risque sismique. - Pas de connaissance quant au nombre de Documents d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) réalisés.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Une mise à jour régulière de la base de données des carrières souterraines (Département de la Gironde). - Des normes ou des règles constructives adaptées pour se protéger du risque sismique et du retrait gonflement des argiles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le risque « mouvement de terrain » contribue à diminuer la valeur foncière des secteurs concernés par les zonages réglementaires et freine le développement du résidentiel et des activités économiques (l'entreprise Soblaco à Bayon a délocalisé ses bâtiments pour pouvoir s'étendre). - Le changement climatique laisse craindre une augmentation de la fréquence des sécheresses, des phénomènes de retrait-gonflement des argiles, et des affaissements plus importants liés aux fluctuations plus rapides des nappes. - Des coûts de travaux de protection et de réduction de l'aléa élevés.

Analyse AFOM pour le risque incendie de forêts	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Atlas départemental des feux de forêt en Gironde : ce document a été révisé en 2009 dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Régional de Protection des Forêts Contre l'Incendie d'Aquitaine (PPFCI), approuvé par arrêté préfectoral du 11 décembre 2008. - Règlement interdépartemental de protection de la forêt contre les incendies de la Gironde du 20/04/2016 abrogeant l'arrêté préfectoral du 11 juillet 2005. - 22 communes dotées d'un Plan Communal de Sauvegarde, soit près de 60% de celles concernées par un risque. - Dispositif Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (ORSEC) 	<ul style="list-style-type: none"> - Surface forestière importante (21% du territoire) accentue le risque d'occurrence « feux de forêts » et les coûts de gestion du risque. - La commune de Reignac, est classée en aléa moyen « risque incendie de forêt » tandis que les autres communes sont toutes faiblement exposées - Pas de connaissance quant au nombre de Documents d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) réalisés. - Le manque d'entretien de la forêt dû à son morcellement parcellaire important
Opportunités	Menaces
Néant	Néant

Analyse AFOM des risques technologiques

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Plan de gestion interne des ICPE et de la centrale nucléaire (POI, PPI). - Le Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) de la Pointe d'Ambès qui constitue un lieu d'échanges et de concertation sur la stratégie de maîtrise du risque industriel. - La Commission Locale d'Information sur le Nucléaire (CLIN) du Blayais qui recueille et diffuse auprès de la population toutes les informations concernant le fonctionnement, les incidents, l'impact sur l'environnement des rejets de l'installation nucléaire, ainsi que toutes autres informations contribuant à assurer vis-à-vis du public, la transparence de la vie de la centrale nucléaire. - Dispositif Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (ORSEC). - Chaque installation classée fait l'objet d'un suivi particulier en fonction des impacts qu'elle peut avoir sur l'environnement. En cas de non-respect des règles, le fonctionnement de l'installation peut être suspendu provisoirement voire définitivement. 	<ul style="list-style-type: none"> - 18 ICPE soumises à un régime d'Autorisation et qui n'ont réglementairement pas à être couverte par un PPRT. - A10 utilisée par des TMD. - Présence de canalisation de TMD traversant 5 communes du territoire du SCoT. - TMD dans les zones portuaires de Blaye et d'Ambès. - Pas de connaissance quant au nombre de Documents d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) réalisés. - La localisation de la centrale nucléaire du Blaye en zone inondable accroît le risque d'incident nucléaire. - Traces d'éléments radioactifs et chimiques retrouvés dans les eaux, les sédiments, la flore et certaines espèces (anguille, crevettes) de l'Estuaire de la Gironde.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - 1 PPRT couvrant Bayon-sur-Gironde, unique commune concerné par une installation SEVESO prescrit le 10/11/2010. 	<p>Néant</p>

Analyse AFOM sur les effets potentiels du changement climatique

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Absence de pollution à l’ozone - Forte naturalité du territoire - Aléa faible du risque actuel de feu de forêt - Population relativement jeune du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Exposition actuelle du territoire aux risques naturels - État des masses d’eau de transition estimé de médiocre à mauvais - Part élevé de logements indignes - Pavillons individuels situés en zone d’aléa de retrait-gonflement des argiles moyen à fort - Revenus modestes de la population.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Politiques départementale et régionale en faveur de l’adaptation au changement climatique. - Evolution/adaptation des pratiques professionnelles. - Impacts positifs divers sur les filières agricoles, forestières, aquacoles, d’extraction de granulats, etc. - Définition d’une trame verte et bleue locale doit permettre de faciliter l’adaptation des espèces en leur permettant de se déplacer d’un réservoir de biodiversité à l’autre. 	<ul style="list-style-type: none"> - Hausse de la vulnérabilité de la population : risques sanitaires associés à la fréquence des canicules, extension de l’ambroisie, pathologies liées à la dégradation éventuelle de la ressource en eau, etc. - Evolution incertaine du risque inondation avec toutefois une possibilité de recrudescence du risque (notamment de submersion marine), avec augmentation des risques de dégâts sur la centrale nucléaire. - Risque d’augmentation des « aléas gravitaires » (glissements de terrains, coulées de boue, éboulements...) avec des conséquences préjudiciables sur les populations et les logements. - Diminution potentielle de la ressource en eau et élévation de sa température, avec des impacts sur les espèces piscicoles, les activités associées et l’approvisionnement en eau du territoire. - Impacts dommageables divers sur les filières agricoles, forestières, aquacoles, d’extraction de granulats, etc.

6.2 Enjeux pour le territoire de SCoT de Haute Gironde

Enjeux associés aux risques naturels et technologiques en Haute Gironde

1 | Limiter la vulnérabilité du territoire face aux risques naturels et aux effets du changement climatique

Le territoire de la Haute Gironde est marqué par le **risque inondation**, el **risque mouvements de terrain** et dans une certaine mesure, par le **risque feu de forêts**.

Concernant le **risque inondation**, le territoire se caractérise par une relative bonne connaissance du risque pour la Livenne et le Saugeron et par la pluralité des schémas et programmes de prévention et de gestion des inondations à savoir le SAGE Estuaire de la Gironde, les Plans de Prévention des Risques Inondations sur la vallée de la Dordogne et l'Estuaire de la Gironde, l'Atlas des Zones Inondables, les Programmes d'Action de Prévention des Inondations (en cours). En outre, l'extrême Sud-Ouest du territoire est identifié comme Territoire à Risque important Inondation (Saint-Seurin de Bourg). Par ailleurs, les travaux réalisés dans le cadre du Référentiel inondations de la Gironde (RIG) permettent d'améliorer la connaissance du risque inondation et d'aider les collectivités territoriales et les porteurs de projet à la prise de décision.

Par ailleurs, les travaux réalisés dans le cadre du Référentiel Inondation de la Gironde (RIG) permettent d'améliorer la connaissance du risque inondation et d'aider les collectivités territoriales et les porteurs de projet à la prise de décision.

La réflexion sur le niveau de protection souhaité par le territoire est toujours à l'étude. Enfin, si le territoire est soumis aux inondations des grands axes fluviaux tels que l'Estuaire de la Gironde et la Dordogne, il est également sujet à des débordements d'affluents secondaires, qui doivent être pris en compte dans les opérations d'aménagement à proximité des cours d'eau. Dans ces cas, l'emprise de la zone inondable n'est pas toujours aussi bien connue.

Les **risques mouvements de terrain** quant à eux recouvrent trois types de risques : le risque « retrait-gonflement des argiles » qui couvre l'ensemble du territoire du SCoT, avec des zones à risque élevé (Berson, Cars, Saint-Paul, Générac, Campugnan), le risque « éboulement de falaises » (entre Saint-Seurin-de-Bourg et Blaye) et le risque « effondrement de carrières souterraines » (de Saint-Seurin-de-Bourg à Blaye). Les Plans de Prévention des Risques de Mouvements de terrain doivent permettre de prendre en compte au mieux ces risques au niveau des logements existants et des zones constructibles.

Il convient enfin de souligner que le territoire de la Haute Gironde est exposé à ces risques de manière très hétérogène : l'essentiel des risques se concentre en effet sur la partie Ouest du territoire. Cette configuration est à prendre en compte dans les projets d'avenir du territoire.

Enfin, les évolutions climatiques peuvent faire craindre une multiplication des événements extrêmes (tempêtes, pluies torrentielles, chutes violentes de grêle), un rehaussement des températures et une augmentation du niveau des eaux des océans, qui peuvent être à l'origine de dommages plus marqués ou plus étendus. Les risques associés à la présence de la centrale nucléaire de Blaye en zone inondable sont sur le long terme potentiellement renforcés.

2 | Renforcer la prise en compte des risques technologiques et anticiper les mutations

Le territoire est marqué par le **risque d'incident nucléaire**. Celui-ci concerne aujourd'hui les 30 communes situées dans un rayon de 20 km autour de la centrale nucléaire du Blayais. Plusieurs dispositifs sont prévus pour sécuriser au mieux le site et ses environs : en plus des contrôles régulièrement conduits par la Direction Générale de la Sûreté Nucléaire et de la Radioprotection, des évaluations complémentaires de sûreté des installations sont réalisées. En outre, la centrale nucléaire réalise quotidiennement des mesures environnementales autour de son site.

Pour autant, le risque zéro n'existe pas et plusieurs incidents ont déjà eu lieu (incident de 1999 lié au risque d'inondation, incidents de 2002 et 2003 liés au risque sismique). L'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) considère en 2017 le niveau de sûreté de la centrale comme « globalement satisfaisant » et dans la moyenne du parc nucléaire français (15 inspections ont été faites en 2016). Pour autant, l'ASN souligne également que le site doit faire preuve de plus de rigueur dans la préparation des interventions.

Par ailleurs, le **risque associé au Transport des Matières Dangereuses** est présent sur 5 communes du territoire, qui sont traversées par une canalisation souterraine de gaz (de Bayon-sur-Gironde à Plassac). La prévention des risques associés à la canalisation a été renforcée en 2011 avec la réforme « anti-endommagement », mais la vulnérabilité du territoire traversé déjà soumis au risque effondrement de carrières souterraines, reste importante.

Enfin, l'autre enjeu pour le territoire de SCoT en la matière concerne **l'anticipation des mutations énergétiques à venir**.

PARTIE 6 - RECAPITULATIF DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Thèmes	Enjeux	Détails
Patrimoine paysager et architectural	<p>Préserver le patrimoine paysager et architectural de la Haute Gironde</p>	<p>Le territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire dispose d'arguments nombreux qui traduisent la qualité et la typicité de ses paysages. Territoire façonné par la viticulture, il alterne sur sa partie Ouest, entre vallons viticoles, coteaux boisés, terrasses alluviales et marais face à l'Estuaire de la Gironde ; la moitié Est du territoire étant plutôt marquée par des paysages viticoles, mêlés à des espaces agricoles bocagers (prairies, cultures, maraichage), des petits boisements et le massif de la Double Saintongeaise.</p> <p>Les appellations viticoles (AOC Côtes de Blaye, Blaye Côtes de Bordeaux, Blaye, Côtes de Bourg, Bordeaux et Bordeaux supérieur) préservent (au moins en partie) le foncier agricole du territoire. Néanmoins, certains paysages sont en voie de dégradation, de banalisation sous l'effet d'une urbanisation pas toujours bien contrôlée : développement de constructions linéaires le long des routes (habitats et/ou zones d'activités), un peu partout sur le territoire du SCoT. L'emprise des espaces réservés à la circulation et au stationnement des véhicules individuels devient également de plus en plus forte, que ce soit au sein des bourgs et villages qu'entre bourgs.</p> <p>Quant au patrimoine architectural du territoire, il s'inscrit dans les cœurs de bourgs anciens, avec la présence de bâtiments typiques, de monuments historiques (civil, militaire ou religieux), l'exemple le plus probant étant bien entendu la Citadelle de Blaye, classés patrimoine mondial de l'UNESCO, de ports, mais aussi sur de zones archéologiques (commune de Plassac). Ces éléments patrimoniaux participent à l'attractivité de ce territoire et contribuent à la qualité de vie de ses villages et petites villes.</p> <p>La réhabilitation et même la requalification de certains paysages, espaces industriels ou éléments du patrimoine civil, militaire ou religieux, etc. sont nécessaires à la préservation du patrimoine architectural du territoire de la Haute Gironde.</p>
	<p>Renforcer la valorisation des paysages et de l'architecture typique et identitaire du territoire</p>	<p>Au-delà de leur préservation, la mise en valeur et la réhabilitation des paysages et bâtis « typiques » qui constituent l'identité du territoire de la Haute Gironde pourraient contribuer à renforcer l'attractivité du territoire et l'attrait touristique de la Haute Gironde.</p> <p>Par exemple, l'Estuaire de la Gironde, partie importante et remarquable des paysages de la Haute Gironde, recouvre de nombreuses potentialités « d'exploitations culturelles et économiques » (histoire, identité, îles estuariennes, etc.), à partager et à relier avec le Médoc. La valorisation des paysages de qualité à dominante viticole, des ports et berges, des chemins de randonnées et pistes cyclables reliant des sites touristiques d'intérêt entre eux sont aussi des perspectives à envisager en vue d'organiser une stratégie touristique mettant en valeur les différentes composantes paysagères de la Haute Gironde (notamment sa façade estuarienne).</p> <p>Par ailleurs, si le développement de l'œnotourisme et du tourisme culturel (architecture et paysages) constituent deux leviers majeurs pour la valorisation du patrimoine du territoire qui méritent d'être encore renforcer, le territoire de la Haute Gironde offre un cadre idéal pour le développement d'un tourisme de nature ou d'activités de loisirs de plein air (tourisme fluvial, randonnées pédestres, cyclistes, équestres, sports aquatiques, pratiques d'activités et organisations de manifestations sportives, etc.).</p>

Thèmes	Enjeux	Détails
Patrimoine naturel et continuités écologiques	Reconnaitre et préserver les éléments structurants naturels du territoire	<p>Les éléments structurants naturels de la Haute Gironde correspondent aux différents milieux humides (marais, prairies humides, ripisylves, etc.), aux milieux bocagers, à l'Estuaire de la Gironde ainsi qu'aux milieux forestiers (massif de la Double Saintongeaise).</p> <p>Ces habitats se caractérisent par une emprise géographique forte, un intérêt écologique très élevé et ont subi et/ou subissent des pressions parfois importantes qui dégradent leur équilibre. Les enjeux de préservation diffèrent pour chacun de ces milieux, avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un enjeu de préservation des espèces de poissons grands migrateurs de l'Estuaire de la Gironde et la Dordogne (esturgeon, saumon atlantique, anguille, grande alose, alose feinte, lamproie fluviatile, lamproie marine, truite de mer, etc.) et des écosystèmes associés, - Un enjeu de protection des différents milieux humides de la façade estuarienne et des autres zones humides intérieures, qui jouent un rôle dans la régulation du régime des eaux et sont de véritables supports de biodiversité, - Un enjeu de protection des terres agricoles et de l'agriculture en polyculture-élevage compatible avec la préservation des infrastructures agro-écologiques et la trame bocagère du territoire (prairies permanentes, haies, bosquets, lisières, etc.), - Un enjeu de préservation du massif forestier de la Double Saintongeaise face à la pression foncière urbaine des aires en développement à proximité et aux infrastructures linéaires de transports (A10) le traversant.
	Consolider la Trame Verte et Bleue de la Haute Gironde	<p>La trame verte et bleue du territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire identifie les continuités écologiques d'importance régionale qui traversent le territoire, les précise et les complète par des continuités écologiques identifiées localement.</p> <p>Les continuités écologiques majeures du territoire sont celles associées aux milieux naturels structurants du territoire (milieux humides, bocagers, aquatiques et forestiers). Les enjeux associés à la trame verte et bleue sont ceux de la préservation et/ou de la remise en bon état des continuités écologiques de ces milieux, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La restauration de la continuité aquatique pour permettre la circulation des espèces aquacoles et des grands migrateurs amphihalins, - La préservation du corridor national avifaunistique de l'Estuaire de la Gironde par le biais de la préservation des îles de l'Estuaire ayant le statut de réservoirs / corridors locaux, - La préservation et la restauration le cas échéant des milieux bocagers et milieux humides du territoire,

Thèmes	Enjeux	Détails
Gestion des ressources naturelles	<p>Promouvoir la sobriété foncière et la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers</p>	<p>La dilution de l'accueil des populations et de l'armature urbaine sur le territoire a généré des phénomènes de mitage des espaces naturels, agricoles et forestiers et de banalisation et de dégradation des paysages de la Haute Gironde.</p> <p>La protection des espaces naturels et des paysages, par une meilleure maîtrise de la consommation foncière, répond à la fois à des enjeux environnementaux mais également à la préservation du potentiel d'attractivité du territoire. La protection du foncier agricole et forestier est en effet une condition majeure du maintien de la viticulture, de l'élevage, du maraichage, de la sylviculture et de et du tissu social en milieu rural (15% des emplois du territoire). La limitation de la consommation foncière pour l'urbanisation ou la construction d'infrastructures de transports constitue un enjeu majeur pour le territoire et peut être déclinée par le biais de différents leviers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La limitation de l'étalement urbain pour les zones urbaines à proximité de parcelles agricoles et forestières à enjeux, - La mise en place de stratégies de développement de l'habitat respectueuses du foncier agricole, forestier et naturel, - Une meilleure organisation et qualification des limites entre bâtis et non bâtis, - Une plus grande articulation des politiques d'aménagement du territoire et des politiques environnementales, agricoles et forestières, etc. <p>D'autres pistes de réflexion concernant la sobriété foncière et la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers font l'objet d'un travail en cours au sein de la démarche InterSCoT. L'ensemble des outils de limitation de la consommation foncière y est examiné et permet de venir compléter, voire renforcer les éléments de doctrine issus de la « Charte Agriculture, forêt, Urbanisme » de la Gironde et de la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA). D'une manière générale, l'objectif de gestion économe de l'espace réaffirmé par la loi Grenelle 2 et la formalisation de la lutte contre la régression des surfaces naturelles et agricoles dans les documents d'urbanisme doit permettre de mieux préserver ces espaces.</p>
	<p>Conforter des filières agricoles et sylvicoles de qualité et respectueuses de l'environnement</p>	<p>Les filières agricoles et en particulier viticoles de la Haute Gironde misent sur une différenciation des productions par la qualité (AOC Blaye Côtes de Bordeaux, AOC Côtes de Bourg, Bordeaux Supérieur et IGP Asperges du Blayais). La profession agricole et les syndicats de producteurs se préoccupent de plus en plus des impacts sur l'environnement en général et sur la biodiversité en particulier des pratiques agricoles, à travers la mise en place de mesures agri-environnementales, du plan EcoPhyto 2018 ou de systèmes spécifiques comme le SME (Système de management environnemental du vin de Bordeaux proposé par le CIVB). Outre les préconisations pour limiter le nombre de traitements phytosanitaires ou inciter à l'utilisation de matières actives moins nocives pour la faune auxiliaire, ces mesures prévoient de semer des parcelles au repos, planter des haies, etc. Sur la gestion des effluents viti-vinicoles et phytosanitaires, les efforts restent à poursuivre.</p> <p>Pour la filière bovine, les enjeux de bonnes pratiques sont à orienter vers la préservation des prairies humides et des infrastructures agro-écologiques (haies, bosquets, etc.), qui constituent des milieux d'importance pour la biodiversité du territoire.</p> <p>Le développement des conditions de maintien de l'agriculture de Haute Gironde constitue un levier important pour s'assurer de la durabilité de filières de qualité. Ainsi, le soutien des circuits-courts (marchés locaux, AMAP, vente à la ferme), le renforcement de la valorisation des produits locaux dans la restauration collective (établissements scolaires, EPHAD/RPA,...), le développement de l'agri et l'écotourisme, etc. sont aussi des moyens à mettre en œuvre sur le territoire.</p> <p>Concernant les filières sylvicoles, le remembrement du foncier forestier entrepris depuis 2002 sur les principales communes forestières de la Haute Gironde (Communauté de Communes de l'Estuaire) vise à optimiser l'exploitation des massifs et le développement des filières (bois d'œuvre et bois-énergie). Pour autant, la forêt a été sévèrement touchée par la tempête de 1999 et la biodiversité de la forêt de la Haute Gironde est encore limitée. Le Conseil Départemental de la Gironde souhaite mettre en valeur les peuplements spontanés de feuillus, notamment en proposant des diagnostics forestiers et en accompagnant la création et l'entretien de certaines essences, comme l'acacia et le chêne.</p>

Thèmes	Enjeux	Détails
Gestion des ressources naturelles	<p>Adopter les principes de protection et de gestion équilibrée de la ressource en eau</p>	<p>Les principes de protection et de bonne gestion de la ressource en eau sont précisés dans plusieurs documents d'aménagement dédiés que sont les SDAGE et SAGE et avec lesquels le SCoT doit être compatible. Les orientations fondamentales du SDAGE Adour-Garonne visent à réduire l'impact des activités sur les milieux aquatiques et à assurer une eau de qualité. Sur le plan quantitatif, il s'agit de gérer durablement les eaux souterraines, préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides et maîtriser la gestion de l'eau dans la perspective du réchauffement climatique.</p> <p>Le territoire de la Haute Gironde se caractérise par une ressource en eau globalement de bonne qualité. Même si les ressources en eau potable du territoire ne sont pas aujourd'hui particulièrement menacées, l'équilibre entre disponibilité de la ressource et accueil des populations sur le territoire doit constituer un principe de bonne gestion, quitte à envisager le recours à des ressources de substitution. Les réseaux d'approvisionnement en eau sont, quant à eux, à améliorer pour limiter les pertes en eau (en particulier ceux desservant Blaye).</p> <p>Le territoire se caractérise aussi par la présence de grandes zones de marais d'importance majeure, souvent en relation avec des zones de recharge des nappes profondes, capables de stocker d'importantes quantités d'eau en période de crues et de réguler le risque inondation.</p> <p>En outre, certains cours d'eau peuvent être marqués par un déficit hydrique chronique (bassin versant du Moron, par exemple) ; les pompages en eau superficielle doivent être maîtrisés pour garantir des débits estivaux compatibles avec la qualité du milieu aquatique.</p> <p>Concernant les risques de pollutions des nappes superficielles, la qualité des milieux est à sensiblement améliorer : par exemple, la majorité des affluents de la Livenne sont en mauvais état écologique et les pressions polluantes issues de stations d'épuration domestiques et de pesticides agricoles ont augmenté entre 2009 et 2013 (en particulier sur les Martinettes, la Moulinade et les Hauts Ponts).</p> <p>Enfin, si les points de prélèvements d'eau potable bénéficient de périmètres de protection et qu'un grand nombre de stations d'épuration est conforme à la directive Eaux résiduaires urbaines, un important travail demeure sur la mise en conformité des systèmes d'assainissement non collectifs.</p> <p>Des réflexions sont conduites au niveau du département pour la généralisation de SAGE sur l'ensemble du territoire, afin de déterminer les objectifs de qualité et d'utilisation rationnelle de la ressource en eau.</p>
	<p>Encourager la maîtrise énergétique et le développement des énergies renouvelables</p>	<p>Le territoire affiche une dépendance élevée aux énergies fossiles, avec deux postes majeurs : les transports et le logement. Les distances domicile/emploi et la dilution de l'habitat sur le territoire sont des facteurs d'intensification des mobilités et de fortes consommations énergétiques. Concernant l'habitat, la mauvaise qualité des logements individuels et la précarité énergétique des ménages sont en jeu.</p> <p>Pour le secteur des transports, le développement de transports alternatifs à la voiture individuelle, la concentration et le renforcement de l'emploi local constituent des pistes intéressantes pour limiter les consommations de carburants et les émissions de gaz à effet de serre. Dans le domaine de l'habitat et plus largement du bâtiment, le renforcement de l'efficacité énergétique des logements mais aussi des bâtiments publics apparaît comme une priorité.</p> <p>Le développement des énergies renouvelables constitue à ces titres et au vu des fortes projections de développement dans les années à venir, une alternative intéressante pour le territoire de la Haute Gironde. La prise en compte du développement des énergies renouvelables dans les SCoT a été renforcée par la loi Grenelle 2. Même si le développement des filières à énergies renouvelables se raisonne à une échelle plus large que celle de la Haute Gironde, il représente une opportunité de créer des emplois et des activités économiques autour de la ressource locale du territoire (filière bois, rénovation du patrimoine bâti, éco-construction, etc.). Le schéma départemental des énergies renouvelables peut, dans cet objectif, constituer un premier état des lieux des gisements mobilisables pour éclairer l'identification de zones à potentiel du territoire du SCoT (pour la mise en place d'hydroliennes, d'éoliennes, etc.).</p> <p>Ces nouvelles filières peuvent être réfléchies dans une perspective de développement de l'économie circulaire et l'écologie industrielle, en favorisant au maximum les synergies entre les entreprises du territoire et les différents secteurs économiques (comme par exemple, celui de la valorisation des déchets).</p>

Thèmes	Enjeux	Détails
Risques naturels et technologiques	<p align="center">Limiter la vulnérabilité du territoire face aux risques naturels et aux effets du changement climatique</p>	<p>Le territoire de la Haute Gironde est marqué par le risque inondation, el risque mouvements de terrain et dans une certaine mesure, par le risque feu de forêts.</p> <p>Concernant le risque inondation, le territoire se caractérise par une relative bonne connaissance du risque pour la Livenne et le Saugeron et par la pluralité des schémas et programmes de prévention et de gestion des inondations à savoir le SAGE Estuaire de la Gironde, les Plans de Prévention des Risques Inondations sur la vallée de la Dordogne et l’Estuaire de la Gironde, l’Atlas des Zones Inondables, les Programmes d’Action de Prévention des Inondations (en cours). En outre, l’extrême Sud-Ouest du territoire est identifié comme Territoire à Risque important Inondation (Saint-Seurin de Bourg). Par ailleurs, les travaux réalisés dans le cadre du Référentiel inondations de la Gironde (RIG) permettent d’améliorer la connaissance du risque inondation et d’aider les collectivités territoriales et les porteurs de projet à la prise de décision.</p> <p>Par ailleurs, les travaux réalisés dans le cadre du Référentiel Inondation de la Gironde (RIG) permettent d’améliorer la connaissance du risque inondation et d’aider les collectivités territoriales et les porteurs de projet à la prise de décision.</p> <p>La réflexion sur le niveau de protection souhaité par le territoire est toujours à l’étude. Enfin, si le territoire est soumis aux inondations des grands axes fluviaux tels que l’Estuaire de la Gironde et la Dordogne, il est également sujet à des débordements d’affluents secondaires, qui doivent être pris en compte dans les opérations d’aménagement à proximité des cours d’eau. Dans ces cas, l’emprise de la zone inondable n’est pas toujours aussi bien connue.</p> <p>Les risques mouvements de terrain quant à eux recouvrent trois types de risques : le risque « retrait-gonflement des argiles » qui couvre l’ensemble du territoire du SCoT, avec des zones à risque élevé (Berson, Cars, Saint-Paul, Générac, Campugnan), le risque « éboulement de falaises » (entre Saint-Seurin-de-Bourg et Blaye) et le risque « effondrement de carrières souterraines » (de Saint-Seurin-de-Bourg à Blaye). Les Plans de Prévention des Risques de Mouvements de terrain doivent permettre de prendre en compte au mieux ces risques au niveau des logements existants et des zones constructibles.</p> <p>Il convient enfin de souligner que le territoire de la Haute Gironde est exposé à ces risques de manière très hétérogène : l’essentiel des risques se concentre en effet sur la partie Ouest du territoire. Cette configuration est à prendre en compte dans les projets d’avenir du territoire.</p> <p>Enfin, les évolutions climatiques peuvent faire craindre une multiplication des évènements extrêmes (tempêtes, pluies torrentielles, chutes violentes de grêle), un rehaussement des températures et une augmentation du niveau des eaux des océans, qui peuvent être à l’origine de dommages plus marqués ou plus étendus. Les risques associés à la présence de la centrale nucléaire de Blaye en zone inondable sont sur le long terme potentiellement renforcés.</p>
	<p align="center">Renforcer la prise en compte des risques technologiques et anticiper les mutations</p>	<p>Le territoire est marqué par le risque d’incident nucléaire. Celui-ci concerne le 30 communes situées dans un rayon de 20 km autour de la centrale nucléaire du Blayais. Plusieurs dispositifs sont prévus pour sécuriser au mieux le site et ses environs : en plus des contrôles régulièrement conduits par la Direction Générale de la Sûreté Nucléaire et de la Radioprotection, des évaluations complémentaires de sûreté des installations sont réalisées. En outre, la centrale nucléaire réalise quotidiennement des mesures environnementales autour de son site.</p> <p>Pour autant, le risque zéro n’existe pas et plusieurs incidents ont déjà eu lieu (incident de 1999 lié au risque d’inondation, incidents de 2002 et 2003 liés au risque sismique. L’Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) considère en 2017 le niveau de sûreté de la centrale comme « globalement satisfaisant » et dans la moyenne du parc nucléaire français (15 inspections ont été faites en 2016). Pour autant, l’ASN souligne également que le site doit faire preuve de plus de rigueur dans la préparation des interventions.</p> <p>Par ailleurs, le risque associé au Transport des Matières Dangereuses est présent sur 5 communes du territoire, qui sont traversées par une canalisation souterraine de gaz (de Bayon-sur-Gironde à Plassac). La prévention des risques associés à la canalisation a été renforcée en 2011 avec la réforme « anti- endommagement », mais la vulnérabilité du territoire traversé déjà soumis au risque effondrement de carrières souterraines, reste importante.</p> <p>Enfin, l’autre enjeu pour le territoire de SCoT en la matière concerne l’anticipation des mutations énergétiques à venir.</p>

Glossaire

Airial : forme urbaine des Landes regroupant quelques fermes et leurs dépendances, réparties dans une clairière au sein du massif forestier.

Alios : grès ferrugineux typique des Landes de Gascogne, issu de la cimentation des sables.

Anémomorphose : modification de la forme des plantes sous l'effet des vents dominants.

Arrouil : petit chenal, de moindre importance que l'estey.

Artificialisation du territoire : Action de l'homme modifiant un territoire et ses milieux. Ces modifications peuvent être durables voire irréversibles et entraîner une perte de ressources naturelles et une imperméabilisation des sols. Le fonctionnement des écosystèmes est perturbé. Les causes principales d'artificialisation sont l'extension et le développement de l'urbanisation et des infrastructures. D'autres activités humaines peuvent également être à l'origine de l'artificialisation du territoire (remembrement, recalibrage de cours d'eau, drainage, etc.).

Banalisation du paysage : Processus par lequel un paysage perd tout caractère distinctif en raison de l'effacement de ses caractères singuliers.

Batillage : ensemble des vagues produites par le sillage des bateaux et qui déferlent contre les berges, entraînant une dégradation de celles-ci.

Biodiversité : la biodiversité désigne la richesse du monde vivant (faune, flore). Une zone présentant une forte biodiversité présente un nombre d'espèces notablement plus important que les zones voisines.

Bots (ou brods) : vasières adossées aux ouvrages.

Carrelet : filet de pêche carré manipulé par un treuil depuis un ponton relié à la berge et souvent surplombé d'une cabane ; par extension, le mot désigne également la cabane.

Chenal : canal (souvent élément d'un réseau de drainage) ou voie d'accès navigable.

Continuité écologique ou trame écologique ou réseau écologique : concept théorique de l'écologie du paysage, il désigne le maillage d'espaces ou de milieux nécessaires au fonctionnement des habitats et de leur biodiversité ainsi qu'aux cycles de vie des diverses espèces de flore ou faune sauvages, pour garantir leur capacité de libre évolution.

Corniche : le nom d'une route, d'un chemin ou d'une promenade de bord de mer.

Corridors écologiques : ce sont des espaces qui assurent les connexions entre réservoirs de biodiversité et/ou espaces perméables, en offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. On identifie trois types de corridors :

- des corridors « en pas japonais », composés de suites d'ilots-refuges,
- des corridors linéaires (étroits; ces corridors abritent surtout des espèces de lisières forestières et des eaux). Ce sont par exemple des haies, fossés, talus, ripisylves,...
- des corridors, de type paysager, plus larges, accueillant à la fois des espèces de lisière et celles ne vivant que dans les « cœurs » d'habitats (ex : forêts).

Craсте : fossé de drainage aménagé pour assainir la lande humide.

Echoppe bordelaise : type de maison urbaine très répandu à Bordeaux, les échoppes bordelaises se définissent comme étant des maisons basses (de plain-pied), à développement en profondeur, à

façade en gouttereau donnant sur rue. Un jardin à l'arrière, potager ou d'agrément, et un puits complètent l'installation.

Ecosystème : unité écologique fonctionnelle constituée par un ensemble d'organismes vivants (biocénose) exploitant un milieu naturel déterminé (biotope). Les éléments constituant un écosystème développent un réseau d'interdépendances permettant le maintien et le développement de la vie. Cette notion intègre les interactions des espèces entre elles et avec leur milieu de vie, que ce soit dans la nature « ordinaire » ou « remarquable ».

Ecoumène : notion géographique pour désigner l'ensemble des terres anthropisées (habitées ou exploitées par l'Homme).

Endémique : Se dit des espèces vivantes propres à un territoire bien délimité.

Espace naturel remarquable : espace naturel qui abrite des habitats, des espèces de faune ou des espèces de flore qui sont protégés, rares et/ou menacés au niveau régional, national ou international.

Espace naturel : espace qui n'est pas ou n'a pas été artificialisé par l'homme (cf. artificialisation du territoire). Cependant, de nombreux milieux naturels existent que par l'intervention humaine. Exemple : prairies sèches entretenues par le pastoralisme, zone humides faisant l'objet de débroussaillage...

Espèce envahissantes (ou espèce invasive) : espèce faunistiques ou floristique exotique qui devient un agent de perturbation nuisible à la biodiversité autochtone des écosystèmes naturels parmi lesquels elle s'est établie par introduction volontaire ou non. Elle s'établit et se répand rapidement car à court et à moyen terme elle n'est visée par aucun prédateur ni aucune maladie. Les phénomènes d'invasion biologique sont considérés comme une des grandes causes de régression de la biodiversité.

Espèces endémiques : Se dit des espèces vivantes propres à un territoire bien délimité.

Estey : petit chenal ; partie d'un cours d'eau se trouvant à sec à marée basse.

Fonctionnalité écologique : terme qui renvoie à l'état de fonctionnement d'une entité environnementale : écosystème, réseau, corridor etc. La fonctionnalité écologique des interactions d'un écosystème va dépendre entre autres de la qualité et de la continuité des milieux.

Fragmentation : morcellement de l'espace, du territoire, des écosystèmes. Phénomène artificiel de morcellement de l'espace, qui peut ou pourrait empêcher une ou plusieurs espèces vivantes de se déplacer comme elles le devraient et le pourraient en l'absence de facteur de fragmentation. La communauté scientifique (MEA) considère que la fragmentation écologique est devenue une des premières causes d'atteinte à la biodiversité. Les routes sont les facteurs les plus visibles de la fragmentation ; une ligne à haute tension peut être un facteur de fragmentation pour les oiseaux...

Frayère : lieu de reproduction des poissons et batraciens.

Friche armée : stade d'évolution d'un milieu ouvert, d'environ 3 à 7 ans, occupé par des fourrés épineux.

Habitat naturel : ensemble des milieux qui possèdent les conditions écologiques favorables au complet développement d'une espèce animale ou végétale ; terme plus ou moins synonyme de « biotope »

Jalle : terme gascon signifiant "cours d'eau".

Lagune : dans le massif landais, ce terme désigne de petites étendues d'eau circulaires (de 10 à 80 m de diamètre) isolées, particulièrement riches en biodiversité

Lette : terme régional désignant une dépression, souvent humide, entre deux dunes littorales

Mascaret : phénomène de brusque surélévation de l'eau d'un fleuve ou d'un Estuaire provoquée par l'onde de la marée montante lors des grandes marées. Il se produit dans l'embouchure et le cours inférieur de certains fleuves lorsque leur courant est contrarié par le flux de la marée montante. Imperceptible la plupart du temps, il se manifeste au moment des équinoxes.

Mattes : terres basses artificielles, gagnées sur les eaux par la construction de digues

Méso-climat : climat d'une région naturelle d'étendue limitée et circonscrite à des caractéristiques topographiques, géologiques, pédologiques spécifiques (ex. vallée, baie, versant d'exposition différente en montagne...) ; se situe entre le macroclimat qui touche une large étendue, souvent régionale, et le microclimat qui décrit des différences climatiques liées à une échelle géographique très restreinte (ex. pour le vignoble, l'échelle de la parcelle)

Mitage : Dissémination spontanée ou insuffisamment contrôlée de constructions implantées dans des zones rurales ou en périphérie des agglomérations, entraînant une détérioration du paysage et un « grignotage » du milieu naturel.

Palus : terres marécageuses asséchées par drainage et cultivées

Phénologie : étude des variations des phénomènes périodiques de la vie végétale et animale tels que le départ en migration des oiseaux ou la floraison des plantes.

Polder : étendue de terre gagnée sur l'eau, le plus souvent dont le niveau est inférieur à celui de la mer, à partir de marais, Estuaires, lacs ou des zones littorales.

Prés salés : prairies voisines de la mer, dont le sol et la végétation sont marqués par la salinité de l'eau.

Rège : Dans la région bordelaise, une rège (au féminin) désigne une rangée de vignes palissées.

Réservoirs de biodiversité : ce sont les espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement.

Résilience : propriété d'un système qui, adaptant sa structure au changement, conserve néanmoins la même trajectoire après une perturbation.

Schorre : partie supérieure de l'estran, uniquement inondée lors des grandes marées.

Slikke : partie inférieure et zone la plus souvent inondée de la vasière de l'estran.

Sous-trame écologique : chaque sous-trame ou réseau écologique est constituée de deux composantes principales : les réservoirs de biodiversité (cf. espace naturel remarquable) et les corridors permettant les échanges entre ces réservoirs. Une sous-trame n'est composée que d'un certain type de milieu : sous-trame des milieux boisés, des milieux aquatiques, des prairies sèches... Les sous-trames ou réseaux peuvent se concevoir à différentes échelles spatio-temporelles : continentale, nationale, régionale, locale ; déplacements quotidiens, saisonniers, intergénérationnels de la faune. Les sous-trames peuvent s'appuyer sur des milieux contigus et favorables à un groupe écologique (continuum). L'ensemble des sous-trames forme la trame verte et bleue.

Trame verte et bleue : réseau écologique sur l'ensemble du territoire français visant à reconnecter les populations animales et végétales, y compris pour les espèces ordinaires, tout en permettant leur redistribution dans un contexte de changement climatique. La TVB a pour objectif principal de contribuer à enrayer la perte de biodiversité en renforçant la préservation et la restauration des continuités écologiques entre les milieux naturels. Elle a également un rôle de fourniture de ressources et de services écologiques d'une manière diffuse sur le territoire, grâce au maillage de celui-ci. Elle comprend une composante verte (terrestre) et une composante bleue (aquatique) indissociables. La TVB regroupe les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques.

Vasière : habitat littoral, estuarien ou sous-marin, constitué de matériaux sédimentés ; étendue de vase de l'estran.

Liste des acronymes

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par la Route
AEAG	Agence de l'Eau Adour-Garonne
AFOM	Atouts Faiblesses Opportunités Menaces
AOC	Appellation d'Origine Contrôlée (FR)
AOP	Appellation d'Origine Protégée (UE)
CAB	Conversion à l'Agriculture Biologique
CEN	Conservatoire des Espaces Naturels
CDC	Communauté de Communes
CDCEA	Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles
CIVB	Conseil Interprofessionnel du Vin de Bordeaux
CLC	Corine Land Cover
CLIN	Commission Locale d'Information sur le Nucléaire
CSDU	Centre de Stockage des Déchets Ultimes
CUB	Communauté Urbaine de Bordeaux
DCE	Directive Cadre sur l'Eau
DCR	Débits de Crise de Référence
DDRM	Dossier Départemental sur les Risques Majeurs
DICRIM	Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs
DOE	Débits-Objectif-Étiage
DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EAP	Alimentation en eau potable
ENS	Espaces Naturels Sensibles
ERU	Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines
FGVB	Fédération des Grands Vins de Bordeaux
GIEC	Groupe International d'Experts sur le changement Climatique
ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IFEN	Institut Français de l'Environnement
IFREMER	Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer
INES	International Nuclear Event Scale
INPN	Inventaire National du Patrimoine Naturel
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
LEMA	Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques
MAE	Mesures Agro-Environnementales
MAER ₂	Prime Herbagère Agro-Environnementale Rotationnelle
ONEMA	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
ORSEC	Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
PDM	Programme De Mesures
PEFC	Programme Européen de forêts Certifiées
PSS-TMD	Plan de Secours Spécialisé de Transport de Matières Dangereuses
PSS-TMR	Plan de Secours Spécialisé de Transport de Matières Radioactives
RCO	Réseau de Contrôle Opérationnel
REDI	Réseau Écologique Départemental de l'Isère
RNAOE	Risque de Non Atteinte des Objectifs Environnementaux
RNS	Réseau National de Surveillance
SAGE	Schéma d'aménagement et de Gestion des Eaux
SAUR	Société d'Aménagement Urbain et Rural
SATESE	Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration

SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SIAH	Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique
SIARC	Syndicat intercommunal d'aménagement rural du canton de Blaye
SIARPA	Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement
SIBV	Syndicat intercommunal d'aménagement des eaux du bassin-versant du Moron
SPANC	Services Publics d'Assainissement Non Collectif
SRCE	Schéma Régional de Cohérence Écologique
STEP	STation d'Épuration des eaux usées
TDENS	Taxe Départementale sur les Espaces Naturels Sensibles
TDM	Transport des Matières Dangereuses
TVB	Trame verte et bleue
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
ZICO	Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux
ZNIEFF	Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Floristique et Faunistique
ZPS	Zones de Protection Spéciale
ZRE	Zone de Répartition des Eaux
ZSC	Zones Spéciales de Conservation

Bibliographie

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE, 2016. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Adour-Garonne 2016-2021, <http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/quelle-politique-de-l-eau-en-adour-garonne/un-cadre-le-sdage/sdage-pdm-2016-2021.html> .

AGENCE D'URBANISME BORDEAUX METROPLOLE AQUITAINE, 2009. Observatoire de la croissance urbaine : la mise en tension des territoires girondins. Direction Départementale de l'Équipement, 176 p.

AGENCE REGIONALE DE SANTE AQUITAINE, 2012. Bilan qualité des eaux destinées à la consommation humaine, Délégation territorial de la Gironde, pôle Santé Environnement, Fiche annuelle d'information par commune.

AGRESTE AQUITAINE, 2011. Recensement agricole 2010, premières tendances, Gironde. Numéro 3, 4 p.

ARS AQUITAINE-DT 33, 2013. Carte des périmètres de protection des points de captage. Etauliers : Le Comteau.

ARS AQUITAINE-DT 33, 2013. Carte des périmètres de protection des points de captage. Etauliers : L'Enclouse 2.

ARS AQUITAINE-DT 33, 2013. Carte des périmètres de protection des points de captage. Saint Ciers sur Gironde : Pas Gourbeuil.

ARS AQUITAINE-DT 33, 2013. Carte des périmètres de protection des points de captage. Saint Ciers sur Gironde : Pas Gourbeuil 2.

ARS AQUITAINE-DT 33, 2013. Carte des périmètres de protection des points de captage. Saint Ciers sur Gironde : Forage Pas Gourbeuil.

ARS AQUITAINE-DT 33, 2013. Carte des périmètres de protection des points de captage. Berson : Pinet Charonne.

ARS AQUITAINE-DT 33, 2013. Carte des périmètres de protection des points de captage. Lansac : Les Demoiselles.

ARS AQUITAINE-DT 33, 2013. Carte des périmètres de protection des points de captage. Saint Savin de Blaye : Pas de l'Ane.

ARS AQUITAINE-DT 33, 2013. Carte des périmètres de protection des points de captage. Blaye : Aux allées.

ARS AQUITAINE-DT 33, 2013. Carte des périmètres de protection des points de captage. Pugnac : Saint Urbain 2.

ARS AQUITAINE-DT 33, 2013. Carte des périmètres de protection des points de captage. Blaye : Tout vent.

ARS AQUITAINE-DT 33, 2013. Carte des périmètres de protection des points de captage. Villeneuve : Roque de Thau.

ARTELIA, 2012. Elaboration d'un référentiel de protection contre les inondations sur l'Estuaire de la Gironde. Phase 2 : Secteur Zone Urbaine Etendue. Rapport d'étape 2 : Schéma d'aménagement de l'Estuaire, 178 p.

ATELIERS BKM, JUILLET 2010. Document d'Objectifs Natura 2000 des sites N° FR7212014 « Marais du Blayais » N° FR7200684 « Marais de Braud et Saint Louis et Saint Ciers sur Gironde », 178 p.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA GIRONDE, 2011. Etude sur le devenir des exploitations agricoles sur le territoire du Pays de la Haute Gironde, 25 p.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BOURG EN GIRONDE, 2012. Schéma d'Aménagement et de développement Durable Intercommunal, 216 p.

COMMUNAUTE DE COMMUNE DE L'ESTUAIRE, 2012. Diagnostic intercommunal Estuaire. Cabinet d'études Métropolis, 174 p.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE BLAYE, 2005. Elaboration d'un schéma intercommunal d'aménagement et de développement. Diagnostic de territoire. Première étape du schéma d'aménagement, 99 p.

COMMISSION LOCALE DE L'EAU, 2013. SAGE Nappes profondes de Gironde. Disponible sur <http://www.sage-nappes33.org>

DEPARTEMENT LA GIRONDE, 2009. Synthèse départementale de la distribution d'eau potable : Analyse des données et identification des enjeux. Safege, 76 p.

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE, 2012. Etude et réalisation d'un schéma départemental des espaces naturels sensibles, bilan de l'action départementale, Direction de l'environnement et du tourisme, 71 p.

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALE DE LA GIRONDE, 1995. Arrêté Préfectoral du forage de La Charonne sur la commune de Berson, 2 p.

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALE DE LA GIRONDE, 1995. Arrêté Préfectoral du forage de « Roque de Thau » situé sur la commune de Villeneuve et celui de « Moisselles » situé sur la commune de Lansac, 3 p.

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALE DE LA GIRONDE, 2007. Arrêté Préfectoral n° E2007/18/4 du 14 décembre 2007 du forage « pas de Gourbeuil » sur la commune de Saint Ciers sur Gironde, 18 p.

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALE DE LA GIRONDE, 2007. Arrêté Préfectoral n° E2007/18/1 du 14 décembre 2007 du forage « L'Enclouse 2 bis » sur la commune d'Etauliers, 14 p.

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALE DE LA GIRONDE, 2007. Arrêté Préfectoral n° E2007/18/5 du 14 décembre 2007 du forage « Saint Urbain 2 » sur la commune de Pugnac, 14 p.

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALE DE LA GIRONDE, 2007. Arrêté Préfectoral n° E2007/18/5 du 14 décembre 2007 des 2 puits « Le Pas de Gourbeuil 1 et 2 » sur la commune de Saint Ciers sur Gironde, 16 p.

DDTM de la Gironde, 2015. Plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'état dans le département de la Gironde, 79 p.

DDTM, 2013. Profil Environnemental de la Gironde, Atelier BKJ, Révision, 129 p.

DDTM, 2011. Projet de Schéma départemental de coopération intercommunale de la Gironde, 81 p.

DRAAF, 2009. L'agriculture dans l'arrondissement de Blaye, Fiche 6 – Devenir de l'agriculture, 2 p.

DRAAF, 2009. L'agriculture dans l'arrondissement de Blaye, Fiche 2 – Approche territoriale, 2 p.

DREAL AQUITAINE, 2014. Cartes et données en Aquitaine (en ligne). Disponible sur <http://www.donnees.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/DREAL/>

GRUPE D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'EVOLUTION DU CLIMAT, 2001. Bilan 2001 des changements climatiques : Conséquences, adaptation et vulnérabilité, Rapport du Groupe de travail II du GIEC, 101 p.

IFREMER, 2013. Atlas interactif du littoral Adour-Garonne, Atlas DCE Adour Garonne, Bilan des résultats par masses d'eau. Disponible sur http://envlit.ifremer.fr/surveillance/directive_cadre_sur_l_eau_dce/la_dce_par_bassin/bassin_adour_garonne/fr/atlas_interactif

OBSERVATOIRE COTE AQUITAINE, 2014. Le réchauffement climatique en Aquitaine ? Disponible sur <http://littoral.aquitaine.fr/Le-rechauffement-climatique-en.html>.

PAYS DE LA HAUTE-GIRONDE, 2010. Diagnostic actualisé, enjeux et ambitions dans le perspective du SCoT, document de travail, 12 p.

PAYS DE LA HAUTE-GIRONDE, 2012. La filière bois énergie en Haute Gironde. Convention annuelle Pays Haute Gironde et Agence locale de l'énergie aggro. bordelaise et de la Gironde, 37 p.

PREFECTURE DE LA REGION AQUITAINE, PREFECTURE DE LA GIRONDE, 2011. Fiche synthétique : commune de Blaye. Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs pour l'application des I, II et III de l'article L 125-5 du code de l'environnement, 1 p.

REGION AQUITAINE, 2010. Atlas de l'Aquitaine, Le Pays de la Haute Gironde, L'occupation du sol, 1 p.

REGION AQUITAINE, DREAL AQUITAINE, 2013. Schéma Régional de Cohérence Ecologique d'Aquitaine. Volet a : Diagnostic et enjeux des continuités écologiques en Aquitaine. Document de travail. 108 p.

REGION AQUITAINE, DREAL AQUITAINE, 2012. Schéma Régional de Cohérence Ecologique d'Aquitaine. Doucement de travail. Réunions départementales. Coteaux et plateaux agricoles à dominante calcaire du Nord de la Garonne, Septembre et octobre 2012, 4 p.

REGION AQUITAINE, DREAL AQUITAINE, 2012. Schéma Régional de Cohérence Ecologique d'Aquitaine. Doucement de travail. Réunions départementales. Littoral, vallées alluviales majeures, étangs et marais littoraux et estuariens. Septembre et octobre 2012, 2 p.

REGION AQUITAINE, DREAL AQUITAINE, 2014. Schéma Régional de Cohérence Ecologique d'Aquitaine. Volet b : Continuités écologiques de la Trame verte et bleue. Document 2/6, 116 p.

REGION AQUITAINE, DREAL AQUITAINE, 2014. Schéma Régional de Cohérence Ecologique d'Aquitaine. Volet c : atlas cartographique. Document 4/6, 9 p.

SAFEGE, 2009. Synthèse départementale de la distribution d'eau potable : Analyse des données et identifications des enjeux. Version 2, 76 p.

SYBARVAL, 2013. Schéma de Cohérence territoriale Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre, État initial de l'environnement, chapitre 1, 24 p.

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE, 2013. SAGE Nappes profondes de Gironde, site consulté en avril 2014. Disponible sur <http://www.sage-nappes33.org>

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DE LA SAYE, DU GALOSTRE ET DU LAY, 2012. Document d'Objectifs du site Natura 2000 FR7200689 Vallées de la Saye et du Meudon, 161 p.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU BLAYAIS, 2013. Etude préalable pour la solution de traitement des Matières de Vidanges, Boues, Sables et Graisses des installations d'Assainissement Non Collectif et Collectif du secteur de la Haute Gironde. Phase 1 : Acquisition des données et analyse des besoins, 50 p.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU BLAYAIS, 2013. Etude préalable pour la solution de traitement des Matières de Vidanges, Boues, Sables et Graisses des installations d'Assainissement Non Collectif et Collectif du secteur de la Haute Gironde. Rapport de phase 1, 30 p.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU BLAYAIS, 2013. Etude préalable pour la solution de traitement des Matières de Vidanges, Boues, Sables et Graisses des installations d'Assainissement Non Collectif et Collectif du secteur de la Haute Gironde. Phase 2 : Etude de scénarii de traitement. Provisoire, 28 p.

SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, 2006. L'Estuaire de la Gironde, un univers singulier à partager et à partager. Candidature de l'Estuaire de la Gironde au programme LEADER 2007 – 2013, 96 p.

SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, 2007. Réunion des bassins versants « Livenne, Moron, Brouillon. Compte rendu de réunion, 9 p.

SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, 2008. Fiche SAGE, tendances et scénarios sur les bassins versants : Brouillon, 4 p.

SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, 2008. Fiche SAGE, tendances et scénarios sur les bassins versants : Livenne, 4 p.

SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, 2008. Fiche SAGE, tendances et scénarios sur les bassins versants : Moron, 4 p.

SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, 2012. Plan d'actions et de prévention des inondations, l'Estuaire de la Gironde, 116 p.

SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, 2013. Schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux de l'Estuaire de la Gironde et des milieux associés.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA HAUTE-GIRONDE, 2003. Charte du Pays de la Haute Gironde. Bâtir l'avenir ensemble, 69 p.

UNICEM AQUITAINE, 2009. Les carrières en Aquitaine : une utilité durable, 52 p.

VENGUD M., 2010. Avis de l'hydrogéologue agréée, forage lieu-dit « Les allées », commune de Blaye (33), 24 p.

VENGUD M., 2010. Avis de l'hydrogéologue agréée, forage lieu-dit « Tout Vent », commune de Blaye (33), 24 p.

SITOGRAFIE

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE, site consulté en avril 2014.

Disponible sur <http://www.eau-adour-garonne.fr>

AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES, site consulté le 31 mars 2014.

Disponible sur www.aires-marines.fr

ATLAS DES PAYSAGES DE LA GIRONDE, site consulté en avril 2014.

Disponible sur <http://atlas-paysages.gironde.fr/>

AGENCE D'URBANISME BORDEAUX METROPLOLE AQUITAINE, site consulté en avril 2014.

Disponible sur www.aurba.org

CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS D'AQUITAINE, SITE CONSULTE EN MARS 2014.

Disponible sur <http://cen-aquitaine.org>

CONSERVATOIRE DU LITTORAL, site consulté en mars 2014.

Disponible sur www.conservatoire-du-littoral.fr

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA DORDOGNE, site consulté en avril 2014.

Disponible sur <http://www.eptb-dordogne.fr/>

INVENTAIRE NATIONAL DU PATRIMOINE NATUREL, site consulté en mars 2014.

Disponible sur <http://inpn.mnhn.fr/accueil/index>

MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENERGIE, Portail d'information sur l'assainissement communal, site consulté en avril 2014.

Disponible sur <http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/services.php>

NATURE 33, site internet consulté en avril 2014.

Disponible sur <http://www.nature33.fr>

REGION AQUITAINE. Patrimoine naturel d'aquitaine. Site consulté en avril 2014.

Disponible sur <http://patrimoine-naturel.aquitaine.fr/trame-verte-et-bleue/etude-regionale-tvba/178-cartographie-de-la-trame-bleue-et-des-milieus-aquatiques/>

RESERVE DE BIOSPHERE DU BASSIN DE LA DORDOGNE, site consulté en mars 2014.

Disponible sur <http://www.biosphere-bassin-dordogne.fr>

SAGE ISLE DRONNE COMMISSION LOCALE DE L'EAU, 2014. Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Isle Dronne.

Disponible sur <http://www.sage-isle-dronne.fr/les-documents-du-sage/>

SIGORE, site internet consulté en avril 2014.

Disponible sur <http://sigore.observatoire-environnement.org>

SOCIETES POUR L'ÉTUDE, LA PROTECTION ET L'AMENAGEMENT DE LA NATURE DANS LE SUD-OUEST, site consulté en avril 2014.

Disponible sur <http://www.sepanso.org/index.php>

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE, site consulté en avril 2014.


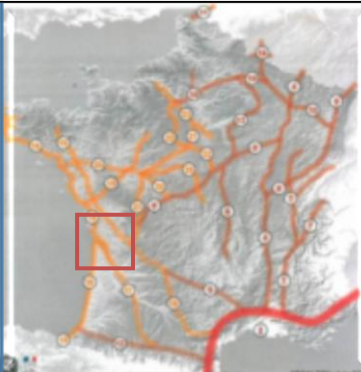
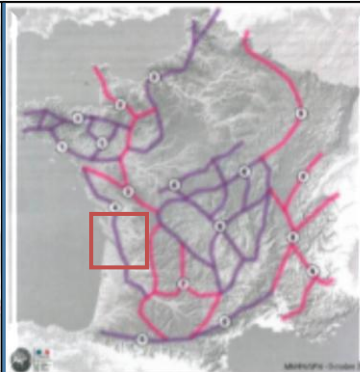

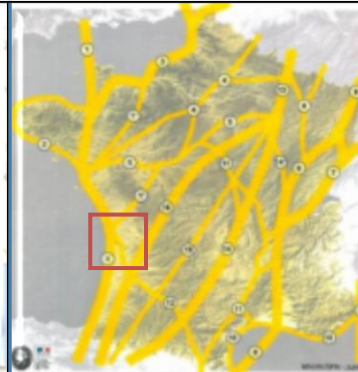
Disponible sur <http://www.smegreg.org/>

SYSTEME D'INFORMATION SUR L'EAU DU BASSIN ADOUR GARONNE, site consulté en avril 2014.

Disponible sur <http://adour-garonne.eaufrance.fr>

Annexes

Annexe 1 -Continuités écologiques nationales présentes sur le territoire de Haute Gironde

				
<p>Les continuités des milieux boisés</p> <p>A l'échelle régionale, la continuité paraît fonctionnelle (arc forestier du Périgord et Double Saintongaise).</p>	<p>Les continuités des milieux ouverts thermophiles</p> <p>L'axe du littoral atlantique depuis les prairies du piémont du Pays Basque jusqu'à la Bretagne (N°16) longe la totalité du littoral aquitain.</p>	<p>Les continuités bocagères</p> <p>Axe qui emprunte la vallée de la Garonne pour remonter vers l'embouchure de la Loire sur la rive droite de la Gironde. Cette continuité traverse la grande région naturelle des coteaux et plateaux agricoles à dominante calcaire du nord de la Garonne au nord de Bordeaux, où le bocage est relictuel, voire absent.</p>	<p>Cours d'eau au titre des poissons migrateurs amphihalins.</p> <p>Axes: Dordogne, Corrèze ; Garonne, Aveyron, Viaur, Tarn; Adour, Nive et Gaves.</p> <p>Autres secteurs prioritaires Anguille: affluents de la Garonne et de la Dordogne et Estuaire</p>	<p>Les voies migratoires avifaunistiques</p> <p>Une des principales voies migratrices. Lieu de passage obligé pour de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs, qui franchissent la chaîne des Pyrénées par l'Ouest.</p> <p>Les voies migratoires N°1, 15 et 16 constituent des axes d'importance internationale. Egalement la grande vallée fluviale de la Garonne. et la voie migratoire N°12 passant par la vallée de la Garonne (cordon littoral).</p>

Annexe 2 – Actions du SRCE Aquitaine répondant aux enjeux / orientations transversaux

L'amélioration des connaissances pour identifier les continuités écologiques et leur diffusion auprès des acteurs du territoire

Objectifs	Niveau de priorité	Actions	Outils (existants et à développer)	Porteurs de projet et partenaires potentiels	Financeurs potentiels
Améliorer et diffuser les connaissances scientifiques sur les continuités écologiques, les espèces et habitats	RbRbRb	1.1.1/ Améliorer les connaissances sur les continuités écologiques, les espèces et les habitats (milieux ouverts, zones humides, forêts, milieux cultivés, etc...)	OFSA (Observatoire de la Flore Sud-Atlantique), OAFS (Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage), Atlas Faune, Etudes des Plans Nationaux d'Actions, ZNIEFF, Documents d'objectifs Natura 2000 et autres projets existants ou à identifier	CBNSA, OAFS, Partenaires producteurs de données...	Etat, Région, Collectivités, Agence de l'eau Adour-Garonne, FEDER...
	RbRbRb	1.1.2/ Mettre à disposition les éléments de connaissance	Réseaux d'acteurs : OFSA (Observatoire de la Flore Sud-Atlantique), OAFS (Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage), Publications : Atlas Faune, listes rouges, Outils techniques : Plateforme PIGMA...	CBNSA, OAFS, Partenaires producteurs de données...	Etat, Région, Collectivités, Autres
	Rb	1.1.3/ Améliorer les connaissances sur la biodiversité et les potentialités de continuités écologiques dans les secteurs de grandes cultures	Etude	Chambres d'agriculture, associations naturalistes...	Etat, Région, Collectivités, Autres
	Rb	1.1.4/ Améliorer les connaissances sur les potentialités de continuité écologique de la section du canal latéral située en Aquitaine (étude similaire réalisée en Midi-Pyrénées)	Etude	Associations naturalistes, bureaux d'études...	VNF
Préciser la connaissance de l'occupation du sol et suivre la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers	RbRbRb	1.1.5/ Développer et assurer la diffusion de la cartographie de l'occupation des sols à une échelle plus pertinente	OCS en cours de réalisation sur la région	GIP Littoral, GIP ATGeRI...	Région, Collectivités
	Rb	1.1.6/ Utiliser les données de l'observatoire NAFU pour mieux appréhender la consommation des espaces sur les continuités écologiques du SRCE	Observatoire NAFU	GIP ATGeRI...	Etat, Région...
Mutualiser les retours d'expériences et les mettre à disposition	Rb	1.1.7/ Capitaliser les retours d'expérience pour améliorer la prise en compte des continuités écologiques. Exemples : cahiers des charges...et plus globalement les documents utiles liés aux différentes thématiques	Site internet régional TVB (en cours de développement) : retours d'expérience en région Aquitaine (projets et démarches locales) et dans d'autres régions, site ressource national	Gestionnaires d'infrastructures (RTE, TIGF, DIRA, CG...), Associations (MIGADO, CEN...), Animateurs Natura 2000, Etat, Région, Collectivités...	Etat, Région...
Améliorer les connaissances sur le réseau fragmentant	Rb	1.1.8/ Préciser et conforter la connaissance des éléments de fragmentation identifiés dans le SRCE dans le cadre des projets et documents d'aménagement	Actions existantes de nature réglementaire, bilans LOTI, ROE...	ASF, structures porteuses de SCOT, EPTB, CETE Sud Ouest...	
Améliorer les connaissances sur les zones humides existantes et potentielles	Rb	1.1.9/ Encourager les maîtrises d'ouvrage d'inventaires de zones humides selon des méthodes homogènes à définir à l'échelle régionale et à l'échelle du bassin versant	SDAGE, SAGE, Plateforme Aménageur'eau, inventaires départementaux, cahier des charges de l'Agence de l'eau Adour Garonne	Maîtres ouvrages d'inventaires, Fédérations de pêche, CEN, PNR, EPTB, animateurs Natura 2000, Forum des Marais Atlantiques, socio-professionnels...	Etat (DREAL/DDT), Région, ONEMA, AEAG, Conseils Généraux,

La sensibilisation et la formation des acteurs du territoire

Objectifs	Niveau de priorité	Actions	Outils (existants et à développer)	Porteurs de projet et partenaires potentiels	Financeurs potentiels
Sensibiliser et former acteurs du territoire et bureaux d'études à l'importance de la biodiversité et des continuités écologiques	▣▣▣▣	1.2.1/ Mener des actions de formation et de sensibilisation à l'importance des continuités écologiques pour les élus, les techniciens des collectivités et acteurs du territoire (dont bureaux d'études) en s'appuyant autant que possible sur des démarches et acteurs existants	Programmes et outils de sensibilisation et de formation	Associations des maires, Techniciens locaux (syndicats de rivière, animateur N2000...), EPTB, acteurs de l'EEDD, CAUE, ADACL, PNR, CVRH, CNFPT...	DREAL, Région, Conseils Généraux, DDT(M)....
	▣	1.2.2/ Intégrer dans les supports et outils de sensibilisation et communication existants, un volet en lien avec les enjeux du SRCE/des continuités écologiques	Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI), Schéma Régional des Infrastructures et Transports (SRIT)....	Collectivités territoriales et organismes socioprofessionnels	

Une urbanisation croissante et une artificialisation des sols à limiter

205

Objectifs	Niveau de priorité	Actions	Outils (existants et à développer)	Porteurs de projet et partenaires potentiels	Financeurs potentiels
Accompagner les porteurs de documents d'urbanisme pour la prise en compte du SRCE et des continuités écologiques	▣▣▣▣	1.3.1/ Apporter une aide méthodologique aux porteurs de SCOT et PLU-i pour la prise en compte du SRCE et des continuités écologiques	Cellule d'assistance technique (en cours de montage), échanges d'expériences et mise à disposition de documents	Union régionale des CAUE, CAUE, DDT, Conseils Généraux, CBN-SA, OAFS, Acteurs naturalistes, PNR, EPCI	Etat, Région, FEDER
Accompagner des porteurs de projets afin d'agir en faveur de la préservation ou de la remise en état des continuités écologiques	▣▣▣▣	1.3.2/ Soutenir des actions opérationnelles de préservation ou remise en état des continuités écologiques à une échelle territoriale pertinente	MAEC, Règlements d'intervention Région, autres outils existants ou à créer	CATER, CATZH, structures de gestion ou de protection des espaces naturels Associations, autres	Etat, Région, FEDER, Collectivités
Accompagner la prise en compte réglementaire des continuités écologiques dans les projets d'aménagement	▣	1.3.3/ Favoriser la prise en compte réglementaire des continuités écologiques dans les études d'impact des projets d'aménagement	Cahiers des charges, formation des commissaires enquêteurs et des bureaux d'études	Etat, Région, Autres partenaires (collectivités, socio professionnels, associations)	Etat, Région, Collectivités
Préserver les continuités écologiques en milieu urbain et périurbain	▣	1.3.4/ Vulgariser et mobiliser les outils et zonages existants pour préserver et gérer les espaces naturels et agricoles urbains et périurbains	Document d'urbanisme et zonages, politique foncière des CG, Commission départementale de consommation des espaces naturels, PEANP, MAEC, etc...	Collectivités territoriales	

Un réseau d'infrastructures dense et fragmentant

Objectifs	Niveau de priorité	Actions	Outils (existants et à développer)	Porteurs de projet et partenaires potentiels	Financeurs potentiels
Favoriser la prise en compte des continuités écologiques dans les infrastructures existantes	PbPb	1.4.1/ Améliorer la perméabilité des infrastructures de transport existantes (gestion et rénovation)	Guides SETRA petite et grande faune, passages à faune, étude DREAL (CETE SO) des points noirs faune semi-aquatique, retours d'expériences des Conseils Généraux, des concessionnaires, charte sur le mode de gestion des bandes de servitude existantes et annexes	Etat, Région, Gestionnaires d'infrastructures (concessionnaires, Conseils généraux, etc...), Gestionnaires de milieux naturels (CEN, etc...),	
	PbPbPb	1.4.2/ Sensibiliser et former les acteurs des infrastructures pour prendre en compte les continuités écologiques	Guides SETRA, retours d'expériences des Conseils Généraux, des concessionnaires, pratiques durables d'entretien des espaces...	Etat, Région, gestionnaires d'infrastructures (RTE, Conseils généraux...), gestionnaires milieux naturels	
Accompagner la prise en compte réglementaire des continuités écologiques dans la construction de nouvelles infrastructures	Pb	1.4.3/ Accompagner la prise en compte réglementaire du SRCE à toutes les phases des projets de l'Etat et des collectivités	Cahiers des charges, formation des porteurs de projet, retours d'expériences...	Maîtres d'œuvre publics et privés	Maîtres d'ouvrage publics et privés
	Pb	1.4.4/ Proposer le cas échéant, la réalisation des mesures compensatoires dans les secteurs identifiés à enjeux dans le SRCE - sous réserve du principe de limitation du recours à la compensation d'une part et de la proximité géographique entre impact et lieu de compensation d'autre part	Observatoire NAFU, législation « espèces protégées », Suivi des mesures compensatoires	Maîtres d'œuvre publics et privés, Opérateurs fonciers (SAFER, CDC Biodiversité...).	Maîtres d'ouvrage publics et privés

Zones humides et continuités latérales des cours d'eau à préserver

Objectifs	Niveau de priorité	Actions	Outils (existants et à développer)	Porteurs de projet et partenaires potentiels	Financeurs potentiels
Préserver les zones humides et les continuités latérales des cours d'eau	⦿⦿⦿	1.5.1/ Favoriser la prise en compte des zones humides et des continuités latérales dans les documents d'urbanisme en s'appuyant sur les outils de protection et de connaissance	Cellule d'Assistance Technique Zones Humides (CATZH), SAGE, Zonages du code de l'urbanisme et de l'environnement à intégrer dans les PLU...	Collectivités locales, DDT	
	⦿⦿	1.5.2/ Développer, le long des cours d'eau y compris sur les secteurs urbains, les bandes végétalisées par plantation d'essences locales présentant un intérêt pour la biodiversité ou par régénération naturelle	Opération d'Aménagement Programmé dans les PLU, Agenda 21, "Zones humides particulièrement sensible", code forestier, N2000, MAEC	Collectivités locales, SIAH, ASA, profession agricole, EPTB, Agence de l'eau, Animateurs de DOCOB...	Agence de l'eau, collectivités
Prendre en compte les milieux aquatiques et zones humides dans les activités agricoles	⦿⦿⦿	1.5.3/ Sensibiliser et encourager les activités agricoles compatibles avec le maintien de la biodiversité développées sur ou à proximité des milieux aquatiques et des zones humides	MAEC, Natura 2000, guides sur l'agritourisme ou l'agriculture durable, démarches contractuelles ou de labellisation...	Chambre d'agriculture, organismes agricoles, PNR, CEN, Animateurs de DOCOB...	
Redonner aux milieux aquatiques et humides leur rôle d'"interface" entre les trames vertes et bleues et reconnecter les zones humides aux cours d'eau	⦿	1.5.4/ Aménager les ouvrages, de préférence situés dans les secteurs à enjeux régionaux, pour faciliter leur franchissement par la faune terrestre	Guides SETRA petite et grande faune, étude DREAL(CETE SO) des points noirs faune semi-aquatique, retours d'expériences	Gestionnaires d'infrastructures (concessionnaires, Conseils généraux...)	Agence de l'eau, collectivités
	⦿	1.5.5/ Effacer ou reculer les ouvrages de protection (digues) dans les secteurs favorisant la reconquête des zones humides	SAGE, Contrats de rivière, Natura 2000...	EPCI, Associations syndicales autorisées (ASA), EPTB...	Agence de l'eau, collectivités
	⦿	1.5.6/ Remettre en eau les annexes hydrauliques (bras morts, etc...)	SAGE, Contrats de rivière, Natura 2000,,,	EPCI, Associations syndicales autorisées (ASA), EPTB...	Agence de l'eau, collectivités

Continuités longitudinales des cours d'eau à préserver ou restaurer

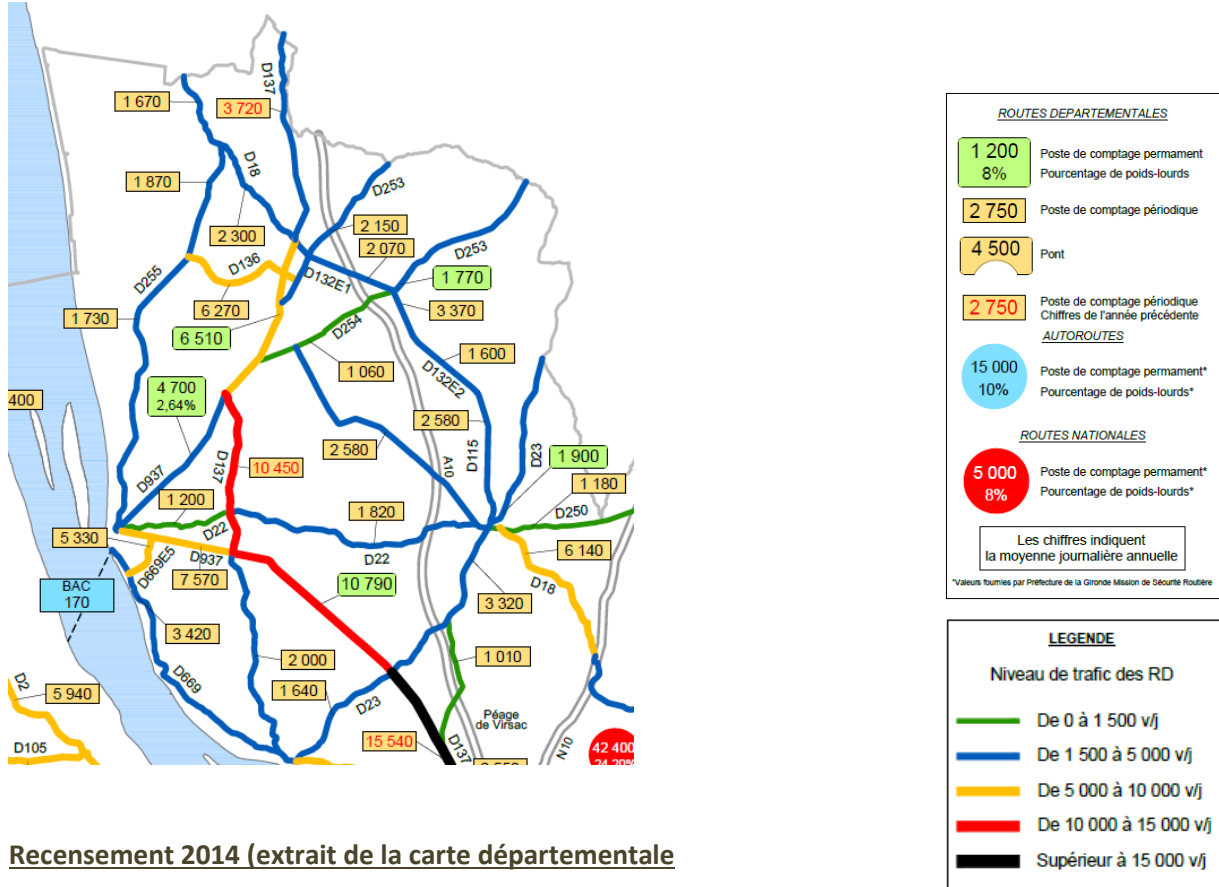
Objectifs	Niveau de priorité	Actions	Outils (existants et à développer)	Porteurs de projet et partenaires potentiels	Financeurs potentiels
Assurer la libre circulation des espèces aquatiques et semi-aquatiques	Pb	1.6.1/ Accompagner la mise en œuvre de la réglementation applicable aux cours d'eau de la liste 1 interdisant la création de tout nouvel obstacle	Classement des cours d'eau (Art. L.214-17 code de l'environnement), Plateforme Aménag'eau	DREAL, DDT(M), ONEMA, Comité départemental des continuités écologiques en Gironde, Fédération de pêche, EPTB	
	Pb Pb Pb	1.6.2/ Accompagner les propriétaires et les gestionnaires d'ouvrage dans l'évaluation et la remise en bon état des continuités écologiques des cours d'eau de liste 2 (classement L214-17 CE) : favoriser l'arasement des obstacles, la gestion des vannages ou la mise en place d'équipements adaptés au franchissement	SAGE, Contrats de rivière, Contrats de bassin, Conventions spécifiques Etat-AEAG-propriétaires et gestionnaires d'ouvrages	Groupe de Défense Sanitaire Aquacole d'Aquitaine, hydroélectriciens, EPTB, ONEMA, Fédérations de pêche, DDT, DREAL, CATER, cellule entretien rivière...	Agence de l'eau, Région, Collectivités, FEDER,...
	Pb	1.6.3/ Favoriser l'arasement des obstacles, la gestion des vannages ou la mise en place d'équipements adaptés qui garantissent la libre circulation des espèces aquatiques et semi-aquatiques dans les cours d'eau non classés	PDPG (Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles), SDAGE, PLAGEPOMI, SAGE, cadre réglementaire	DDT, DREAL, FEDER, EPTB, Fédération de Pêche, Syndicat de rivière ou de Bassin versant	Agence de l'eau, FEDER...
	Pb	1.6.4/ Assurer l'articulation avec les plans nationaux et régionaux d'action en faveur des espèces protégées et les plans de lutte contre les espèces exotiques envahissantes	Plans nationaux pour les espèces protégées (PNA) et plans régionaux par espèces, SAGE, ...	Animateurs des plans	DREAL, Région, Départements, FEDER...
	Pb	1.6.5/ Favoriser la gestion des débits (de l'activité hydroélectrique notamment) permettant les transports sédimentaires et des niveaux d'eau compatibles avec les besoins des espèces	Contrats de concession, conventions, retours d'expérience	EPTB, DREAL, ONEMA, Fédération de pêche	
	Pb	1.6.6/ Améliorer et préserver la qualité de l'eau des cours d'eau	DCE, SDAGE, SAGE	Syndicats de bassin versant...	Agence de l'eau...
	Pb	1.6.7/ Effacer les ouvrages longitudinaux lorsque les conditions réglementaires et hydromorphologiques sont réunies	SAGE, Contrats de rivière, PLAGEPOMI	Propriétaires d'ouvrages, Fédérations de Pêche, Syndicats de Bassin, DDT	Agence de l'eau...

Maintenir un maillage de milieux ouverts, nécessaires au bon fonctionnement des espèces et à leur déplacement.

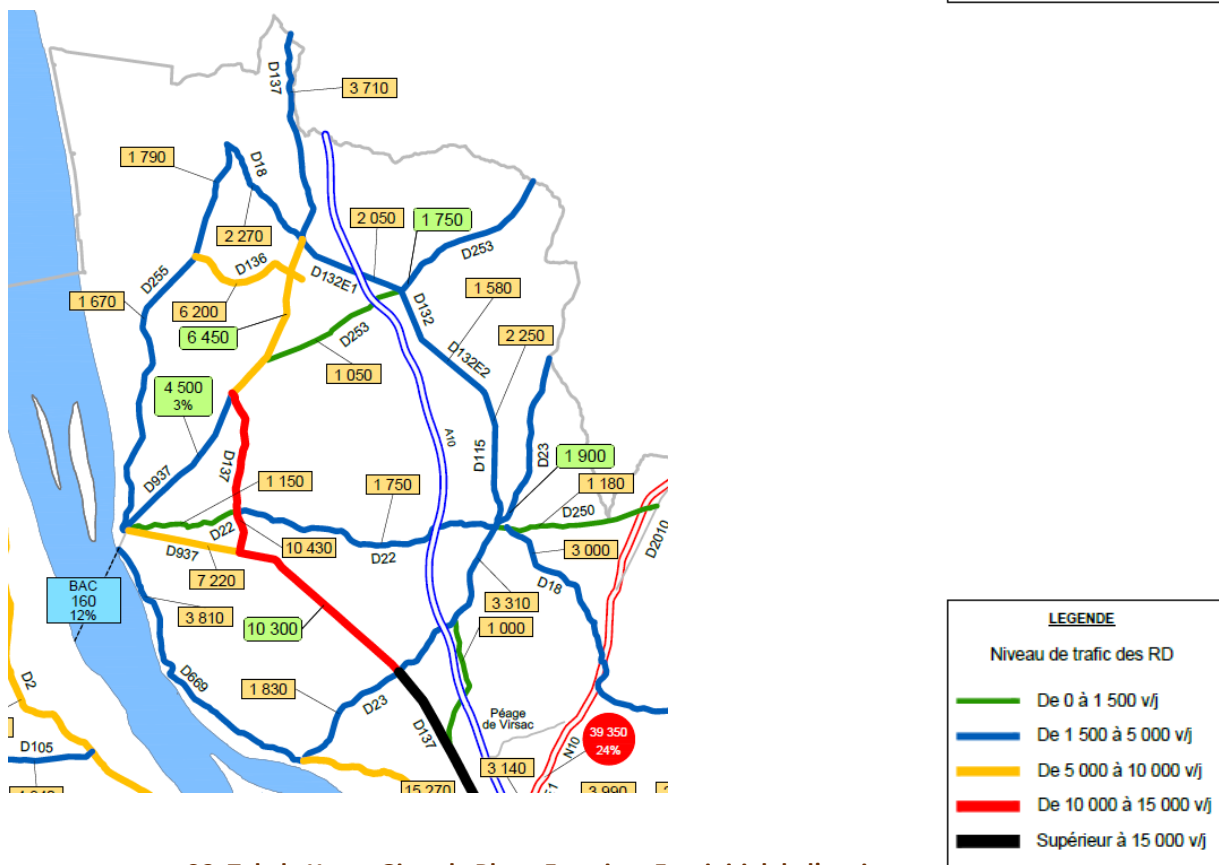
Objectifs	Niveau de priorité	Actions	Outils (existants et à développer)	Porteurs de projet et partenaires potentiels	Financeurs potentiels
Préserver et restaurer des secteurs de prairies	ⓇⓇⓇ	1.7.1/ Valoriser les modes de gestion durable pour assurer le maintien des prairies et favoriser leur implantation par une démarche contractuelle	MAEC, Contrats Natura 2000, Chartes, ENS, Actions foncières, préemption environnementale SAFER...	Agriculteurs, chambre d'agriculture, SAFER, CEN,...	FEDER, DRAAF, DREAL, FEADER, FEDER...
	Ⓡ	1.7.2/ Préserver et restaurer les secteurs de bocage	MAEC, aides à la plantation et à la gestion de haies, zonages EBC du code de l'urbanisme...	Agriculteurs, chambres d'agriculture, associations	Région, Conseils généraux, DRAAF, DREAL, FEADER, FEDER...
Préserver et restaurer des secteurs de pelouses	Ⓡ	1.7.3/ Soutenir l'élevage	MAEC, aides à l'installation des jeunes agriculteurs...	Agriculteurs, chambre d'agriculture, SAFER...	DRAAF, Région, Conseils généraux, FEADER...
Pelouses sèches	Ⓡ	1.7.4/ Soutenir les actions en faveur des pelouses sèches	MAEC, Contrats Natura 2000, Actions opérationnelles (Action1b), Association Foncière Pastorale, convention de partenariat, APPB, acquisition foncière...	Agriculteurs, chambres d'agriculture, CEN, SAFER, associations foncières pastorales...	DRAAF, FEADER, DREAL, Région, Conseils généraux...

Annexe 3 – Recensement de la circulation sur les principales infrastructures (réseau national et départemental, éditions 2017 et 2015)

Recensement 2016 (extrait de la carte départementale)



Recensement 2014 (extrait de la carte départementale)

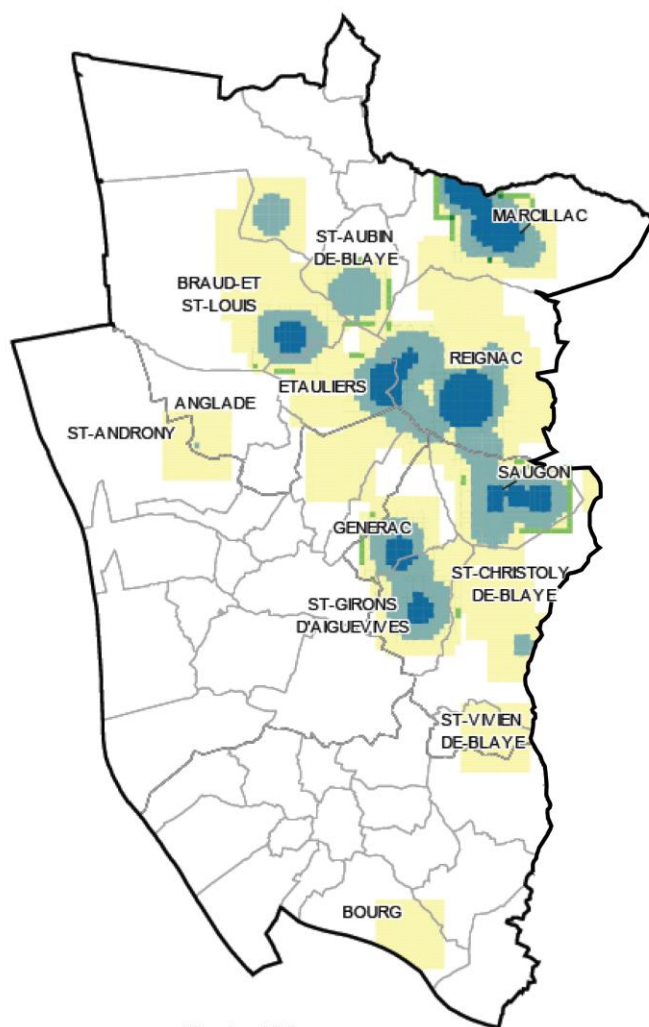


Annexe 4 – Superficie viticole AOC du territoire de SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire (Source : INAO de Bordeaux, 2018)

INSEE	COMMUNE	CC	Superficies en vignes en 2000 en Ha (CVI -DGDDI)	Superficies en vignes en 2004 en Ha (CVI -DGDDI)	Superficies en vignes en 2010 en Ha (CVI -DGDDI)	Superficies en vignes en 2014 en Ha (CVI -DGDDI)	Superficies en vignes en 2015 en Ha (CVI -DGDDI)	Superficies en vignes en 2016 en Ha (CVI -DGDDI)
33035	BAYON-SUR-GIRONDE	CC Blaye	198	185	178	170	175	177
33047	BERSON	CC Blaye	925	927	868	840	824	836
33058	BLAYE	CC Blaye	107	114	107	111	112	112
33089	CAMPUGNAN	CC Blaye	131	139	127	131	131	133
33100	CARS	CC Blaye	692	701	675	652	660	667
33132	COMPS	CC Blaye	80	78	69	68	69	68
33172	FOURS	CC Blaye	175	174	165	160	161	160
33182	GAURIAC	CC Blaye	224	208	207	209	202	200
33184	GENERAC	CC Blaye	106	112	106	101	99	104
33325	PLASSAC	CC Blaye	391	376	350	342	343	342
33382	SAINT-CHRISTOLY-DE-BLAYE	CC Blaye	437	464	425	411	410	416
33388	SAINT-CIERS-DE-CANESSE	CC Blaye	396	407	403	391	391	398
33405	SAINT-GENES-DE-BLAYE	CC Blaye	249	249	241	225	223	223
33416	SAINT-GIRONS-D'AIGUEVIVES	CC Blaye	312	333	302	302	304	311
33441	SAINT-MARTIN-LACAUSSE	CC Blaye	186	187	181	174	171	174
33458	SAINT-PAUL	CC Blaye	526	544	505	478	468	473
33475	SAINT-SEURIN-DE-BOURG	CC Blaye	158	172	165	162	159	159
33489	SAINT-VIVIEN-DE-BLAYE	CC Blaye	214	233	225	223	226	226
33500	SAMONAC	CC Blaye	229	217	220	208	204	206
33502	SAUGON	CC Blaye	9	13	16	17	17	18
33551	VILLENEUVE	CC Blaye	221	222	207	210	205	207
33006	ANGLADE	CC Estuaire	394	400	360	351	353	352
33073	BRAUD-ET-SAINT-LOUIS	CC Estuaire	241	258	248	231	227	227
33101	CARTELEGUE	CC Estuaire	247	256	231	231	228	233
33159	ETAULIERS	CC Estuaire	18	19	16	16	16	18
33161	EYRANS	CC Estuaire	164	164	152	145	143	148
33267	MARCILLAC	CC Estuaire	693	725	719	737	739	748
33280	MAZION	CC Estuaire	212	210	198	200	199	203
33326	PLEINE-SELVE	CC Estuaire	138	142	124	129	131	133
33351	REIGNAC	CC Estuaire	444	460	422	427	433	432
33370	SAINT-ANDRONY	CC Estuaire	281	301	289	292	292	294
33374	SAINT-AUBIN-DE-BLAYE	CC Estuaire	284	297	298	300	302	301
33380	SAINT-CAPRAIS-DE-BLAYE	CC Estuaire	261	268	261	269	269	276
33389	SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE	CC Estuaire	420	448	441	445	445	450
33456	SAINT-PALAIS	CC Estuaire	447	488	485	490	490	491
33477	SAINT-SEURIN-DE-CURSAC	CC Estuaire	110	113	106	104	104	104
TOTAL			10 322	10 602	10 091	9951	9922	10016

Annexe 5 – Localisation des productions d’asperges sur le territoire du SCOT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire

Une production implantée sur la moitié est du territoire



Surface en ares par maille de 400 ares
Densité estimée (*) - Année 2010

- 10 et plus
- 3 à moins de 10
- Moins de 3

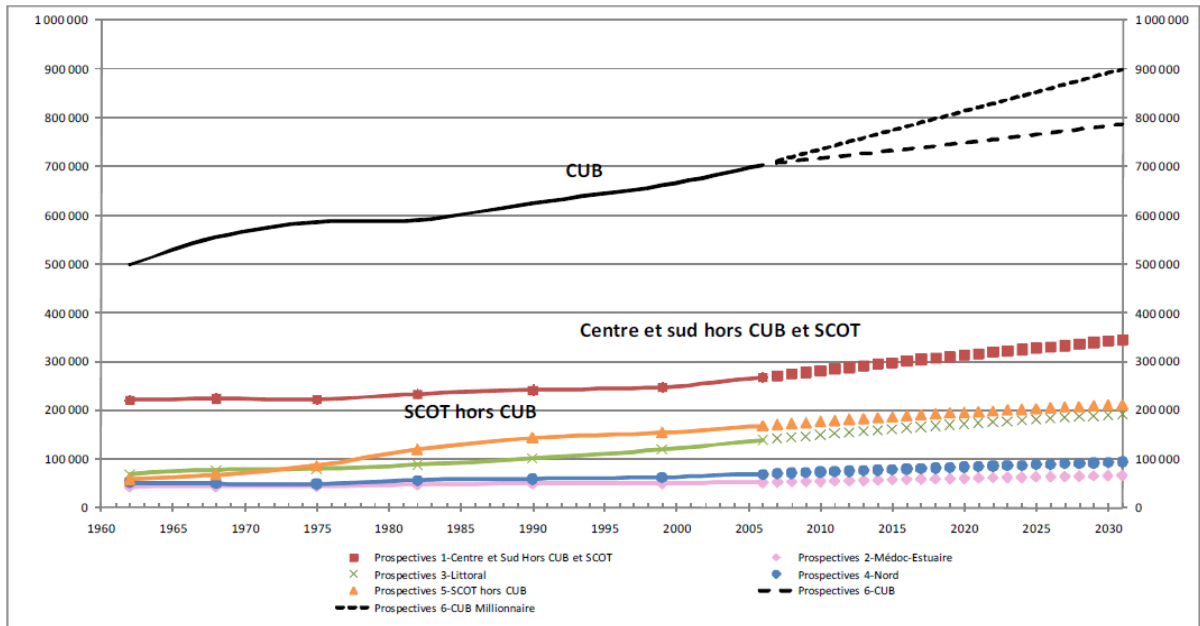
Limite communale

Périmètre du Scot

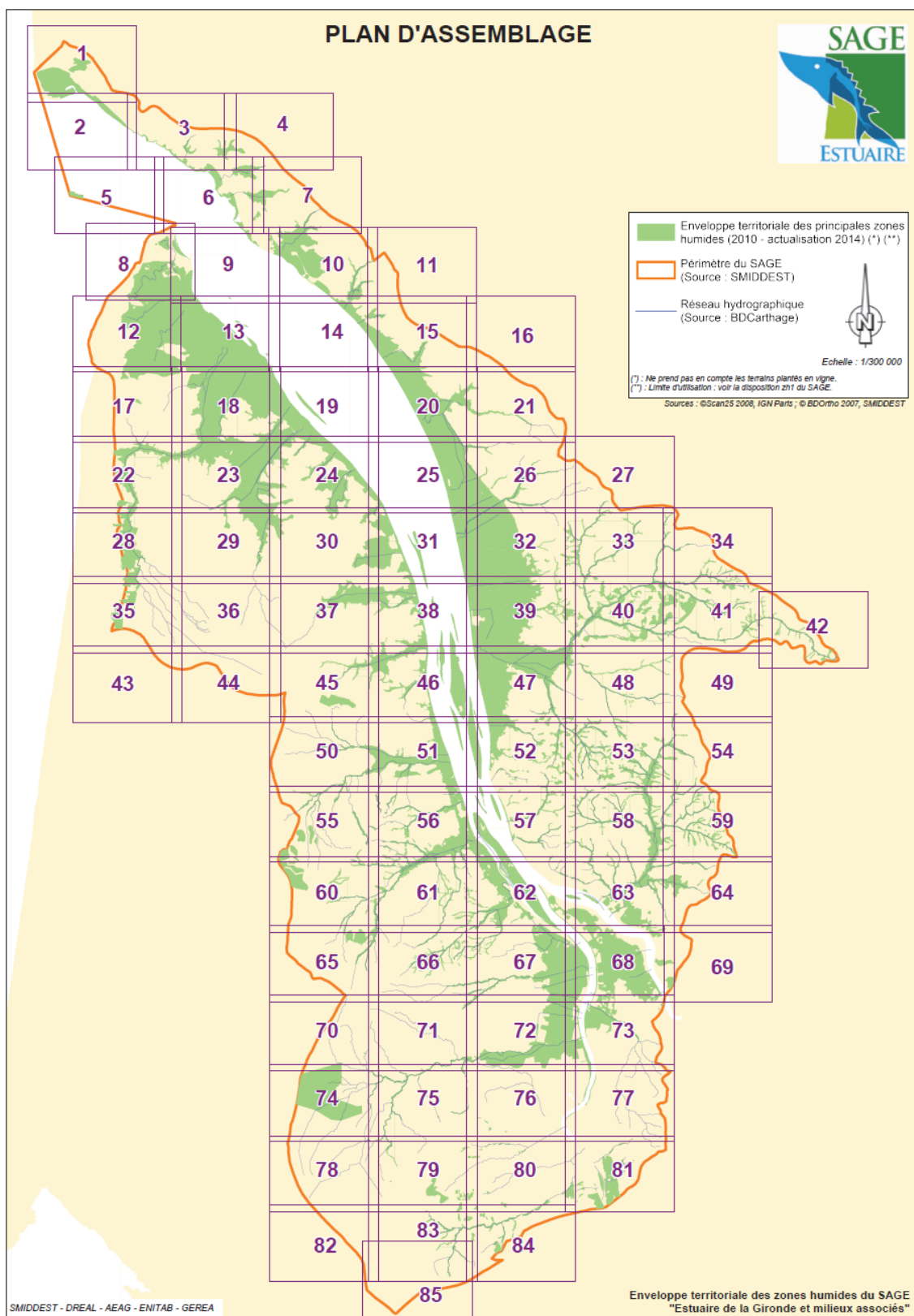
() densité estimée après lissage et carroyage des données géolocalisées au siège de l'exploitation par estimateurs à noyaux basé sur la fonction biweight. Maille de carroyage de 200*200 m et rayon de lissage de 1 500 m.*

Sources : Bd Carto ©IGN, Agreste - RA 2010

Annexe 6 – Hypothèses d'évolution de la population par secteur (SAGE Nappes profondes, révisé en juin 2013)



Annexe 7 – Enveloppe territoriale des principales zones humides du territoire du SAGE « Estuaire de la Gironde et milieux associés » (SMIDDEST, 2014)



Annexe 8 - Classement sonore des infrastructures routières du périmètre du SCoT (voirie non concédée et voirie urbaine)

Commune	Infrastructure routière (voirie non concédée)	Catégorie
Berson	RN 137	3
Cars	RD 137 de la limite de la commune de Cars au panneau limitation 50	3
Cars	RD 137 du panneau de limitation 50 au panneau de fin limitation 50	4
Cars	RD 137 du panneau de fin limitation 50 à la limite de la commune de Saint Paul	3
Cartelègue	RD 137 de la limite de la commune de Cartelègue au panneau d'entrée agglo le Pontet	3
Cartelègue	RD 137 du panneau d'entrée agglo le Pontet à la limite de la commune le Pontet	4
Cartelègue	RD 137 de la limite de la commune de Cartelègue au panneau fin limitation 80	3
Cartelègue	RD 137 du panneau de fin limitation 80 à la limite de la commune d'Etauliers	3
Etauliers	RD 137 de la limite de la commune d'Etauliers au panneau d'entrée agglo Etauliers	3
Etauliers	RD 137 du panneau d'entrée agglo Etauliers au panneau de limitation 50	4
Etauliers	RD 137 du panneau de limitation 50 au panneau de limitation 70	4
Etauliers	RD 137 du panneau de limitation 70 au panneau de sortie agglo Etauliers	4
Etauliers	RD 137 du panneau de sortie agglo Etauliers à la limite de la commune de Saint Aubin-de-Blaye	3
Eyrans	RD 137 de la limite Sud de la commune d'Eyrans au panneau de fin agglo	4
Eyrans	RD 137 du panneau de fin agglo à la limite est de la commune	3
Marcillac	A 10	1
Reignac	A 10	1
Saint-Caprais-de-Blaye	A 10	1
Saint-Christoly-de-Blaye	A 10	1
Saint-Paul	RD 137	3
Bayon-sur-Gironde	RD 669	4
Berson	RD 251	3
Blaye	RD 669	4
Blaye	RD 937	4
Blaye	RD 937 de la sortie agglo à la limite de commune de Saint-Martin	3
Cars	RD 937 de la RD 669 E5 à l'entrée agglo	3
Cars	RD 937 de l'entrée agglo à la RD 22 E1	4
Cars	RD 937 de la RD 22 E1 à la sortie de l'agglo	4

Commune	Infrastructure routière (voirie non concédée)	Catégorie
Cars	RD 937 de la sortie de l'agglomération à la RD 251	3
Eyrans	RD 937	4
Fours	RD 937	4
Gauriac	RD 669	4
Marcillac	RD 253	3
Marsas	RD 18	4
Plassac	RD 669	4
Pleine-Selve	RD 255	3
Reignac	RD 253	3
Reignac	RD 253 de l'entrée agglomération au début de revêtement en mauvais état	4
Saint-Aubin-de-Blaye	RD 18	3
Saint-Ciers-sur-Gironde	RD 255	4
Saint-Ciers-sur-Gironde	RD 18	4
Saint-Ciers-sur-Gironde	RD 18 de la sortie agglomération au panneau de limitation 70	3
Saint-Ciers-sur-Gironde	RD 18 de la fin de la limitation 50 à la limite de la commune de Saint-Aubin	3
Saint-Genès-de-Blaye	RD 937	3
Villeneuve	RD 669	4

Annexe 9 - Destination et traitement des déchets sur le territoire du SCoT

Traitement des déchets collectés par le SMICVAL			
Déchets	Lieu de transfert	Lieu de traitement	Valorisation
Papier et emballages recyclables	Saint Girons d'Aiguevibes	Centre de tri Saint-Denis-de-Pile (33)	Plastique, papier, acier, aluminium
Verre	Pas de transfert	O.I. Vayres (33)	Verre
Textile	Pas de transfert	SI André-de-Cubzac, ACTIFRIP	Recyclage textile et réemploi
Bio-déchets	Pas de transfert	Plate-forme de compostage de Saint-Denis-de-Pile	Compost
Tout-venant	Pôle Environnement (33)	CSDU Lapouyade	Enfouissement, biogaz
Gravats	Pôle Environnement (33)		Remblai
Bidons plastique		Centre de tri	plastique
Déchets verts		Plate-forme de compostage de Saint-Denis-de-Pile	Compost
Bois	Pôle Environnement (33), broyage	SEOSSE (40) EGGERROL (40)	Agglomère, panneaux de particules
Ferraille	-	Ferrailleurs (33)	Métaux
Pneumatiques	Pôle Environnement (33), broyage	ALLIAPUR énergétique	Pneumatiques
Cartons	Centre de tri Saint-Denis-de-Pile (33)	CORENSO (33)	Cartons
Huiles minérales	-	SRRHU Bordeaux (33)	Régénération, incinération
Piles	-	COREPILE	Dépollution
DMS	-	PENA environnement	Dépollution, DMS, métaux précieux
Huiles végétales	-	ECO GRRAS Bordeaux (33)	Cire, glaçage papier
DASRI	-	Hygiène médicale PROCINER (33)	Incinération
D3E	-	ECOLOGIC	Dépollution, recyclage
Traitement des déchets non collectés par le SMICVAL (apports directs)			
Déchets	Lieu de transfert	Lieu de traitement	Valorisation
Papier		Centre de tri Saint-Denis-de-Pile (33)	Papier
Bois		Plate-forme de compostage (33) broyage	Compost
Gravats	Pôle Environnement		Remblai
Déchets verts des professionnels et collectivités		Plate-forme de compostage de Saint-Denis-de-Pile	Compost
Bio-déchets des professionnels		Plate-forme de compostage de Saint-Denis-de-Pile	Compost
Tout-venant des professionnels et collectivités	Centre de tri Saint-Denis-de-Pile (33)	CSDU Lapouyade	Aucune : enfouissement
Refus des unités du Pôle environnement			
Apport direct (Libourne, Blaye)			
Prestations ponctuelles			

Annexe 10 - Sites et sols pollués sur le périmètre du SCoT

Nom usuel du site	Code activité ICPE	Commune	État	Description du site
Ancienne usine à gaz - Agence EDF GDF services	J1 - Cokéfaction, usines à gaz	Blaye	site traité et libre de toute restriction	<p>Ancienne usine à gaz de Blaye, située en rive droite de la Gironde.</p> <p>Cette usine à gaz a produit, de 1890 et 1960, du gaz à partir de la distillation de la houille, soit pendant 70 ans.</p> <p>A partir de 1960, toutes les infrastructures ont été démolies et le site a servi de lieu de stockage d'air propané.</p> <p>Actuellement, le site, d'environ 3100 m², est en partie utilisé pour les besoins d'EDF GDF (point clientèle) et l'autre partie est en friche. Cette dernière fait l'objet d'une transaction avec le Port Autonome de Bordeaux pour y installer un rond-Point.</p>
SANITRA FOURRIER - Blaye	K2 - Traitement de déchets urbains	Blaye	site traité et libre de toute restriction	<p>Zone de traitement de déchet urbain exploitée par la Société SANITRA-FOURRIER en bordure de zone portuaire de la commune de BLAYE (33).</p> <p>Aucun arrêté préfectoral n'autorise cette installation.</p> <p>Renoncement d'activité le 26/01/2004 suite à la mise en examen pour pollution accidentelle.</p>
SCREG	D13 - Dépôts de pétrole, produits dérivés ou gaz naturel	Blaye	Site traité avec surveillance et/ou restriction d'usage	<p>Ancienne usine de distillation de houille avec dépôt d'hydrocarbures et atelier de carton bitumé exploitée sur la zone portuaire de Blaye par la Société Chimique et Routière et d'Entreprise Générale (SCREG). Les activités se sont diversifiées dans le stockage d'huile aromatique, de mélasse, de soude et d'engrais liquide.</p> <p>L'installation a été autorisée par arrêté du 07/08/1959.</p> <p>L'autorisation d'exploiter a été délivrée à la société SCREG Sud-Ouest par arrêté du 05/03/2001. Un arrêté complémentaire du 06/01/2004 fixant les modalités de surveillance du sol.</p> <p>Les installations font l'objet d'un nouvel arrêté d'autorisation du 12/01/2006. Depuis le 16/01/2009, un arrêté complémentaire fixe les prescriptions encadrant le « déplacement » de la chaufferie.</p> <p>Lors d'une visite d'inspection le 29/09/09, l'exploitant fait part à l'inspection des installations classées d'un changement d'exploitant au bénéfice de la société des bitumes de BLAYE (SOBIB).</p>

Nom usuel du site	Code activité ICPE	Commune	État	Description du site
Décharge d'Etauliers	K21 - Décharges d'ordures ménagères	Étauliers	Site traité avec surveillance et/ou restriction d'usage	<p>Ancienne décharge exploitée par la Mairie d'Etauliers sur sa commune.</p> <p>L'arrêté préfectoral du 6 septembre 1972, a autorisé la Mairie d'ETAULIERS à exploiter une décharge sur le territoire de sa commune au lieu-dit « Pisse-Lièvre ».</p> <p>Elle se situe à environ 1 km au Nord-Est de la commune, sur un terrain communal de 0,83 ha.</p> <p>Le site a accueilli des déchets de 1972 à 1999. Il n'aurait reçu que des déchets communaux et privés de type déchets verts, déchets inertes, ferrailles, pneus, verres et plastiques. La nature des déchets reçus a été confirmée par des sondages réalisés sur le site. Les déchets verts secs étaient régulièrement brûlés.</p> <p>L'exploitation se faisait par excavation sur une profondeur de 2 à 3 m maximum. Le volume total de déchet est estimé à 5.800 m³.</p>
Station TOTAL FINA	L23 - Détail de carburants	Étauliers	Site traité avec surveillance et/ou restriction d'usage	<p>Station service exploitée par la société TOTAL FINA ELF 33 Etauliers.</p> <p>Un récépissé de déclaration a été délivré à l'exploitant le 19/04/1990.</p> <p>La société TOTAL a notifié le 2 mars 2007 au Préfet de Gironde la cessation d'activité de la station service. Elle propose que l'usage futur du site soit à destination de logement d'habitation, et s'engage à dépolluer le site.</p>
Ancienne décharge de Fours	K21 - Décharges d'ordures ménagères	Fours	Site en cours de travaux	<p>Ancienne décharge exploitée par la Mairie sur la commune de Fours.</p> <p>Le site occupe une surface d'environ 1 000 m².</p> <p>La nature des déchets est principalement (80%) des gravats et de la terre végétale. Des déchets restant sont constitués de flacons en verres et de déchets métalliques et plastiques. Ces déchets ont été déposés sous forme de deux tumulus.</p>
ACACIA 2000		Marcillac	Site en cours d'évaluation	<p>Anciennes installations de travail et de traitement de bois exploitées par la SARL ACACIA sur la commune de Marcillac (33).</p> <p>La visite d'inspection du 22 septembre 2004 relève la cessation des activités de scierie et de traitement de bois. Par ailleurs, la société exerce une activité de fabrication et de négoce de piquets en bois non classable au titre de la rubrique 2410 (Travail mécanique du bois, suivant la puissance souscrite de 48KW).</p> <p>Ces installations étaient autorisées par l'arrêté préfectoral du 23 juillet 1993.</p>

Nom usuel du site	Code activité ICPE	Commune	État	Description du site
Décharge de Plassac	K21 - Décharges d'ordures ménagères	Plassac	Site en cours de travaux	<p>Ancienne décharge exploitée par la commune de Plassac (33), à partir des années 1972 et ce jusqu'en 1975, au lieu-dit « Le Brouillon ».</p> <p>le site est situé en rive droite de la Gironde à environ 600 mètres à l'est du cours d'eau. Au Sud du site, à environ 170 mètres, se trouve également le ruisseau du Brouillon qui se jette dans la gironde.</p> <p>Le site aurait principalement reçu des ordures ménagères. Le site est envahi par la végétation et il n'est pas clos.</p>
ALVEA		Saint-Ciers-sur-Gironde	Site en cours de travaux	<p>Ancien site de stockage et de distribution d'hydrocarbures exploité par la société ALVEA sur la commune de Saint-Ciers-sur-Gironde (33). Les installations ont fait l'objet d'un récépissé de déclaration en date du 01/08/2002. Le 26/05/2008, l'exploitant déclare la cessation d'activité. Le récépissé de déclaration lui est délivré le 20/06/2008.</p>
CHAUMET		Saugon	Site traité avec surveillance et/ou restriction d'usage	<p>Ancienne scierie avec traitement des bois localisée sur la commune de Saugon (33).</p> <p>Cette installation a été autorisée par l'arrêté préfectoral du 12 septembre 1984.</p> <p>Le 31 mai 2012, l'exploitant notifie la cessation d'activité à compter du 31 décembre 2011.</p>
PICOTY AUTOROUTES AVIA-ex TOTAL	L23 - Détail de carburants	Saugon	Site traité avec surveillance et/ou restriction d'usage	<p>Station service exploitée par PICOTY AUTOROUTE AVIA (anciennement par TOTAL) sur la commune de Saugon (33).</p> <p>La station-service a débuté ses activités sous l'enseigne TOTAL en 1981 et a été autorisée par l'arrêté préfectoral n°12166 du 10 mai 1982.</p> <p>En 2001, AVIA a repris la station et a lancé notamment en 2006 une modernisation des équipements.</p> <p>L'établissement est situé sur l'aire de service Saugon-Ouest de l'autoroute A10 à Saugon (33) dans le sens Paris-Bordeaux.</p>

Annexe 11 -Anciens sites industriels et activités de services dans le périmètre du SCoT

Commune principale	Nombre d'anciens sites industriels et activités de services
ANGLADE	1
BAYON-SUR-GIRONDE	1
BERSON	5
BLAYE	33
BRAUD-ET-SAINT-LOUIS	3
CARS	2
CARTELEGUE	2
ETAULIERS	3
EYRANS	1
GAURIAC	2
MARCILLAC	3
MARSAS	1
PLEINE-SELVE	8
REIGNAC	2
SAINT-AUBIN-DE-BLAYE	9
SAINT-CAPRAIS-DE-BLAYE	1
SAINT-CHRISTOLY-DE-BLAYE	1
SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE	1
SAINT-GENES-DE-BLAYE	1
SAINT-GIRONS-D'AIGUEVIVES	1
SAINT-PAUL	1
SAUGON	2
VILLENEUVE	2
TOTAL	86

Annexe 12 - Plans Communaux de Sauvegarde en Haute Gironde

(source : <http://macommune.prim.net/>)

Communes	Date de notification par le maire
Bayon-sur-Gironde	30/06/2011
Braud-et-Saint-Louis	05/10/2011
Etauliers	31/03/2013
Eyrans	27/01/2010
Fours	13/03/2009
Gauriac	17/06/2011
Plassac	14/04/2010
Saint-Androny	14/02/2011
Saint-Aubin-de-Blaye	05/01/2010
Saint-Caprais-de-Blaye	06/02/2012
Saint-Ciers-sur-Gironde	03/12/2010
Saint-Genès-de-Blaye	19/02/2012
Saint-Palais	08/12/2009
Saint-Paul	27/04/2009
Villeneuve	21/10/2011

Annexe 13 - Installations Classées pour la Protection de l'Environnement en Haute Gironde

Nom	Régime	Commune
DPA	Seveso	BAYON-SUR-GIRONDE
GRELIER - Berson	Autorisation	BERSON
SEMABLA	Autorisation	BLAYE
SCREG (SOBIB)	Autorisation	BLAYE
PEROLO INDUSTRIE	Autorisation	BLAYE
DISTILLERIES VINICOLES DU BLAYAIS	Autorisation	MARCILLAC
GRELIER - Saint-Aubin de Blaye	Autorisation	SAINT-AUBIN-DE-BLAYE
AUTOMOBILE SERVICES SARL	Autorisation	SAINT-AUBIN-DE-BLAYE
AUGUSTE - Saint-Aubin	Autorisation	SAINT-AUBIN-DE-BLAYE
EUROVIA Aquitaine- Saint Christoly de Blaye	Autorisation	SAINT-CHRISTOLY-DE-BLAYE
GRELIER - Saint-Christoly de Blaye	Autorisation	SAINT-CHRISTOLY-DE-BLAYE
SMICVAL - ST GIRONS	Autorisation	SAINT-GIRONS-D'AIGUEVIVES
FILLATREAU Philippe	Autorisation	SAINT-MARIENS
GDE GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT	Autorisation	SAINT-PAUL
MAGNEN Entreprise Pierre & Fils	Autorisation	SAMONAC
ESSO SAF-Saugon-	Autorisation	SAUGON
PICOTY AUTOROUTES AVIA-ex TOTAL	Autorisation	SAUGON
DISTILLERIES VINICOLES DU BLAYAIS (V)	Autorisation	VILLENEUVE